

PRÉSENCE OU ABSENCE DE L'OBJET

**LIMITES DU POSSIBLE
EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN**

Meri Larjavaara

Université de Helsinki
2000

Meri Larjavaara

**Présence ou absence de l'objet :
limites du possible en français contemporain**

Thèse pour le doctorat présentée
à la Faculté des Lettres de l'Université de Helsinki
et soutenue publiquement dans l'auditorium XIV
le 5 février 2000 à 10 heures

Université de Helsinki
Helsinki 2000
Copyright Meri Larjavaara

ISBN 951-45-9016-3 (PDF version)
Helsingin yliopiston verkkojulkaisut
Helsinki 2000

Table des matières

ABSTRACT IN ENGLISH	6
AVANT-PROPOS	7
1. INTRODUCTION	8
1.1. Objet de l'étude	8
1.2. Le choix du corpus et ses conséquences	12
1.3. Sur le sujet de l'étude et les choix théoriques	16
1.4. Plan du travail	18
2. OBJET	21
2.1. L'énoncé et le monde	21
2.1.1. Le concept de référence	21
2.1.2. Actants et participants	23
2.2. Le rôle de l'objet	24
2.2.1. Actants et protorôles	25
2.2.1.1. Les protorôles de Dowty (1991)	25
2.2.1.2. Illustrations	27
2.2.2. Transitivity morphosyntaxique et transitivity sémantique	29
2.2.3. Relation sémantique entre le verbe et l'objet	30
2.2.3.1. Objets effectués et autres	32
2.2.3.2. « Objet interne »	35
3. EMPLOI SANS OBJET	36
3.1. Études antérieures	36
3.2. Objet latent	39
3.2.1. Identification du référent de l'objet latent	42
3.2.1.1. Identifiabilité et saillance	43
3.2.1.2. Cadre offert par le verbe	45
3.2.1.3. Topicalité	49
3.2.1.4. Objet latent particulier à une communauté linguistique : le cas de boire	52
3.2.1.5. Sur les collocations communes et la définitude de l'objet latent	54
3.2.1.6. Pour conclure le chapitre sur l'identification du référent de l'objet latent	57
3.2.2. L'essence du vide	57
3.2.3. Facteurs influençant l'aptitude à avoir un objet latent	63
3.2.3.1. Objet latent propositionnel	63

3.2.3.2. Caractère humain du référent implicite de l'objet latent : classification de Schøsler	65
3.2.3.2.1. Caractère humain du référent implicite de l'objet latent avec un pronom datif	71
3.2.3.3. Objet latent avec un pronom datif	73
3.2.3.4. Objet latent et troisième personne	75
3.2.4. Remarques sur les raisons d'être d'un objet latent	76
3.3. Emploi générique	79
3.3.1. Verbe nu	81
3.3.2. Objet latent ou emploi générique ?	83
3.3.3. Désactualisation	86
3.3.3.1. Présent générique	86
3.3.4. Attention concentrée sur le procès	89
3.3.4.1. Négation	90
3.3.4.2. Ça comme sujet	91
3.3.4.3. Activité habituelle	92
3.3.4.4. Autres moyens contextuels	95
3.3.5. Caractère humain du référent implicite	96
3.4. Facteurs favorisant l'absence de l'objet	97
3.4.1. Enchaînement de verbes	97
3.4.2. Forme infinitive	98
3.5. Le corpus confronté à l'analyse des compléments zéro par Lambrecht et Lemoine (1996)	100
3.5.1. Lexique et constructions	100
3.5.2. Du lexical au constructionnel	102
3.5.3. Emploi générique chez Lambrecht et Lemoine	103
3.5.4. Objet latent chez Lambrecht et Lemoine	103
3.5.5. Pour conclure cette relecture	106
3.6. Récapitulation	107
4. EMPLOI AVEC OBJET	109
4.1. Objets effectués manifestes	109
4.1.1. Verbes désignant l'émission de sons	110
4.1.2. Autres verbes	112
4.1.3. Le statut des objets effectués	114
4.2. Discours rapporté	117
4.2.1. Discours indirect	117
4.2.2. Le discours direct et sa relation à la proposition rapportante	117
4.2.3. Verbes rapportants	124
4.3. Relation dénudée	138
4.3.1. Le cas des « deux objets »	142

4.4. Nouveau type d'objet	144
4.4.1. Métaphore et métonymie	144
4.4.2. « Nouvelle donne » : redistribution des rôles	146
4.4.3. Catégorie de mot inusuelle comme objet	148
4.5. Cas particuliers	149
4.5.1. Verbes d'expression	149
4.5.2. Autres	150
4.6. La sémantique de la construction transitive	152
 5. VERBES LABILES	 160
5.1. Qu'est-ce qu'un verbe labile ?	160
5.1.1. Pour redémarrer : verbes inaccusatifs et inergatifs	160
5.1.2. Verbes inaccusatifs et inergatifs en français	162
5.1.3. Définition du verbe labile	163
5.2. Un actant de plus	166
5.2.1. Concurrence entre la construction analytique avec <i>faire</i> et la construction labile à deux actants	169
5.2.2. Verbes dits « exclusivement pronominaux » avec objet	176
5.3. La construction sans objet des verbes labiles	177
5.3.1. Concurrence entre la construction labile à un actant et la forme pronominale du verbe	181
5.3.1.1. Actualisation ou non	183
5.3.1.2. Emploi métaphorique ou concret	185
5.3.1.3. État résultant ou procès lui-même	186
5.3.1.4. Cause externe ou interne	186
5.3.1.5. Sémantique moins transitive de l'emploi labile	187
5.3.2. Survol de différents cas du corpus	189
5.4. Pour en terminer avec les verbes labiles	194
 6. POUR FINIR	 199
6.1. Les règles de la langue	199
6.2. Ce qui peut être constaté	200
 CERTAINS TERMES LINGUISTIQUES EMPLOYÉS DANS CE TRAVAIL	 203
 MATÉRIAUX	 205
 BIBLIOGRAPHIE	 207

Presence or Absence of the Object: The Limits of Possibilities in Contemporary French

The doctoral thesis deals with transitivity alternations in contemporary French which are not morphologically marked, particularly with the relationship between conventional and non-conventional use. The study is based on a corpus of non-conventional uses of verbs, that is, verbs that are claimed to be intransitive appearing with objects and transitive verbs being used without objects. The corpus consists of sentences collected one by one mainly from magazines and detective novels, where the language is not intended to be as normative as often in French written texts. The theoretical basis is functional; the linguistic material to be analysed is seen as inseparable from its use.

The aim of the study is to detect the productive transitivity alternations available in contemporary French: which are the possibilities of verbs to appear in different actancy schemata? Three main cases are distinguished. In non-conventional use the relationship between the referent of the subject and the referent of the verb may be the same as in conventional use. In the first case, the object is absent and its implicit referent may be latent or generic. It is claimed that every verb may appear with a latent or a generic object if the context is appropriate. The second case consists of uses with objects. The indefiniteness of semantic implications of the function *object* is illustrated. If a conventionally intransitive verb is used with an object, its referent is often an effected one. Another common phenomenon is that the preposition introducing a complement is dropped out. Many of the constructions with objects do have transitive semantics. In the third case the intransitive subject corresponds to the object of the transitive construction. Such verbs are often called *labile*. It is claimed that there are no labile verbs, but labile uses in contemporary French.

Keywords: *modern French, transitivity, object, syntax, semantics*

Avant-propos

Depuis toujours, je suis fascinée par le langage et son entrelacement d'éléments. Ce travail présente un essai de découvrir quelques-unes des règles du jeu en quoi consiste une langue — en l'occurrence, le français contemporain. Mais il est temps d'abord de remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail.

Nombreuses sont les personnes qui m'ont aidée. Je suis profondément reconnaissante à M. Juhani Härmä, professeur à l'Université de Helsinki, d'avoir dirigé ma thèse pendant ces cinq dernières années. Ses conseils ont toujours été de bon sens et la rapidité avec laquelle il répond à son courrier électronique est sans pareille. Les lectures de mes prérapporteurs, M. Georges Bernard, professeur honoraire à l'Université de Nantes, et M^{me} Lene Schøsler, professeur à l'Université de Copenhague, ainsi que celle de M. Olli Välikangas, professeur honoraire à l'Université de Helsinki, ont été extrêmement utiles et leurs remarques tout à fait pertinentes. Je leur en sais gré. M^{me} Luciane Hakulinen, maître de conférences à l'Université de Helsinki, a relu le texte avec un soin incroyable ; je lui adresse mes remerciements. Je n'exagère guère si je dis que sa compétence est irremplaçable. Je veux aussi exprimer ma gratitude à tous les linguistes, qu'ils soient français, finlandais, belges ou autres, avec qui j'ai eu la joie de discuter. Je suis contente d'avoir pu profiter de leurs remarques. Toutes ces personnes ont mis leur griffe dans le travail, mais les lacunes et les erreurs qui y restent ne sont évidemment dues qu'à moi-même. L'attitude encourageante est indispensable pour un doctorant et je n'en ai pas été privée. Merci.

Le rôle de l'école doctorale *Kielellinen merkitys ja sen prosessointi*, tant matériellement qu'intellectuellement, a été remarquable dans l'élaboration de ce travail, sans oublier le Département des langues romanes de l'Université de Helsinki, où j'ai eu le bonheur de travailler. Grâce aux bourses accordées par le Recteur de l'Université de Helsinki et la Fondation Finlandaise pour la Culture j'ai pu terminer la thèse en toute tranquillité (si c'est le mot : les derniers mois d'un travail de doctorat ne sont-ils pas toujours tourmentés ?). Je leur en suis reconnaissante.

Tous mes amis, sur un plan linguistique ou non, méritent d'être remerciés à cause de leur soutien. Je veux mentionner tout particulièrement *Kitiopse* ainsi que mes codoctorants à l'école doctorale. Je tiens à remercier également ma collègue Ulla Tuomarla des nombreuses discussions sur d'innombrables sujets que nous avons eues au cours de ces dernières années. Merci à tous les collègues, du Département des langues romanes ou d'ailleurs.

En dernier, les remerciements les moins professionnels mais non les moins importants. Je suis reconnaissante à mes parents Tuuli et Tuomas Larjavaara pour leur soutien moral constant et leur confiance. Je le suis à mon compagnon Jari Leskinen pour ses encouragements et son appui (et pour avoir supporté mes humeurs). J'ai eu et j'ai la chance d'être entourée de gens intéressés par une multitude de choses.

Je dédie ce travail à la mémoire de mes grands-parents Anna-Liisa et T. J. Kukkamäki et Kaarina et Väinö Larjavaara, dont deux sont morts pendant que je l'écrivais.

Helsinki, le 4 janvier 2000

Meri Larjavaara

1. Introduction

Comme tous les esprits classificateurs, les grammairiens et les lexicographes aiment étiqueter. Dire qu'un verbe est transitif ou intransitif, dans un état synchronique de la langue, fait partie de ces étiquetages.

Brunot et Bruneau (1969 : 268—269) tranchent (avec des atténuations, il est vrai, dans les pages qui suivent). Selon eux, en ancien français, il n'existait pas de verbes uniquement transitifs et de verbes uniquement intransitifs — *mourir* s'employait au sens de 'tuer' —, tandis qu'en français moderne, « il existe des verbes transitifs et des verbes intransitifs ».

À l'encontre de ce type de constatation, Henri Frei (1929 : 214) fait observer :¹

« Tout verbe intransitif [...] peut être élargi [...] en devenant à son tour un signe de rapport ou verbe transitif ; ex. le troupeau *sort* > on *sort* le troupeau. Inversement, tout verbe transitif peut être rétréci en un verbe intransitif absolu, par l'ellipse (mémoirelle ou discursive) de son prédicat ; ex. il *boit* du vin > il *boit*. »

Pareillement, Aurélien Sauvageot écrit en 1962 :
« [...] tout verbe français intransitif est susceptible d'être occasionnellement employé avec un complément direct, c'est-à-dire transitivement. La distinction entre ces deux catégories va s'estompant. Ce développement n'est pas nouveau, mais il s'accroît encore ces dernières années [...] » [Sauvageot 1962 : 126] [exemples donnés *Il pense un chiffre* ; *Il travaille son champ* ; *Il a parlé son rôle*]

« [...] les verbes transitifs tendent à s'employer sans complément d'objet : [exemples, entre autres, *Il écrit dans les revues* ; *Il achète aux Halles* ; *C'est elle qui conduit*] etc.

Cet emploi n'est pas propre au français et, dans notre langue, il n'est pas nouveau, mais il s'étend de plus en plus, et il devient pour ainsi dire possible d'employer presque tous les verbes sans complément d'objet. La langue courante en a fait une sorte de procédé stylistique, et la langue littéraire s'est souvent emparée d'une partie au moins de ces créations. » [*ibid.* p. 128]

La nature du verbe n'est rien d'autre que son emploi. Il n'est donc en rien pertinent de savoir si un verbe est transitif ou intransitif par nature (*cf.* aussi, d'un point de vue typologique, Creissels 1995 : 249 sur le manque de prédisposition sémantique des verbes à avoir ou non un objet). En effet, Creissels (p. 248) écrit :

« [...] il n'y a pas grand intérêt à vouloir à tout prix classer ainsi les verbes français, et il serait plus important d'expliquer la variété de leurs emplois. »

Dans les limites du corpus (voir chap. 1.2.), je tenterai ici de le faire.

1.1. Objet de l'étude

L'objet de l'étude se trouve dans une séquence linguistique — du français contemporain — où l'on peut identifier au moins un verbe et en plus des actants, parmi lesquels le sujet se définit comme régissant l'accord du verbe en nombre et en personne² et l'objet comme

¹ Les remarques faites par l'auteur du présent travail figureront entre crochets à côté de citations, d'exemples ou de références bibliographiques ; la suppression de mots ou de passages sera indiquée de même par [...].

² Et parfois en genre : le participe passé.

étant l'autre actant direct, c'est-à-dire directement régi par le verbe, sans l'aide d'une préposition.³ Je me concentre sur les verbes et sur la présence ou l'absence d'un objet.

La définition de l'objet est donc morphologique :⁴ cela exclut de cette étude les compléments d'objets indirects (par exemple, *Je pense à lui*). J'ai décidé de ne traiter dans le cadre de ce travail que des objets directs en toute connaissance de cause, consciente des difficultés que pose la distinction entre objets directs et indirects et notamment du fait qu'il n'y aurait pas lieu en français de privilégier les objets directs (cf. par exemple Blinkenberg 1960 : 20 et Wilmet 1997 : 478—479 ; § 597).⁵ La seule raison de cette définition morphologique est la volonté de délimiter l'objet d'étude d'une façon claire.

Les objets indirects ne sont pas les seuls compléments qui mériteraient d'être pris en compte en plus des objets directs : Florea (1988 : 36), par exemple, écrit qu'on a eu « tort de privilégier, dans le classement des verbes en " transitifs " et " intransitifs ", le " complément d'objet direct " au [sic] dépens du " complément circonstanciel ". » En effet, en linguistique française on distingue d'habitude entre les objets directs, les objets indirects et les compléments circonstanciels. Contrairement à ce qui se fait dans la description de beaucoup d'autres langues, il est donc jugé nécessaire de faire la différence entre les objets indirects et les compléments circonstanciels. La raison ne peut pas en être la préposition en soi — dans *vivre à Helsinki*, le complément est circonstanciel, tandis que dans *penser à Marie* il y a un objet indirect, mais la préposition est la même — ni le degré d'« obligatorité » du complément : il serait difficile de plaider pour un plus haut degré d'obligatorité dans l'un ou dans l'autre des compléments dans *partir pour Marseille* ou dans *penser à Marie*. En revanche, la distinction semble être due au peu de sens qu'a la préposition du complément d'objet indirect. Celle du complément circonstanciel en a déjà un peu plus.

Mais la distinction éventuelle entre les compléments d'objets indirects et les compléments circonstanciels est une autre affaire qui ne nous concerne pas ici. La décision de ne traiter que les objets directs, que j'appellerai dorénavant simplement objets, a été prise, je le répète, pour délimiter d'une façon nette et claire le problème étudié — ou, tout simplement, pour le délimiter, car ç'aurait été une tâche trop vaste dans le cadre de cette étude que de s'attaquer aussi à toutes les autres structures.

De même, j'ai exclu les compléments directs des verbes tels que *peser*, *mesurer*, *valoir* et *coûter* pour la raison que ce ne sont pas des objets : cf. Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 222), Wilmet (1997 : 482 ; § 601) et François (1997 : 22) ; cependant, voir aussi le chapitre 4.3.1.⁶

³ L'objet peut aussi dans certaines conditions régir l'accord du participe passé en genre et en nombre. — Lene Schøsler fait remarquer à l'auteur qu'une définition morphologique de l'objet serait de dire que celui-ci peut être pronominalisé par *le*, *la*, *les*, *me*, *te* etc., tandis que dire que l'objet est « directement régi » n'en est pas une. J'évite pourtant de me prononcer sur la question de savoir si l'objet est en effet pronominalisable dans une occurrence particulière, car dans le cas des objets non prototypiques, la pronominalisation peut être difficile ou peu naturelle.

⁴ Comme l'est celle donnée par Tesnière (1988 : 111—112).

⁵ Mais Creissels (1995 : 245), par exemple, est d'un avis contraire.

⁶ Qu'est-ce qui est objet et qu'est-ce qui ne l'est pas ? C'est une question qui a fait couler beaucoup d'encre. Par exemple, Vassant (1994) passe en revue de nombreux groupes d'objets ou de compléments susceptibles d'être considérés comme objets ; elle les soumet à plusieurs tests d'objectivité ; ses conclusions ne sont pourtant pas toujours convaincantes. Gross (1969 : 72), quant à lui, écrit que la notion d'objet direct est complètement inutile pour la description grammaticale et ne correspond à aucun phénomène linguistique précis (en effet, les conclusions un peu diffuses de Vassant sont peut-être symptomatiques). — Qu'il me suffise, en plus de ce qui a déjà été dit, de constater que la définition n'est pas aisée et que, souvent, les objets dans le corpus de ce travail ne sont pas prototypiques.

En revanche, il convient de noter que les formes non finies de verbes ne sont pas exclues, parce qu'elles peuvent très bien avoir un objet en français (par exemple, *Je voudrais trouver un bel appartement*).

Le présent travail cherche à étudier les cas non conventionnels en ce qui concerne le verbe et l'objet en français contemporain : présence de l'objet quand, conventionnellement, il n'y en aurait pas (cf. les exemples (1.1) et (1.2)), ou son absence quand, par contre, conventionnellement il y en aurait un (ex. (1.3) et (1.4)). Les cas où le référent de l'objet est d'une nature différente de ce qui serait conventionnel sont aussi à considérer (ex. (1.5)).

(1.1) Personnage intéressant. Pas chinois pour un yen, plutôt bavarois, je suppose. [...] À la vue de ma blessure, il éternue des interjections en caractères gothiques, veut apprendre comment elle s'est produite. [San-Antonio 1997 : 209]

(1.2) Retenez-moi ! Je l'impluse ! Je le pile ! Je le désintègre ! Je l'annihile ! [Picsou 288/1996 : 54]

(1.3) La plage était déserte. Ointe de crème solaire, Manon dorait en maillot de bain, les yeux mi-clos. [Jardin 1995 : 66]

(1.4) « Faut d'abord que je fignole. T'as le temps d'aller faire un tour. » [Picouly 1995 : 240]

(1.5) Je l'ai retrouvé dans la cuisine, sa tête de poète maudit plongée dans ses bras repliés, parmi les assiettes sales, les pelures de pomme et autres reliquats que nous n'avons pas eu le temps de débarrasser, [...] [Pennac 1997a : 519]

Il est à noter que les emplois pronominaux avec un clitique *se* non conventionnel ont été écartés de l'étude, parce qu'ils présentent un cas à part.⁷

J'essaierai de voir quels sont les procédés productifs en français contemporain qui permettent que le verbe apparaisse avec un schéma actanciel différent du schéma conventionnel.

En fait, il s'agira toujours de contraster deux emplois, c'est-à-dire l'emploi conventionnel et l'emploi attesté, dans le sens que la question à poser sera de savoir de quelle façon l'emploi non conventionnel diverge de l'emploi conventionnel. Ainsi, en face de l'exemple (1.6a), les deux emplois conventionnels (1.6b) et (1.6c) sont à noter :

(1.6a) Un mois entier à la plage. Parce que le docteur disait qu'on avait mauvaise mine. Les parents ont attaqué, Vous deux, des retraités peinards, les parents ont baratiné des trucs sur l'iode et le reste, cet enfant pâlichon sa santé qu'est en jeu et qu'ils paieraient la location et tout. [Saumont 1996 : 25]

⁷ Deux exemples de ces occurrences :

Rien à faire, il reste bloqué sur le professionnel, mais se décoince d'un seul coup sur le trottoir pluvieux. « Tu aimes les concerts latinos ? On s'en fait un bientôt ? » [Nova 11/1995 : 22]

Bâtiment bas sans grâce en mal de ravalement, fenêtres aux grillages oxydés, façade pouilleuse au milieu de quoi les trois couleurs d'un drapeau national malpropre, entortillé sur sa hampe en vieux rideau, se grimpaient les unes sur les autres. [Échenoz 1995 : 60]

Seuls quelques rares cas ont été étudiés lors d'une autre analyse (par exemple, dans le chap. 4.1.2., *Chouchoutez-vous une image à vous*, où c'est surtout le rôle d'une *image à vous* qui m'intéresse, et *se vivre en poètes* dans le chap. 4.6. — là, la construction avec le pronom réfléchi « implique une prise en main de la situation » et est considérée avec d'autres constructions à objets).

(1.6b) Les parents ont baratiné les grands-parents.

(1.6c) Les parents ont baratiné.

Dès l'abord, on voit que le référent de l'objet dans (1.6a) est différent de celui de l'objet dans (1.6b). En effet, la relation que la construction dans (1.6a) entretient avec la construction dans (1.6c) suit un modèle productif ; la différence qui nous intéresse entre les deux schémas actanciels est celle qu'il y a entre (1.6a) et (1.6c) (voir le chap. 4.1.).

J'ai écarté de cette étude les emplois où le même verbe est employé dans un sens nettement distinct du sens « basique » et où les différences entre les deux schémas actanciels, celui avec le sens conventionnel du verbe et celui avec le sens non conventionnel, sont liées à cette différence de sens ; il ne serait pas sensé de tenter d'analyser ces différences. Par contre, la relation entre les différents sens serait un sujet intéressant à étudier, mais dépasse le cadre de ce travail.

Ainsi, les emplois tels que ceux des verbes *brancher* et *gonfler* dans les exemples (1.7) et (1.8) ne m'intéressent pas dans le cadre de cette étude :

(1.7) Cercaire se tut un instant, puis demanda : « Et ça te brancherait d'avoir mon opinion à moi, sur tout ça ? »

« Bien sûr. » [Pennac 1994 : 127]

(1.8) « Tu sais où tu peux te les carrer tes boutons en nacre ? » Les trois autres le regardent sans comprendre. [...]

« Qu'est-ce qui t'a pris ? »

« Je sais pas. Il m'a gonflé ... » Je reviens des States, y'a pas du courrier ?

Vous avez pas vu ma chemise ... » Crétin ! » [Salvadori et Harel 1996 : 38—39]

Il est clair qu'il n'est pas aisé de tracer la limite au delà de laquelle il n'est plus raisonnable de comparer les actants des deux emplois, d'autant plus que, dans tous les cas que j'étudie, il y a une différence entre les actants des deux emplois (concernant leur nombre ou leur qualité), et les différences entre les schémas actanciels entraînent toujours au moins de minimes différences de sens. Deux énoncés paraphrastiques ne sont jamais tout à fait synonymiques — une différence sur le plan de la forme entraîne toujours une différence sur le plan du contenu.⁸

De même, les verbes néologiques ne sont pas l'objet de cette étude :

(1.9) Retenant sa respiration, Charlie s'avance. Comme il s'apprête à coller son œil à la serrure pour voir à quoi ressemble un Dieu dans le privé, la porte s'ouvre vers l'extérieur et lui borgne un œil. [Vautrin 1986 : 151]

Pareillement, *entarter quelqu'un* dans le sens de 'jeter une tarte à la figure de quelqu'un',⁹ appartiendra à une autre étude :¹⁰

(1.10) « En entartant à Bruxelles le 4 février dernier Bill Gates, symbole de la nouvelle arrogance marchande, les guérilleros-chantilly ont trompété en chœur » Entartons, entartons le polluant pognon ! » [Le Monde 17/9/1998]

⁸ Mais pas nécessairement le contraire.

⁹ Cet emploi est attesté dans le *Nouveau Petit Robert* de 1996.

¹⁰ À propos de la notation : seront mis entre guillemets simples aussi bien le sens (la dénotation) que le référent d'une séquence linguistique.

1.2. Le choix du corpus et ses conséquences

Les emplois non conventionnels des verbes constituent donc l'objet de cette étude. Dans ce but, un corpus a été collecté : un corpus constitué d'énoncés trouvés dans les textes (écrits) dépouillés. De plus, toute occurrence intéressante rencontrée dans un texte (écrit ou oral) au cours de la recherche a été notée et ajoutée au corpus.¹¹ Les énoncés du corpus sont approximativement au nombre de 1200.

Il est à noter que certains des cas étudiés sont très fréquents, notamment les objets latents et les emplois génériques où il n'y a pas d'objet. Dans ces cas, toutes les occurrences rencontrées n'ont pas été collectées, bien entendu, mais seulement celles qui présentaient un intérêt particulier.

Dans le texte, après chaque exemple figurera la référence exacte ;¹² le verbe étudié sera souligné et les éléments auxquels il conviendra éventuellement de prêter attention en plus du verbe seront en caractères gras.

Les textes dépouillés en entier sont, pour la plupart, des textes littéraires en prose écrits et parus récemment, c'est-à-dire à partir de 1985. Ces textes littéraires — romans, recueils de nouvelles et scénarios — sont au nombre de 42. En plus, quelques numéros de magazines ont été entièrement dépouillés.

Le corpus est donc constitué principalement de deux genres de textes : textes littéraires en prose et presse écrite, contenant des annonces publicitaires. Pour les détails, voir la bibliographie intitulée « Matériaux ».

Ont donc été collectées les occurrences où l'emploi est « non conventionnel » ; mais comment savoir ce qui est non conventionnel, ou plutôt, comment savoir ce qui est conventionnel ?

Le français d'un locuteur s'est développé et se développe sur la base de ce qu'il a entendu ou lu (dans le cas d'un locuteur français moyen) et de ce qu'il a lui-même énoncé au cours de sa vie en employant la langue. Son français est donc une sorte de synthèse des emplois qu'il a rencontrés — cela n'interdit pas la créativité, qui joue principalement à l'intérieur des limites tracées par la langue pour rendre possible la compréhension (pour une brève discussion sur la langue et la parole, voir le chap. 6. ; c'est précisément le côté innovant qui prépare le terrain pour l'évolution de la langue).

Quant au lexicographe qui écrit un dictionnaire, il le fait sur la base de sa compétence linguistique de locuteur ou, de nos jours, à partir de recherches sur des corpus automatisés. Dans les deux cas, ce qui arrive jusqu'au dictionnaire reflète l'usage et est, de ce fait, « conventionnel ».

Les occurrences trouvées dans les textes ont donc été comparées à ce qui se trouve dans des dictionnaires. En premier lieu, la conventionnalité de l'emploi a été vérifiée dans le *Petit Robert* (1986). En second lieu, différents autres dictionnaires ont été utilisés pour mesurer son degré de conventionnalité (voir la bibliographie). Si aucun des dictionnaires ne l'a mentionné, il en a été déduit que l'emploi est non conventionnel. L'admission d'une construction dans le *Nouveau Petit Robert* (1994),¹³ bien qu'elle ne

¹¹ Je remercie très sincèrement tous ceux qui m'ont trouvé des exemples et tout particulièrement Juhani Härmä qui a eu la gentillesse de se souvenir de mon travail chaque fois qu'il a ouvert un journal en français ; par exemple, c'est lui qui a trouvé l'exemple précédent avec *entarter*.

¹² S'il s'agit d'un texte entier dépouillé, la référence complète se trouvera dans la bibliographie à la fin du livre. Si, par contre, l'exemple est issu d'un texte qui n'a pas été parcouru d'un bout à l'autre, c'est après l'exemple que le lecteur trouvera la référence complète.

¹³ Le choix du *Nouveau Petit Robert* de 1994 est dû à la date à laquelle le travail a été commencé. La nouvelle édition du *Petit Robert* (sous le nom de *Nouveau Petit Robert*), « entièrement revue et amplifiée », a paru pour la première fois en 1993.

figure pas dans le *Petit Robert* de 1986, est vue comme le témoignage de sa « conventionnalisation » récente. Cependant, on discutera aussi des emplois mentionnés dans des dictionnaires mais semblant refléter un usage marginal ou récent.

Il est vrai que les dictionnaires n'attestent les phénomènes d'habitude qu'après un certain laps de temps — ils sont en retard, pour ainsi dire —, mais cela ne fait que décaler le point de comparaison : ce qui est considéré comme conventionnel l'a été en fait il y a quelque temps.

De toute façon, il ne serait pas possible de tracer de limite nette entre les emplois conventionnels et ceux qui ne le sont pas, ne serait-ce que pour la raison que les emplois non conventionnels suivent le modèle des emplois conventionnels : par exemple, le verbe *culpabiliser* dans un emploi labile¹⁴ (*Je culpabilise*), emploi non conventionnel, suit le modèle bien connu du verbe *casser* (*La branche casse*), emploi conventionnel.

Ce travail n'a pas d'ambitions quantitatives. Il ne prétend rien dire sur la fréquence d'un certain emploi et ne donne pas de statistiques. Le caractère du corpus, déjà, interdit de le faire : ce n'est pas un corpus d'un nombre de mots bien précis où seront comptées les occurrences non conventionnelles.

De même, le fait que le corpus ne contienne pas d'énoncés impossibles délimite les observations à faire — restriction qui concerne tous les travaux sur corpus.

En revanche, le but de cette étude est d'explorer les limites du possible en français contemporain : remarquer que le système du français permet de dire *a*, plutôt que chercher à dire qu'il est normal de dire *b* en français.

De ce fait, il n'est pas mentionné que tel ou tel exemple appartient à un registre ou à un style particulier. Les exemples sont présentés comme faisant partie de la langue française (contemporaine), qui est vue comme une abstraction des idiolectes des locuteurs (voir aussi le chap. 6.1.). Tant que les autres locuteurs ne « tiquent » pas — en déduisant, par exemple, que le locuteur n'est pas natif — quand ils rencontrent un énoncé, celui-ci fait partie de la langue.

Il est clair qu'un grand nombre d'énoncés ne seraient pas acceptés par des locuteurs si on leur posait la question, mais si les mêmes locuteurs rencontrent ces mêmes énoncés à l'improviste au milieu d'un texte, ils n'ont rien contre ceux-ci, notant, à la limite, un emploi innovant. C'est aussi pourquoi les tests seraient problématiques en ce cas.¹⁵ L'énoncé est au moins une fois attesté quand il est trouvé dans un texte, et si l'occurrence n'est pas isolée mais suit un modèle, il est clair que ce n'est pas un lapsus.

La même chose concerne les hapax : tant qu'une construction — ou un lexème dans une construction — suit un modèle détectable, le fait qu'elle n'est attestée qu'une seule fois n'est dû qu'au hasard.

Pour des raisons pratiques, le corpus est presque entièrement écrit. La plupart des cas sont assez rares, malgré la haute fréquence de certains : il est alors plus facile et plus rapide de capter des occurrences dans un texte écrit.

Le domaine de l'écrit dans la communauté francophone est un domaine bien surveillé, bien protégé. La tradition normative y est exceptionnellement forte et longue. C'est pourquoi il a été difficile de trouver des occurrences non conventionnelles dans un français « standard ». Les auteurs, les journalistes se surveillent, vérifient dans un

¹⁴ Pour le terme, voir le chap. 5.1.3.

¹⁵ À ce propos, Lambrecht et Lemoine (1996 : 305) écrivent effectivement sur l'objet latent (« la réalisation zéro définie dans la construction transitive ») que « tout en faisant indubitablement partie du système grammatical de la langue, [il] échappe dans la plupart des cas au jugement d'acceptabilité hors contexte du locuteur natif. » Ils soulèvent « le problème métathéorique du recours à l'intuition du locuteur natif » et concluent que l'introspection ne suffit pas.

dictionnaire « si on peut bien dire ça » — ce qui rend difficile la tâche de celui qui recherche justement les écarts par rapport à la norme du français standard ou du « bon français ».

La réaction à l'encontre de l'exemple (1.11) illustre bien la vigueur avec laquelle les Français défendent la grammaire telle qu'elle leur a été enseignée : un listier écrit sur la liste de diffusion *france_langue* (25/4/1996) : « Dire qu'il a fallu que je vienne sur le site de la DGLF [Délégation Générale à la Langue Française] pour découvrir que le verbe *fouiner* était devenu transitif ! Fouillez ou fouinez dans, mais donnez l'exemple s'il vous plaît. » Il s'agissait de l'emploi suivant :¹⁶

(1.11) LOKACE *fouine* pour vous tout l'espace francophone. [le site internet de la Délégation Générale à la Langue Française 25/4/1996]

En raison de la rareté des exemples non conventionnels dans les publications « sérieuses » qui soignent leur langue, je me suis penchée sur des sources où le « français avancé » (terme de Frei 1929 : 32) n'est pas aussi mal vu et fait même partie du genre.

Comme les textes qui se veulent proches de la langue parlée — ce qui se voit déjà dans les choix lexicaux — ont été ceux où les exemples ont été les plus faciles à trouver, il est à supposer que ces phénomènes existent aussi, et dans certains cas surtout, dans la langue orale. Il est clair que les cas qui nécessitent une coopération étroite avec le contexte extralinguistique (notamment les objets latents extracotextuels) sont surtout une affaire de la langue parlée, où le contexte est différemment présent. Dans le cas de la langue écrite, le contexte que le « locuteur » (c'est-à-dire celui qui écrit) peut supposer être à la disposition de l'« allocutaire » (le lecteur) est beaucoup plus restreint : connaissance générale du monde ou liée à la culture ou contexte créé par le texte.

J'ouvre une parenthèse : naturellement les différences entre les variétés de langue ne sont pas uniquement lexicales. À l'encontre de ce qu'il a observé dans la littérature linguistique sur l'argot en français, Calvet (1987) fait la remarque très pertinente que l'argot n'est pas un phénomène purement lexical, mais que la syntaxe joue un rôle dans sa construction sémantique. Malheureusement, tous ses exemples sont des cas où il n'y a pas de relation sémantique détectable à premier abord entre le sens commun et le sens argotique des verbes examinés : la syntaxe est certes différente dans les deux registres, mais le contenu référentiel des verbes l'est aussi (par exemple, *baigner un enfant* ou *se baigner* vs. *ça baigne* 'ça va très bien' ; *planter* vs. *se planter* 'se tromper, faire une erreur'). Ce sont donc des cas qui ont déjà été éliminés dans le chapitre précédent du corpus de cette étude. Dans ces cas, il semblerait plutôt que l'argot utilise la langue commune comme une réserve de formes de lexèmes où il peut dénicher des formes appropriées. Il n'empêche que l'argot a réellement des traits syntaxiques intéressants. Les expressions en *ça + verbe*, notamment, fourmillent (*ça baigne*, *ça craint* ...).

Il ne faut pourtant pas croire que la non-conventionnalité appartienne avant tout à l'oral, qu'elle soit simplement l'indice de la négligence ou du fait que le locuteur ne s'applique pas ou laisse le contexte clarifier les choses. Un texte écrit est mieux pensé et la forme y importe beaucoup ; le lecteur a le temps de s'attarder, d'admirer le talent de l'écrivain ou du journaliste, de revenir en arrière ; un auteur peut vouloir se démarquer par le choix d'un langage innovant, ludique même. C'est le cas d'auteurs comme Jean Vautrin ou San-Antonio.

Une grande partie du corpus est donc constituée de textes qui se veulent proches de la langue parlée : romans noirs (dont Benacquista 1994, Dantec 1993, Isard

¹⁶ Voir le chapitre 4.3. pour cet exemple.

1997), scénarios (tel Ferran et Trividic 1996) ou autres textes imitant la langue parlée au moins à un certain degré (Cauvin 1994, Saumont 1996 etc.). Les magazines branchés sont à ranger dans cette même catégorie (par exemple, *B Mag*, *Nova Magazine*, *20 ans*) ainsi que les bandes dessinées de Claire Bretécher.

Dans d'autres textes, l'écart vis-à-vis de la conventionnalité n'est peut-être pas recherché de la même façon, mais est dû au peu d'ambition littéraire ou à la cadence de la rédaction : magazines sportifs (comme *Mondial Basket*) ou autres (par exemple, *Télémagazine*, *Pariscope*) ainsi que les quotidiens électroniques.

Certains auteurs semblent profiter des possibilités offertes par la langue pour créer un style qui va aussi loin que la langue le permet. Jean Vautrin et San-Antonio sont parmi eux. Ainsi San-Antonio déclare-t-il ouvertement employer des expressions originales : à propos de *J'engouffre l'immeuble*, il dit dans une note en bas de la page : « Locution qu'on ne peut utiliser sans posséder un permis de san-antoniaiser, en cours de validité » (San-Antonio 1997 : *Grimpe-la en danseuse*, Fleuve Noir, Paris. P. 121.) — note où surgit déjà un nouveau jeu de mots.

Ce même phénomène peut être trouvé chez Bretécher, bien entendu. Yaguello (1998b : 13—17) fait même l'éloge du langage de Bretécher en écrivant :

« Le langage des *Frustrés* relevait de la caricature. Il a suivi d'année en année les courants et les modes. [...] Mais le langage d'Agrippine va beaucoup plus loin. Bien au-delà de la caricature. Brétecher [*sic*] ici ne copie, elle anticipe. *Personne* ne parle comme Agrippine. » [Yaguello 1998b : 14]

Vautrin (1986 et 1994), San-Antonio (1994, 1997) ou Bretécher (voir la bibliographie) sont des textes d'auteurs qui exploitent la langue telle qu'elle est à une de ses extrémités. La langue non conventionnelle, dans leur cas, sert à rendre le texte expressif.

De même, dans certaines autres publications, il semble que la non-conventionnalité puisse être vue comme produisant un effet de style (*Nova Magazine*, déjà mentionné, ou *Cosmopolitan*, par exemple). C'est aussi souvent le cas des textes publicitaires.

Une partie du corpus reflète donc un style particulier, un style qui n'est pas soigné selon les normes du français standard, à dessein ou non. Cependant, une partie des exemples a, bien entendu, été trouvée dans des textes en français « standard »; le lecteur le verra dans les références.

Le présent travail cherchant les limites du possible en français contemporain et n'essayant pas de faire une étude de styles ni même une étude sociolinguistique, la distinction entre les différentes variétés du français n'est pas traitée en soi. Ce sera l'objet d'une autre étude.

Pour l'étude de ce qui est possible, un corpus collecté « à la main », à l'ancienne, est tout à fait approprié. Au début du travail la possibilité de profiter des grands corpus automatisés a été envisagée. Cependant, au fur et à mesure que le travail a avancé, il est devenu clair que la tâche ne permettait pas de le faire. D'une part, les occurrences non conventionnelles ne sont pas courantes dans le français standard tel qu'il est écrit, par exemple, dans la presse traditionnelle, qui est parmi les matériaux typiques des grands corpus. D'autre part, les possibilités offertes par les constructions sont exploitées par un grand nombre de lexèmes, et il ne serait donc pas fructueux de suivre le comportement d'un certain nombre de lexèmes choisis au préalable, ce qui serait nécessaire s'il était question d'utiliser un corpus automatisé.

1.3. Sur le sujet de l'étude et les choix théoriques

Le point de départ de ce travail a été la constatation que l'actance — pour emprunter le terme de Lazard (1994) — semble instable en français contemporain, plus particulièrement, que les verbes labiles fourmillent, et que cela mériterait d'être regardé de plus près.¹⁷ Le phénomène n'est pas nouveau (cf. Gougenheim 1974 : 151—163 pour les verbes du XVI^e siècle qui diffèrent à cet égard de l'usage moderne et Haase 1925 : 126—139 pour le XVII^e siècle). Cependant, il semble qu'il y ait une accélération. Quand on compare, par exemple, la liste des verbes labiles de Rothemberg (1974) et celle de Bassac (1995), on voit qu'il y a quelque chose qui se passe. L'idée de ce travail a été de faire un tour d'horizon pour constater, éventuellement, qu'il y a de la fluctuation dans l'actance.

Résumons ensuite ce qu'ont dit deux linguistes il y a déjà quelque temps.

Clédat (1881 : 5), dans sa syntaxe historique, fait remarquer que beaucoup de verbes intransitifs à l'origine sont devenus réfléchis et transitifs : on les a d'abord employés avec un pronom explétif (réfléchi), ensuite on leur a donné un rôle transitif, soit en les faisant suivre, sans préposition, de leurs compléments indirects ordinaires, soit en leur attribuant le sens de produire l'action qu'ils exprimaient comme verbes intransitifs. Il donne comme exemple le verbe *arrêter*, dont le chemin parcouru a été le suivant d'après lui : *arrêter* 'rester' > *s'arrêter* (pronom explétif) > *arrêter* 'produire l'action de s'arrêter'. Plus loin (p. 10), Clédat ajoute qu'un certain nombre de verbes transitifs d'origine ont passé à l'intransitif par la forme réfléchie : *renouveler quelque chose* > *se renouveler* > *renouveler* 'se renouveler' — parcours inverse donc.

Pour sa part, Brunot (1922 : 311—314) avait déjà constaté que la différence entre les verbes « objectifs » (avec objet) et les autres n'est pas une différence de nature, mais d'emploi. Il énumère différentes façons de passer d'un emploi à l'autre : (1) le verbe prend la valeur factitive ; (2) on donne à l'objet la qualité exprimée par le radical (*vieillir une dame*) (d'ailleurs, les points (1) et (2) ne pourront-ils pas être subsumés sous un seul ?) ; (3) on donne à un verbe un objet exprimant l'idée nominale contenue dans son radical (*pleurer des larmes de sang, vivre sa vie*) ; (4) par une extension très compréhensible de (3), l'objet est autre (*suer du sang, leurs agonies*) ; (5) au lieu de se servir d'un complément exprimant le temps, la manière, la cause, on fait de ce complément l'objet (*jouer sa douleur, dormir ce cours, potiner quelqu'un, grelotter la fièvre*). Selon Brunot, les seuls verbes vraiment rebelles à l'objectivité semblent être ceux qui n'expriment pas d'action proprement dite, mais qui sont à proprement parler des copules (*demeurer, devenir, être, paraître, rester, sembler*).

Ce qui m'intéresse dans ce travail, ce sont les relations entre les schémas actanciels. J'ai résumé aussi longuement ce qu'ont dit ces deux linguistes, parce que tous les phénomènes qu'ils mentionnent se trouvent dans le corpus, et il en sera question au cours de l'étude. Ils servent aussi à illustrer le peu de différence qu'il y a souvent entre une perspective synchronique et une perspective diachronique. Les mêmes phénomènes se trouvent dans les deux ; la langue, nécessairement, contient plusieurs couches « diachroniques » à un moment donné.

Les phénomènes et les constructions à analyser ont naturellement été auparavant traités dans de nombreuses études, auxquelles on renverra au fur et à mesure. Cependant, il convient de mentionner ici déjà quelques études générales dont l'objet recouvre plusieurs chapitres de ce travail, notamment quatre monographies.

¹⁷ Je remercie les professeurs Olli Välikangas et Georges Bernard de m'avoir donné l'idée de ce sujet en janvier 1994.

L'étude de Georges Bernard (1972) est très stimulante et j'aurai l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises.

Rothemberg (1974) présente une étude étendue du comportement syntaxique de lexèmes, fondée surtout sur l'information fournie par des dictionnaires. Pour elle, les constructions dans lesquelles ces lexèmes peuvent figurer sont données, elle ne considère pas les constructions comme pouvant se lier avec des lexèmes d'une façon productive.

Blinkenberg (1960) donne une quantité impressionnante d'exemples, mais son travail aussi est plus orienté sur des lexèmes particuliers que sur des constructions. Ses remarques sont cependant souvent très pertinentes et il discute longuement la base théorique de la transitivité. À ce propos d'ailleurs, Gilles Bernard (1991), dans son article sur « une conception linguistique méconnue de la transitivité », passe en revue une série d'études (des auteurs tels que Bréal, Secheyne, Meillet et aussi Blinkenberg). Il en fait l'éloge, montre leurs points forts et les relie à des thèmes de recherche « à la mode » (concept de la grammaticalisation, points de vue cognitivistes).

La quatrième monographie est celle de Willems (1981). C'est une étude riche qui a une base valencielle. L'auteur se limite à des emplois standard. Dans l'introduction (pp. 20—21), elle compare ce que disent Gross (1975) ou Damourette et Pichon (1911—1940) à propos des verbes pouvant apparaître dans certaines constructions et ce qu'en disent les dictionnaires et les grammaires. Ces derniers reflètent une langue fondée sur la norme, tandis que le domaine de Gross ou de Damourette et Pichon est, selon elle, celui du virtuel (dans le cas de Gross, de l'introspection). Willems prend parti pour la norme.

Willems écrit aussi (p. 13) : « En établissant, pour chaque propriété syntaxique, la liste des verbes qui y répondent, et en dégagant dans la liste l'élément sémantique commun, nous pensons pouvoir découvrir le sens profond de la propriété syntaxique et croyons pouvoir mesurer avec précision le lien entre propriété syntaxique et sens. » C'est parler du sens d'une construction, une idée à laquelle nous reviendrons.

Mentionnons encore Busse (1974), qui présente une approche valencielle — ce qui l'intéresse par dessus tout, c'est la valence des verbes hors contexte, hors emploi (voir, par exemple, p. 129 à propos de « l'ellipse de l'objet ») —, Damourette et Pichon (1911—1940) avec leurs nombreux exemples et l'article de Serbat (1994), qui réfléchit sur le verbe *jouer* et la grande variété d'objets qu'il peut avoir : *jouer une pelouse durcie / un champion basque / une balle plus grosse* etc.

J'ai écrit auparavant quelques articles sur des aspects différents du sujet (Larjavaara 1997a, 1997b, 1998a, 1998b, 1999) ; si l'analyse y diffère de celle présentée dans ce travail, c'est celle de ce travail qui est la plus avancée.

Le présent travail part du matériau à analyser. Ce point de départ et but de l'étude, l'analyse d'un matériau linguistique concret, a délimité les possibilités en ce qui concerne les choix théoriques.

Vu le sujet — la présence d'un des actants —, un choix naturel aurait été les théories valencielles (cf. Schøsler et Kirchmeier-Andersen 1997). Cependant, comme elles décrivent et expliquent les possibilités qu'ont conventionnellement des lexèmes particuliers, un corpus non conventionnel est par définition un champ d'application peu approprié. De plus, j'ai voulu donner un poids un peu plus grand à des considérations d'ordre sémantique.

La langue n'existe que dans son emploi. Une autre idée qui sous-tend les observations faites dans cette étude est l'importance du besoin : une formulation linguistique implique impérativement que cette formulation est nécessaire. Il n'est dit que

ce qui a besoin d'être dit, pour une raison ou pour une autre. C'est un point de vue fonctionnel ; la fonction est vue comme primordiale.¹⁸

Ce point de vue sera tout le temps présent. Autrement, un certain éclectisme théorique est cherché, l'étude partant du corpus et de lui seul.

1.4. Plan du travail

Après l'introduction (chap. 1.), les chapitres seront divisés d'après la présence ou l'absence de l'objet dans l'emploi non conventionnel. Les verbes labiles seront traités dans un chapitre à part. Le chapitre 2. aura pour sujet les actants et plus spécialement l'objet, leur relation aux participants et leurs rôles.

Les différents cas du corpus seront considérés comme suit : les emplois sans objet dans le chapitre 3., les emplois avec objet dans le chapitre 4., les verbes labiles dans le chapitre 5. Le chapitre 6. contiendra une conclusion.

Deux tableaux devraient faciliter la lecture.

¹⁸ Melis (1998 : 18) écrit : « Quelle que soit la systématique obtenue dans l'analyse formelle, celle-ci n'a de sens que si l'organisation dégagée peut être corrélée aux différentes organisations fonctionnelles. »

Tableau (1).

Pas d'objet			
Même relation verbe—sujet que dans l'emploi avec objet (chap. 3.)			Verbes labiles (chap. 5.) <i>Claude <u>culpabilise</u>.</i>
Objet latent (chap. 3.2.)		Emploi générique (chap. 3.3.) <i>Claude <u>écrit</u>.</i>	
Cotextuel <i>Claude a regardé la peinture et <u>a admiré</u>.</i>	Extracotextuel <i>Claude <u>conduit</u>.</i>		

Tableau (2).

Avec objet										Discours direct (chap. 4.2.) « Vas-y », <u>dit</u> Claude.
Même relation verbe—sujet que dans l’emploi sans objet (chap. 4.)										Verbes labiles (chap. 5.) <i>L’abandon <u>culpabilise</u> Claude.</i>
Objets effectués manifestes (chap. 4.1.)		Relation dénudée (chap. 4.3.) <i>Claude <u>joue</u> le violon.</i>	Nouveau type d’objet (chap. 4.4.) <i>Claude <u>amuse</u> ses matins.</i>				Cas particuliers (chap. 4.5.)			
Émission de sons (chap. 4.1.1.) <i>Claude <u>bougonne</u> un truc inaudible.</i>	Autres (chap. 4.1.2.) <i>Claude <u>talonne</u> un garde-à-vous.</i>		Métaphore (chap. 4.4.1.) <i>Claude <u>conchie</u> l’égoïsme.</i>	Métonymie (chap. 4.4.1.) <i>Claude <u>déjoue</u> les gardes.</i>	« Nouvelle donne » (chap. 4.4.2.) <i>Claude <u>pioche</u> des relations dans son agenda.</i>	Catégorie de mot inusuelle (chap. 4.4.3.) <i>Claude <u>ose</u> le mot.</i>	Verbes d’expression (chap. 4.5.1.) <i>Claude <u>piaille</u> ses souvenirs.</i>		Autres (chap. 4.5.2.) <i>Claude <u>joue</u> les couleurs.</i>	
								Discours indirect (chap. 4.2.1.) <i>Claude <u>fanfaronne</u> qu’il est arrivé.</i>		

2. Objet

2.1. L'énoncé et le monde

2.1.1. Le concept de référence

Le langage a trois fonctions principales (Lyons 1987 : 50—56) : les fonctions référentielle — appelée aussi descriptive —, sociale et expressive, dont les deux dernières peuvent être subsumées sous une seule, la fonction interpersonnelle. Si la fonction sociale a pour but de créer et de maintenir des relations sociales et la fonction expressive, centrée sur le locuteur, d'exprimer son attitude à l'égard de ce dont il parle, la fonction référentielle décrit : c'est « celle qui permet de parler des objets du monde, quelle que soit d'ailleurs la nature de ces objets : perceptibles, imaginaires, conceptuels », comme le formulent Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 364). L'information référentielle peut être niée ou affirmée et souvent aussi vérifiée, et c'est grâce à elle que les langues naturelles diffèrent des autres systèmes de signaux humains ou non humains (Lyons 1987 : 50, 56).¹

Il est clair que les trois fonctions ne s'excluent pas. Ainsi, dans l'énoncé (2.1), elles sont présentes toutes les trois :

(2.1) Il faut fêter ton anniversaire ce soir.

La fonction référentielle est de signaler qu'il y aura (probablement) une fête le soir même et que cette fête sera donnée à l'occasion de l'anniversaire de l'allocutaire. La fonction sociale vient du fait que le locuteur dit qu'il faut fêter l'anniversaire : ce faisant, il s'inscrit comme membre du groupe social de l'allocutaire. Enfin la fonction expressive se manifeste quand le locuteur annonce explicitement qu'il faut fêter l'anniversaire : il s'engage comme attachant de l'importance à la fête.

Dans les énoncés qui m'intéressent dans cette étude, la fonction référentielle est toujours présente.²

En employant le langage — et la langue, sa langue — le locuteur réfère à un monde. Le monde auquel il réfère est nécessairement construit : c'est un modèle d'un monde dans l'esprit du locuteur (cf. Frawley 1992 : 24). Ce monde construit correspond au monde réel ou à un monde imaginaire. Si le locuteur raconte ses exploits de la semaine précédente (et ne ment pas) ou explique comment on prépare un soufflé, c'est à une image du monde réel qu'il réfère ; si, par contre, il décrit ses projets pour les grandes vacances ou raconte une histoire à son enfant, c'est à un monde imaginaire. Par la langue le locuteur ne renvoie donc jamais au monde « réel », mais à un modèle de celui-ci, avec plus ou moins de divergences par rapport au monde qui existe sans rapport au locuteur.³

¹ Pour un point de vue différent, plus détaillé, cf. par exemple Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 364—366). Ils donnent neuf fonctions différentes (émotive ou expressive, conative, référentielle, poétique, phatique, métalinguistique, ludique, sémiotique et celle qui a trait à l'inconscient), s'appuyant sur Jakobson quant aux six premières. Lyons traite les fonctions de Jakobson mais conclut qu'elles peuvent être réduites aux trois principales.

² Je tiens à souligner le fait qu'en parlant de la référence, je ne parle pas de la signification ou du sens des mots ou des énoncés ; pour une discussion sur ce sujet, voir le chapitre « Meaning as reference » de Frawley (1992 : 18—25).

³ Parfois la construction du monde se fait par l'emploi même de la langue : pensons à une narration — une histoire — non préparée à l'avance.

J'emploie le mot *référence* dans un sens large pour désigner la relation entre un élément linguistique (un mot, une séquence, un énoncé entier ...) et quelque chose dans le monde extralinguistique auquel correspond cet élément linguistique. Il serait en effet plus correct de dire, non pas que l'élément linguistique, mais que le locuteur réfère en dehors de la langue par le moyen de cet élément linguistique (cf. Lyons 1987 : 177). Pour des raisons de commodité, je fais pourtant abstraction du locuteur en parlant de la référence dans ce qui suit. Ce à quoi réfère l'élément linguistique est appelé le *référent*.

Dans la littérature, la référence a souvent un sens plus étroit et est réservée aux seuls syntagmes nominaux,⁴ bien que ce ne soit pas toujours le cas (cf. Baylon et Mignot 1995 : 31, 33). Dans le sens large utilisé ici, la référence n'est pas l'affaire de seules entités ou propositions ; d'après cette conception, les substantifs sont certes référentiels — c'est-à-dire qu'ils réfèrent, ont un référent — par excellence, mais ils ne sont pas les seuls : les verbes réfèrent aux procès⁵ (aux actions, aux états), les adjectifs aux propriétés et ainsi de suite. Si la référence est définie comme la relation entre un élément linguistique et ce qui lui correspond dans la réalité extralinguistique, il n'y a pas lieu de réduire le concept à une seule catégorie linguistique. Du coup, bien entendu, le terme *référent* élargit aussi son sens : c'est un élément extralinguistique, qui peut être une entité, un procès, une propriété ...

Regardons l'énoncé (2.2) :

(2.2) Jacques a ouvert la porte blanche.

Les éléments linguistiques *Jacques* et *la porte blanche* réfèrent à des entités dans le monde hors la langue : à une personne spécifique et à un objet spécifique. L'élément *a ouvert* réfère à l'action d'ouvrir et l'élément *blanche* à la propriété 'blanc', à la blancheur, de l'objet référé par *la porte*. La totalité de l'énoncé réfère à l'incident conçu sous son intégralité.

⁴ Par exemple, Croft (1991 : 51—53) fait la distinction entre la référence (substantifs, infinitifs), la modification (adjectifs, syntagmes prépositionnels, participes) et la prédication (verbes). Mais il y a une différence : pour Croft, ce sont des fonctions syntaxiques et pragmatiques qu'il utilise non pas pour parler de la relation entre la langue et le monde hors la langue mais de la structure des énoncés, de la manière dont les énoncés se construisent ou de la manière dont les différents éléments sont employés pour former un énoncé. La fonction primaire des nominaux est de référer, celle des verbes de prédiquer (défini comme ce que le locuteur essaie de dire sur ce dont il parle, c'est-à-dire le référent) et celle des adjectifs de modifier. Une partie importante du développement de Croft est d'expliquer comment les différentes catégories sémantico-lexicales (objets, propriétés, actions) peuvent avoir différentes fonctions syntaxiques (pp. 53—55) : par exemple, une propriété ou une action peut avoir la fonction syntaxique de référence (*blancheur* ; *destruction*), de modification (*blanc* ; *détruisant*, *détruit*) ou de prédication (*être blanc* ; *détruire*). Il y a certes des corrélations prototypiques (substantif—référence, adjectif—modification, verbe—prédication), mais ce ne sont que des tendances. Le concept de référence telle que Croft l'emploie joue donc plutôt pour la structure interne de la langue et non pour la relation entre la langue et le monde extralinguistique. — De même, Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 596) affirment que seuls les substantifs permettent la référence sur le plan grammatical. Pour eux (p. 684), le verbe a pour fonction « d'établir une relation entre la suite d'unités linguistiques que constitue la phrase et la réalité non linguistique ([...]). On sait que cette relation entre énoncé et réalité prend le nom de référence. » Le verbe établit donc la référence entre l'énoncé et la réalité extralinguistique, mais n'a pas de référence en soi. — De la même façon, Lambrecht (1994 : 74—76) parle de référents de discours (en anglais, *discourse referents*) qui sont syntaxiquement exprimés comme arguments. Il trace une ligne nette entre les éléments linguistiques qui ont des référents et ceux qui sont des prédicats et qui ne correspondent pas à des référents mais à des attributs d'arguments ou à des relations entre arguments.

⁵ Le mot *procès* est employé dans un sens très général. C'est ce à quoi réfère le verbe dans une phrase. (Voir le lexique.)

Les éléments linguistiques sans contexte n'ont pas de référence ; abstraitement, hors contexte, il n'y a pas de référence.⁶ La référence n'est pas une question sémantique, mais le rapport entre l'élément linguistique et ce à quoi il correspond dans un monde en dehors de la langue. En effet, la référence telle que le concept est utilisé ici regroupe la référence et la dénotation telles qu'elles sont présentées par Lyons (1987 : chap. 7 et notamment p. 214). À la référence contribue, bien entendu, tout ce qu'il y a dans l'énoncé — tout le contexte.

(2.3a) J'aime les pommes vertes.

(2.3b) J'ai mangé les pommes vertes.

Ainsi, dans (2.3a), le référent de *les pommes vertes* est toute la classe de ces fruits verts, tandis que dans (2.3b), le référent du syntagme apparemment identique *les pommes vertes* est un groupe bien spécifique de pommes vertes, par exemple celles qui étaient sur la table de la cuisine. Si cela est perceptible même dans ces énoncés de laboratoire, combien plus riche est la réalité linguistique.

Tout cela ne veut pourtant pas dire que tout élément linguistique ait un référent. Le concept de référence exige que le contenu référentiel puisse être nié ou affirmé, et ce qui fait partie du contenu expressif ou social (*cf.* plus haut) n'est pas référentiel ; ainsi, dans l'énoncé (2.4), la modalisation *ne pas devoir* ne l'est pas.

(2.4) Jacques n'aurait pas dû ouvrir la porte blanche.

2.1.2. Actants et participants

L'énoncé réfère à une partie du monde choisie par le locuteur. Tesnière (1988 : 102) emploie la métaphore bien connue de la scène : il compare la phrase à un petit drame, le verbe à un procès qui a lieu sur la scène et les actants aux acteurs.

Le locuteur est le metteur en scène qui choisit ce qu'il veut présenter, il choisit un verbe et des actants qui réfèrent à un procès et à des participants (il est à noter qu'il est question ici d'énoncés contenant un verbe, ce qui n'est pas toujours le cas). Le terme *actant* désigne un élément linguistique, tandis que cet élément linguistique a un *participant* comme référent.

Certains linguistes utilisent le terme *actant* un peu différemment (par exemple, Berrendonner 1995 : 216), notamment par rapport à un autre terme : *argument*. Dans ce travail, on suit l'exemple de Lemaréchal ; pour lui (1997 : 47—48), la différence entre les actants et les arguments est nette. La notion d'argument appartient au domaine de la logique, qui est universelle, et n'est pas telle quelle applicable aux faits de langue, qui sont particuliers et non universellement valables.

« Dans les langues, les différentes classes d'arguments se présentent comme des actants ayant des rôles diversifiés (agent, expérienceur, patient, destinataire, bénéficiaire, instrument, "goal", "recipient", etc., selon les théories) étiquetés de manière différentielle par des cas, des relateurs, des séries distinctes de marques personnelles, par l'ordre des mots (= marques séquentielles), etc. » [Lemaréchal 1997 : 48]

Comme ce travail se concentre sur des énoncés en contexte, c'est d'actants qu'il s'agira.

⁶ Quand je parle ici de la référence, c'est de la référence actuelle qu'il est question, c'est-à-dire de « l'évocation effective d'un ou de plusieurs référents » (Baylon et Mignot 1995 : 33). Je ne traite pas de la référence virtuelle, qui est la référence potentielle, l'aptitude à avoir des référents (*ibid.*).

En produisant un énoncé, le locuteur choisit donc de référer à un procès, à des participants et à des circonstances de ce même procès — ou de ne pas y référer. Il ne les choisit pas innocemment mais en fonction de ce qu'il veut communiquer. Si un enfant ne désire pas spécialement faire savoir à sa maman que c'est lui qui a cassé le verre, il dira : *Le verre a cassé*. Si, par contre, il veut souligner le fait que c'était sa sœur (et pas lui) qui l'a cassé, il dira *Lise a cassé le verre* et non pas *Le verre a cassé*. Même incident — le verre se casse — mais décrit de deux façons différentes en fonction des désirs et des volontés tout à fait extralinguistiques du locuteur : dans le premier cas, l'agent n'est pas mentionné, dans le second, il l'est. Et dans les deux cas, le locuteur sait tout aussi bien qui a fait l'action, quelle a été la cause de l'action.

Il va sans dire que la même chose concerne les choix lexicaux : le locuteur veut-il parler d'un verre qui tombe ou d'un verre qui se casse ?

Le locuteur choisit dans la multitude de choses dans le monde autour de lui ce à quoi il veut donner une représentation linguistique : ce dont il veut parler. Pour que ses interlocuteurs le comprennent, pour que le cours de la communication soit réussi, il doit en plus tenir compte de ce qui a été dit juste avant, de ce qu'il suppose que les interlocuteurs savent et connaissent, etc. Tout cela a une influence sur le choix qu'il fait. Veut-il introduire un nouveau référent ? Veut-il passer quelque chose sous silence ? Son énoncé présente une vue possible sur le monde.

La même scène — un verre qui casse — peut être présentée de plusieurs façons. En plus de couper un participant de la scène (ne pas lui donner de représentation linguistique), le locuteur peut faire en sorte qu'il reste à l'ombre en utilisant, par exemple, le passif, pour occulter l'agent en le présentant dans le rôle d'un complément facultatif. En effet, il existe dans la langue des procédés spécialisés pour promouvoir ou pour cacher des participants : le passif, l'antipassif etc. (voir, par exemple, Palmer 1994 et Creissels 1995 pour une présentation de ces procédés).

Dans ce travail, il ne sera pas à proprement parler question de ces procédés, mais comme le corpus consiste en des emplois différant d'un emploi conventionnel par la présence ou l'absence de l'objet, il s'agira toujours de contraster deux emplois : l'emploi conventionnel et l'emploi attesté. Dans l'un des deux, il y a un objet et, dans l'autre, il n'y en a pas. Dans les deux cas, il y a quelque chose qui se passe et à quoi réfère le verbe.⁷

Le verbe désigne un procès qui établit une relation et avec le(s) participant(s) et entre les deux participants (*cf. Scolia 7* 1996 : 270) ; ce qui m'importe, c'est la relation entre les deux participants ainsi que leur relation au procès désigné par le verbe. Les actants sont là parce que le locuteur veut que référence soit faite à leurs référents.

2.2. Le rôle de l'objet

Certains — dont Lucien Tesnière et ses successeurs en grammaire de dépendance — rangent les objets aussi bien que les sujets à statut égal parmi les actants du verbe. D'autres prétendent que le lien entre le verbe et l'objet est plus fort que celui entre le verbe et le sujet — notamment ceux qui font dériver la linguistique de la logique et de sa dichotomie sujet / prédicat. Entre autres, Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 215) défendent l'idée qu'il y a en français une division *sujet - (verbe + compléments)*. À cette conception a contribué aussi le naturel qu'a l'anglais, langue au centre des recherches linguistiques au XX^e siècle,

⁷ Avec référence à un participant de plus dans l'un des cas ; il est vrai cependant que dans certains cas du corpus, le participant qui est représenté par l'objet dans l'un des énoncés a une représentation dans l'autre énoncé aussi, mais pas comme objet (*cf.*, par exemple, chap. 4.3.).

à s'accommoder de cette division : le syntagme verbal composé d'un verbe et d'un objet semble être réel en anglais. Cela n'entraîne pourtant aucunement que tel serait le cas dans d'autres langues (entre autres, Abeillé 1997 : 28 argumente pour la conception que la bipartition n'est pas justifiée pour le français).⁸

Lazard (1995 : 157—158 ; aussi, 1994 : 103) voit une différence en français entre le sujet et les autres actants. Cette différence se manifeste, entre autres, dans l'impossibilité du sujet d'accompagner un infinitif : l'infinitif peut être accompagné même de circonstanciés mais pas d'un sujet. Selon Lazard, le sujet est un terme privilégié de la phrase, notamment dans les langues d'Europe. Cependant, il fait remarquer qu'il convient de distinguer cette configuration subjectale qui le met à part et le cadre des relations sémantiques entre les participants et le procès — le sujet est alors un actant parmi les autres.

2.2.1. Actants et protorôles

De nombreuses théories ont adopté, depuis Fillmore (1972), les rôles sémantiques⁹ pour décrire la relation qu'a un participant avec le procès ou mieux, quel est le rôle — par rapport au procès — d'un participant qui a sa représentation linguistique comme un certain actant. Ainsi, dans l'énoncé *Camille a tué Claude*, 'Camille' sera agent et 'Claude' patient et on dira que le participant représenté par le sujet est agent et que celui que représente l'objet est patient.

Une présentation générale des différents rôles sémantiques peut être trouvée, par exemple, chez Frawley (1992 : 197—249).

Les rôles sémantiques sont cependant problématiques. Quand on commence à les différencier, on peut en déceler toujours un de plus, raffiner encore les distinctions — perdre ainsi la vue d'ensemble et n'aboutir à rien, car les rôles décelés ne seront plus pertinents du point de vue linguistique (voir la critique dans Dowty 1991, par exemple).

De plus, certains auteurs attaquent vivement toute l'idée de rôles sémantiques tels quels. D'après DeLancey (1991), quand le linguiste croit étudier la langue d'une façon objective en distinguant entre les différents rôles des participants, il ne s'agit que d'un malentendu naïf : en fait, il ne fait que décrire le monde, non la langue. Le locuteur choisit de présenter par la langue une facette du monde ; le linguiste devrait s'en contenter. Pour prendre un exemple, pour DeLancey, ne peut être agent que la cause primaire donnée dans l'énoncé, quelle que soit sa nature.

Cela dit, nous verrons que Dowty (1991) propose de ne considérer que deux protorôles pour éviter le foisonnement de rôles sans réflexe linguistique et que ces deux protorôles servent à distinguer entre deux catégories de verbes sans objet.

2.2.1.1. Les protorôles de Dowty (1991)

Dowty (1991) parle d'un rôle prototypique — d'un protorôle — d'agent (en anglais, *Agent Proto-Role*) et d'un protorôle de patient (*Patient Proto-Role*). Il les définit en leur donnant des caractéristiques qui ne sont ni nécessaires ni suffisantes, les deux rôles sémantiques prototypiques n'étant pas des catégories discrètes, comme l'indique déjà leur nom, mais plutôt des concepts qui regroupent des rôles qui se ressemblent (p. 572) :¹⁰

⁸ Il est pourtant vrai que, universellement, l'incorporation de l'objet au verbe est bien plus commune que celle du sujet, ce qui n'est pas exclu non plus, bien que rare (Lazard 1994 : 15—17).

⁹ Les rôles sémantiques ont aussi d'autres noms selon la théorie : *rôles thématiques*, *cas sémantiques* ...

¹⁰ François (1998 : 185) propose une autre traduction. — La forme « incrémentiel » lui est empruntée.

(1) Protorôle d'agent :

le participant

(1a) participe volontairement au procès (*volitional involvement in the event or state*)(1b) se rend compte du procès (*sentience (and / or perception)*)(1c) cause un procès ou un changement d'état chez un autre participant (*causing an event or change of state in another participant*)(1d) bouge (par rapport à un autre participant) (*movement (relative to the position of another participant)*)[(1e) existe indépendamment du procès (*exists independently of the event named by the verb*)]

(2) Protorôle de patient :

le participant

(2a) subit un changement d'état (*undergoes change of state*)(2b) est un thème incrémentiel (*incremental theme*)(2c) est affecté causalement par un autre participant (*causally affected by another participant*)(2d) reste en place par rapport à un autre participant qui bouge (*stationary relative to movement of another participant*)[(2e) n'existe pas indépendamment du procès ou pas du tout (*does not exist independently of the event, or not at all*)]

Dowty place les caractéristiques (1e) et (2e) entre crochets, parce que, comme il l'explique, il n'est pas sûr que ces caractéristiques ne soient qu'une simple conséquence des propriétés discursives d'un sujet et d'un objet (*ibid.* p. 572).

Le seul terme nécessitant des explications est celui de *thème incrémentiel*. Par ce terme, Dowty renvoie à un participant qui a une relation homomorphique au procès désigné par le verbe : le procès peut être découpé en plusieurs phases, comme peut l'être le participant auquel renvoie l'actant en ce qui concerne une de ses propriétés. Prenons, par exemple, *couper l'herbe* : le fait de couper avance petit à petit, de même que le caractère « coupé » de l'herbe ; quand une moitié de l'herbe est coupée, le « coupement » est fait à moitié, quand toute l'herbe est coupée, le « coupement » est terminé, etc. (*ibid.* p. 567—571). 'L'herbe' est ainsi le thème incrémentiel de 'couper'.

À quoi servent alors ces protorôles ? D'après Dowty (p. 576), si un verbe a un sujet et un objet, le participant auquel le sémantisme du verbe attribue le plus de caractéristiques du protorôle d'agent, sera le sujet, et le participant ayant le plus de caractéristiques du protorôle de patient, objet. Si deux participants ont un nombre égal de ces caractéristiques, un des deux ou les deux peuvent être sujet (ou objet, parallèlement).¹¹

¹¹ Levin et Rappaport Hovav (1995) abordent le problème d'une perspective différente (généralisatrice), mais disent elles-mêmes (pp. 173—177) que la théorie proposée par Dowty (1991) n'est pas en contradiction avec la leur, sauf quelques détails qui ne nous intéressent pas ici. J'ai adapté la terminologie générativiste de leurs règles de sélection d'actants (*linking rules*) aux protorôles à la Dowty et reprends ici les règles : — Règle de sélection de cause immédiate (*immediate cause linking rule*) : Le participant qui désigne la cause immédiate du procès désigné par le verbe a le protorôle d'agent. (*ibid.* p. 135)

Bien que les protorôles de Dowty soient conçus pour choisir parmi les participants disponibles lequel sera approprié comme sujet, lequel comme objet dans un énoncé, ce sont des catégories saillantes qui sont importantes dans plusieurs domaines linguistiques (p. 606).

2.2.1.2. Illustrations

En français, un verbe s'accompagne presque toujours d'un actant, le sujet, qui, en termes de protorôles, correspond le plus souvent au protorôle d'agent.

Cependant, si le verbe n'a qu'un actant, cet actant peut avoir soit le protorôle d'agent soit le protorôle de patient. Regardons d'abord ces deux énoncés :

(2.5) Élise a grimacé : elle n'aime pas quand on la prend à l'improviste.

(2.6) Reinhard bougonne tout seul dans son coin.

Dans (2.5), le référent du sujet *Élise*, 'Élise', participe volontairement — caractéristique (1a) de Dowty (1991) — à l'action de 'grimacer' et en est consciente [caractéristique (1b)] (et [(1e)] existe indépendamment du procès). Par contre, aucune des caractéristiques du protorôle de patient ne lui convient. Dans (2.6), de même, le référent du sujet *Reinhard*, 'Reinhard', [(1a)] participe volontairement à l'action et [(1b)] en est conscient (et [(1e)] existe indépendamment du procès). Là non plus, aucune des caractéristiques du protorôle de patient n'est appropriée. Les deux peuvent être regroupés au sein de la catégorie de protorôle d'agent.¹²

Dans les exemples (2.7) et (2.8), le verbe est le même, mais il y a deux actants dans chaque énoncé : le sujet et un objet.

(2.7) Elle grimaça un rictus résigné. [Dantec 1993 : 307]

(2.8) Reinhard bougonne un truc inaudible. [Benacquista 1994 : 127]

Les mêmes caractéristiques, ainsi que (1c), sont applicables ici aux référents des sujets : 'elle' et 'Reinhard' peuvent être décrits comme ayant le protorôle d'agent. Qu'en est-il des référents des objets ? Aucune des caractéristiques du protorôle d'agent ne convient à 'un rictus résigné' ; par contre, il est créé par le procès (objet effectué), donc il [(2a)] subit un changement d'état (et [(2e)] n'existe pas indépendamment du procès). Il est aussi [(2c)] causalement affecté par 'elle'. Il appartient donc au domaine du protorôle de patient. Exactement les mêmes caractéristiques conviennent à 'un truc inaudible' dans (2.8).¹³

Quand ces verbes *grimacer* et *bougonner* se présentent avec un seul actant, un sujet, le référent de celui-ci a donc le protorôle d'agent ; quand ils ont deux actants, un

— Règle de sélection de changement directionnel (*directed change linking rule*) : Le participant qui correspond à l'entité qui subit le changement directionnel désigné par le verbe a le protorôle de patient. (p. 146)

— Règle de sélection d'existence (*existence linking rule*) : Le participant dont l'existence est affirmée ou déniée a le protorôle de patient. (p. 153)

— Règle de sélection primaire (*default linking rule*) : Un participant que ne concerne aucune autre règle de sélection a le protorôle de patient. (p. 154)

L'ordre des règles reste à discuter et peut varier d'une langue à l'autre (cf. p. 166).

¹² Même chose d'après les règles de sélection de Levin et de Rappaport Hovav (1995) : la règle de cause immédiate s'applique, 'Élise' et 'Reinhard' étant les causes immédiates des procès.

¹³ Les règles de sélection de Levin et de Rappaport Hovav (1995) parviennent au même diagnostic (règle de sélection primaire).

sujet et un objet, le référent du sujet a aussi le protorôle d'agent et le référent de l'objet celui de patient.

Les exemples de (2.9) à (2.12) présentent un cas différent :

(2.9) La tête de Mireille a éclaté.

(2.10) Ses boucles tournicotaient.

(2.11) « [...] la prochaine fois que cette conne de Mireille, avec toute sa bonne volonté de collègue-de-bureau-qui-veut-être-mon-amie, me balance du " refus scolaire " ou de la " deuxième génération ", je lui éclate la tête contre la photocopieuse [...] » [Pennac 1997b : 60]

(2.12) Elle faisait des idioties avec ses mains. Elle jouait avec un crayon. Elle tournicotait ses boucles. Elle dessinait des pétales de roses, des lapins et des bébés phoques sur le bloc des commissions. [Vautrin 1994 : 73]

Dans (2.9), le référent du sujet, 'la tête de Mireille' a le protorôle de patient ;¹⁴ dans (2.10), 'ses boucles' n'a clairement ni le protorôle d'agent ni celui de patient.¹⁵ Par contre, dans (2.11) et (2.12) il est clair que les référents des sujets ont le protorôle d'agent¹⁶ et ceux des objets celui de patient.¹⁷

Il est à noter que Dowty ne parle pas d'occurrences et de contextes particuliers, mais de ce qui est requis par le verbe (*ibid.* p. 572, note 16) ; comme il s'agit, pour mon propos, de la cooccurrence du verbe et d'un syntagme nominal, les caractéristiques attachées au syntagme nominal peuvent être pertinentes. Nous verrons aussi que le contexte affecte l'acceptabilité d'un énoncé.

Le protorôle d'agent étant le propre du sujet, souvent, plutôt que d'avoir une forte identité de patient (plusieurs points pour le protorôle de patient), le référent du sujet tel que dans (2.10) n'a clairement ni l'un ni l'autre des protorôles. Quand les verbes des exemples, *éclater* et *tournicoter*, se présentent avec deux actants, un sujet et un objet, le référent du sujet a donc le protorôle d'agent et le référent de l'objet a celui de patient ; quand ils n'ont qu'un actant, un sujet, le référent de celui-ci n'a aucun protorôle clairement si ce n'est celui de patient.

Si le verbe a un sujet et un objet, la théorie de Dowty prédit qu'il est impossible que le référent du sujet ait le protorôle de patient et le référent de l'objet celui d'agent. Dans le cas de verbes souvent mentionnés à cet égard parce qu'ils semblent être exceptionnels (de la classe lexicale *redouter*, *craindre* etc.) (*cf. ibid.* p. 581 et aussi pp. 579—581), le référent du sujet est un être animé — mieux, une personne consciente de ce qu'elle fait — ce qui renforce déjà la présomption de protorôle d'agent ((1b) *sentience or perception*).¹⁸

¹⁴ Caractéristique (2a) du protorôle de patient — mais (1e) de celui d'agent (mais les (e) sont entre parenthèses chez Dowty).

¹⁵ Caractéristique (1e) du protorôle d'agent (mais les (e) sont entre parenthèses chez Dowty).

¹⁶ Dans (2.11), 'je' : (1a), (1b), (1c) (et (1e)) ; dans (2.12), 'elle' : (1a), (1b), (1c) (et (1e)) ; aucun des deux n'a aucune caractéristique du protorôle de patient.

¹⁷ Dans (2.11), 'la tête' : (2a) et (2c) (mais (1e)) ; dans (2.12), 'ses boucles' : (2c) (mais (1e)).

¹⁸ Dans le cas de ces verbes, c'est surtout le référent de l'objet qui a un rôle exceptionnel : c'est plutôt le protorôle d'agent qui lui convient parce qu'il y a une relation causale entre les deux participants, et c'est le référent de l'objet qui est la cause. — Georges Bernard fait remarquer que si un bidon « craint le gel », il n'est aucunement animé. C'est un emploi particulier du verbe, et en effet, la caractéristique (1b) ne constitue aucun recours pour l'expliquer.

Rousseau (1998 : 98) propose de regrouper les verbes avec lesquels le sujet a un protorôle de patient avec les autres cas où une place vide dans l'énoncé — la position d'un participant qui n'y est pas représenté — est reprise par un participant qui, d'habitude, figurerait comme un autre actant : il donne l'exemple (p. 94) *percer un trou dans la planche en bois - percer la planche en bois - percer le bois* (voir aussi le chap. 4.4.2.). Ainsi, comme le participant qui aurait le protorôle d'agent dans le procès n'a pas de représentation linguistique, celui qui a le protorôle de patient est sujet.

La différence entre les deux paires de verbes de nos exemples, *bougonner* et *grimacer* d'un côté et *éclater* et *tournicoter* de l'autre, est claire.

Cette différence pourrait être expliquée d'une autre façon en disant que si le même verbe est employé pour décrire le même procès avec un seul ou avec deux actants — dans le premier cas la description ne serait pas, bien entendu, aussi complète que dans le deuxième, un participant étant sans représentation —, pour *grimacer* ou *bougonner* le sujet est le même dans les deux cas, pour *éclater* ou *tournicoter* le sujet du verbe sans objet correspond à l'objet du verbe avec objet :

(2.13a) Maurice grimace un rictus résigné.

(2.13b) Maurice grimace.

(2.13c) * Un rictus résigné grimace.

(2.14a) Maurice bougonne un truc inaudible.

(2.14b) Maurice bougonne.

(2.14c) * Un truc inaudible bougonne.

(2.15a) Maurice éclate la tête de Mireille.

(2.15b) * Maurice éclate. [ne correspond pas au même procès]

(2.15c) La tête de Mireille éclate.

(2.16a) Maurice tournicote ses boucles.

(2.16b) * Maurice tournicote. [ne correspond pas au même procès]

(2.16c) Ses boucles tournicotent.

Quand l'emploi sans objet est, dans le cas de ces verbes, celui qui est le plus conventionnel, c'est quelque chose dans cet emploi qui détermine les possibilités d'emploi avec objet : c'est le protorôle dont s'approche le référent du sujet dans (2.13b), (2.14b), (2.15c) et (2.16c), dans l'un des cas celui d'agent, dans l'autre plutôt celui de patient. Il sera question de cas comme celui de (2.13) et de (2.14) dans le chapitre 4., et de cas comme celui de (2.15) et de (2.16) dans le chapitre 5.

2.2.2. Transitivité morphosyntaxique et transitivité sémantique

Le sujet et l'objet sont deux actants, et les protorôles déterminent lequel des participants a sa représentation comme objet, lequel comme sujet. La variété des situations extralinguistiques est infiniment grande. La variété des schémas actanciels ne l'est pas (dans une langue donnée), ce qui fait que quand ces situations sont représentées par différents schémas actanciels, la représentation linguistique ne peut être qu'une simplification de la situation hors la langue — comme une carte est une simplification de la forêt.

Lazard (1997 : 121) constate que beaucoup de langues, et surtout des langues indo-européennes d'Europe, étendent volontiers le modèle morphosyntaxique de la phrase d'action prototypique, donc phrase « exprimant une action exercée par un agent sur un

patient qui en est affecté effectivement » et ayant en français la structure morphosyntaxique *sujet + verbe + objet*, à des phrases exprimant autre chose (cf. Lazard 1994 : 63 ; 1997 : 121). Bien que l'influence de ce modèle diffère d'une langue à l'autre, toutes semblent accorder une première place aux phrases d'action (Lazard 1994 : 41) ; le français le fait aussi. Cela implique que les relations sémantiques ne sont pas stables mais variées entre les deux actants et le verbe.

Les phrases ayant la même forme morphosyntaxique — transitive — que celles qui renvoient aux actions prototypiques ne réfèrent donc pas toutes à des actions avec agent et patient. Si on prend comme point de référence une phrase d'action prototypique et son sémantisme, on peut déterminer à quel degré le sémantisme d'une autre phrase ressemble à celui de la phrase d'action prototypique. Cette transitivité sémantique est une notion scalaire : un énoncé est plus ou moins transitif.

Lazard (1994 : 167—169, 245, 248—250) discute la transitivité sémantique et en donne les caractéristiques (p. 250) : individuation de l'agent et de l'objet, complétude du procès impliquant agentivité et effectivité. « Plus l'agent et l'objet sont fortement individués (définis, humains, etc.) et/ou plus le procès est complet (sémantiquement prégnant, perfectif, réel, etc.), plus il y a de chances que la phrase adopte la construction la plus transitive grammaticalement. »

Il est à noter surtout que tandis que Lazard recouple impérativement la transitivité morphosyntaxique et la transitivité sémantique, ce n'est pas le cas chez tous les chercheurs. Après la parution de l'article de Hopper et de Thompson (1980), où la corrélation de la transitivité (sémantique) avec une forme morphosyntaxique à deux actants n'est plus considérée comme pertinente, beaucoup de linguistes ont étudié les caractéristiques sémantiques de cette « transitivité », qu'il serait plus raisonnable d'appeler d'un autre nom (cf. aussi François et Cordier 1996 : 16, qui soulignent le fait que la pertinence de la notion de transitivité à la Hopper et Thompson n'est pas dans l'analyse d'une langue donnée mais dans des questions d'ordre typologique et cognitif).¹⁹

Au cours de ce qui suit, nous reviendrons sur la transitivité sémantique, surtout en profitant des caractéristiques de protorôles de Dowty (1991).

2.2.3. Relation sémantique entre le verbe et l'objet

Beaucoup d'encre a coulé sur les problèmes concernant la distribution de rôles du sujet et de l'objet. Le protorôle de patient est le propre de l'objet, nous en sommes convenus. Cependant, ce protorôle n'est à considérer que par rapport à celui du sujet et ne concerne qu'une partie des propriétés sémantiques possibles.

Autrement, il n'a pas été déterminé jusqu'où la relation sémantique entre le verbe et l'objet peut s'étendre.²⁰ Ses extrémités n'ont pas été tracées ; elles ne peuvent pas l'être, car la fonction syntaxique *objet* n'a pas de sens. La relation sémantique entre le verbe et l'objet peut être de n'importe quel type, pourvu qu'il y ait une relation.

Georges Bernard (1972 : 368) formule la même chose ainsi, en partant de la « définition » traditionnelle de l'objet :

« [...] ; le terme de "complément d'objet" avait tout le flou nécessaire ; dire qu'il s'agit d'une "action-qui-passe-sur" était à coup sûr une platitude et peut-être une dérobade, mais correcte, cependant, dans l'exacte mesure où cela ne voulait

¹⁹ Bassac (1995 : tome I p. 116) fait remarquer : « Cette conception sémantique de la transitivité [à la Hopper et Thompson] fait du sens un élément du donné alors qu'en fait le sens se construit. »

²⁰ L'ouvrage *Objects : towards a theory of grammatical relations* (1984) constitue une tentative de donner à l'objet une définition universelle.

finalement **rien** dire. Il se peut donc que le phénomène ne puisse être décrit qu'en termes algébriques. »²¹

De même, Willems et Melis (1997 : 9) écrivent dans la conclusion de l'introduction d'un volume traitant des objets : « toute tentative d'assigner à l'objet un signifié sous-jacent unique paraît bien vouée à l'échec, compte tenu de la variété des prédicats lexicaux impliqués ». Dans le même volume, Gaatone (1997 : 14) considère cette tentative comme chimérique et précise qu'un même verbe peut entretenir avec son objet des relations sémantiques différentes selon la nature de l'objet. Il donne comme exemple *payer le salaire / les ouvriers* et *punir le crime / le criminel* et plaide pour la nécessité de la « notion purement formelle d'objet direct ».

En effet, la relation entre le verbe et l'objet n'a pas de sens en soi. Il y a une seule restriction : l'objet ne peut pas être agent (cf. Baylon et Mignot 1995 : 138), ce qui découle du fait que l'objet est le second actant de l'énoncé (comme l'appelle Tesnière), et donc que s'il y a un objet dans un énoncé, c'est qu'il y a aussi un sujet.²² Si le référent de l'objet était agent, que pourrait être le référent du sujet pour être plus près du protorôle d'agent que lui ?

La relation sémantique entre le verbe et l'objet est une relation minimale, dans les termes de Lemaréchal (1996 : 126—127), qui écrit que ce type de relation permet de ne spécifier aucune relation particulière.

Serbat (1998 : 220) fait remarquer que l'objet est le seul complément dont la nature de la relation au procès n'est pas explicitement indiquée :

« point crucial et de grande conséquence : dès que l'un de ces nominaux est élu comme objet, tous les autres se trouvent rigoureusement exclus de cette position syntaxique. Ils resteront des non-objets, astreints à exhiber les marques de leur relation spécifique avec l'événement. »

Il en tire la conclusion que

« La transitivation équivaut donc à une abstraction syntaxique [...]. »

Cet objet qui n'exhibe pas ouvertement quelle est sa relation sémantique au verbe peut désigner des référents qui, dans la représentation linguistique de la même situation, pourraient avoir des marques indiquant des relations diverses — *jouer une partie / tel modèle de balle / telle pelouse*, exemples de Serbat (1994 ; 1998 : 220).²³

Le fait que, justement, la relation n'a pas besoin d'être davantage spécifiée, implique que l'apport de l'objet au contenu de l'énoncé est notable. L'objet précise, pour sa part, le procès exprimé par le verbe. Comme dans *bien manger* ou *manger à la chinoise* ou *manger chinois*, dans *manger des nouilles* l'action de manger est précisée par ce qu'il y a en plus du verbe. L'objet peut ne pas avoir de référent spécifique, comme dans *Alfred fume la pipe* (Lemaréchal 1997 : 50). C'est la fonction de *la pipe* de préciser : 'Alfred fume la pipe et non pas les cigarettes.' En revanche, dans l'énoncé *Alfred est en train de fumer la pipe de papa*, *la pipe de papa* a un référent spécifique : l'actant objet y est présent, et dans la situation à laquelle réfère l'énoncé, les deux participants, 'Alfred' et 'la pipe de papa', sont présents. Le fait que l'un soit la pipe de papa et non une pipe quelconque a une influence sur la nature du procès : il spécifie le procès de fumer.

La même remarque s'impose d'ailleurs en ce qui concerne le sujet. Le fait que ce soit Alfred qui fume précise la description du procès.

²¹ Les caractères gras se trouvent chez Bernard.

²² Je parle ici du français contemporain.

²³ C'est l'idée même de la transitivation comme grammaticalisation, dont parle Gilles Bernard (1991 : 16).

Certains auteurs sont d'avis que le rôle de l'objet serait primordial dans la construction du sens : le type du référent de l'objet peut facilement changer tout à fait la nature du procès. Herslund (1994, entre autres) et Sørensen (1997, par exemple) précisent que dans le cas d'un verbe transitif, l'objet créerait le sens du verbe, si le verbe a plusieurs sens. En suivant les travaux de Sørensen et de Herslund, Baron (1997 : 115) écrit : « *Pierre prend un livre / le train / une aspirine / une décision*, etc. ... décrivent tous des situations différentes qui varient selon l'objet, et non suivant le sujet, qui a été choisi. » Elle fait remarquer que l'objet précise le sens exact du verbe, il est l'élément nécessaire à la compréhension de la situation dénotée par le verbe. Pour un verbe sans objet, ce serait ce que fait le sujet. Cela est illustré par les différentes acceptions de *sortir*, par exemple : *Le train sort du tunnel ; Le clou sort du mur ; Ce journal sort tous les jours* (Herslund 1994 : 112). Mais comme le font remarquer Schøsler et Kirchmeier-Andersen (1997 : 19), cette affirmation semble trop forte, le sujet ayant aussi son rôle à jouer. De plus, le verbe *prendre*, à cause de son sens général, de son sens vide, est un cas assez spécial.

Quelques types d'objet particuliers seront discutés dans les deux chapitres qui suivent (2.2.3.1. et 2.2.3.2.).

2.2.3.1. Objets effectués et autres

La distinction entre les objets effectués et les autres types d'objet n'est pas récente. D'après des exemples prototypiques, comme les énoncés (2.17) et (2.18), elle semble claire :

(2.17) *objet non effectué* : J'ai repassé un pull.

(2.18) *objet effectué* : J'ai tricoté un pull.

Un objet comme dans l'exemple (2.17) exprime un but de l'action : l'action de 'repasser' quelque chose, en dehors de la langue, a pour but un pull dont l'idée est exprimée par l'intermédiaire linguistique d'*un pull*, objet de la phrase et du verbe *repasser*. Par contre, dans l'énoncé (2.18), le référent de l'objet s'est produit en même temps que l'action exprimée par le verbe a été effectuée. Il est donc le produit de l'action. Il s'agit d'un objet effectué.

D'une part, il y a un objet dont le référent existe en dehors du procès, d'autre part, l'existence du référent de l'objet ne commence que grâce au procès.

Cependant, comme le plus souvent quand nous avons affaire à la langue, à une création humaine où les limites des catégories sont souples et peuvent se déplacer, selon ce qui entoure les éléments linguistiques à analyser ou les besoins de la communication ou du discours, et même, où la même limite peut être différemment analysée selon la perspective de celui qui analyse, la distinction n'est nette qu'en ce qui concerne les cas prototypiques. Des problèmes de délimitation apparaissent.

Les objets qui ne sont pas effectués sont le plus souvent affectés, mais il est à noter que les référents des objets affectés peuvent être affectés à des degrés divers : si le repassage change l'aspect du pull, dans l'exemple (2.19) ce n'est pas le pull lui-même qui change mais sa place. Dans (2.20), le pull est encore moins affecté.

(2.19) J'ai ramassé un pull.

(2.20) J'ai vu un pull magnifique.

Cependant, les cas où le référent n'est en fait pas affecté par le procès suivent le même modèle linguistique que ceux où il y a affectation (voir aussi Blinkenberg 1960 : 139—140,

172 pour les catégories) ; pour la commodité du terme, dans ce qui suit dans ce chapitre (2.2.3.1.), *objet affecté* désignera tous les autres types d'objet à l'exception des objets effectués.

La division basique entre les objets affectés et les objets effectués ne concerne telle quelle que les cas prototypes.²⁴ Essayons de l'étendre à des verbes dont la signification est plus abstraite que celle de 'repasser' :

(2.21) Je considère les choses et je te dirai ensuite mon opinion / ce que je pense.

Dans l'énoncé (2.21), les verbes *considérer*, *dire* et *penser* apparaissent tous avec des objets. À l'exception de l'objet de 'penser', dont le référent se crée, se produit en quelque sorte lors du procès, les autres objets peuvent être considérés comme des objets affectés. Les référents des objets existent en dehors et indépendamment du procès. Les notions d'objet affecté et effectué recouvrent donc aussi ces cas métaphoriques.

Si on s'éloigne des prototypes, concrets ou abstraits, analyserait-on, par exemple, *son nom* dans l'énoncé (2.22) comme objet affecté — le nom existe avant et Yves ne fait que le déplacer et le transformer en lettres — ou comme objet effectué ?

(2.22) Yves écrit son nom sous la lettre.

S'il est analysé comme objet effectué, il faudrait raisonner qu'après l'action le nom figure sous la lettre comme produit de l'action ou comme son résultat.

Blinkenberg discute le même problème (1960 : 139—140). Il dit que la limite entre les objets effectués et les objets affectés reste indécise dans beaucoup d'emplois particuliers en français moderne. De quel côté pourrait-on ranger *pétrir la pâte* ? Par contre, dans *pétrir du pain* l'objet est tout naturellement effectué. D'après lui, les deux groupes se ressemblent mais peuvent en principe être séparés.

Le problème ne dépend pas uniquement du sémantisme de l'objet ni de celui du verbe, mais de celui de leur union ; il s'agit de tout un jeu sémantique que jouent les éléments sémantiques de l'objet et du verbe ainsi que les traits du contexte. L'objet n'est-il pas affecté dans *J'ai peint le mur de mon jardin* si je l'ai peint en bleu, mais effectué si j'en ai fait une peinture et si on comprend, en sous-entendu, *l'image du mur de mon jardin* ? Il y a là peut-être deux verbes homonymes, mais c'est toujours le co(n)texte qui permet à l'allocutaire de savoir comment interpréter l'énoncé.

Du point de vue de la langue, la distinction n'est pas jugée assez pertinente pour que chaque objet soit marqué comme affecté ou effectué. Un exemple du fait que la distinction entre les objets affectés et effectués paraît superflue linguistiquement en français est la série des emplois de *pianoter* :

(2.23a) Un midi, par ennui, elle se laissa aller à pianoter sur son Minitel la réponse à un vague concours sur le feuilleton de la veille. [Daeninckx 1994 : 17]

(2.23b) Il appuya sur la touche du minitel et pianota successivement les lettres de « Vilnoy », « Chaudronnerie », « Maubeuge », pour obtenir en réponse le numéro 27 14 38 09. [Daeninckx 1995b : 106]

(2.23c) Il rentra, la vessie déformée par l'ingestion d'une bonne douzaine de bières nordiques, le cerveau embrumé, et se plaça devant l'écran de son ordinateur. Il pianota les codes d'entrée, FINDER, CENTRAL, ROMAN N° 135. [Daeninckx 1994 : 103]

²⁴ Le test proposé par Fillmore (1972 : 4 ; « *do to* -test ») ne résout non plus le problème mais aide à en prendre conscience. Il s'agit de distinguer entre les objets affectés et effectués en posant la question *Qu'est-ce qu'il a fait à X ?* Si la question est appropriée, il s'agit d'un objet affecté, si non, d'un objet effectué : *Qu'est-ce qu'il a fait au pull ? Il l'a repassé.* - * *Qu'est-ce qu'il a fait au pull ? Il l'a tricoté.*

Dans (2.23a) l'objet est le plus effectué. Le référent, 'la réponse à un concours', n'existe pas avant l'action mais est créé par elle (et continue à exister après que celle-ci s'est terminée). Dans (2.23b) on est déjà un peu plus loin d'un objet effectué ; les lettres qu'il faut taper existent bel et bien avant l'action — 'il' sait à l'avance ce qu'il doit taper —, mais comme les lettres en tant que telles sont mentionnées, on peut bien penser que c'est de lettres concrètes apparaissant sur l'écran qu'il est question et que l'objet est donc effectué.

Pour l'exemple (2.23c), il est clair qu'il s'agit de codes d'entrée préalablement connus qui existent indépendamment de l'action de 'pianoter'. Il est pourtant difficile de trancher et de dire que c'est un objet affecté : les deux solutions, objet affecté ou effectué, sont possibles.

Bien que l'objet soit apparemment affecté ou effectué à des degrés différents dans les trois exemples et que cela corresponde à une relation sémantique légèrement différente entre l'action et le référent de l'objet, cette différence ne se reflète pas dans la langue ; elle n'est pas linguistique. Tel est le cas aussi ailleurs qu'en français : les objets effectués ont rarement une marque spéciale dans les langues pour se différencier des objets affectés (Langacker 1991 : 362 qui réfère à une étude faite par Paul Hopper en 1985).

(2.24a) Il pleure des larmes de joie.

(2.24b) [...] les fruits tombés se sont ouverts et pleurent une chair abricot brunie par la terre mouillée. [Delerm 1997: 62]

Dans l'exemple (2.24a), il est clair que l'objet est effectué, les larmes étant produites par l'action de pleurer ; dans (2.24b), bien qu'il ne soit pas possible de considérer l'objet comme effectué, la chair existant bien sûr avant l'action, peut-on dire qu'il y a une différence entre les deux énoncés ? Je ne le crois pas.

Il serait donc bien fondé de penser que la distinction entre objets affectés et objets effectués, qui a une longue histoire en linguistique et une valeur certaine du point de vue de l'histoire des sciences, n'a peut-être plus sa place en linguistique en ce qui concerne les langues comme le français, où la distinction ne se manifeste pas linguistiquement et se fait simplement en dehors de la langue. Georges Bernard parle même (1972 : 298) du « mythe » de la distinction affecté / effectué.

Ne devrait-on pas en effet, tant qu'on y est, distinguer aussi les objets dont les référents cessent d'exister à cause du procès, c'est-à-dire les objets que certains ont appelés défectués (Martínez 1997) et d'autres anéantis (Baylon et Mignot 1995 : 146) ?

(2.25) *objet défectué* : J'ai défait un pull.

Le procès exprimé par le verbe fait cesser l'existence du référent de l'objet — « cas miroir » de l'objet effectué.

Bien qu'on puisse facilement argumenter contre l'existence des objets défectués, le référent de l'objet existant indépendamment du procès à son point initial tout comme n'importe quel objet affecté — quoi qu'il lui arrive ensuite ! —, cette possibilité montre bien une certaine artificialité de la distinction objet affecté / effectué du point de vue de la langue.

La langue française traite les deux catégories d'objet de la même façon. Dans les deux, il s'agit d'une relation entre le procès décrit par le verbe et le référent de l'objet, cette relation est simplement un peu différente dans les deux cas, mais ce n'est pas la langue qui nous le dit.

Nous verrons cependant plus loin (chap. 4.1.) que des verbes s'employant le plus souvent sans objet peuvent accepter des objets effectués. En ce sens la distinction

entre objets effectués et autres objets est pertinente. Le référent de l'objet effectué, le produit du procès, peut facilement avoir une représentation linguistique sous forme d'objet.

2.2.3.2. « *Objet interne* »

On parle traditionnellement de la catégorie d'« objet interne » en français en citant des exemples comme *vivre une vie heureuse* ou *souffrir ses douleurs* (cf. Gougenheim 1964) ; un objet interne serait alors un objet pas tout à fait sérieux. J'ai discuté ailleurs (Larjavaara 1997b) l'existence de cette catégorie qui semble douteuse en français, et je reprends ici les arguments principaux.

Le français ne marque ni morphologiquement ni syntaxiquement les prétendus objets internes pour les distinguer des autres objets (contrairement à certaines langues : voir Lazard 1994 : 153—154), mais deux types de critères sont traditionnellement avancés pour leur définition : critères sémantiques et critères syntaxiques (cf. Gougenheim 1964, entre autres).

D'après les critères sémantiques, le référent de l'objet est interne au procès, c'est-à-dire que l'objet réfère soit au procès lui-même (*vivre une vie heureuse*) soit au produit du procès (*pleurer des larmes de joie*). Pour sa part, le critère syntaxique dit simplement que le verbe est « normalement » intransitif.

Comme les critères sémantiques ne permettent pas de faire la distinction entre les prétendus objets internes et beaucoup d'autres cas, le critère syntaxique semble souvent être décisif. Dans le cas de *souffrir ses douleurs*, par exemple, les critères sémantiques ne semblent pas convenir d'une façon naturelle, et ce qui serait donc décisif, c'est le fait que *souffrir* est volontiers sans objet, c'est-à-dire qu'il est « intransitif ». Cependant, le critère syntaxique conduit à une définition circulaire, un verbe étant intransitif par des critères distributionnels : comment savoir quels verbes sont « normalement intransitifs » sinon en faisant remarquer qu'ils n'ont pas d'objets — et s'ils ont parfois des objets (internes), c'est qu'ils en ont.

Puisqu'il est impossible de le définir, ce qu'on a appelé « objet interne » n'est pas une catégorie réelle en français contemporain. Les « objets internes » recoupent la division en objets effectués et autres (cf. chap. 2.2.3.1.).²⁵

Il semble qu'en français, la notion d'objet interne n'ait d'autre utilité que de justifier l'emploi avec objet de certains verbes qui, le plus souvent, n'en ont pas. Et c'est là que réside la contribution de ce petit chapitre à l'ensemble de ce travail. Pourquoi faudrait-il justifier l'existence d'un objet avec un verbe qui, parfois ou le plus souvent, n'en a pas ? Cet objet devrait avoir droit de cité tout comme les autres objets.

²⁵ La plupart des objets que d'autres auraient appelés « internes » se rangeraient dans la catégorie des objets effectués : en témoignent, par exemple, les exemples standard donnés par Gougenheim (1964 : 170) *il vit une vie agréable* et *il a pleuré plus d'une larme*.

3. Emploi sans objet

Quand un verbe qui, conventionnellement, a un objet, se trouve dans un texte sans objet (exemples (3.1a) et (3.2a)), il y a deux possibilités : ou l'énoncé sans objet a un sujet ayant le même référent qu'un autre énoncé avec objet désignant *grosso modo* le même procès (ex. (3.1b)), ou le référent du sujet de l'énoncé sans objet correspond au référent de l'objet de l'énoncé avec objet (ex. (3.2b)).

(3.1a) Selon un diplomate russe cité par LE FIGARO, « De loin, la France continue de séduire, mais, de près, **les Français agacent** ». [*RFI*¹ 11/8/1997]

(3.1b) **Les Français agacent** les Russes.

(3.2a) Par ailleurs, si on nomme une rue en l'honneur du village d'Aiguillon, on écrit rue d'Aiguillon ([...]), mais pour la duchesse, c'est D'Aiguillon ([...]). Je trouve ça un peu délirant. Désormais, chaque fois que je poste une lettre, j'angoisse. [J.T. sur la liste de diffusion *france_langue* 29/7/1997]

(3.2b) Ces règles d'orthographe **m'angoissent**.

Dans le chapitre 3., il sera question de cas qui s'apparentent à l'exemple (3.1).² D'abord je passerai brièvement en revue des études antérieures (chap. 3.1.). Ensuite, seront abordés l'objet latent (chap. 3.2.) et l'emploi générique (chap. 3.3.). Quelques facteurs favorisant l'absence de l'objet seront discutés dans le chapitre 3.4., et dans le chapitre 3.5., le corpus sera confronté à l'analyse de Lambrecht et Lemoine (1996). Enfin, le chapitre 3.6. présentera une récapitulation.

3.1. Études antérieures

Les cas que je regrouperai dans ce qui suit sous les termes « objet latent » et « emploi générique » ont été auparavant étudiés par de nombreux linguistes, ce qui n'est guère surprenant vu leur fréquence.

Cependant, dans un travail qui tâche de donner une vue globale sur les emplois non conventionnels en ce qui concerne la présence ou l'absence de l'objet — la non-conventionnalité étant définie comme elle l'a été dans l'introduction —, il ne serait pas possible de les laisser de côté. J'espère aussi pouvoir présenter quelques nouvelles perspectives sur les emplois sans objet. Ce chapitre 3. sera toutefois à considérer surtout comme un commentaire à d'autres études, prises comme référence ; des observations seront faites en confrontant les exemples du corpus avec des études antérieures.

La nature du corpus délimitera aussi ce qui pourra être dit notamment en ce qui concerne la possibilité d'un objet latent : le corpus ne contient pas d'énoncés impossibles par définition.

Je mentionnerai ici certaines études intéressantes en vue de ce qui sera dit plus loin, et je reviendrai sur certains points de ces études dans les chapitres qui suivent.

Comme études de référence, il convient de mentionner d'abord celles de Michèle Noailly, une des linguistes qui a le plus écrit sur les représentations zéro de l'objet en français contemporain (Noailly 1996, 1997a, 1997b, 1998a, 1998b). Je reviendrai à

¹ *RFI* est l'abréviation du nom d'un journal diffusé par courrier électronique (*Journal et revue de presse RFI diffusés par la mission scientifique et technologique de l'Ambassade de France aux États-Unis*).

² L'autre type sera discuté dans le chapitre 5.

plusieurs reprises à ses travaux, fort intéressants, et en résume ici quelques points principaux.

Noailly (1996) discute « l'emploi absolu » (l'emploi générique), dans lequel elle distingue entre la représentation d'un procès habituel — le référent de l'objet est sans pertinence — et le cas d'une situation spécifique où « la prise en compte linguistique de l'objet est de même considérée comme inutile » (p. 75). Elle fait remarquer que ces derniers cas sont souvent assez peu naturels (*Lise a épousé l'année dernière*) (p. 76). Cela est tout à fait normal : le plus souvent, dans une situation spécifique, le référent de l'objet a très naturellement une certaine importance.³

En plus de l'emploi absolu, Noailly (1996) traite « l'anaphore zéro », qu'elle dit être caractéristique du verbe *savoir* et des verbes d'opinion (*penser, croire, imaginer, supposer, espérer* et *trouver*) ainsi que des « semi-auxiliaires de modalité ou d'aspect » (*vouloir, pouvoir, oser*, parfois *devoir* et *aimer* au conditionnel et *commencer, continuer, arrêter, cesser*). Elle fait remarquer que certains de ces verbes admettent également un *le* anaphorique, d'autres non. Dans tous les cas, le vide anaphorise le contenu d'un procès (p. 81).⁴

Pour Noailly (1996), l'objet latent renvoie donc nécessairement à un contenu propositionnel, processif. Cependant, la linguiste constate dans une autre étude (1997a : 100) que cette possibilité est « beaucoup plus largement » sollicitée dans le français parlé courant.

Noailly (1997a) discute les raisons d'un renvoi anaphorique par un vide. Dans cet article est analysé aussi l'objet latent non processif du français « non standard » (cf. chap. 3.2.).

En quoi l'approche de Noailly diffère-t-elle de celle présentée dans ce travail ? Noailly joue davantage sur des valeurs stylistiques : elle souligne le fait que, quand le verbe n'a pas d'objet, le plus souvent, c'est que le locuteur veut présenter le procès sans ce participant, bien que l'interlocuteur sache parfaitement identifier le référent (cf., par exemple, Noailly 1998b : 383). Dans le présent travail, en revanche, on aborde le phénomène d'un autre côté : on essaie plutôt de chercher quel est le référent ou quels sont les référents auxquels renvoie l'objet absent.

Les verbes « transitifs » sans objets en français sont étudiés aussi par Lambrecht et Lemoine (1996). Cet article sera traité dans le chapitre 3.5.

Trois monographies, celles de Blinkenberg (1960), de Georges Bernard (1972) et de Rothemberg (1974), parlent toutes de ces emplois.

Georges Bernard (1972 : 151—218, 308—324) présente une longue discussion sur le bien-fondé théorique du phénomène de la non-complémentation d'un verbe qui peut aussi être complété. Il est à noter qu'il écrit (p. 354) : « il ne s'agit pas de la "classe" des intransitifs, mais de l'exploitation de la structure intransitive de **tout** verbe. »⁵

Pour sa part, Rothemberg (1974 : 20—30) distingue différentes classes d'absence de l'objet. Il est cependant parfois difficile de trancher entre ses catégories, puisqu'elle ne fait pas bien la différence entre la description du comportement de lexèmes hors contexte et le comportement de ces lexèmes dans des énoncés.

Blinkenberg (1960) contient de très nombreux exemples et fournit de l'information sur des verbes particuliers. Par ailleurs, l'auteur fait remarquer (p. 46) que

³ Noailly développe encore la description de l'emploi absolu dans ses autres articles.

⁴ Noailly discute aussi les différences entre l'emploi absolu et l'anaphore zéro notamment dans Noailly (1998a) mais aussi dans ses autres articles.

⁵ Les caractères gras se trouvent chez Bernard.

lorsqu'on parle « tantôt d' " emplois absolus ", tantôt d' " emplois elliptiques ", on risque de voiler par cette terminologie la bivalence fonctionnelle naturelle qui reste au centre même du problème de la transitivité. » Car « le sujet parlant peut laisser plus ou moins de détails inexprimés, comptant sur la situation et sur l'intelligence de l'interlocuteur pour deviner le reste » (p. 45). En effet, Blinkenberg écrit plus loin (pp. 108—109) : « La possibilité d'une intransitivité occasionnelle par ellipse existe pratiquement pour tous les verbes transitifs, si la situation s'y prête. » Et il ajoute (p. 113) : « aucune limite précise ne sépare la transitivité elliptique de l'intransitivité qui peut résulter d'une ellipse régularisée. »

Quant à d'autres études, Willems (1977) parle et de l'objet latent et de l'emploi générique (et des objets dits internes). Plus tard (1981 : 41), elle dit qu'elle ne les traite pas « étant donné [...] le caractère très général de cette propriété ». Boons, Guillet et Leclère (1976 : 268) affirment : « Pour pratiquement tous les autres verbes transitifs [sauf les cas comme *mesurer 10 kilomètres* : il a déjà été dit dans l'introduction que ces compléments ne sont pas considérés ici comme objets], il semble possible de trouver un contexte où l'emploi $N_0 V$ [emploi sans objet] est acceptable voire vraisemblable dans la performance quotidienne. »

Fónagy (1985) est un article plein d'exemples et d'observations pertinentes. Dans sa conclusion (p. 34), le linguiste écrit : « L'effacement s'étend progressivement sur un grand nombre de verbes transitifs [...] et tend à devenir un procédé qui peut s'appliquer à tous les verbes transitifs susceptibles de figurer dans une conversation familière à condition que l'effacement de l'objet direct ne crée pas des énoncés ambigus. » Restriction de registre donc — et appel au bon sens.

Fónagy accentue le fait que (*ibid.* p. 15) « [l']ellipse de l'objet direct peut être sans équivoque au niveau de la référence, tout en laissant une certaine marge au niveau du texte. » Il donne l'exemple où l'énoncé d'un commissaire *Qui a trouvé ?* concerne le corps de la victime — quel terme aurait préféré le locuteur (*le corps / le cadavre / le corps de la victime* etc.) ? Fónagy discute aussi les « motifs et tendances de la suppression » (pp. 16—21). Dans quelques cas, ses observations semblent un peu trop impressionnistes (notamment ce qu'il dit sur l'iconicité et la hâte), mais il parle aussi de facteurs tels que le tabou verbal, l'affaiblissement de la fonction référentielle (*si tu veux ; j'imagine*) et « les cadres bien déterminés » (langage professionnel).

Quelques études de Schøsler (1998c, 1998d) seront commentées dans le chapitre 3.2.3.2.

Yaguello (1998a) traite l'objet latent avec un complément datif. Elle en tire la conclusion que le caractère humain du référent est significatif en ce qui concerne l'emploi de l'objet latent. Son article est examiné de plus près dans le chapitre 3.2.3.2.1.

Amary (1997) s'efforce de créer « une typologie des objets nuls en français ». Son approche générativiste lui fait cependant analyser des énoncés qui n'ont aucun contexte et dire, par exemple, que « l'objet nul défini » (qui correspond à l'objet latent) n'existe que s'il y a un pronom datif dans l'énoncé (pp. 379, 386). Bien que je ne sois pas d'accord avec son analyse à cause de l'irrecevabilité des énoncés dont elle part, elle a le mérite de faire remarquer que les objets latents et les emplois génériques ont une distribution complémentaire ; j'y reviendrai.

Alvarez (1968) étudie les différents cas de « l'économie de l'objet » en français. Il écrit (pp. 115—116) :

« Plutôt donc que deux ensembles distincts de verbes (" (+) *object deletion* " et " (-) *object deletion* "), on constate une gradation dans la possibilité de l'économie de l'objet, qui va depuis le cas le plus banal (*manger*) jusqu'aux cas les moins fréquents

(rencontrer, attribuer). Ces derniers ne trouvent la possibilité de l'économie que dans certaines constructions syntaxiques typiques. »

Cette conception est la même que celle de ce travail ; il faut encore y ajouter que la cause de ces différences de « possibilité de l'économie de l'objet » se trouve être fonctionnelle.

Approche plus théorique et typologique chez Lemaréchal (1997)⁶ ; j'aurai l'occasion d'en reprendre des points plus loin.

Après ce rappel, je présente les observations auxquelles a donné lieu l'analyse du corpus.

3.2. *Objet latent*

Un énoncé avec un verbe sans objet peut décrire la même situation sous le même angle et du même point de vue que le ferait dans le même contexte un énoncé comparable mais avec objet. Aucun élément linguistique ne réfère alors à ce à quoi référerait l'objet dans le second cas. Comparez les énoncés (a) et (b) :

- (3.3a) [Serge Lama :] Tu quémendes une impression, un avis, sur le pas de ta loge. Tu t'enquiers : « Alors, alors, comment avez-vous trouvé ? » Tu as peur d'avoir été nul. Tu n'as plus aucun souvenir de ce que tu as fait. [*Marie Claire* 512/1995 : 34]
 (3.3b) Tu quémendes une impression, un avis, sur le pas de ta loge. Tu t'enquiers : « Alors, alors, comment avez-vous trouvé le spectacle ? »

- (3.4a) « Il est où le tournevis ...? [...] »
 « [...] Je l'ai filé au concierge, je viens seulement d'y penser ... » [...]
 « Mais ... T'as pas à lui filer le tournevis ... [...] Ça devrait être à lui de nous dépanner ! [...] J'étais où quand tu lui as donné ?... » [Ferran et Trividic 1996 : 40]
 (3.4b) « Il est où le tournevis ...? [...] »
 « [...] Je l'ai filé au concierge, je viens seulement d'y penser ... » [...]
 « Mais ... [...] J'étais où quand tu **le** lui as donné ?... »

Dans (3.3a) et (3.4a), les verbes en question apparaissent sans objets. Les énoncés seraient cependant tout à fait possibles avec un objet sans autre modification, comme en témoignent (3.3b) et (3.4b) : seule l'expression linguistique est changée. Les énoncés renvoient aux mêmes réalités extralinguistiques ; ils sont paraphrastiques. La seule différence est que s'il y a un objet explicite dans (3.3b) et (3.4b), dans (3.3a) et (3.4a), il n'y en a pas.

L'existence de ces énoncés paraphrastiques ne donne cependant en aucun cas lieu de postuler dans les cas comme (3.3a) et (3.4a) une omission ou une ellipse de l'objet, car je ne veux nullement supposer qu'il y ait quelque part — dans l'esprit du locuteur, dans celui de l'allocutaire, dans une structure profonde ou quoi encore ? — « l'énoncé complet » avec l'objet dont nos énoncés sous (a) seraient un reflet imparfait. Les énoncés tels que (3.3a) et (3.4a) ne présupposent pas l'existence des énoncés comme (3.3b) ou (3.4b). Rien ne manque à nos exemples, ils se suffisent tout à fait à eux-mêmes, même si d'autres formulations, telles que (3.3b) et (3.4b), seraient aussi possibles.

Il est cependant clair que les référents des objets sous (b) sont tout aussi présents dans les procès décrits dans les énoncés sous (a), même s'il n'y a pas d'expression linguistique ; autrement dit, le procès décrit par les énoncés (a), tout comme celui décrit par les énoncés (b), contient le participant qui trouve une expression linguistique sous (b) mais pas sous (a). L'allocutaire comprend que ce participant est présent dans la situation

⁶ Dans cet ouvrage, Lemaréchal reprend, entre autres, des thèmes traités dans des articles (Lemaréchal 1990, 1991 et 1996 ; voir aussi d'autres articles dans la bibliographie de Lemaréchal 1997).

extralinguistique à laquelle renvoie l'énoncé, et ceci est rendu possible par d'autres moyens — émanant du contexte — que la présence d'un objet renvoyant au participant dans l'énoncé.

Des linguistes ont parlé dans ce cas d'un *objet implicite*⁷, mais le terme *objet* renvoyant à la fonction linguistique, et non au référent de l'élément linguistique ayant cette fonction, et l'objet n'étant aucunement présent dans l'énoncé, il est plus adéquat de dire que le référent de ce qui pourrait être l'objet du verbe dans ces énoncés est implicite.⁸ Pour abréger, je parlerai dans ce qui suit d'un référent implicite.

Dans les cas comme (3.3a) et (3.4a), les référents implicites sont spécifiques et identifiables dans le contexte : le locuteur suppose que le référent en question a déjà une représentation dans l'esprit de l'allocutaire (cf. Lambrecht 1994 : 78).⁹ L'univers de discours — c'est-à-dire le monde créé par ce qui a été et est dit — permet d'identifier le référent implicite de l'objet possible. L'énoncé décrit une situation extralinguistique dont un participant n'est pas identifié par un syntagme nominal (souvent substantival s'il est nouveau dans le discours, facilement pronominal s'il est déjà ancien, mais cette distinction n'est pas traitée dans cette étude) : le référent n'a pas de représentation linguistique, mais il peut être trouvé ailleurs, dans l'univers de discours.

Si des cas de ce genre peuvent créer un malentendu et empêcher la communication, l'ambiguïté n'est pas plus grande qu'en ce qui concerne l'usage de la langue en général et plus particulièrement celui des pronoms. Ainsi, dans l'exemple (3.5), l'allocutaire — le narrateur du roman — ne sait pas exactement de quoi parle sa mère (ou, du moins, fait semblant de ne pas comprendre) :

(3.5) [...] et plusieurs fois j'ai tenté de dire que je préférerais les slips, mais alors là, même pas la peine de rêver, parce que Félicienne [la mère] a une idée très nette sur les slips. Elle dit : « Pas question, ça échauffe. » Ça échauffe quoi ? [Cauvin 1994 : 95]

La cause de l'incompréhension peut donner matière à discussion (pudeur de la part de la mère, donc rupture volontaire des règles de base de la communication pour des raisons culturelles, ou confiance en une même interprétation sur la base du savoir extralinguistique ?), mais de toute façon, pour le locuteur le référent implicite est identifiable. L'usage d'un pronom pourrait donner lieu à une incompréhension comparable.¹⁰

Le référent implicite est donc une entité identifiable dans l'univers de discours : dans les exemples (3.3a) et (3.4a), c'est le spectacle ou le tournevis respectivement.¹¹ Il est nécessairement identifiable dans le contexte, ou plutôt le locuteur croit que l'allocutaire est en mesure de l'identifier (cf. ex. (3.5) où il n'en est pas ainsi). Pour le formuler autrement, la relation de référence entre le vide et le référent est univoque. L'objet est *latent* ; le terme est emprunté à Fónagy (1985).

⁷ Voir, par exemple, Lambrecht et Lemoine (1996).

⁸ Pour encore un peu plus de rigueur, il faudrait parler non pas de référents mais de représentants mentaux des référents, c'est-à-dire de ce à quoi les référents extralinguistiques correspondent dans l'esprit des locuteurs (cf. Lambrecht 1994 : 74).

⁹ Pour le concept d'identifiabilité, voir Lambrecht (1994 : 77—92).

¹⁰ C'est ce que fait remarquer aussi Lemaréchal (1997 : 34) : « [...] il n'y a pas de raison de penser que ce sentiment de la vraisemblance [lequel des référents est plus vraisemblable que les autres ?] joue plus ici, en l'absence de marque segmentale, que dans les cas où apparaît une marque anaphorique segmentale : il faut bien de toute façon chercher le référent ; [...] »

¹¹ Bien entendu, l'identifiabilité du référent ne doit être confondue avec sa définitude, bien que la définitude de ces référents soit plutôt la règle. J'y reviendrai dans le chapitre 3.2.1.5.

Pour la simplicité du terme, j'appellerai donc *objet latent* le vide tel qu'il se présente dans les exemples (3.3a), (3.4a) et (3.5), entre autres. Dans ce qui suit, le terme regroupera souvent, pour des raisons de commodité, à la fois l'objet et le référent de l'objet absents.

Si nous comprenons à quoi est lié le procès de 'trouver' dans (3.3a) ou celui d' 'échauffer' dans (3.5) — quels sont les référents implicites —, ce n'est pas grâce à une expression linguistique mais à notre connaissance du monde hors la langue. Pour comprendre l'énoncé, l'allocutaire doit avoir en tête l'image de toute la situation. Il place comme participant n'ayant pas de représentation linguistique un référent approprié présent dans l'univers de discours. C'est donc le contenu sémantique et pragmatique de l'énoncé qui détermine le référent à trouver.

Dans (3.4a), l'identification du référent implicite se passe de la même façon. L'exemple diffère pourtant de (3.3a) et de (3.5) en ce que le référent — 'le tournevis' —, implicite dans la phrase qui nous intéresse, vient d'être mentionné dans le discours et pourrait donc être trouvé aussi dans le cotexte. Dans ces cas-ci, un pronom anaphorique pourrait représenter le référent (cf. ex. (3.4b)).

De ce fait, on serait tenté de distinguer parmi ces deux types d'objets latents : d'une part, il y aurait les objets latents *cotextuels*, donc les cas où le référent pourrait être représenté par un pronom anaphorique, et de l'autre, les objets latents *extracotextuels*, où le référent devrait avoir un syntagme nominal substantival comme représentation, s'il en avait une. Pour dire les choses d'une autre manière, un objet latent extracotextuel a un référent auquel ne renvoie aucun syntagme nominal dans le cotexte, ou du moins ce référent ne serait pas repérable par une forme pronominale anaphorique, tandis que dans le cas d'un objet latent cotextuel c'est le contraire : un syntagme nominal — dans le cotexte — renvoie au même référent.

Le mode de référence des pronoms anaphoriques a fait l'objet d'abondantes discussions en linguistique. Les pronoms renvoient-ils à leurs antécédents comme entités linguistiques ou aux mêmes référents que ceux-ci ?¹² Dans le cas de l'objet latent, il semble clair que le vide — le manque d'objet — ne peut pas renvoyer à un antécédent matériel mais qu'il est simplement coréférentiel avec celui-ci, car le vide n'existe que dans le cadre de tout l'énoncé dans son contexte. Le manque du renvoi à un référent fait qu'est ensuite saisi (identifié) un référent approprié dans l'univers de discours ; celui-ci peut être mentionné auparavant, comme dans le cas de l'objet latent cotextuel, ou non (il s'agit alors d'un objet latent extracotextuel).

Comme aucun segment ne signale dans l'énoncé à objet latent qu'il faudrait aller à la recherche d'un référent — comme serait le cas s'il y avait un pronom anaphorique — mais que c'est tout l'énoncé qui incite à trouver le référent implicite, du point de vue du fonctionnement de l'objet latent, la présence ou l'absence d'une représentation linguistique du référent dans le cotexte est sans importance.

D'ailleurs, Ariel (1990 : 7—10) suggère que ce qu'elle appelle la source « géographique », c'est-à-dire la position de l'antécédent ou dans le savoir encyclopédique, ou dans le contexte physique (extralinguistique) ou encore dans le cotexte linguistique, n'est pas pertinente, car les langues naturelles ne la codent pas.

L'anaphoricité des objets latents pose, pour certains auteurs, un problème à un autre niveau. Selon Kleiber (1994 : 22—23), on ne peut guère parler d'anaphore « en cas d'ellipse » :

¹² Cf. par exemple Lyons (1987 : 657—) et Kleiber (1994 : 21—28) ainsi que Baylon et Mignot (1995 : 82—83) sur la relation entre l'anaphore et la déixis.

« il est préférable de distinguer les deux phénomènes, dans la mesure où les ellipses, à la différence des autres expressions anaphoriques, sont ” récupérables ” : elles sont destinées à être comblées par du matériel redondant »

Kleiber conclut pourtant en disant que le débat reste ouvert.

Comme le fonctionnement de l’objet latent n’est pas affecté par l’anaphoricité ou non de l’objet latent, je considère la question comme superflue dans le cadre de cette étude.

L’exemple (3.6) illustre le peu de pertinence de la distinction entre objets latents cotextuels et extracotextuels.

- (3.6) « vous avez fait le bon choix madame ... cet ordinateur vocal est le dernier cri de la technique informatique »
 « pourquoi ? »
 « voyez je mets en marche il s’allume et ensuite il n’est guidé qu’à la voix, sans clavier »
 « ah » [Bretécher : « Agrippine et l’ancêtre » / *Nouvel Observateur* 1720/1997 : 11]

Le démonstrateur a l’ordinateur à côté de lui ; en même temps qu’il dit *Je mets en marche*, il fait le geste (référence déictique). Il ne serait pourtant pas exclu qu’il dise *Cet ordinateur vocal est le dernier cri de la technique informatique ... voyez je le mets en marche* et de ce fait qu’on conçoive qu’il y a une relation anaphorique entre *cet ordinateur vocal* et la reprise sous forme de pronom personnel.

Pour sa part, Alvarez (1968) distingue trois classes différentes dans ce que j’appelle objet latent et ce qu’il appelle « économie de l’objet par sélection ». ¹³ Deux de ses classes correspondent aux objets latents extracotextuels ¹⁴ et cotextuels (pp. 83—86), mais il différencie aussi une troisième classe : celle du tabou (pp. 86—88). Il range dans cette dernière les objets latents dont le référent est un tabou. L’absence de l’objet sera due alors à la réticence ou même à l’interdiction de prononcer le mot correspondant au référent.

Dans l’exemple (3.5) (*Ça chauffe*), c’est peut-être bien là la cause de l’emploi d’un objet latent. Mais le fonctionnement de l’objet latent est toujours le même : l’énoncé incite à chercher un référent dans l’univers de discours. C’est pour cela que je n’ai pas jugé nécessaire de distinguer entre les cas dûs aux tabous et les autres. Du point de vue de l’allocutaire, ce n’est qu’un cas parmi les autres : le bon référent doit pouvoir être choisi par l’énoncé et son contexte tout comme dans les autres cas. Le tabou ne fait que favoriser l’absence de l’objet.

Pour résumer, les exemples cités n’avaient pas d’objet. Comme nous venons de le voir, le référent de l’objet absent peut être identifié grâce à l’énoncé et à son contexte, mais il n’est représenté que par un vide : il est implicite et peut être dit latent.

3.2.1. Identification du référent de l’objet latent

Pour qu’il puisse y avoir un objet latent, il faut donc que le référent de cet objet soit identifiable. Le point décisif est que le locuteur doit supposer que l’allocutaire saisira le même référent que lui-même. Sinon il doit utiliser une expression autre pour guider

¹³ Quant à mon emploi générique (chap. 3.3.), Alvarez (1968 : 88—93) l’appelle « économie de l’objet par indifférenciation ».

¹⁴ Alvarez semble d’ailleurs comprendre plus étroitement ce que j’ai appelé *objet latent extracotextuel* : il parle des cas où c’est la situation de communication qui permet l’économie de l’objet. Mais ce n’est pas toujours la situation à proprement parler qui permet de savoir de quel référent il est question (ce sera alors un cas purement déictique). Bien souvent c’est le cadre évoqué par le verbe ; j’y reviendrai.

l'allocutaire dans le choix du référent visé ; l'objet latent, n'ayant pas de traits distinctifs, ne convient pas alors.

Le locuteur peut bien sûr employer un objet latent même si l'allocutaire n'est pas en mesure d'identifier de quel référent il est question — délibérément ou non —, mais ce n'est pas le cas normal : normalement le locuteur souhaite être compris de l'allocutaire, et s'il y a un doute, il s'explique. C'est ce qui se passe dans l'exemple suivant :¹⁵

(3.7) Bien au contraire, en épousant Thérèse, Marie-Colbert se promettait de chasser toutes les diseuses de bonne aventure qui infestaient les allées du pouvoir. Thérèse, elle, c'était autre chose.

« Avec Thérèse, nous n'aurions jamais dissous ! »

« Dissous ? »

« L'Assemblée. Dissoute. L'an passé. Vous vous souvenez ? Les députés ... les élections perdues. Si nous avions consulté Thérèse, nous aurions évité la dissolution. Nous serions encore aux commandes et la France s'en porterait mieux. »

Allons bon. [Daniel Pennac 1999 : *Aux fruits de la passion*, Gallimard. [S.l.] Pp. 36—37.]

L'emploi de l'objet latent n'est pas lexicalement limité, puisque la seule condition à son emploi est que le référent de l'objet concevable soit identifiable, comme nous le verrons. Il reste à savoir comment l'allocutaire peut saisir — identifier — le référent, quand l'objet latent lui-même est naturellement dépourvu de toute marque facilitant l'identification.

J'observerai dans ce qui suit les différentes façons dont le référent implicite peut être identifiable.

3.2.1.1. Identifiabilité et saillance

Le référent implicite peut être identifiable parce qu'on vient de parler de lui (objets latents cotextuels) ou parce que tout le monde dans la situation hors la langue y pense de toute façon, comme dans l'exemple (3.3a) (*Comment avez-vous trouvé ?*) ; il est alors saillant.

Dans l'exemple (3.5) il est identifiable comme partie du corps d'un interlocuteur, donc nécessairement identifiable, l'interlocuteur étant par définition sur scène. L'exemple (3.8) est comparable :

(3.8) « P'pa ! » Ça sent bien le père dans le cou, ça râpe fort au menton. Je suis vraiment sauvé. [Picouly 1995 : 236]

Le référent implicite, 'le narrateur' ou 'la peau du narrateur', n'est pas mentionné auparavant, mais est trouvé dans la situation.

Pour sa part, dans l'exemple (3.9), le référent implicite est le topique posé par la question, et est de ce fait saillant :¹⁶

(3.9) « Tu as lu les pages ? » Hondo lui caressa le nez comme une bonne grosse truffe de peluche. Il avait lu. Lomron dénoua l'écharpe écossaise. [Picouly 1996 : 95]

Qu'est-ce que la saillance ? Pour qu'un référent soit identifié, il suffit que l'interlocuteur arrive à l'identifier, même en se forçant ; pour qu'il soit saillant, il doit être déjà présent sur la scène discursive, dans l'univers de discours.

¹⁵ Georges Bernard fait remarquer — je l'en remercie — que c'est une citation (l'ancien président sur ce qu'a fait le nouveau chef de l'État).

¹⁶ Pour une discussion sur le topique, voir le chapitre 3.2.1.3.

Les référents saillants sont toujours identifiables, mais les référents identifiables ne sont pas toujours saillants.

Dans son manuel de linguistique, Guelpa¹⁷ propose un exercice où il s'agit de réfléchir sur des énoncés comme *Tu ne peux pas aller ouvrir ?* ou *Eh, tu peux aller ouvrir*. Si, sans autre contexte, la seule interprétation concevable est que c'est la porte qu'il faut ouvrir et non pas une fenêtre, un paquet ou un livre, bien que tous ces objets puissent être ouverts, c'est qu'un verbe qui ne délimite pas étroitement la gamme des référents de ses objets possibles, tel 'ouvrir', demande un référent saillant s'il est employé avec un objet latent pour qu'il n'y ait pas de doutes sur l'identité du référent. Comme une fenêtre, un paquet ou un livre ne demande pas à être ouvert, tandis que la porte le fait par un signal sonore (on frappe ou on sonne à la porte), c'est la porte, rendue saillante, qu'il faut ouvrir. (Si le contexte avait d'une façon ou d'une autre rendu saillante une fenêtre, les mêmes énoncés pourraient être concevables avec 'la fenêtre' comme référent de l'objet latent.)

Pour mes propos, je n'ai pas jugé nécessaire de donner une définition rigoureuse de la saillance. Kleiber (1994 : 55, 57) donne les termes *connu*, *donné* et *manifeste* comme synonymes de *saillant*, par opposition à *nouveau*. Lambrecht (1994 : 76, 93—116), pour sa part, parle de référents *actifs* ou *accessibles* (moindre degré d'activation que les actifs) dans le sens visé. Quand un référent est accessible (donc saillant), c'est que le locuteur pense que l'allocutaire l'identifiera facilement — que l'allocutaire veut et peut l'identifier (pp. 104—105). Ariel (1990 : 31) définit encore l'*accessibilité* — la saillance — d'une façon un peu différente, en lui attribuant quatre paramètres (« Distance, Competition, Saliency [dans le sens de topicalité], and Unity »), mais elle conclut que du fait que certains paramètres sont difficiles à mesurer, en ce qui concerne les marqueurs d'un haut degré d'accessibilité — parmi lesquels les vides — la distance et la topicalité (*Saliency*) suffisent comme critères. Elle les définit comme suit (pp. 28—29) :

Distance : la distance entre l'antécédent et l'expression anaphorique (pas toujours pertinente)

Saliency : principalement si l'antécédent est topical ou non

L'objet latent est donc très volontiers saillant, en plus d'être identifiable. Cependant, il ne l'est pas toujours. Parfois le référent n'est pas présent préalablement dans l'univers de discours — n'est donc pas saillant — mais est identifié simplement grâce à l'énoncé en question. C'était le cas dans (3.7) ; c'est aussi le cas de l'exemple (3.10).

(3.10) Elle ressortit d'un pas nerveux et, tandis que je posais les billets sur un guéridon, lui dit avec humeur qu'elle lui téléphonerait. Placide, il nous lança « au plaisir », et verrouilla derrière nous. [Cauwelaert 1986 : 143]

Il n'a pas été question de portes, et pourtant c'est bien une porte qui est verrouillée — qui plus est, une porte bien spécifique, identifiable dans le contexte : la porte d'entrée de l'appartement. Le référent est entraîné par l'énoncé. D'ailleurs la porte n'a pas d'importance dans le récit et c'est pourquoi il est inutile de la mentionner séparément. Mais il se peut aussi qu'on en reparle ; le texte pourrait continuer par le passage suivant :

(3.11) Placide, il nous lança « au plaisir », et verrouilla derrière nous. Nous commençâmes à descendre en jetant un dernier regard à **la grande porte fermée**.

Même si la porte n'est pas mentionnée auparavant, le fait qu'il est clair qu'il y a une porte présente dans la situation et, de plus, que *verrouiller* y a renvoyé d'une façon implicite la

¹⁷ Patrick Guelpa 1997 : *Introduction à l'analyse linguistique : rappels de cours et exercices corrigés*, Cursus, Armand Colin / Masson, Paris. P. 225.

rend identifiable et le locuteur y renverrait par un syntagme nominal défini (cf. Lambrecht 1994 : 90).

Il ne faut pourtant pas croire que cet exemple prouve en quoi que ce soit que l'objet latent est présent dans la phrase. La porte est identifiable et le syntagme nominal défini simplement parce que le référent est présent dans la scène évoquée dans l'univers de discours.¹⁸ De la même façon, par exemple, serait défini un syntagme nominal dénotant une entité à laquelle est faite une référence déictique : *La dame a l'air de s'ennuyer*, même si la dame en question n'a pas été mentionnée auparavant mais est présente « sur scène ». L'objet latent n'est pas dans la phrase, il peut être inféré à partir de l'énoncé.

Tout énoncé renvoie à un univers de discours, déforme ou change peut-être le monde créé plus tôt dans le discours. S'il y a deux participants dans la situation réelle, cela ne veut pas forcément dire qu'il y en a deux — ou qu'il devrait ou même qu'il pourrait y en avoir deux — dans la représentation linguistique également.

Il me reste une remarque à faire. J'ai parlé des objets latents en m'intéressant au moyen de « trouver » le bon référent, donc d'une façon centrée sur l'allocutaire, car c'est lui qui le « trouve ». En ce qui concerne le locuteur, on pourrait dire que les mêmes facteurs lui permettent d'employer un objet latent. Le point de vue adopté ici, celui de l'allocutaire, a son origine dans la méthode, le dépouillement de textes et l'analyse des exemples trouvés. La perspective ne peut néanmoins pas être uniquement celle de l'allocutaire ou uniquement celle du locuteur. Les deux sont présents quand le texte est créé : le locuteur énonce en fonction de ce qu'il croit être interprétable par l'allocutaire.

3.2.1.2. Cadre offert par le verbe

Le référent, qui, comme nous l'avons vu, est identifiable et voire saillant, peut être identifié grâce au cadre sémantique offert par le verbe.¹⁹ Lambrecht (1994 : 90)²⁰ emprunte la notion de cadre sémantique à Fillmore²¹ : le cadre est un système de concepts tels que pour en comprendre un, il faut comprendre tout le système ; quand un de ces concepts est introduit dans un texte, les autres sont automatiquement disponibles. Ainsi, par exemple, le concept de 'manger' entraîne 'celui qui mange', 'ce qui est mangé' etc.

Le référent doit donc être sémantiquement et pragmatiquement compatible avec le procès dénoté par le verbe. Il appartient à la scène évoquée par le verbe.²² Si on vous demande après le spectacle *comment vous avez trouvé*, la nature du procès auquel renvoie le verbe *trouver* guide, bien entendu, votre choix du référent de l'objet latent. Ce référent est, dans ce cas précis, saillant.

Mais le référent implicite n'est pas toujours saillant, comme nous l'avons constaté dans le chapitre précédent. Voyons l'exemple suivant :

(3.12) Michel sort une carte Michelin. Ce n'est pas si loin pour les copains, les copines, le travail. « En voiture, une demi-heure, même pas. » Chacun calcule, combine, penché sur la carte. [Picouly 1995 : 320]

¹⁸ Voir Charolles et Kleiber (1999) et tout le numéro de la revue en question en ce qui concerne ces « anaphores associatives » et les articles définis.

¹⁹ Lambrecht et Lemoine (1996 : 291—293) parlent de ces cas dans les mêmes termes mais les considèrent comme un phénomène lexicalement limité ; j'y reviendrai.

²⁰ Même définition dans Lambrecht et Lemoine (1996 : 291).

²¹ Charles J. Fillmore 1982 : « Frame semantics », *Linguistics in the morning calm*, éd. Linguistics Society of Korea, Hanshin Pub. Co., pp. 111—138. P. 111.

²² Dans le cas des anaphores semblables, Kleiber (1994), entre autres, parle d'anaphores « inférables ».

L'interlocuteur (le lecteur) connaît la situation et sait à quel type de procès réfère le verbe *combiner*. Il est capable d'en inférer que ce que chacun combine, c'est son futur horaire, ses futurs arrangements. Le sens du verbe appelle le référent, inférable dans la situation mais pas saillant. Le cas est pareil à celui de (3.10).

Dans l'exemple suivant, par contre, il a déjà été question du référent avant le passage cité. Mais le narrateur n'aurait aucun moyen de prévoir que c'est justement le livre auquel pourrait référer un objet latent ; c'est le verbe *vendre* lui-même qui indique que c'est le livre qu'il s'agit de vendre — qui choisit le référent.

(3.13) La bouche rentrée, le front en avant, les naseaux ronflants, mon père m'entraîna derrière les panneaux du décor.

« Et tu espères vendre à qui, là ? » s'enquit-il sans me regarder. [après une émission catastrophique destinée à promouvoir un livre] [Cauwelaert 1986 : 112]

Dans l'exemple suivant, c'est la porte présente sur scène qui est visée. Elle n'y joue aucun rôle sauf par rapport à l'action d'ouvrir. L'action décrite par le verbe porte intrinsèquement en elle l'idée de quelque chose qu'on ouvre. Il est inutile de mentionner séparément la porte.

(3.14) Nourdine croyait rêver. Le rouquin [policier] s'était levé, avait pris les clefs de la cellule, et voilà qu'il s'amenait, qu'il ouvrait, qu'il entraît, qu'il s'asseyait à côté de lui sur la banquette et [...] [Pennac 1997b : 80]

L'exemple (3.15) illustre le même cas, où l'objet latent appartient à la scène évoquée par le verbe, mais là de nouveau, le référent est saillant :

(3.15) Jouant sans un véritable pivot, les Supersonics compensent par une mobilité de tous les instants. [basket] [Mondial Basket 47/1995 : 74]

Il est clair que le référent est le fait qu'ils jouent sans pivot : 'compenser' incite à chercher un désavantage.

Dans d'autres occurrences, la relation entre le verbe et son objet n'est pas aussi prévisible que celle qui existe entre 'ouvrir' et 'une porte' ou 'compenser' et un désavantage mentionné, mais le contexte suffit toutefois pour que le bon référent soit identifié.

(3.16) CICATRICES D'ACNÉ : Hé bien voilà, vous payez pour votre hystérie. Vous avez éclaté, tripoté et gratouillé à mort ? Pire, vous avez traîné avant de vous décider à traiter votre acné ? [20 ans 128/1997 : 46]

Il est question de l'acné. Ce contexte permet de comprendre que quand *éclater* ou *tripoter* sont employés, ce sont, bien naturellement, les boutons d'acné qui sont éclatés ou ont été tripotés. La scène est posée par les verbes dans leur contexte.

(3.17) Avant de rencontrer Pascal, j'ai vécu avec un homme, certes plus mince que moi, mais très grand. La différence était moins flagrante. Et pourtant, il assumait beaucoup moins bien que Pascal. Nous ne sortions jamais ensemble. [femme de 160 kg] [Marie Claire 516/1995 : 59]

Le référent implicite est l'obésité.

(3.18) Tu parles ! Cette manière de brailler en anglais ! Un complexe de doublure. Depuis toujours Musha rongeait son frein derrière Crystal. Il compliquait pour faire technique. Mais le coup était carré. Du simple. [Picouly 1996 : 30]

Dans l'exemple (3.18), c'est le discours qui est compliqué.

Dans (3.19) de même, l'identification de ce qu'on voit dépend du contexte, mais le cas est un peu plus compliqué.

(3.19) Je pensais qu'il allait me libérer, mais j'ai vu tout de suite, à sa tête. [Cauwelaert 1994 : 40]

Tout l'énoncé et en particulier la conjonction *mais* guident l'interprétation de l'objet latent : celui-ci n'est pas la proposition 'il allait me libérer' mais sa négation 'il n'allait pas me libérer', et ce grâce à *mais* et au contenu sémantique de la première proposition ('je pensais qu'il allait me libérer'). C'est tout le contexte qui détermine et non pas le simple cadre sémantique du verbe *voir*.

Les objets latents dans les collocations — il en sera question dans le chapitre 3.2.1.5. — fonctionnent bien sûr aussi de la même manière.

Marello (1997 : 303) mentionne un cas intéressant, le verbe *raccrocher* : « en partant d'un cadre stéréotypique où tous les appareils téléphoniques avaient un récepteur qu'on raccrochait pour terminer la conversation », ce verbe est maintenant employé dans le sens de 'terminer la conversation' indépendamment de l'existence d'un combiné. Pour Marello le verbe s'est enrichi sémantiquement « avec une valence en moins », mais elle dit elle-même qu'« on peut parler avec certitude d'enrichissement sémantique du verbe seulement dans peu de cas. » Dans le cadre de son étude, qui est l'analyse de la construction absolue telle qu'elle est présentée dans la description lexicographique des verbes, ceci semble encore possible, mais autrement et sans études psycholinguistiques élaborées, il me paraît correct d'analyser ces cas comme suit. Si le combiné n'existe plus dans la situation réelle, l'action de raccrocher non plus ; ce n'est donc pas seulement l'objet latent qui ne correspond pas à un référent réel, mais toute l'union *verbe + objet* a perdu sa relation à des référents réels et n'est plus à prendre au pied de la lettre. Tant que le verbe *raccrocher* existera dans d'autres contextes dans son sens concret, son objet — *le combiné* — sera latent tout comme il l'a été à l'époque d'un combiné réel.

Le cas de *raccrocher* et de ses semblables est à rapprocher de celui des collocations communes : l'identification du référent de l'objet latent se passe partiellement à un niveau purement linguistique.

Regardons encore l'exemple suivant qui illustre l'usage du verbe *décrocher* dans le contexte téléphonique :

(3.20) Mais les doigts du commissaire divisionnaire Legendre se tenaient à distance respectueuse de ce dossier.

« Une petite envie de transparence, Xavier ? Décrochez **votre téléphone** et appelez votre ministre. [...] »

[onze lignes de texte]

« Appelez votre ministre ! »

Ce fut le téléphone qui appela le divisionnaire Legendre. Une sonnerie qui le figea sur place.

« C'est peut-être lui ! C'est peut-être votre ministre de tutelle. Décrochez. » Sonneries.

« Décrochez, bon Dieu ! Ces appareils nous cassent les tympanes ! » [Pennac 1997a : 550]

Quand il n'a pas encore été question de téléphone ni de coups de fil, le locuteur cité dans l'exemple ne laisse pas volontiers le verbe *décrocher* sans objet, mais dit *décrochez votre téléphone* (première occurrence du verbe dans l'exemple ; extension métonymique du

‘combiné’ au ‘téléphone’).²³ Plus loin, quand la sonnerie du téléphone a déjà introduit l’appareil sur scène, un simple *décrochez* suffit. Ce qu’il faut décrocher est évident par le contexte.

À en juger par cet exemple, l’objet latent est donc préférablement saillant. De même, s’il y a une conversation téléphonique qui doit être terminée, le téléphone est déjà sur scène et donc *raccrocher* suffit tout seul. L’objet latent est identifiable.

La seule particularité réside donc dans le manque éventuel d’un combiné à décrocher ou à raccrocher — mais ceci s’explique par la conventionnalisation de l’inférence pragmatique (conversationnelle ; cf. Hopper et Traugott 1993 : chap. 4) : le sens d’une même séquence linguistique, *décrocher* / *raccrocher* (*le combiné*), est étendu de ‘décrocher / raccrocher le combiné’, sens concret, par ‘décrocher le combiné pour répondre au téléphone / raccrocher le combiné pour terminer la conversation’ à ‘répondre au téléphone / terminer la conversation’.

Pour en revenir à nos objets latents, il convient encore de souligner le fait que tous les cas mentionnés jusqu’ici ne sont pas semblables : parfois le référent n’est pas disponible préalablement mais le cadre sémantique du verbe le crée tout à fait (par exemple dans (3.10) où ‘verrouiller’ entraîne ‘la porte’ et typiquement dans le cas des collocations communes), parfois il l’est, comme dans l’exemple (3.21), où le référent, une main, est déjà mentionné un peu plus tôt :

(3.21) On lui tendit une main. Pas besoin d’aide. Vexé, il négligea [*sic*] et se releva, le nez vaguement éclaté, la mèche teigneuse et interpella Ducati. [Picouly 1996 : 22]

Les objets latents cotextuels sont, bien entendu, typiques dans le dernier cas. Mais dans les deux cas, le cadre sémantique du verbe est décisif pour identifier le référent implicite ; l’objet latent est bien l’objet du verbe.

J’ajoute encore un exemple.

(3.22) [titre :] KOSOVO : LA CHINE CONDAMNE MAIS LES AFFAIRES CONTINUENT

[corps du texte :] [...] Prenons le China Daily : « les frappes aériennes de l’Otan sur la Yougoslavie, menés [*sic*] sous la primauté des Etats-Unis, sont censés [*sic*] se dérouler dans l’intérêt de la communauté internationale. Mais cette même communauté internationale peut difficilement être en faveur des frappes quand on sait que la Chine, la Russie et l’Inde, qui représentent la moitié de l’humanité, n’acceptent pas ce que fait l’OTAN dans les Balkans ». Voilà qui est clair. [*Le Petit Bouquet* 470 30/3/1999]

Le domaine dont il sera question est posé tout au début par le mot *Kosovo* : il s’agira de la guerre au Kosovo. Mais l’objet latent, ce que condamne la Chine, ne correspond pas au topique posé. La Chine ne condamne ni le Kosovo ni (apparemment) la guerre en soi ni ce que font les Serbes mais les bombardements de l’OTAN. Le référent est saisi grâce au verbe et au contenu du texte qui suit.

L’objet latent qui est ici un peu difficilement identifiable de prime abord est peut-être dû au fait qu’il s’agit d’un titre. Il faut faire bref dans les titres, et un objet latent est économe.

Le cadre sémantique du verbe doit être suffisamment restreint pour que, parmi les référents disponibles — déjà présents sur scène ou entraînés par le verbe lui-même —, le bon soit choisi. Lemaréchal (1997 : 33—34) parle de la « vraisemblance » qui permet à l’allocutaire d’identifier le référent : lequel des référents est le plus vraisemblable

²³ Il ne faut pas oublier qu’il s’agit d’un roman : dans une situation réelle, s’il y a des doutes, un geste, ou un regard, pourrait rendre évident que c’est le téléphone qui devrait être décroché.

comme objet du verbe en question. Il ajoute d'ailleurs que ce même procédé est valable pour toute anaphore.

Kleiber (1994 : 35—37), en parlant du bon antécédent d'une expression anaphorique, avertit du danger qu'il y a à « s'orienter trop vite vers une approche presque totalement pragmatique » : selon lui, dire que l'interprétation se base sur le contenu du texte et le savoir extralinguistique n'explique pas grand-chose — il ne faut pas négliger les critères « linguistiques, syntaxiques et sémantiques » (p. 35). D'après Kleiber, l'approche pragmatique est trop puissante et tombe toujours juste si elle est appliquée à des énoncés bien formés.

C'est le danger ici aussi, le corpus étant constitué d'énoncés considérés comme grammaticaux. Le jeu de l'objet latent est cependant beaucoup moins compliqué que celui des expressions anaphoriques. L'objet latent ne porte pas de marques de personne, de genre etc., comme le font les anaphoriques ; de ce fait, son pouvoir de désambiguïsation est faible, et en effet le locuteur ne laisse le référent implicite que si son identité est évidente (ou que du moins il le pense).

Par ailleurs, le caractère figuré ou non de l'énoncé n'a pas d'importance, pourvu que le référent soit identifiable. Sur ce point, je suis d'accord avec Blanche-Benveniste (1981 : 88), qui écrit que si un complément est moins facilement non exprimé dans ? *Paul a truffé son texte* ('de fautes d'orthographe') que dans *Paul a truffé le pâté* ('de truffes de première qualité'), cela est dû simplement à une différence de facilité de l'identification (contrairement à ce qu'avait affirmé Gross 1975 : 149).

Parmi les exemples analysés, presque tous issus de textes écrits, l'ambiguïté dans l'identification de l'objet latent est très rare. Cela est certainement dû au caractère écrit du matériel, un texte écrit devant être plus explicite à cause de l'écart entre la situation d'écriture et celle de lecture et étant mieux planifié et contrôlé (relu avant d'être soumis à la lecture) qu'un texte oral.

3.2.1.3. Topicalité

L'organisation textuelle joue pourtant un rôle, elle aussi. La topicalité du bon référent facilite souvent l'identification : l'objet latent a très volontiers le rôle pragmatique de topique, le topique étant défini comme suit (Lambrecht 1994 : 131) :²⁴

« Un référent est considéré comme le topique d'une proposition, si, dans une situation donnée, la proposition est construite comme parlant de ce référent, c'est-à-dire apportant de l'information à propos de ce référent et ajoutant aux connaissances de l'allocutaire sur ce référent. »

Le topique est donc ce dont il est question ; il est toujours saillant. Il convient peut-être de préciser que ne peut être topical qu'un référent déjà présent sur scène : naturellement, un référent entraîné par le verbe ne peut pas l'être.

Voici trois exemples d'un objet latent topical :

(3.23) Même avec trois cuillerées de sucre en poudre, **le breuvage** reste amer. Leroy touille en comptant les miettes sur la toile cirée. [Oppel 1995 : 139]

(3.24) De tous ceux qui avaient assisté à la crise de Julius le Chien, lors de la représentation, il n'avait pas été le plus effrayé, mais, comment dire ?, le mieux averti.

²⁴ Traduction de l'auteur de l'anglais : « TOPIC : A referent is interpreted as the topic of a proposition if in a given situation the proposition is construed as being about this referent, i.e. as expressing information which is relevant to and which increases the addressee's knowledge of this referent. »

Le hululement du chien annonçait **l'irréparable**. Et son regard [celui du chien] confirmait. [Pennac 1997a : 173]

(3.25) Crystal descendit et ouvrit **la grille** avec une énorme clef genre bourgeois de Calais. Zobi recula dans la cour. Du velours, on avait sablé fin comme à la chapelure. Crystal referma. On était dans un espace obscur [...] [Picouly 1996 : 67]

Dans l'exemple (3.23), le référent de l'objet latent — 'le breuvage' — est le topique, introduit dans la phrase précédente ; dans (3.24), le regard du chien confirme l'irréparable, élément topical aussi. Quant à l'exemple (3.25), le référent implicite, 'la grille', est mentionné dans le discours mais bien avant l'occurrence d'objet latent. Il peut être considéré comme topical dans la phrase en question — *Crystal referma* affirme quelque chose sur la grille — bien que ce ne soit pas le seul topique de l'énoncé, la topicalité étant graduelle et non absolue (cf. Ariel 1990 : 25 et Lambrecht 1994 : 119).²⁵

Les exemples (3.26) et (3.27) présentent encore le même cas. Dans ce dernier, le référent de l'objet latent est une proposition topicale ('faire le con') ; dans (3.26), le topique est 'le café' :

(3.26) tu connais les principes sacrés : ne jamais se faire entretenir ... si un mec t'offre un café balance lui [*sic* : pas de tiret] à travers la gueule etc ... moyennant quoi tu es toujours encombrée de minous qui se laissent loger et nourrir avec grâce ... [Bretécher 1987a : « L'addition »]

(3.27) « Ce que je fais ? » répéta-t-il, comme s'interrogeant soi-même. « Le con, Selim, le con. Mais j'aime. » [San-Antonio 1994 : 253]

Si un référent est posé comme topique dans une question, il le reste dans la réponse et peut rester implicite : c'est ce qui se passe dans les exemples suivants.

(3.28) « [...] Maîtrisez-vous **vos interviews** ? C'est capital, **les interviews** ! »
« Je maîtrise. »
« Les photos de votre sœur sont admirables. [...] » [Daniel Pennac 1993 : *La petite marchande de prose*, Folio, Gallimard. [S.l.] [1^e édition 1989.] P. 145.]

(3.29) Éric Neuhoff [journaliste] : « Pourquoi avoir choisi **cette époque** ? »
Patrick Poivre d'Arvor : « Parce que j'adore. C'est probablement la seule époque sur laquelle j'ai eu envie d'écrire depuis toujours. [...] » [*Madame Figaro* 9/3/1996 : 69]

Dans une telle séquence *question* + *réponse*, la topicalité du référent est très claire.

De même, dans une construction impérative, un objet latent est naturel :

(3.30) « C'est quoi, le sujet de ta rédac ? »
« Complètement con. »
« Fais voir. »
[...] Le rouquin s'était levé, [...] et voilà qu'il s'asseyait à côté de lui sur la banquette et que, du bout des doigts, il lui faisait signe d'abouler :
« Allez, envoie. » [Pennac 1997b : 80]²⁶

Blinkenberg (1960 : 110) fait la même remarque : « Le type elliptique est particulièrement courant avec les impératifs, où le renseignement complémentaire fourni par la situation est

²⁵ Lambrecht (1994 : 119), en parlant de la gradualité de la topicalité, fait d'ailleurs une remarque intéressante : il dit que la raison pour laquelle dans beaucoup de langues le topique n'est pas marqué formellement et sans équivoque est justement le caractère graduel de la notion.

²⁶ Objet latent aussi avec le verbe *abouler*.

souvent d'une grande précision. » L'impératif est aussi mentionné par Fónagy (1985 : 18—19), qui donne entre autres l'exemple *Mais qu'est-ce que tu attends ? Gifle !* (« jeune père à sa femme, en réaction à une remarque jugée irrespectueuse de leur fils de 4 ans et demi »).

Certes, le contexte garantit l'identifiabilité du référent, mais un facteur important qui favorise la présence d'objets latents avec les impératifs est la topicalité du référent. Quand un ordre est donné, c'est le plus souvent à propos de quelque chose dont il a déjà été question. Le référent a donc tendance à avoir un haut degré de topicalité avec l'impératif, et il a alors de fortes chances d'être représenté par un objet latent.²⁷

Pour Lambrecht et Lemoine (1996 : 294, 300), la topicalité est une caractéristique nécessaire de l'objet latent, si celui-ci n'est pas dû à une propriété lexicale du verbe.²⁸ Ils l'affirment parce qu'ils rangent dans la catégorie lexicale maints cas que je ne crois pas être lexicaux (voir la discussion dans le chapitre 3.5.). Les occurrences déjà mentionnées où le référent de l'objet latent non saillant est « apporté » par le cadre du verbe dans son contexte, ou, pour dire les choses autrement, est saisi grâce à ce cadre, contredisent les auteurs dans la mesure où elles ne sont pas considérées comme dépendant de leur caractère lexical. De même, dans nombre d'occurrences, il y a plusieurs référents possibles dont un seul, aussi topical ou moins topical que les autres, est le bon : le bon référent est alors celui qui est compatible avec le procès dénoté par le verbe. Le verbe dans le contexte détermine le choix du référent et la topicalité n'est qu'un trait facilitant la tâche. Dans les exemples suivants, par exemple, le référent de l'objet latent (dans (3.31), 'le cours' ; dans (3.32), 'la situation' ; dans (3.33), 'le magnéto') ne semble pas être plus topical que les autres référents saillants :

(3.31) La boss sait parler en public. Une fois elle a même fait un cours sur la nouvelle figuration à un ministre qui ponctuaît avec des « oui oui » de temps en temps.
[Benacquista 1994 : 51—52]

(3.32) « [...] Et réponds, quand je te pose une question. Où tu étais, hein ? Qu'est-ce que tu faisais ? » C'est râpé. Rien à faire. Alors, comme toujours dans ces cas-là, on aggrave. Nourdine se lève d'un bond [...] et gueule : « J'étais aux putes ! Voilà où j'étais ! [...] »
[Pennac 1997b : 48]

(3.33) « [...] Voyez vous-même ! le bobineau a dégrenné du magnéto ! La pellicule tourne folle ! On n'a pas enregistré le son de la bombinette [bombe atomique] ! J'avais trop déclenché auparavant ! » Il pleure, le Vatel du décibel. [Vautrin 1986 : 171]

Dans le corpus du présent travail, à peu près un objet latent sur deux est incontestablement topical. Lambrecht et Lemoine ont certes raison de faire remarquer que

²⁷ Lambrecht et Lemoine (1996 : 302) vont jusqu'à dire que si le référent n'est pas topical, un objet latent est impossible avec l'impératif. Ils donnent un exemple. Si une personne A porte une pile de livres et que celui qui est au sommet de la pile glisse, A dira à B *Attrape-le !* mais pas **Attrape !*, le livre n'étant pas topical. Si, par contre, A veut lancer à B un livre dont ils ont discuté au lieu de le lui apporter, il dira volontiers *Attrape !*, puisque le référent est topical. Cependant, les auteurs s'insurgent eux-mêmes contre les jugements de grammaticalité donnés à des paires d'énoncés, argumentant que l'esprit cherche tout naturellement à trouver une différence là où il n'y en a pas forcément (p. 300). — Comme un objet latent non topical n'est pas impossible dans d'autres énoncés, je m'abstiendrai de supposer qu'il l'est avec l'impératif. Le corpus ne fournit cependant pas d'exemples à l'appui.

²⁸ Lambrecht et Lemoine ne disent pas explicitement dans leur article qu'il n'y aurait qu'un seul référent topical par énoncé : peut-être suffit-il donc que le référent soit topical mais pas le plus topical de tous ? Si c'est comme cela qu'ils conçoivent la chose, ils n'expliquent pas comment le bon référent est finalement identifié. (Lambrecht 1994 : 150 parle de phrases à deux topiques.)

la topicalité est très typique aux objets latents. L'exemple (3.34) illustre bien cette remarque.

(3.34) (Je n'aurai jamais le courage d'ouvrir cette lettre ...)
 Clara doit le sentir, car elle s'approche de la table, prend l'enveloppe,
 l'ouvre (ils ne l'ont même pas collée), déplie, parcourt, laisse rêveusement tomber son
 bras, et voilà que [...] [Pennac 1994 : 295]

Ce dont on parle, ce qu'il y a de plus important — le topique — est représenté ici par un objet latent.

Il est à noter que dans la même phrase, le locuteur emploie un pronom atone pour référer à 'l'enveloppe'. Pour éviter une référence substantivale, il utilise deux moyens différents : il profite de la possibilité de pouvoir employer ou un pronom ou un objet latent.

Quand il y a lieu de faire une distinction, le locuteur peut profiter de l'échelle de saillance²⁹ (Ariel 1990 : 70, 73)³⁰ — hiérarchie des formes en mesure de la saillance des référents, un syntagme nominal substantival avec modificateur à une extrémité, les vides (parmi quelques autres formes) à l'autre —, les vides étant spécialisés à représenter des référents encore plus saillants que les pronoms clitiques (*cf.* aussi Gundel, Hedberg et Zacharski 1993 : 285 et Givón 1985 : 196—197 sur le marquage du topique). Ce qui compte, ce sont donc les positions respectives sur la hiérarchie de saillance du vide, d'un côté, et de l'autre, du pronom clitique.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que, le sujet étant le topique et l'objet le commentaire³¹ dans une phrase transitive prototypique (*cf.*, par exemple, Sasse 1984 : 258 et Lazard 1994 : 209, 215), la phrase à objet latent serait alors autre que prototypique en ce qui concerne sa structure informationnelle. On pourrait peut-être avancer l'hypothèse que c'est justement sa non-prototypicalité qui incite à avoir recours à l'absence de l'objet.

Il convient peut-être de faire ici la remarque que les deux procédés, l'identification de l'objet latent par le cadre sémantique du verbe dans son contexte et par le haut degré de topicalité, sont en vigueur tous les deux en même temps. L'important est d'éviter les malentendus et de se faire comprendre.

Jusqu'ici il a été question d'objets latents en général ; nous passerons maintenant à des sous-groupes d'objets latents.

3.2.1.4. Objet latent particulier à une communauté linguistique : le cas de boire

Un cas particulier de l'objet latent est celui où l'interlocuteur doit partager des savoirs extralinguistiques propres à la communauté linguistique pour identifier l'objet latent. Ces cas sont lexicalement déterminés, et les savoirs extralinguistiques font partie de la compétence linguistique requise d'un locuteur. L'objet absent réfère alors à quelque chose de particulier dans une communauté particulière. Un bon exemple — canonique — est le verbe *boire* dans le sens 'boire (en grandes quantités) des boissons alcoolisées' :

(3.35) Il y a ceux que le malheur effondre. [...] Il y a ceux qui ne mangent plus, il y a ceux qui boivent, il y a ceux qui se demandent si leur chagrin est authentique ou

²⁹ À la place de « saillance », Ariel parle de l'« accessibilité », *cf.* plus haut.

³⁰ L'échelle (*ibid.* p. 73) est valable pour l'anglais, mais Ariel affirme (p. 76) que ses principes sont universels. Elle fait dans son livre le point des études sur le sujet (pp. 69—93).

³¹ *Commentaire* : en anglais *comment* ; terme français mentionné dans Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 671).

fabriqué. Il y a ceux qui se tuent au travail et ceux qui prennent enfin des vacances.
[Pennac 1998 : 63]

Par ailleurs, *boire* peut bien sûr aussi être employé avec un autre objet latent dans une situation particulière (*Tu as déjà bu ?* quand les interlocuteurs ont eu soif et ont pris un verre d'eau).

Il est à noter que dans les cas dont il est question dans ce chapitre, l'objet latent n'est pas forcément spécifique, mais un sous-groupe spécifique de tous les référents des objets possibles du verbe en question ('des boissons alcoolisées').

Un autre exemple est le verbe *consulter* :

(3.36) Si vous réunissez ces trois critères, il est temps pour vous d'aller consulter. Car aujourd'hui, les phobies se soignent, et efficacement. [*Le Figaro magazine* 4/11/1995 : 102]

D'après Georges Bernard,³² ce sera le seul emploi sociolinguistiquement non marqué du verbe : *consulter un médecin* serait marqué. C'est dire la force de ces conventions dans les communautés.

Marello (1997) analyse l'indication « absolument », c'est-à-dire « sans le complément attendu », dans les descriptions lexicographiques de verbes. Elle parle de stéréotypes : selon elle, l'indication est due à des phénomènes de stéréotypie lexicale. Elle souligne le caractère variable des stéréotypes : le complément non exprimé est « typique — pour telle société à une époque donnée — d'un cadre d'action lié au verbe. » Elle parle de stéréotypes et non de prototypes, en empruntant le terme au philosophe Putnam, parce qu'à ce concept est liée l'idée de la compétence à l'intérieur d'une communauté linguistique : le locuteur doit connaître les stéréotypes de la communauté (pp. 301—302).³³

Pour reprendre le terme de Marello, dans le cas de *boire*, c'est un stéréotype partagé par toute la communauté linguistique ; dans d'autres cas ce sera une communauté plus restreinte, par exemple les pratiquants d'un sport particulier, comme dans les exemples suivants :

(3.37) Le jeu extérieur repose maintenant sur Strickland qui aime à pénétrer, passer (il est le cinquième passeur de la NBA) et défendre en interceptions. [basket] [*Mondial Basket* 47/1995 : 79]

(3.38) Comme au volley, le lanceur engage et envoie la balle en l'air. [*Picsou* 283/1995 : 50]

Il est clair pour les adeptes de ces jeux qu'il s'agit de passer le ballon ou d'engager la partie.

De même, ce à quoi réfère l'objet latent du verbe *afficher* est clair pour ceux qui connaissent les stéréotypes de la communauté homosexuelle (ici, 'mon homosexualité') :

(3.39) « [...] ils trouvent que j'affiche. » [*Tout !* 12/1971 : 7]³⁴

³² Remarque personnelle en décembre 1996.

³³ L'analyse de Marello (1997) diffère de la mienne en de nombreux points essentiels et je n'en reprendrai pas plus de détails, mais j'y renvoie le lecteur pour des remarques contrastives français—italien—espagnol.

³⁴ Exemple emprunté au mémoire de maîtrise de Simo Määttä, qui l'analyse comme suit : 'montrer son homosexualité, être ouvertement homosexuel' — « Le complément d'objet a été ellipsé, ce qui amène à une restriction du sens [...] » (Simo Määttä 1997 : *D'Arcadie à Gai Pied : Quelques aspects de l'évolution du vocabulaire de l'homosexualité dans la presse homosexuelle française de 1955 à 1980*, Mémoire de maîtrise, Université de Helsinki. P. 58.).

Blinkenberg (1960 : 111) fait remarquer que dans les « langages de métiers » (c'est-à-dire les emplois techniques), « les ellipses de cette espèce fourmillent, au point de devenir souvent des façons de parler communes, et de faire oublier ainsi leur origine elliptique. » Georges Bernard (1972 : 121) avertit toutefois contre le danger d'expliquer trop de choses par la technicité : « À la limite, il n'est aucun énoncé qui ne soit technique. » Dans le contexte qui est le nôtre, il vaut donc mieux dire prudemment que l'appartenance à une communauté restreinte est une affaire graduelle.

Les stéréotypes en question peuvent, bien entendu, se répandre aussi à l'extérieur de la communauté au sein de laquelle ils sont nés.

3.2.1.5. Sur les collocations communes et la définitude de l'objet latent

L'objet latent peut aussi être identifiable parce qu'il s'agit d'une collocation commune *verbe + objet*, dont l'objet est implicite dans l'énoncé. L'identification semble se passer alors à un niveau purement linguistique.

(3.40) Une fois dans cette direction, l'icône ne pouvait franchir l'Ourq [sic] que par la passerelle du Croisement, le bar avec des serveurs à chaussettes à rayures, près du canal. Au-delà, elle pouvait disparaître n'importe où. Il fallait allonger. Il allongea. [Picouly 1996 : 82]

C'est *le pas*, 'le pas', qui est latent ; *allonger le pas* est une collocation commune — apparemment tellement commune que le deuxième élément peut rester implicite. Le cas de l'exemple (3.41) est similaire :

(3.41) Chacun ressentit l'onde dans son corps. Crystal claqua dans ses mains. On décilla. « Maintenant, il faut se répartir les tâches. [...] » [Picouly 1996 : 154]

Avec *déciller* (ou *dessiller*), la collocation *verbe + objet* est encore plus commune qu'avec *allonger*, puisque la gamme des objets possibles semble se réduire à un seul : *les yeux*. On comprend alors la redondance de cet élément.

Dans l'exemple (3.42) la collocation est *claironner son succès* :³⁵

(3.42) Cette jolie demoiselle plutôt discrète, qui déteste l'impudeur mais s'avoue volontiers « voyeuse », ne claironne pas sur les toits, comme dans la pub qui [...]. Et pourtant, elle a tout signé : dessin de l'affiche, costume, mise en scène. [*Le Point* 1214/1995 : 88]

Parfois il s'agit d'une locution où les deux éléments, le verbe et l'objet, ont ensemble un sens opaque, c'est-à-dire non déductible du sens de chacun des deux éléments pris séparément. Tel est le cas de la locution dont seul le verbe figure dans l'exemple suivant :

(3.43) Quand il [Nicolas] se réveilla, ils roulaient déjà sur l'autoroute. [...] il [Patrick] s'en rendit certainement compte, mais garda le silence. Au bout de quelques minutes seulement, il se força à dire [...] : « Alors, on a bien écrasé ? » [...] [Carrère 1995 : 164—165]

Si *écraser de la paille* ou *des punaises* a le sens 'dormir profondément', ainsi que *en écraser* (*Robert*, *TLF*), où *en* représente l'élément nominal de la locution, *écraser* tout seul

³⁵ À moins que ce ne soit 'claironner' tout court, 'jouer du clairon', comme le fait remarquer Georges Bernard.

peut être considéré ici comme ayant un objet latent.³⁶ La nature de l'identification de l'objet doit être purement linguistique — je n'ose même pas parler de l'identification du référent de l'objet, car il ne s'agit que de trouver le mot ayant un référent commun avec le verbe. (En fait, d'après des locuteurs, il paraît que *la paille* ou *les punaises* ont déjà entièrement disparu de la conscience linguistique des Français et que seul *en* est resté comme vestige : l'objet latent est alors *en* sans référence, ce qui renforce encore davantage l'inutilité ou même l'impossibilité d'identifier le référent lui-même.)

Ce sont donc des cas où le verbe et l'objet forment un tout lexicalisé à un certain degré, et l'emploi du verbe sans objet s'explique différemment : ici aussi, on laisse tomber ce qui n'est pas nécessaire, mais l'identifiabilité du référent n'est pas due à sa saillance ou à sa présence dans l'univers de discours mais au fait qu'il s'agit d'une collocation.

J'ajoute un exemple où le référent implicite, 'les ponts', est un compagnon fidèle du verbe *couper* :

(3.44) Certes, il [joueur de foot] se mord les doigts de loupé le rendez-vous de ce soir [match de foot] mais, dossier médical sous le bras, il accepte avec philosophie son indisponibilité d'un mois et demi. Pour autant, pas question de couper avec ses potes.
[L'Équipe 22/11/1995 : 3]

Les cas comme *écraser* montrent assez la différence entre ces objets latents identifiables par leur appartenance à une collocation commune et les objets latents particuliers à une communauté linguistique (comme *boire* 'boire des boissons alcoolisées' ou *passer* 'passer le ballon'). *Boire* n'apparaît que sporadiquement avec *des boissons alcoolisées* comme objet (ou un syntagme ayant la même dénotation), tandis que *écraser*, *déciller* ou *claironner* ont fréquemment l'objet en question (bien que *claironner* et surtout *écraser* puissent avoir d'autres objets aussi).

Cependant, la limite n'est pas toujours facile à tracer. L'exemple (3.45) présente un verbe bien actuel à l'époque de la parution de l'article :

(3.45) [titre :] « Maintenant, régularisez », demandent 6000 manifestants à Lionel Jospin
[corps du texte :] [...] Samedi 21 novembre, 6000 personnes ont manifesté dans toute la France pour soutenir les 63000 sans-papiers déboutés du processus de régularisation commencé en 1997. [...] Rassemblés derrière les trois mots d'une banderole géante — « M. Jospin, maintenant, régularisez » —, une vingtaine de représentants de la gauche politique, associative et syndicale ont défilé le sourire aux lèvres. [Le Monde 24/11/1998 (le numéro de la page manque)]

Pendant toute l'année, la France a parlé et a entendu parler de la régularisation de la situation des sans-papiers. L'identification de l'objet latent passe-t-elle par le côté linguistique ou par le côté extralinguistique — par le fait que *la situation des sans-papiers* (ou quelque chose de semblable) a figuré tant de fois à côté du verbe *régulariser* ou par le fait que penser à régulariser fait penser à la situation des sans-papiers en France en 1998, objet latent particulier à la communauté linguistique de cette époque ? Ou — troisième possibilité — l'objet latent est-il un simple objet latent extracotextuel, tout à fait banal ?

Cela n'a pas beaucoup d'importance. De toute façon, un objet latent est sélectionné parmi les objets possibles. Il est clair que ces cas — aussi bien les collocations communes que les cas comme *boire* — ne sont qu'une sous-catégorie des cas où

³⁶ D'après le *Robert*, cet emploi sans objet de *écraser* se trouve chez Céline. Le dictionnaire qualifie cet emploi de « rare ».

l'identification du référent implicite est due au cadre sémantique du verbe et dont nous avons déjà parlé.

Pour Berrendonner (1995), il en est autrement. Quand il explique (p. 219) les différents effets de sens associés à ce qu'il appelle un « argument zéro » comme « des *sur-interprétations* dictées par le souci de maximiser la pertinence informationnelle du message », en plus des deux valeurs les plus courantes — « acception déictique-anaphorique » (correspondant à l'objet latent) et « acception générique » (mon emploi générique) — il mentionne un autre type de sur-interprétation plus spécifique : l'actant indéterminé est identifié avec le prototype de sa catégorie, les exemplaires prototypiques étant définis comme étant les plus probables, les plus fréquemment sélectionnés, les plus disponibles mémoriellement etc.

Comme les objets dans les collocations communes mentionnées peuvent être considérés comme prototypiques de par leur fréquence d'utilisation, on pourrait dire que ces objets latents forment une catégorie à eux seuls. Il m'a semblé pourtant plus clair de les considérer comme une simple sous-classe d'objets latents, bien que le référent de l'objet ne soit pas forcément dans leur cas un référent spécifique identifiable ; tout comme avec les objets latents les plus banals, ici aussi il est possible de trouver ou de donner un élément linguistique avec la présence duquel le sens de l'énoncé renverrait à la même réalité extralinguistique, et l'énoncé n'est pas générique. Nous venons aussi de voir que la place de la limite est parfois discutable.

Disons encore quelques mots sur la définitude de l'objet latent en général.

Le référent de l'objet latent est presque toujours défini. La raison en est simple : cela est dû à la définition même de l'objet latent. Comme le référent doit être identifiable, il est connu d'avance et a une forte tendance à être défini. Cette tendance est en fait difficilement violée sauf quand il est question d'un objet latent particulier à une communauté linguistique ou appartenant à une collocation commune. L'exemple suivant illustre ce dernier cas :

(3.46) « [...] Stopper l'enquête ne sera pas facile : il va falloir que je me rétracte en partie, mais je trouverai. De votre côté, vous prenez en charge l'histoire de la source [...] » [San-Antonio 1994 : 98]

L'indéfinitude de l'objet latent s'explique par le haut degré de lexicalisation de *trouver une solution*. Le référent est identifiable dans un sens particulier : le référent lui-même n'est pas identifiable, car il n'importe guère de savoir de quelle solution il s'agit, mais son groupe l'est, et il suffit que l'allocutaire sache de quel groupe de référents le référent fait partie. Le référent n'est pas spécifique.

D'autres cas sont similaires : tel *titrer des articles* dans l'exemple (3.47) — d'ailleurs, objet tellement évident que presque impossible :³⁷

(3.47) Il prit également deux journaux français de l'avant-veille qui titraient sur le martyr de la ville assiégée de Srebrenica, y voyant un parallèle avec l'insurrection du ghetto de Varsovie, cinquante ans plus tôt très exactement. Ils n'avaient pas tort. [Dantec 1993 : 320]

Cependant, un objet latent indéfini n'appartenant pas à une collocation commune semble être possible, bien que rare. Dans l'exemple suivant, l'objet latent est clairement indéfini : c'est 'quelqu'un' ('un époux, une épouse' pas spécifique). La compréhension repose sur le contexte.

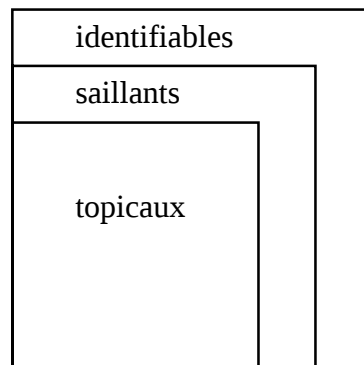
³⁷ Mais l'emploi sans objet n'est pas mentionné dans le *Nouveau Petit Robert* (1994).

(3.48) [...] Nanni se débattant en invoquant Henriette, son dévouement, [...] les femmes aujourd'hui, les jeunes femmes, [...] Victor ne peut pas imposer à sa femme, il sait très bien qu'il aura beaucoup plus de mal qu'elle à retrouver si elle le quitte ... [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P. 157.]

3.2.1.6. Pour conclure le chapitre sur l'identification du référent de l'objet latent

Les différentes façons de trouver le référent de l'objet latent ont été passées en revue dans ce chapitre. Il est clair que les limites entre les cas ne sont pas toujours très nettes. Comment délimiter avec certitude, par exemple, les objets latents appartenant à des collocations communes — quelle collocation est assez commune pour être dite telle ? Je n'essaie pas de trouver une réponse dans le cadre de ce travail.

Il a été question de trois propriétés : le référent est identifiable et peut être saillant, même topical. Tous les référents des objets latents sont identifiables ; les référents saillants sont un sous-groupe des référents identifiables ; pour leur part, les référents topicaux sont un sous-groupe des référents saillants :



3.2.2. L'essence du vide

L'exemple suivant illustre bien l'absence de l'objet :

(3.49) [titre :] Les avantages, vous les aimez comment ? Nature ou avec dentelle ?
Bienvenue au club !

[corps du texte :] Refusons l'incognito : montrons, soulignons, exhibons, révérons, **pigeonnons**, voire **trichons** ... mais sublimons notre nature ! [pub pour soutien-gorges, avec une grande photo] [*Cosmopolitan* 12/1996 : 148]

Deux voies permettent ici d'identifier le référent visé, 'les avantages', c'est-à-dire 'les seins' : le fait que c'est le topique mentionné dans le titre et la photo qui accompagne le texte. La cavalcade des verbes avec objet latent est suivie des verbes *pigeonner* et *tricher* qui ne se trouvent d'habitude pas avec un objet. Rien n'empêche pourtant de les ajouter aux verbes à propos desquels il serait sensé de parler d'objet latent.

Qu'en est-il du vide qui se trouve dans les énoncés contenant un objet latent ? Quelle est son essence ?

Il est clair, tout d'abord, que l'existence de l'objet latent repose sur le verbe. Sans le verbe, il n'y aurait pas d'objet latent. Reprenons ce que dit Lemaréchal (1997 : 31—32) :³⁸

« L'absence de marque ou de constituant ne peut devenir la trace du constituant absent que dans la mesure où le reste de la proposition garde effectivement cette trace. La présence, dans le contexte, du constituant sous-entendu, ou son évidence dans la situation, ne pourrait suffire ; cette présence ou cette évidence (saillance) permettent seulement d'identifier de quel participant il s'agit, mais elles ne permettraient pas de savoir qu'il manque un participant et à quelle place, et, par conséquent, quelle fonction (rang et rôle) ce participant joue dans la proposition dont il est absent. »

Lemaréchal (1990 : 117) spécifie :

« Dans le cas des verbes transitifs actifs, par exemple, il est clair que c'est la valence caractéristique de ces verbes qui fait qu'on attend un objet patient et que son absence même peut tenir lieu d'anaphorique ; [...] »

Qu'est-ce que la valence ? Quand un verbe, dans un sens précis, se trouve souvent avec un objet et réfère donc à un procès avec lequel il est, de ce fait, naturel de référer à un participant (en plus de celui auquel réfère le sujet), il s'ensuit que ce verbe est susceptible d'avoir un objet ou que l'interlocuteur est susceptible de penser à un participant lors de la référence au procès désigné par le verbe.³⁹ C'est la valence du verbe telle qu'elle nous intéresse dans ce chapitre 3.⁴⁰

L'objet latent se crée donc parce que la valence du verbe fait attendre un participant, mais pour qu'il y ait objet latent, il faut aussi que ce participant soit présent dans le contexte linguistique ou extralinguistique, c'est-à-dire qu'il soit identifiable : le locuteur doit supposer que l'allocutaire va penser au même référent que lui. L'identifiabilité d'un référent active la valence. C'est elle qui distingue l'objet latent de l'emploi générique. (Les cas comme *boire*, cf. chap. 3.2.1.4., sont à part ; ils sont lexicalement déterminés.)

Je veux encore accentuer le fait que le référent implicite ne se situe nullement à un autre niveau de langue mais dans la réalité extralinguistique. Il est donc question de la relation entre la langue et ce à quoi elle réfère (les référents). Au lieu d'un élément linguistique, tel un pronom déictique, renvoyant au référent, il y a là un vide.

Le vide renvoie à une entité identifiable, celle-ci s'étant déjà présentée dans le discours sous une forme linguistique, si l'objet latent est cotextuel,⁴¹ ou non, s'il est extracotextuel. Le rapport entre l'absence d'un objet ou le vide et son référent (si on peut dire qu'un vide a un référent ; sinon, entre le vide et le référent implicite de l'objet possible

³⁸ Même développement dans Lemaréchal (1990 : 117).

³⁹ Notons en passant que le mot « susceptible » est employé par Tesnière lui-même quand il définit la valence (Tesnière 1988 : 238) : « Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la *valence* du verbe. [...] Notons d'ailleurs qu'il n'est jamais nécessaire que les valences d'un verbe soient toutes pourvues de leur actant et que le verbe soit, pour ainsi dire, saturé. »

⁴⁰ La valence est une notion débattue dans la linguistique ; en guise d'exemple, je renvoie le lecteur — outre Tesnière (1988) déjà mentionné — à Lazard (1994 : 132—135), à Schøsler et Kirchmeier-Andersen (1997), à Lemaréchal (1997 : 52—57) et à Pajunen (1988 : 15—19), qui discute le côté problématique de la notion. Creissels aussi (1995 : 265) écrit : « Aucune langue ne va donc jusqu'à imposer un schème argumental unique à chaque forme verbale, il s'en faut même de beaucoup. »

⁴¹ L'objet latent coréférentiel avec un syntagme nominal dans le cotexte postérieur présentant, bien sûr, un cas particulier : la forme linguistique coréférentielle viendra plus tard dans le texte. On en reparlera plus tard dans ce même chapitre.

absent) est univoque. Dès lors, ce vide ou cette absence de marque peut être considéré comme une trace du participant.

Je cite encore Lemaréchal (1997 : 31) :

« [...] il semble bien que notre $\emptyset$ prenne corps puisqu'il représente un participant précis et que c'est l'absence même de marque qui a valeur d'anaphore.

Notons d'abord qu'on trouve une absence de marque avec la même valeur d'anaphore en français après certaines prépositions : *je suis venu avec (s. e. ma voiture)* ; cela entraîne même dans certains cas l'emploi de l'adverbe correspondant à la préposition : *je suis monté dessus*, ce qui ne relève donc plus d'un simple vide matériel à un endroit de la chaîne où l'on attend un segment.

Pour faire image, nous utiliserons l'expression " anaphore $\emptyset$ ", mais, que l'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'une marque $\emptyset$, c'est l'absence même de marque ou de segment qui garde trace du constituant absent. Toutefois, parler dans ce cas d'absence de marque au lieu de marque " $\emptyset$ " pourrait paraître du byzantinisme. Il n'en est rien. Inutile de poser de marque mystérieuse et incorporelle, aucune marque segmentale sans segment, aucun monstre épistémologique. L'absence de marque ou de constituant ne peut devenir la trace du constituant absent que dans la mesure où le reste de la proposition garde effectivement cette trace. »

S'il y avait un élément linguistique approprié, c'est-à-dire un syntagme nominal, dans l'énoncé, l'allocutaire ne recourrait pas à cette entité particulière plus ou moins saillante dans l'univers de discours et il n'y aurait donc pas d'objet latent (un truisme, puisque l'objet — le syntagme nominal en question — serait explicite dans ce cas). L'existence du vide fonctionnant comme trace ne veut donc pas dire qu'un $\emptyset$ ou un zéro soit postulé dans l'énoncé, mais simplement que les deux conditions, la valence du verbe et l'existence d'une entité appropriée identifiable, étant remplies, l'identifiabilité activant la valence, le locuteur et l'allocutaire font entrer en scène la même entité identifiable.

On peut se demander pourquoi parler d'une trace — fût-elle un vide — là où il n'y a rien de concret, rien de palpable, comme si le vide était un élément linguistique. Pourquoi ne pas dire simplement qu'il n'y a rien du tout et faire comprendre que l'interprétation donnée par le (inter)locuteur se base uniquement sur la réalité extralinguistique et n'a rien à voir avec le système linguistique ? C'est que le vide n'existe pas en tant que tel, mais qu'il existe dans le cadre de l'énoncé ; c'est tout l'énoncé dans son contexte qui le crée.

Dans le cas des objets latents cotextuels, du fait que le vide pourrait être remplacé par un pronom anaphorique (cf. l'exemple (3.4b)), on peut avoir l'impression qu'il est plus concret que si l'objet latent est extracotextuel : l'objet latent cotextuel est plus lié au cotexte et moins dépendant du seul contexte extralinguistique, ce qui ajoute encore à son plus haut degré de « tangibilité ». Mais là non plus, bien entendu, le vide n'est pas matériel (par *matériel*, je veux dire ayant une représentation phonétique ou graphique dans le cas de textes écrits ; *segmental* serait aussi approprié).

Le référent implicite peut cependant avoir une représentation matérielle ailleurs dans le même énoncé : de ce fait, la présence de l'objet latent peut sembler sensible. Néanmoins, ne serait-ce qu'à cause de la cohérence, son existence ne peut pas être considérée plus matérielle qu'ailleurs, même si le référent est représenté par d'autres indices dans l'énoncé. C'est le cas dans l'exemple suivant :

- (3.50) « On y va Ruedo. Qu'est-ce que c'est que ça ? »
 « Nikel m'a dit de prendre une boîte bleue dans son vestiaire. J'ai prise. »
 [Picouly 1996 : 167]

Même si le référent du second participant de l'action exprimée par le verbe *prendre* est latent dans l'énoncé et n'est donc présent linguistiquement ni sous forme de substantif (*J'ai pris la boîte*) ni sous forme de pronom (*Je l'ai prise*), il se fait marquer par l'accord du participe passé.

C'est l'unique exemple que j'aie pu trouver.⁴² Il n'est guère surprenant que ces occurrences ne soient pas nombreuses. Premièrement, ce n'est que dans les temps composés qu'il y a accord, et deuxièmement, l'accord du participe passé ne se fait pas du tout systématiquement en français peu soutenu, ce qui diminue encore le nombre de cas potentiels où le phénomène pourrait se faire sentir, l'objet latent lui-même étant avant tout un phénomène de ce même registre. De plus, si l'objet latent est masculin, rien n'est perceptible.

Il faut d'ailleurs noter dans l'analyse du cas de l'exemple (3.50) que le fait qu'en français le participe passé ne s'accorde avec l'objet que si celui-ci est placé avant le verbe engendre deux possibilités : soit l'objet latent est assimilé à un pronom personnel atone placé avant le verbe (*je l'ai prise*), soit l'objet latent est un anaphorique fonctionnant comme médiateur entre la phrase précédente et la phrase en question, à l'instar d'un pronom relatif : {[*Nikel m'a dit de prendre une boîte bleue dans son vestiaire.*] [(objet latent) *J'ai prise.*]}.

Faute d'occurrences, je ne peux que supposer que cette possibilité — bien marginale, de toute façon — ne concerne que les objets latents cotextuels, parce qu'ils semblent être plus concrets, comme je l'ai noté.⁴³

L'exemple (3.51) est un contre-exemple à (3.50) : la présence de l'objet latent n'est pas marquée dans l'attribut de l'objet *ouvert* ni, d'ailleurs, dans le participe *laissé* :

(3.51) On passa un petit pont à la japonaise. Une sorte de bastingage les guida jusqu'à une porte noire. Snif avait laissé ouvert. Ils entrèrent. Nabur éclaira avec son briquet.
« Éteins ça ! » [Picouly 1996 : 31]

La rareté de ces occurrences dans le corpus ne permet pas d'en dire davantage, mais l'exemple (3.50) prouve qu'au moins parfois l'objet latent est assez sensible pour entraîner l'accord.

Amary (1997 : 380) a demandé à des locuteurs d'accepter ou de refuser l'accord du participe passé dans des cas comme (3.52) et (3.53) :

(3.52) Question : Tu as dit la vérité à Pierre ?
Réponse : Oui, je lui ai dit.
/ * Oui, je lui ai dite.

(3.53) Question : Tu as promis une bière à Pierre ?
Réponse : Oui, je lui ai promis.
/ ? Oui, je lui ai promise.

Les locuteurs semblent s'accorder sur l'inacceptabilité de l'accord dans (3.52), tandis qu'une partie d'entre eux l'accepte dans (3.53). Amary fait remarquer que ceux qui refusent

⁴² Mais Grevisse (1991 : 1009 ; § 635) mentionne l'exemple suivant de Proust : « *En somme il " ne faisait pas confiance " au peuple comme je lui ai toujours faite* ». D'après Grevisse, la forme *faite* est cependant corrigée en *fait* dans l'édition de la Bibliothèque de la Pléiade. Un exemple de Madame de Sévigné est aussi mentionné dans Grevisse (p. 1010) ainsi que dans Brunot et Bruneau (1969 : 451) : « *Il avait demandé plusieurs pères jésuites, on lui a refusés ; il a demandé la Vie des Saints, on lui a donnée* ».

⁴³ Les objets latents de Proust et de Madame de Sévigné (voir la note précédente) sont aussi très clairement cotextuels.

l'accord dans (3.53) semblent exprimer une distinction selon la présence d'un topique lexical :

(3.54a) La bière, oui, je lui ai promis / promise.

(3.54b) Je lui ai promis / * promise.

Ce dernier point n'est guère surprenant : le référent de l'objet latent a une représentation matérielle dans le cotexte très proche ce qui renforce sa présence ou alors, tout simplement, l'accord se fait dans (3.54a) avec le syntagme nominal substantival antéposé *la bière*.

En ce qui concerne le fait que certains locuteurs acceptent et que d'autres refusent l'accord dans (3.53), cela me semble témoigner d'une divergence dans la place accordée aux deux règles par les locuteurs. L'objet latent est un phénomène de langue « peu soignée », tout comme l'est le manque d'accord du participe passé. Pour certains locuteurs, l'objet latent représente un stade si peu soigné que l'accord du participe passé ne serait pas concevable : en bref, ils laisseraient tomber d'abord l'accord, ensuite l'objet. D'autres admettraient — en allant vers la langue peu soignée — d'abord l'objet latent puis le manque d'accord. Cette différence d'ordre expliquerait la divergence.

Un autre point est la différence entre l'acceptabilité de l'accord dans les exemples (3.52) et (3.53). Le verbe 'dire' a fréquemment un objet propositionnel, donc neutre et représenté par le masculin singulier, accord zéro donc. Bien qu'il y ait dans (3.52) un objet au féminin, *la vérité*, son contenu référentiel s'apparente au neutre : 'tu as dit la vérité ?' n'est pas loin de 'tu as dit ce qui s'est passé vraiment ?'. Dans (3.53), par contre, le référent de l'objet a une forme linguistique qui, d'une façon très claire, n'est pas neutre.

De toute façon, quand il est question de phénomènes non normatifs dans une culture à forte tradition normative envers la langue, les jugements d'acceptabilité des locuteurs sont à considérer avec méfiance.

En plus de l'accord du participe passé, un autre cas semble aussi contribuer à donner l'impression que l'objet latent est présent matériellement dans l'énoncé, même s'il ne l'est pas en réalité. C'est quand il est repris dans le cotexte postérieur par un substantif coréférentiel et qu'il y a donc une relation qui est, en quelque sorte, cataphorique.

(3.55) [assassinat d'un journaliste en Algérie :] Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup.

Les islamistes, d'abord, que [...]. Le pouvoir, ensuite, dont [...]. [*Le Point* 1160/1994 : 15]

Le verbe *déranger* a ici un objet latent dont le coréférent se trouve — en plusieurs parties — plus loin dans le texte : *les islamistes* et *le pouvoir*. L'objet latent n'est pas dans le même paragraphe que les substantifs qui lui correspondent ; cela crée une attente.

Un autre exemple d'objet latent coréférentiel avec un substantif postérieur :

(3.56) [...] après que j'eus laissé passer un nombre respectable de mètres à la station de Villiers, les premiers d'entre eux [= clochards] s'étaient approchés avec la tranquillité de ceux qui reconnaissent ; avec une curiosité pour ainsi dire courtoise à l'égard d'un des futurs leurs. Ce regard-là, oui, détaillant sur ma peau et mes vêtements (mais sans aucune passion malsaine, presque pensivement) le temps d'usure qu'il me faudrait pour les rejoindre tout à fait ; se disant (peut-être, sans doute) que, dans ma tête, ça y était, j'y étais, dans ma tête, dans le tourbillon-courant du fleuve, sous les Ophélia. [le narrateur raconte comment il a commencé à vivre dans la rue] [Gabily 1992 : 20]

Cette occurrence est plus sujette à discussion que la précédente. Le référent de l'objet latent est 'un des (futurs) leurs' qui apparaît en tant que tel à la fin de la phrase. À la limite, le lecteur est peut-être capable d'identifier le référent implicite déjà vers le point-virgule ;

cela dépend en dernier lieu du lecteur lui-même — s'il comprend sur la base des indices donnés dans le texte de quoi il est question. C'est un procédé littéraire que de garder le suspense, de ne pas tout révéler au premier moment.

Il est à noter qu'il n'y a pas dans le corpus de cas où on renverrait plus loin sous une forme pronominale non déictique au référent de l'objet latent, c'est-à-dire de cas où l'objet latent serait repris sous forme de pronom anaphorique (par exemple, après le spectacle, cf. l'exemple (3.3) : *Comment avez-vous trouvé ? Il me semble qu'il a été un peu moins réussi que d'habitude*, où il serait anaphorique et non déictique). Ce serait un objet latent coréférentiel avec un pronom anaphorique dans le cotexte postérieur. Si ce cas était impossible et non pas simplement absent du corpus parce que peu fréquent, cela prouverait qu'un pronom anaphorique ne renvoie pas directement au référent mais à l'élément linguistique qui se trouve dans le cotexte (mais comment distinguer entre un pronom purement anaphorique et un pronom déictique ?).

Revenons aux cas qui se trouvent dans le corpus.

L'objet latent coréférentiel avec un substantif postérieur semble être encore plus tangible, quand l'objet latent et les substantifs ne se trouvent pas dans deux paragraphes distincts. Comparons ces trois énoncés différents :

(3.57a) Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup.

Les islamistes, le pouvoir [...].

(3.57b) Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup : les islamistes, le pouvoir [...].

(3.57c) Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup les islamistes, le pouvoir [...].

Dans (3.57a) (même cas que (3.55)), il y a une attente. Il se peut aussi que l'allocutaire (dans ce cas précis, le lecteur) croie que le référent de l'objet latent est resté en l'air — et qu'il croie que le locuteur (dans ce cas, le journaliste) pense, pour sa part, que le référent est suffisamment saillant dans le discours pour être identifiable. C'est précisément cela qui crée la figure de style : le lecteur met déjà son imagination en marche pour trouver le référent de l'objet latent, car celui-ci n'est pas évident dans le contexte. Et en effet, peut-être le lecteur a-t-il déjà trouvé un référent dans l'univers de discours avant que le journaliste enchaîne : *les islamistes et le pouvoir*. Pour le lecteur, c'est l'occasion de se corriger — d'abandonner l'idée du référent qu'il a cru avoir trouvé — ou, au contraire, de se sentir conforté dans son interprétation.

Le lecteur peut aussi adopter une autre stratégie et penser que le verbe *déranger* se présente dans l'énoncé dans un emploi générique — c'est pour cette explication que penche Noailly (1998a : 141—142 ; j'y reviendrai dans le chapitre 3.3.4.). De toute façon, la figure de style est créée par la divergence entre ce que le lecteur croit devoir comprendre et ce que le journaliste dit en effet.

Dans (3.57b), les substantifs coréférentiels étant présents dans la même phrase, l'intonation — ou dans le texte écrit, les deux points — indiquant qu'il y aura une suite, la figure de style est bien moins forte. Il y a toujours un objet latent, mais l'espace d'un instant seulement.

Dans (3.57c), il n'y a plus d'objet latent mais un objet tout court.

Dans le cas de l'objet latent, étant donné que le vide représente un participant mais ne fait que référer à celui-ci, qu'il soit présent dans le cotexte linguistique (objet latent cotextuel) ou non (objet latent extracotextuel), en ne lui attribuant aucune propriété comme le ferait un nom, il fait penser à un pronom. Les pronoms sont traditionnellement répartis en deux catégories, les anaphoriques, qui représentent un élément du cotexte (anaphoriques

au sens large, comprenant aussi les cataphoriques), et les nominaux, qui désignent immédiatement le référent (*cf.* Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 : 568—569 qui les appellent *représentants* et *nominaux*). Le vide serait alors comparable à un pronom ; dans le cas d'un objet latent cotextuel il correspondrait, bien entendu, à un anaphorique, et dans le cas d'un objet latent extracotextuel, à un nominal.

3.2.3. Facteurs influençant l'aptitude à avoir un objet latent

3.2.3.1. *Objet latent propositionnel*

Le terme *objet latent propositionnel* est ici employé pour référer à des objets latents dont le référent est une proposition ou un procès. Nous en avons déjà vu des exemples en passant ; en voici encore quelques-uns :

(3.58) Coup dur terrible. Parce que ça, c'est la façon des gens pas sympathiques, ils font des promesses, ils jurent que c'est vrai, et puis deux heures après, ils se rappellent pas ; Dugontier est un peu comme ça, [...] [Cauvin 1994 : 46]

(3.59) [...] un sixième enfant après deux grossesses très rapprochées et combien de fausses couches, on avait dû lui dire qu'il valait mieux attendre ou renoncer mais le pape et Adalbert [mari], elle n'avait probablement même pas eu le temps de lui dire quand il s'est jeté sur elle dans le noir, sûrement dans le noir, il devait, et elle ... [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. Pp. 67—68.]

(3.60) Un dimanche, les frères et le père reviennent d'un tournoi de sixte. Ils ont gagné. Ils ont arrosé. « C'est pour que les victoires poussent. » Le père s'arrête à un feu rouge. [Picouly 1995 : 183]

(3.61) Nabur s'installe. La lumière de l'écran allume sa face de bilboquet. [...] les doigts cavalent sur le clavier. La transe des arpeges.

« Dis donc, t'es chaude toi, ce soir ! »

Snif admire. Lui qui a du mal à régler son radio-réveil. [Picouly 1996 : 34]

(3.62) Un jour, je me disais, je mettrais une petite annonce dans Le Provençal : [...] Mais je renvoyais toujours à plus tard. [Cauwelaert 1994 : 9]

D'une part, si le même référent était représenté par un élément lexical, cet élément serait une proposition subordonnée ou une construction infinitive ou participiale. Par exemple, la phrase de l'exemple (3.58) pourrait être paraphrasée par *ils se rappellent pas avoir fait des promesses et juré que c'était vrai* et celle de l'exemple (3.59) par *elle n'avait même pas eu le temps de lui dire qu'il valait mieux attendre*. D'autre part, ce référent a été inféré d'une proposition ou d'une construction infinitive ou participiale. Ainsi, dans l'exemple (3.60), ce qu'ils ont arrosé, c'est la proposition à laquelle renvoie *ils ont gagné*.⁴⁴

Les objets latents propositionnels ne sont pas rares. D'ailleurs, les linguistes leur ont accordé beaucoup d'attention (*cf.* les études de Noailly et notamment Noailly

⁴⁴ Bien qu'il soit naturel de paraphraser l'énoncé par *ils ont arrosé la victoire*, où *la victoire* ne renvoie pas à une proposition ou à un procès.

1996).⁴⁵ Peut-être est-ce parce qu'ils semblent être les mieux acceptés dans le français standard (cf. Noailly 1996, 1997a).

Pour une partie des énoncés à objets latents propositionnels, un pronom serait tout à fait concevable comme objet. Cependant, dans bien des cas d'objet latent propositionnel, il ne serait pas possible ou naturel d'avoir un pronom au lieu d'un objet latent. Par exemple, dans l'énoncé (3.61), le pronom *le* serait interprété comme renvoyant à Nabur lui-même. Le pronom *ça* ne serait pas approprié non plus, le *ça* objet étant volontiers évité (Lambrecht et Lemoine 1996 : 297—298).

De même, Noailly (1996 : 79, note 5) fait remarquer que *trouver* ne permet guère la représentation pronominale de l'objet propositionnel par *le*.

- (3.63) « Monsieur le commissaire, vous me trouvez certainement très bavarde ... »
Il trouvait.
« ...mais quand je conduis la nuit, il faut que je parle. Ça me calme. »
[Picouly 1996 : 177]

Pour plus de détails, je renvoie le lecteur aux études de Noailly.

Andersen (1996 : 310—312) distingue en français parlé entre les emplois « parenthétiques » (*euh je sais **je crois** j'avais treize ans ... — tu crois ? — oui je crois*) et les emplois où le sens du verbe est plein (*moi **je crois** que Jésus est vivant — tu **le** crois vraiment — oui je **le** crois fermement*) ; elle attribue l'impossibilité de la pronominalisation dans le cas des verbes parenthétiques au fait que la relation entre les deux propositions est telle que la proposition du verbe parenthétique ne régit pas l'autre proposition mais lui est plutôt subordonnée.

Comment se fait-il que le français standard (que les exemples ci-dessus ne représentent pas nécessairement) n'admet volontiers que les objets latents propositionnels ? D'une part il y a l'explication fonctionnelle : si aucun pronom n'est approprié, pour éviter une représentation lexicale, un objet latent est employé. De l'autre, Noailly (1996 : 87) propose l'hypothèse que « le vide » est le plus apte à renvoyer à des contenus propositionnels :

« [...] on pourrait considérer qu'un complément propositionnel est perçu cognitivement comme ce qu'il y a de plus abstrait, comme ce qui suscite le plus difficilement une représentation quelconque, et comme tel, comme ce qui est le plus proche d'une représentation nulle. Le mode de représentation anaphorique de l'objet d'un verbe, " figurerait " donc, en quelque sorte, le degré d'existence de cet objet. »

C'est une approche iconique. Plus le référent est abstrait, plus le signifiant l'est, son dernier degré d'abstraction étant un vide ; le signifiant le plus abstrait renverrait le plus volontiers à des référents abstraits.

Il reste encore un aspect à noter. Les verbes qui ont des objets latents propositionnels permettent tout type de proposition, tout type de procès comme référents à leurs objets latents. C'est la raison pour laquelle, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il est de règle que l'objet latent propositionnel soit topical. En cela l'objet latent propositionnel diffère des autres objets latents, qui ne sont pas nécessairement topicaux.

Même dans ce dernier exemple, l'objet latent propositionnel peut être considéré comme topical — c'est toute la narration du premier locuteur cité :

⁴⁵ Amary (1997), par exemple, distingue nettement parmi les objets latents ceux qui réfèrent à une proposition. Elle les appelle « objets nuls neutres », tandis que les autres objets latents sont pour elle des « objets nuls définis ».

- (3.64) « [...] Ils n'ont demandé qu'à payer, les nazis, au plus haut prix. Suicide et compagnie, comme un seul homme. Le Führer, Goebbels, Himmler et plus tard Goering. On n'imagine pas Robespierre ou Saint-Just prenant du cyanure. »
« Tu admires ? » [Bosquet 1995 : 95]

3.2.3.2. *Caractère humain du référent implicite de l'objet latent : classification de Schøsler*

Yaguello (1998a) se concentre sur les énoncés contenant un complément datif en plus de l'objet, et fait aussi la remarque que plus généralement, l'emploi d'un objet latent est moins acceptable si son référent est humain (p. 273) :

- (3.65a) Tu connais ce truc ?
Oui, je connais.
(3.65b) Tu connais ce type ?
* Oui, je connais.
Oui, je le connais. [exemple de Yaguello 1998a : 273]

- (3.66a) Shakespeare, je connais. ('je connais l'œuvre de Shakespeare')
(3.66b) Shakespeare, je le connais. ('... c'est mon voisin de palier') [exemple de Yaguello 1998a : 273]⁴⁶

Pour sa part, Noailly (1997b : 45) fait remarquer que l'objet latent cotextuel (« l'anaphore Ø ») est carrément impossible lorsqu'il s'agit de renvoyer à un humain spécifique. Cette affirmation semble cependant être infirmée par les exemples (3.67) et (3.68) :

- (3.67) Snif regardait les doigts de Rose trembler sur un verre d'alcool blanc.
« Crystal tient à cette fille, Snif. On va lui prendre ! »
« Ça veut dire ? »
« Retrouve-la d'abord. Après ... on verra. » [Picouly 1996 : 78]

- (3.68) [...] l'état intéressant des dames [enceintes] en présence. [...] Le chanteur Renaud nous gratifia de l'un de ses vieux tubes, « En cloque », qui émut beaucoup, car il y dit que sa femme enceinte est « belle comme un fruit trop mûr ». [émission à la télé] [*Le Monde* 19/4/1995 : 31]

Il y a donc certainement davantage à dire à propos des objets latents à référent humain.

Schøsler (1998c, 1998d) propose une systématique intéressante.⁴⁷ Ses études sont fondées sur une approche valencielle selon laquelle les traits de comportement des verbes incombent surtout à leurs propriétés lexicales. Elle ne distingue pas entre les objets latents et l'emploi générique en ce qui concerne la discussion sur le caractère humain du référent implicite. Dans ce qui suit, je parlerai cependant principalement des objets latents ; le cas de l'emploi générique est discuté dans le chapitre 3.3.

⁴⁶ Kihm (1988 : 58) donne déjà le même exemple que Yaguello avec la même interprétation. — Lambrecht et Lemoine (1996 : 299—300) contestent les jugements d'acceptabilité de paires comme celle de l'exemple, le premier énoncé renvoyant à l'œuvre, le deuxième à la personne. Pour eux, il n'est question que de la tendance du locuteur d'attribuer, hors contexte, un sens différent aux deux phrases données. Comme *le* est apte à référer à des humains, le « zéro », non marqué, serait conçu comme renvoyant à un autre type de référent.

⁴⁷ Schøsler (1998b) discute l'évolution du latin en français moderne en ce qui concerne l'optionnalité de l'objet. — Je remercie Lene Schøsler qui m'a très aimablement envoyé les manuscrits en question.

L'idée que propose Schøsler est la suivante. Elle distingue quatre catégories de verbes qui se comportent différemment à l'égard de l'absence de l'objet. Je reprends ses propres mots (Schøsler 1998c : 6) :

« si le P1 [c'est-à-dire l'objet] présente les traits +/-humain, un P1 ayant le trait -humain peut facilement être sous-entendu, moins facilement un P1 ayant le trait +humain. Si le P1 a seulement les traits +humain ou bien seulement les traits -humain, les possibilités d'optionalité varient de verbe en verbe, mais semblent plus fréquentes avec les verbes à P1 -humain. Dans les cas de verbes à acceptions multiples l'optionalité est moins fréquente, ce qui s'explique par une interférence gênante entre acceptions. »

Dans Schøsler (1998d) est développée la même idée. La linguiste précise que ce qu'elle dit ne concerne que les cas neutres, donc ceux qui sont en dehors des co(n)textes favorisant fortement la non-présence.⁴⁸

Le tableau suivant explicite les correspondances :

Objet latent et catégories de verbes selon Schøsler (1998c, 1998d)

	Caractéristiques de la catégorie : les référents d'objet qu'admet le verbe	Référent de l'objet latent
1	humains et non humains	non humain
2	humains	humain
3	non humains	non humain
4	le verbe a plusieurs acceptions	objet latent peu fréquent

Si le verbe peut avoir des objets référant à des humains aussi bien qu'à des non-humains, ce sont donc les non-humains qui peuvent avoir une représentation comme objet latent. C'est le cas de *connaître* dans les exemples (3.65) et (3.66) : le référent non humain est représenté par un objet latent.

Si le verbe n'a que des objets référant à des humains, l'objet latent est possible (mais selon Schøsler, ces verbes sont facilement idiosyncratiques en ce qui concerne la possibilité d'absence). Si le verbe a nécessairement un non-humain comme objet, son absence est naturelle.

La quatrième catégorie comprend les verbes qui ont plusieurs acceptions, définies comme suit : « Ces acceptions n'ont pas le même nombre de membres valentiels, et les membres valentiels n'ont pas les mêmes traits sémantiques » (Schøsler 1998d : 9). Font donc partie de cette quatrième catégorie les verbes labiles, par exemple. Selon Schøsler, ces verbes répugnent à ne pas avoir d'objet. Elle donne à ceci une explication de bon sens : l'absence de l'actant pourrait créer une confusion.⁴⁹

Schøsler tire de tout cela la conclusion que la possibilité de l'absence de l'objet, si elle est sollicitée par certains co(n)textes, est aussi un phénomène de valence (1998d : 7).

⁴⁸ Les conditions qui favorisent ou qui empêchent l'ellipse sont de trois ordres différents d'après Schøsler (1998c) : (1) « conditions thématiques ou pragmatiques » ; (2) « conditions syntaxiques » (« questions - réponses, infinitif, coordination » ; dans Schøsler 1998d, est mentionné aussi l'impératif) ; (3) « conditions liées à certains types de texte » (« parler - écrit, informel - formel »). — Le premier groupe a été discuté dans ce travail quand il a été question de la saillance et de la topicalité ; certaines des « conditions » du deuxième groupe ont déjà été discutées (les séquences *question* + *réponse*, l'impératif) et d'autres le seront. Quant au troisième groupe, il a été dit dans l'introduction qu'à cause de la nature du corpus, il est fait abstraction dans ce travail de registres différents.

⁴⁹ En ce qui concerne ces verbes, Dubois (1967 : 25—27) souligne, lui aussi, l'importance d'éviter l'ambiguïté.

Mais il est aussi possible et peut-être plus simple de considérer que le changement de comportement de l'objet latent avec les différentes classes de verbes est dû à sa nature même : le comportement de l'objet latent peut être expliqué par sa valeur.

L'objet latent semble être le plus apte à représenter des contenus propositionnels : c'est ce qui est le moins concret, ou le plus abstrait, parmi tous les référents possibles (cf. chap. 3.2.3.1.). Noailly (1996 : 87) voit là un phénomène iconique.

D'autre part, de nombreuses langues distinguent dans leur système pronominal entre les humains et les non-humains (cf. anglais *she* et *he* envers *it*). Le français semble le faire pour l'emploi d'un objet latent. Un objet latent représente plus volontiers du non-humain que de l'humain.

Il y a donc à ce stade trois types de référents à distinguer : les propositions, les référents non propositionnels mais non humains et les référents humains. La distinction entre ces trois classes importe en français en ce qui concerne leur aptitude à être représentée par un objet latent : pour les référents propositionnels, c'est le plus facile, tandis que pour les humains, c'est le plus difficile.

Peut-être cette classification peut-elle être expliquée par un seul paramètre : le degré de ressemblance à un référent humain. Un référent concret — disons des planches à dessin, comme dans l'exemple (3.71) — serait plus près d'un humain qu'une proposition à cause de son caractère concret, physique — un être humain étant concret et physique, lui aussi. De même, on pourrait poser une quatrième catégorie, les référents inanimés abstraits, plus près des propositions.

Les exemples suivants présentent ces différentes catégories :

(3.69) *Proposition* :

Jacques Chirac y aura peut-être plus gagné qu'il n'y a perdu. [...] Les socialistes ont, certes, grogné, car ce n'est pas leur tasse de thé ; mais la droite — surtout les Gaullistes — a apprécié. [RFI 30/1/1996]

(3.70) *Référent peu concret* :

Hier, journée caleçon. Ça faisait huit jours que j'appréhendais. J'avais pas tort. J'aurais même dû, si j'avais su ce qui s'est passé, avoir encore plus le trac, et même me tirer en Alaska. [Cauvin 1994 : 91]

(3.71) *Référent concret non humain* :

Tout à coup un bruit, ils se plaquèrent contre une armoire. Ça chouinait dans l'obscurité. Deux hommes. Crystal les localisa immédiatement. Il indiqua.⁵⁰ Ça provenait de deux planches à dessin dressées en guitoune. Crystal contourna. [Picouly 1996 : 32]

(3.72) *Référent humain* :

Rose avait le blond en bataille et le talon aiguille flageolant. Elle fendait un semblant de foule, l'éternel Snif collé dans son sillage. [...] Rose apostrophait.

« C'est pas trop tôt ! Enfin, monsieur daigne arriver. »

Elle agitait un verre vide. [Picouly 1996 : 15]

Un objet latent peut représenter un élément appartenant à toutes ces catégories, mais il est plus fréquent pour des référents qui sont loin du pôle humain.

Cette hiérarchie, pertinente en ce qui concerne l'objet latent, joue en même temps qu'une autre force, toujours présente dans l'emploi du langage : l'aspiration à la non-ambiguïté.

⁵⁰ Un objet latent aussi avec *indiquer*, mais appartenant à une autre catégorie : 'les deux hommes' ou 'où ils étaient'.

L'objet latent, n'étant rien matériellement, étant un vide, une absence, n'a aucun pouvoir de désambiguïsation en soi. Cela fait que son emploi est plus conditionné par la volonté d'éviter les ambiguïtés que celui de n'importe quel pronom, par exemple.

Ces deux tendances — la hiérarchie avec l'humain à une extrémité et l'aspiration à la non-ambiguïté — expliquent le comportement différent de l'objet latent avec les quatre catégories de verbes proposées par Schøsler. Quand le verbe ne permet qu'un type d'objet — quand son sens restreint, naturellement, la gamme des référents possibles à des objets inanimés, par exemple —, l'emploi de l'objet latent ne peut pas servir à distinguer entre les différents types d'objet. Il est, en principe, admis alors avec tous les verbes de la catégorie. Cependant, quand le verbe peut avoir des objets de plusieurs types différents, la hiérarchie surgit, et ne sont volontiers représentés par un objet latent que les référents qui sont plus loin du pôle humain.

La systématique dans l'emploi d'un objet latent selon la nature humaine ou non humaine des référents de l'objet que permet le verbe ne témoigne donc pas nécessairement de l'existence de règles valenciennes — ce n'est donc pas nécessairement un trait valenciel du verbe —, mais dépend de la valeur de l'objet latent lui-même.

Comparons ensuite le corpus du présent travail aux tendances proposées par Schøsler (1998c, 1998d) ; comme ce ne sont que des tendances, pas des règles absolues, la comparaison avec le corpus ne peut que confirmer (ou infirmer) ces tendances.

Dans les grandes lignes, le corpus semble effectivement s'y conformer.

Les objets latents renvoyant à des humains se trouvent d'une façon naturelle avec des verbes dont l'objet renvoie normalement exclusivement à des humains, comme le prédit Schøsler (catégorie 2 dans le tableau). L'exemple (3.72) illustre ce cas, ainsi que l'exemple (3.73) :

(3.73) Édouard frémissait de rage. En voyant le prince Ignace descendre de la Rolls qui était allée le quérir à l'aéroport de Cointrin, il avait eu une impression néfaste. Ce vieillard long et maigre [...] incommodait. [San-Antonio 1994 : 241]

Un cas typique d'objet latent sont les verbes dont l'objet, à cause du sens du verbe, renvoie nécessairement à du non-humain (catégorie 3) :

(3.74) Graffeurs, danseurs, sportifs, musiciens ... chacun, sur scène, apporte sa touche, et c'est Ibrahim qui touille. [Nova Magazine 11/1997 : 24]

Si le verbe peut avoir un objet humain ou non humain (catégorie 1), l'objet latent est volontiers employé quand il s'agit de renvoyer à un référent non humain, ce qui est conforme aux tendances révélées par Schøsler. Les énoncés (3.75) et (3.76) en sont des exemples : elle préfère une table, il reconnaît le quartier.

(3.75) Ainsi, dans le Garçu, cette scène au restaurant : Gérard, Sophie et Jeannot s'installent à une table, ils sont rejoints par Cathy, à laquelle Gérard demande si elle ne préfère pas une table près de la fenêtre. Elle préfère, tout le monde se déplace. [Le Monde 1/11/1995 : pages destinées à la culture et au cinéma]

(3.76) Il s'excite dans son dos [l'enfant est assis sur la banquette arrière de la voiture] [...] — jusqu'à ce qu'ils aient traversé les faubourgs miteux puis les quartiers plus frais et enfin cossus au fur et à mesure qu'on approche du parc qu'ils longent en silence, il s'est tu, il reconnaît. [fin du paragraphe] [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P. 205.]

Mais la chose n'est pas aussi simple, car le contexte joue un grand rôle. Quand celui-ci contribue à rendre l'énoncé et le référent de l'objet latent non ambigus, un objet latent humain est possible.

Cela peut d'abord être une construction précise du verbe qui restreint la référence à de l'humain. C'est le cas de *A change B de C* ;⁵¹ le verbe *changer* en soi peut, bien entendu, avoir un objet humain ou non humain :

(3.77) Après un premier verre, Kastner en avait accepté un autre puis un troisième avant que la jeune femme lui eût proposé, vu l'heure et tant qu'on y est, de rester dîner. Cela changerait de l'entrecôte-frites avalée seul à grande vitesse, il n'avait pas dit non. [Échenoz 1995 : 20—21]

Deuxièmement, même si la construction n'est pas particulière, le contexte peut suffire pour éviter une confusion ; je reprends un exemple déjà présenté un peu plus haut :

(3.78) Snif regardait les doigts de Rose trembler sur un verre d'alcool blanc.
« Crystal tient à cette fille, Snif. On va lui prendre ! »
« Ça veut dire ? »
« Retrouve-la d'abord. Après ... on verra. » [Picouly 1996 : 78]

L'exemple (3.79) illustre encore ce même cas :

(3.79) « [...] Les diplomates, qui sont des gens qui pensent peu et n'agissent pas beaucoup, ont cherché à réduire le terrorisme international. [...] les différentes nations ne pouvaient plus faire face. [...] Avec eux, c'est sûr, on ne résout rien mais ça occupe. [...] » [Joseph Bialot 1997 : *Vous prendrez bien une bière ?*, Série Noire, Gallimard. [S.l.] Pp. 50—51.]⁵²

La tendance est donc claire mais ne se vérifie pas toujours.

Il me reste encore à voir la quatrième catégorie de Schøsler (catégorie 4 du tableau), qui affirme que les verbes avec plusieurs acceptions ne se présentent pas volontiers avec un objet latent de peur de créer une confusion. Elle donne comme exemple le verbe *picoter* (Schøsler 1998d : 10) :

(3.80a) La fumée me picote les yeux.
(3.80b) Les yeux me picotent.
(3.80c) Je picote un carton.
(3.80d) La poule picote les grains. [exemples de Schøsler 1998d : 10]

Selon la linguiste, le complément, dont *me* dans (3.80a) et (3.80b) est une occurrence, est obligatoire dans les acceptions en question ainsi que l'est l'objet *un carton* (ou tout autre dans la même acception) dans (3.80c), tandis que l'objet dans l'acception représentée par (3.80d) pourrait être absent. Cette différence contribue à distinguer entre les acceptions.

La répugnance des verbes à plusieurs acceptions à avoir un objet latent expliquerait pourquoi le verbe labile (cf. chap. 5.) *culpabiliser*, par exemple, ne peut pas facilement avoir un objet latent ou être en emploi générique.

(3.81) L'entourage, lui, a du mal à comprendre, et à ne pas culpabiliser. [à propos de suicides de jeunes] [Marie Claire 514/1995 : 61]

⁵¹ Il est question de cette même construction dans le chapitre 4.5.2.

⁵² Comme il sera mentionné plus loin (chap. 3.3.5.), Noailly (1998b : 379) donne ce même exemple *ça occupe* comme renvoyant en emploi générique justement plutôt à des humains. L'exemple dont il est question ici a clairement un objet latent ; il se peut cependant que la phrase ait des traits d'une expression « toute faite ».

Logiquement, l'énoncé (3.81) pourrait être interprété de deux manières : soit l'entourage éprouve un sentiment de culpabilité (*se culpabilise*), soit il culpabilise l'école, la société, les copains ... Pourtant, les francophones interrogés ne donnent pas volontiers la seconde interprétation à l'exemple, ce qui confirme la tendance.

Une fois de plus, il semble suffire que le contexte assure qu'il n'y a pas d'ambiguïté, pour qu'un objet latent ou un emploi générique soit possible. Quand le contexte guide suffisamment l'interprétation, l'affirmation de Schøsler sur les verbes à plusieurs acceptions qui éviteraient les objets latents semble être un peu trop forte.

Dans l'exemple suivant, le contexte est suffisamment clair pour que *picoter* ne soit pas ambigu :

(3.82) Quand on a la peau ultra-sèche, cela se sent et cela se voit ! Elle devient rêche, inconfortable, elle tiraille et picote facilement. Cela peut être permanent ou arriver en hiver, par exemple, quand il fait froid, ou [...] [publicité] [*Madame Figaro* 9/3/1996 : 205]

L'emploi correspond à l'acception dont l'énoncé (3.80b) est un exemple ; comme le contexte rend claire l'interprétation, le complément peut être absent.

À propos de *picoter*, le fait que l'acception (3.80d) semble être la seule selon Schøsler qui permette librement un objet latent est dû à la forte capacité de désambiguïsation du sujet : quand on parle d'une poule et de l'action de picoter, cela nous dit déjà beaucoup de choses. Ce qu'elle picote peut rester implicite.

De même, les exemples (3.77) et (3.78) présentent des contre-exemples à la tendance : le verbe *changer* a plusieurs acceptions et le verbe *prendre* en a plus d'une aussi.

Prenons encore des exemples du verbe *cicatriser*. Le *Nouveau Petit Robert* (1994) en donne les acceptions suivantes (en plus de l'emploi pronominal) :

(3.83a) Il léchait la plaie comme un chien pour la cicatriser plus vite [MacOrlan] ; [« par extension » :] Le traitement a cicatrisé sa jambe

(3.83b) Une plaie qui cicatrise mal [*Nouveau Petit Robert* 1994 sous *cicatriser*]

C'est donc un verbe labile, et on ne s'attendrait pas à trouver l'acception (3.83a) avec un objet latent. On en trouve cependant :

(3.84) [titre :] Lui, pendant ce temps ... [corps du texte :] Repasse chez lui pour se raser. Se coupe. Met un petit bout de papier sur la coupure. [...] Pendant qu'il cicatrise, il cherche sa chemise à tout petits carreaux vichy bleu. [*Cosmopolitan* 5/1996 : 220]

(3.85) Ce à quoi assista l'infirmière Magloire pendant les sept jours qui suivirent tenait purement et simplement du miracle. Le blessé cicatrisait à vue d'œil. [Pennac 1994 : 306]

Le verbe peut aussi être en emploi générique : le pansement protège et cicatrise dans l'exemple suivant :

(3.86) Protéger c'est bien — cicatriser c'est mieux [publicité pour le pansement *Urgo Activ*] [*Cosmopolitan* 5/1996 : 107]

Je prends encore un exemple qui, d'après la tendance proposée par Schøsler, comporterait une acception sans objet du verbe labile *fatiguer* ('le cynisme se fatigue' — 'il n'a plus envie d'être cynique') ; il semble cependant que l'interprétation avec objet latent ('le cynisme fatigue T. A.') est au moins aussi probable que la première possibilité :

(3.87) [l'article parle de Thierry Ardisson] [...] l'inquisiteur émoustilleur des intimités du show-biz [...] se serait acheté une conduite. [...] Il y a la vie qui passe, la nuit qui lasse, l'argent qu'on amasse, et le cynisme qui fatigue, l'agressivité qui pèse sur l'estomac, le rentre-dedans qui fait boomerang. [*Libération* 19—20/9/1998 : dernière page]

Les tendances proposées par Schøsler (1998c, 1998d) sont donc confirmées par le corpus, mais s'avèrent moins fortes.

3.2.3.2.1. Caractère humain du référent implicite de l'objet latent avec un pronom datif

Yaguello (1998a) analyse l'objet latent dans les constructions « di-transitives », c'est-à-dire ayant un complément datif en plus de l'objet.⁵³ Pour elle, l'objet latent est une variante des pronoms clitiques, qui semble de prime abord être régi par des règles pragmatiques « reposant sur le caractère plus ou moins saillant du référent » (saillant dans le contexte ou dans le cotexte) (p. 268).⁵⁴

D'après l'auteur, la possibilité d'objet latent semble être liée au caractère humain du référent représenté par le complément datif. Si le référent de l'objet latent n'est pas humain et si celui du complément datif l'est — peut-être le cas le plus typique —, il n'y a pas de problème : un objet latent est possible (*J'ai acheté un livre pour Jean et je lui ai envoyé*). Un problème se pose quand le « référent datif » n'est pas humain (*ibid.* pp. 271—272).

(3.88) As-tu renvoyé le livre à Pierre ?

- (a) Oui, je **le lui ai renvoyé**.
- (b) ? Oui, je **l'ai renvoyé**.⁵⁵
- (c) Oui, je **lui ai renvoyé**. [exemple de Yaguello 1998a : 272]

(3.89) As-tu renvoyé le formulaire à la commission ?

- (a) Oui, je **le lui ai renvoyé**.⁵⁶
- (b) Oui, je **l'ai renvoyé**.
- (c) ? Oui, je **lui ai renvoyé**. [exemple de Yaguello 1998a : 272]

Quand les deux référents concernés sont humains, ni *le* ni *lui* ne sont volontiers absents (*ibid.* p. 273) :

(3.90) Vas-tu vraiment donner ta fille à ce brigand ?

- (a) Oui, je vais **la lui donner**.
- (b) ? Oui, je vais **la donner**.
- (c) ? Oui, je vais **lui donner**. [exemple de Yaguello 1998a : 273]

Il est à noter que l'exemple (3.78) présente un cas semblable à (3.90c) ; ce ne sont pas des règles absolues, mais des tendances, comme le dit Yaguello.

Yaguello conclut que l'emploi de l'objet latent se place dans une hiérarchie : en l'absence de *le*, *lui* serait perçu comme renvoyant à un référent humain (*ibid.* p. 273).

⁵³ Il sera question dans le chapitre 3.2.3.3. de l'objet latent avec un pronom datif d'un point de vue plus général.

⁵⁴ Yaguello ne semble traiter que les objets latents dans les réponses à des questions (voir les exemples) et dans les énoncés avec dislocations (*Le livre dont tu parles, je (le) lui ai déjà donné à Pierre*), mais elle ne dit pas que les mêmes remarques ne concernent pas d'autres types d'objets latents (Yaguello 1998a : 270).

⁵⁵ D'après Yaguello (1998a : 271), cette absence « supprime une information essentielle », mais elle ne l'interdit pas catégoriquement.

⁵⁶ Yaguello ne donne pas explicitement cette possibilité.

Ce travail ne concerne pas les compléments datifs et ne pourra donc pas discuter leur absence ; il me semble cependant qu'il s'agit là du phénomène dont on a parlé plus haut. L'absence vs. la présence d'un complément peut aider à établir une distinction entre le non-humain et l'humain. Le pronom représentant l'humain semble répugner à être absent si celui qui représente le non-humain est présent (ex. (3.88b)). L'absence de complément semblerait indiquer que le référent qui n'a pas de représentation linguistique aurait un moindre degré d'humanité ; c'est pourquoi il y a des points d'interrogation dans l'exemple (3.90), où les deux référents sont aussi humains l'un que l'autre. De même, si les deux référents sont aussi peu humains l'un que l'autre, l'absence de l'objet quand le complément datif est présent semblerait indiquer que l'objet a un moindre degré d'humanité que le complément datif ; comme ce n'est pas le cas, l'objet latent n'est pas admis (ex. (3.89c)). Cependant, le complément datif peut être absent alors (ex. (3.89b)) — c'est même le cas normal.

On pourrait donc considérer que dans la quatrième possibilité logique — référent de l'objet humain, référent du complément datif non humain —, les points d'interrogation se poseront comme suit :

- (3.91) Vas-tu vraiment donner ta fille à la commission ?
 (a) Oui, je vais **la lui** donner.
 (b) Oui, je vais **la** donner.
 (c) ? Oui, je vais **lui** donner.

Et on pourrait placer les différentes possibilités dans un tableau :

	Objet humain	Objet non humain
Datif humain	(Ia) * objet absent (Ib) * datif absent	(IIa) objet absent (IIb) * datif absent
Datif non humain	(IIIa) * objet absent (IIIb) datif absent	(IVa) * objet absent (IVb) datif absent

(I) : exemple (3.90)

(II) : exemple (3.88)

(III) : exemple (3.91)

(IV) : exemple (3.89)

L'absence témoigne donc d'un moindre degré d'humanité (*cf.* (II) et (III)). De plus, le complément datif est plus volontiers absent que l'objet (*cf.* (IV)), mais quand il est humain comme l'objet, il ne peut pas être absent sous peine de passer pour non humain (*cf.* (I)).

Quand on observe la possibilité de l'emploi d'un objet latent — le sujet qui nous intéresse —, on voit que l'objet latent n'est souhaitable que s'il représente un référent moins humain que le datif (*cf.* (II)). Autrement, il n'y a pas de raison que le complément datif soit présent mais l'objet absent. C'est effectivement le cas de tous les exemples du corpus, sauf de celui qui figure sous (3.78) (*on va lui prendre* ; cas (I)).

En revanche, le complément datif peut beaucoup plus facilement être absent quand l'objet est présent. Même dans le cas (IIb) il semble pouvoir l'être parfois :

- (3.92) Nanni : Je dirai à Victor que tu t'es plaint.
 « Comment ?! »
 « Oui, je **le lui dirai**. Je **le dirai** ... »
 Et dès lors les cris, effroyables, les injures, impossible bonne femme !,

odieuse bonne femme !, Nanni essayant vainement de riposter : [...] [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P. 157.]

3.2.3.3. *Objet latent avec un pronom datif*

Le phénomène de l'objet latent avec un pronom datif est bien connu, surtout en ce qui concerne les périodes antérieures au français moderne. Brunot et Bruneau (1969 : 450) écrivent qu'« "il *le* lui dit " n'existait pas en ancien français ; on disait et on écrivait toujours : "il *lui* dit ". » D'après Grevisse (1991 : 1010 ; § 635), le phénomène aurait été « quasi constant » dans la littérature du Moyen Âge. Brunot et Bruneau (*ibid.*) font remarquer qu'encore au début du XVII^e siècle, on n'exprimait pas dans ces cas le pronom accusatif, et le grammairien Oudin considérait *je les lui donnerai* comme « presque vicieux » et recommandait *je lui donnerai*. Ce même phénomène est aussi mentionné, par exemple, par Marchello-Nizia (1995 : 61) et Schøsler (1998a : 15).

Il n'est guère surprenant que l'objet latent avec un pronom datif se rencontre aussi en français contemporain. Il a aussi été étudié par plusieurs linguistes (notamment Amary 1997 et Yaguello 1998a ; comme cette dernière parle surtout du caractère humain ou non des référents, son article a été discuté dans le chapitre 3.2.3.2.1.).

Les exemples (3.93) et (3.94), parmi d'autres, se trouvent dans le corpus de ce travail :

(3.93) [...] il y avait peu de chances qu'il lui en voulût, donc, d'avoir *comme par mégarde* emporté [...] le sac, c'était *juste* qu'il fallait bien après tout qu'il pût ranger ses petites affaires personnelles quelque part (il n'allait quand même pas **lui** laisser en souvenir) [Gabily 1992 : 150]

(3.94) « C'est pas vrai ! »
« Qu'est-ce que c'est ? »
« Un théâtre qui me renvoie une pièce ... Je **leur** avais envoyé, il y [sic] trois ans. »
« Ils ont mis du temps à la lire ... » [Salvadori et Harel 1996 : 23]

Un ouvrage comme Grevisse (1991 : 1009 ; § 635) traite amplement la latence de l'objet avec un pronom datif :

« Par un phénomène d'**haplologie** ([...]), certains pronoms disparaissent d'une manière formelle, sans que pourtant la signification dont ils sont porteurs soit absente de la communication.

1° Dans la langue parlée, *le*, *la*, *les* s'effacent très souvent devant *lui*, *leur*. »⁵⁷

Des exemples d'auteurs comme Flaubert, Proust ou Tournier sont mentionnés ; la plupart sont des cas où le référent de l'objet latent est une proposition et le verbe est *demander* ou *dire*.⁵⁸

Le phénomène est donc traité chez Grevisse comme étant dû à la phonologie (c'est aussi l'avis de Brunot et Bruneau). Amary (1997 : 380) s'insurge contre cette explication phonologique de la latence : d'après elle, même si dans *le lui* ou *le leur* le schwa pouvait s'effacer, pour des séquences telles que *la lui* ou *les lui* la même explication ne serait pas valable — et l'objet latent n'est pas forcément au masculin singulier (par exemple, dans (3.93) et (3.94) il ne l'est pas). Amary fait remarquer qu'il n'y a pas d'apocope de [a] ou de [e] dans ces séquences.

⁵⁷ Les caractères gras se trouvent chez Grevisse.

⁵⁸ Donc des cas dans lesquels l'emploi de l'objet latent est pour d'autres raisons déjà particulièrement fréquent, cf. le chapitre 3.2.3.1.

Lambrecht et Lemoine (1996 : 303—304) notent que de nombreux locuteurs semblent plus prêts à accepter les objets latents avec un pronom datif que sans ce pronom. Ils font remarquer qu'une explication de réduction automatique par des lois phonétiques ne semble pas convenir, pour la raison mentionnée aussi par Amary, mais ils optent pour une explication par la motivation phonologique (p. 304) :

« À défaut d'une meilleure explication, nous adoptons celle de Vaugelas et de Grevisse selon laquelle il s'agirait d'un cas d'haplologie motivé par le désir d'éviter la "cacophonie" (Vaugelas) résultant de la juxtaposition de deux pronoms personnels de la troisième personne. »

Je crois que c'est la bonne explication. Les objets latents sont un phénomène incontestable en français contemporain. Si certains auteurs les ont remarqués surtout avec les pronoms datifs — par exemple, Amary (1997) n'étudie que les objets latents avec pronoms datifs puisque, d'après elle, ce sont les seuls qui existent (pp. 379, 386) — et si certains locuteurs les acceptent plus facilement, c'est que leur latence est encouragée par des facteurs phonologiques. Le caractère phonologique répétitif des deux pronoms peut avoir favorisé l'absence de l'objet, bien qu'aucune règle phonologique à proprement parler n'exige ni ne souhaite cette absence. Cependant, l'objet latent avec un pronom datif n'est pas à traiter différemment des autres objets latents, même si une attention toute particulière lui a été accordée.

Il est aussi possible que l'objet latent ait été remarqué et étudié surtout avec un pronom datif parce que le même phénomène a été de règle dans des périodes antérieures du français. De plus, la présence du pronom datif aide certainement à identifier de quel procès il est question et un autre pronom est alors un peu moins nécessaire pour l'identification que s'il n'y avait aucun pronom dans l'énoncé.

Le fait qu'il soit — de loin — le plus souvent question d'un objet latent avec un pronom datif de la troisième personne serait dû, aussi, à la volonté d'éviter la répétition du même son. Mais Amary (1997 : 386) fait aussi remarquer que le pronom datif de la troisième personne, au singulier aussi bien qu'au pluriel, est le seul qui se distingue du pronom accusatif, *me*, *te*, *nous* et *vous* servant à la fois d'accusatif et de datif. Là pourrait aussi résider une partie de l'explication de la haute fréquence de l'objet latent avec un pronom datif de troisième personne justement : un objet latent avec un pronom datif de première ou de deuxième personne pourrait être difficile à comprendre du fait qu'à première vue, le pronom datif pourrait être compris comme un pronom accusatif. La forme du pronom datif de la troisième personne élimine immédiatement cette possibilité.

Pour Amary (1997 : 379—380), le pronom datif avec un objet latent doit nécessairement être de la troisième personne, sauf s'il s'agit d'un objet latent propositionnel (« objet nul neutre ») (elle donne comme exemples les verbes *montrer*, *promettre* et *dire*). De même, Yaguello (1998a : 270—271) fait remarquer que l'objet latent n'est pas aussi fréquent si le complément datif est à la première ou à la deuxième personne que s'il est à la troisième personne : seuls les verbes de transfert d'information semblent être concernés alors (*il m'a dit* et *il m'a montré* mais **il m'a donné* et **il m'a accordé*) — à peu près la même observation chez les deux linguistes donc.

Je propose une hypothèse pour expliquer ce phénomène. Avec ces verbes, un objet référant à une personne — comme un pronom de la première ou de la troisième personne — est ou rare ou impossible alors qu'un objet propositionnel est très typique. C'est pourquoi un pronom datif de la première ou de la deuxième personne, qui, par sa forme, pourrait aussi être considéré comme objet, a peu de chances de créer une confusion (à l'inverse de ce qui pourrait se passer avec *donner* ou *accorder*, par exemple).

Aucun des exemples collectés pour ce travail n'a un objet latent avec un pronom datif autre que de la troisième personne. De plus, aucun des objets latents avec un pronom datif n'est à la première ou à la deuxième personne ; cela est pourtant typique des objets latents en général (cf. chap. 3.2.3.4.).⁵⁹

3.2.3.4. *Objet latent et troisième personne*

Le référent de l'objet latent est rarement l'un des interlocuteurs ou un groupe dont celui-ci ferait partie, c'est-à-dire qu'il est rarement à la première ou à la deuxième personne. De telles occurrences ne sont pourtant pas impossibles :

(3.95) Si on respecte la règle et si on veut que notre psy reste un psy, on ne fait pas de gros câlins avec lui et on ne le laisse pas nous emmener au cinéma. Alors quoi ? Ben, il écoute. Il désangoisse. [Cosmopolitan 5/1996 : 270]

(3.96) Une main ouvre un pot de confiture et renverse un tas énorme de pièces de 5, 10 et 20 centimes sur la table. [...]

« C'est la monnaie du pain ... du journal ... du lait ... ou des cigarettes ... des ... »

« Continue, continue, ça intéresse ... » [Salvadori et Harel 1996 : 21]

(3.97) Je vois des amants partout. Je cède à la hargne du cocu.

Elle rit. Elle dit je suis là, tu vois bien. Elle rassure. Gronde. Fustige. T'ai-je jamais donné le moindre doute ? [Vautrin 1994 : 149]

Dans (3.95), l'objet latent semble être *nous*. Ce *nous* est pourtant pragmatiquement un *nous* générique : il ne renvoie pas réellement à 'nous' incluant le locuteur et éventuellement l'allocutaire mais en général à tous les clients d'un psychanalyste. Ce n'est pas une véritable première personne mais, en fait, un emploi générique camouflé en une occurrence d'objet latent. Il serait aussi possible de penser qu'il n'y a même pas camouflage en objet latent mais bel et bien un emploi générique : cette genericité serait d'abord exprimée par les pronoms génériques *on* et *nous* (*on ne le laisse pas nous emmener au cinéma*) et ensuite par l'absence d'objet (*il écoute - il désangoisse* ; désactualisation par le présent, cf. chap. 3.3.3.1.).

Dans les exemples (3.96) et (3.97), les objets latents sont bien à la première personne (*ça m'intéresse*, *elle me rassure*, *me gronde*, *me fustige*). La présence de *ça* ainsi que le présent et la nature du verbe (cf. chap. 3.3.3.) contribuent pourtant à donner une nuance générique à l'énoncé, bien que, d'une certaine façon, ce soit un cas inverse de (3.95) : un objet latent camouflé sous un emploi ayant une couleur générique. Dans (3.97), le fait qu'il y ait un enchaînement de verbes favorise l'absence de l'objet (cf. chap. 3.4.1.).

Ni (3.95) ni (3.96) ou (3.97) ne sont donc des cas d'objet latent standard. Déduisons qu'il n'y a pas d'objets latents standard ayant comme référent une première ou deuxième personne. L'explication de cette lacune ne peut pas résider dans le fait que le référent ne serait pas identifiable : les interlocuteurs le sont par définition dans tout univers

⁵⁹ Amary (1997 : 378) considère qu'un tel objet latent est nécessairement de la troisième personne. Ses jugements — les jugements de ses locuteurs — sont assez sévères quand on les compare à ce qu'on trouve dans d'autres études et dans le corpus du présent travail. — D'après Amary (p. 379), si l'énoncé contient un complément datif non pronominal (ou pronominal de la première ou de la deuxième personne), un objet latent n'est pas possible : **Pierre a offert à Jean - *Pierre m'a offert*. Aucun des exemples collectés pour ce travail ne témoigne en effet du contraire. Mais pour elle, un objet latent sans pronom datif de la troisième personne est aussi impossible : il serait impossible de dire **Pierre a offert*.

de discours. On pourrait avancer l'hypothèse qu'ils sont justement trop saillants et trop importants en français pour être laissés sans représentation linguistique.⁶⁰ Ce sera particulièrement le cas de la deuxième personne : ne serait-il pas impoli et grossier de laisser tomber la séquence linguistique référant à l'allocutaire ? Comme les conditions à l'emploi d'un objet latent sont remplies, ce sont apparemment simplement les règles du bon usage discursif qui conseillent de l'éviter dans le cas des première et deuxième personne.⁶¹

3.2.4. Remarques sur les raisons d'être d'un objet latent

Quand il y a un objet latent, un objet pronominal ou substantival aurait pu avoir, par définition, la même référence. Le corpus étant ce qu'il est, il m'est impossible d'approfondir la question de savoir pourquoi un objet latent est employé au lieu d'une forme substantivale ou pronominale. C'est tout juste si je peux avancer ici quelques remarques.

Quand le locuteur pense que l'allocutaire pourra facilement identifier le référent, il choisit une forme courte (cf. Ariel 1990 : 83—86). C'est une tendance générale qu'explique la volonté d'économie, le principe du moindre effort. Givón (1985 : 197) fait remarquer que la volonté d'économie tient compte non seulement de l'économie du point de vue du locuteur mais aussi de celui de l'allocutaire dont la tâche d'identification ne doit pas être trop difficile.

Le fait qu'il existe différentes formes et que ces formes se répartissent la tâche d'après différents paramètres contribue, bien entendu, à créer un système où la référence est univoque.

Le vide est spécialisé dans la représentation des référents les plus saillants, parce qu'il n'a aucun contenu descriptif (cf. Ariel 1990 : 80 ; de même, Kleiber 1994 : 58 : « Une haute accessibilité du référent entraîne l'utilisation d'un marqueur de forme faible plutôt que de forme forte. »). C'est ce qui se passe quand le degré de topicalité du référent implicite est haut. Le référent n'est pas mentionné mais est laissé latent, implicite, parce que sa saillance ainsi que le cadre sémantique du verbe dans son contexte permettent de l'identifier. Il n'est pas besoin de lui donner une représentation matérielle. C'est le cas dans les exemples (3.98) et (3.99) :

(3.98) Il était onze heures trente lorsque je découvris, dans le vestibule, la lettre posée sur la console du courrier. Immédiatement, j'avais reconnu l'écriture. Dans ma hâte à décacheter, je déchirai la feuille pliée, dont j'assemblai les morceaux [...] [Cauwelaert 1986 : 291]

⁶⁰ Les langues diffèrent à cet égard : certaines tolèrent mieux que le locuteur ne soit pas explicite — et peuvent même y être favorables. Ainsi dit-on en français *Ça me chatouille* mais en finnois *Kutittaa* (le verbe seul sans aucune marque de personne ni sujet) ou *Ça me casse les oreilles* mais *Sattuu korviin* ('ça fait mal aux oreilles') ou *Je dois partir* mais volontiers *Täytyy lähteä* ('il faut partir'). Laitinen (1995) argumente toutefois contre l'interprétation selon laquelle le finnois évite de souligner l'existence du locuteur, trop simpliste à son avis : les « personnes zéros » (sujets ou autres compléments de verbes sans représentation linguistique renvoyant à une ou des personnes) seraient plutôt un moyen d'attacher les interlocuteurs à la situation décrite dans l'énoncé (p. 355). Je n'entre pas dans la discussion mais conseille au lecteur l'article de Laitinen et sa bibliographie.

⁶¹ Voir pourtant Lambrecht et Lemoine (1996 : 302) : l'objet *indirect* référant le plus souvent au locuteur serait volontiers omis (*Fais-le voir ! / Fais voir !*) ; d'après eux, le statut déictique du locuteur favoriserait l'omission du complément (bien que *Fais-moi voir* soit bien commun aussi). Mais ils ne parlent pas de l'objet *direct*.

(3.99) Lomron savait tout, maintenant, de la jeune fille disparue. Tardz lui avait dit. Elle s'appelait Illema, ce qui aurait pu suffire. [Picouly 1996 : 187]

Dans d'autres cas, ceux où le référent est entraîné par l'énoncé lui-même (cf. le fameux exemple (3.10) avec *verrouiller*), c'est parce que le référent n'a pas d'importance du point de vue de l'information véhiculée qu'il est laissé implicite. Il est pourtant identifiable. Il n'est pas besoin de lui donner une représentation matérielle, parce qu'il n'a pas d'importance. Il ne joue aucun rôle dans l'énoncé, bien que nous sachions choisir le bon référent — si on nous pose la question.

Dans un troisième cas, même si le référent n'est pas le plus saillant de tous les référents sur scène, il peut être implicite simplement parce qu'il est identifiable par le cadre sémantique du verbe dans son contexte. Il n'est pas non plus besoin de lui donner une représentation matérielle. L'accent est peut-être alors davantage mis sur le procès seul que sur le procès avec ses participants.

(3.100) « Pas seulement que c'est possible », s'échauffera-t-il progressivement, « c'est même que c'est souhaitable. Tu as expié, ça va, tu en as assez fait. C'est bon. Tu peux y aller. [...] » [Échenoz 1995 : 81]

Dans tous les cas mentionnés, il semble que l'objet soit latent parce qu'il n'est pas nécessaire de donner au référent une représentation linguistique (pronominale ou substantivale) : il s'agit donc d'une volonté d'économie.

Des auteurs se sont cependant insurgés contre l'explication de l'emploi sans objet par une volonté d'économie (notamment Noailly 1997a). Mais dans le cas de l'objet latent renvoyant à un référent souvent topical ou saillant ou de toute façon identifiable par le verbe en contexte, et ainsi facilement disponible, ne serait-il pas naturel de penser que la volonté d'éviter la redondance y est bien souvent pour quelque chose ? Toutefois, ce n'est certainement pas tout ce qu'il y a à dire.

Tasmowski-De Ryck (1992),⁶² en parlant de l'objet latent dans le contexte des recettes de cuisine, constate que « le référent se modifie au fur et à mesure que les opérations se succèdent » (p. 167). C'est pourquoi un pronom personnel ne serait pas approprié : « Un pronom personnel renverrait à un objet catégorisé et nommé. » Là serait la raison du non-emploi d'un pronom. Dans ce contexte particulier, l'objet latent serait donc une solution « faute de mieux » (cf. aussi ce qui a été dit à propos des objets latents propositionnels dans le chapitre 3.2.3.1.).

Noailly (1997a), qui discute les raisons d'un renvoi anaphorique par un vide, n'accepte pas l'explication par le principe d'économie et conclut en écrivant que « la représentation Ø assure [...] le degré de cohésion le plus fort » avec le cotexte immédiat ; en témoigne l'exemple type de ce type d'anaphore, une séquence *question + réponse* (p. 102). Ensuite elle procède à un autre type de renvoi par un vide, les cas déictiques (appelés objets latents extracotextuels dans la présente étude). D'après Noailly (p. 103), ceux-ci sont possibles à l'impératif (*Donne ; Prends*) ainsi que dans la construction du type *Tu prends ? ; Tu donnes ?*. Le référent non nommé n'est pas humain. Dans ces cas, le vide est en concurrence avec le pronom neutre *ça*, qui sert davantage à négocier l'identité du référent que le vide qui, lui, « laisse à supposer qu'il y a accord absolu entre les deux coénonciateurs sur l'identité de l'objet en question » (p. 105). Avec le vide, l'accessibilité du référent serait maximale. Noailly conclut l'article en écrivant que « La représentation Ø signale le degré de la plus forte cohésion discursive. Que cette cohésion se manifeste avec

⁶² Tasmowski-De Ryck analyse l'absence de l'objet surtout par rapport à l'article de Massam et de Roberge (1989) ; elle constate que l'objet latent dans le contexte de recettes de cuisine ne fonctionne pas de la même manière en français qu'en anglais.

le cotexte ([...]) ou avec les seules données situationnelles ([...]), le principe est le même » (p. 107).

L'objet latent aurait donc sa propre valeur dans une partie de ses occurrences : quand le référent change, n'est pas catégorisé (Tasmowski-De Ryck 1992) — le cas de l'objet latent propositionnel est à rapprocher de ce type — et quand l'objet latent est la marque d'une forte cohésion discursive (Noailly 1997a) (voir aussi le chap. 3.5.). Il n'empêche qu'en ce qui concerne d'autres occurrences, il ne semble bien être motivé que parce qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une représentation linguistique, c'est-à-dire par la volonté d'éviter la redondance.

Un cas particulier est à mentionner séparément : dans les collocations communes, le fait de ne pas expliciter une partie de la collocation rafraîchit peut-être l'expression. La collocation usée ne fait plus autant sentir sa familiarité.

3.3. Emploi générique

Les exemples suivants illustrent l'emploi générique que je vais maintenant aborder :

(3.101) D'autant qu'en dépit de la flambée de la consommation, les grandes entreprises industrielles se refusent obstinément à embaucher. [*Nouvel Observateur* 1565/1994 : 9]

(3.102) « On tire sur tout », a-t-il décrété soudain. « On saccage ! On décide que ce putain de livre n'aura pas lieu ! »

« C'est la première fois qu'un héros de papier me propose une chose pareille », ai-je dit. [*Vautrin* 1986 : 204]

(3.103) Avec la carte Cofinoga, on commence par acheter, on finit par s'envoler. [en plus petit :] Obtenez des billets d'avion en cumulant les Points Ciel lors de vos achats avec la carte Cofinoga [*Nouvel Observateur* 1776/1998 : 7 ; publicité]

Il n'y a pas d'objet avec un verbe qui souvent en a un — *embaucher, saccager, acheter* —, et l'absence de l'objet implique que n'importe lequel parmi les référents auxquels renvoient les objets possibles du verbe peut être en question. Le locuteur ne précise pas ; peut-être ne sait-il pas quel est le référent visé ou ne veut-il pas préciser parce que préciser est inutile — peu importe, de toute façon son choix est un emploi générique. Ainsi, dans (3.101), on embauche en général, c'est-à-dire n'importe qui (ou dans ce cas particulier plutôt le contraire : on n'embauche personne), et dans (3.102) on saccage quelque chose, peu importe. Le texte sous (3.103) apparaît à côté d'une photo d'un ticket de caisse, sur lequel on voit que les achats sont vraiment de toutes sortes : *droguerie, librairie, électricité, décoration* etc.⁶³

La différence entre un objet latent et un emploi générique est parfois subtile ; j'y reviendrai dans le chapitre 3.3.2.

Dans l'emploi générique, il n'y a donc pas d'objet — pas plus que dans le cas d'un objet latent.⁶⁴ Le verbe est employé génériquement, à l'absolu, comme dirait Michèle Noailly.⁶⁵

⁶³ L'emploi générique a donc la valeur de l'antipassif, bien que, selon Palmer (1994 : 197—198), ce terme ne puisse pas être employé, parce qu'il n'y a pas de marque explicite.

⁶⁴ En fait, en apparence moins que dans le cas d'un objet latent, car dans ce dernier cas le vide semble quelque peu tangible, cf. la discussion sur le vide « palpable » dans le chapitre 3.2.2. — Qui plus est, Fónagy (1985 : 27) compare les constructions françaises à celles du hongrois, langue à conjugaison objective, et constate que les verbes français à l'emploi générique sont rendus par une forme verbale intransitive en hongrois et les verbes français avec objet latent par une forme verbale transitive (sauf les cas où l'objet est impliqué par le verbe, c'est-à-dire « où le verbe ne pourrait avoir pour objet qu'un nombre très limité d'expressions équivalentes » (p. 25) — je ne vois pourtant aucune raison pour considérer ces derniers comme autres que des objets latents au sein du français). — En revanche, en chinois, comme le note Lemaréchal (1991 : 68), dans le cas de l'objet générique non spécifié (notre emploi générique), il y a un actant « en partie vidé de son sens », 'riz' avec 'manger' ou 'caractère' avec 'écrire' : on ne dit guère *je mange* mais *je mange du riz*, tandis que « l'absence de constituant à la place objet a une valeur anaphorique et renvoie nécessairement à un participant précis, spécifié par le contexte ou la situation » — c'est notre objet latent. — Les langues présentant des cas spéciaux, la comparaison avec une autre langue n'en dit pas toujours plus long.

⁶⁵ Noailly (1996, 1997a, 1997b, 1998a et 1998b) parle de « l'emploi absolu », qui est un terme bien usité et traditionnel pour renvoyer à cet usage. C'est un terme qui souligne le caractère indépendant du verbe. Comme je veux partir de la situation à laquelle renvoie le verbe dans son contexte et comparer l'emploi en question à l'emploi conventionnel du verbe, il m'a paru plus exact, de ce point de vue, d'accentuer le référent de l'objet possible. À l'emploi générique, ce référent est générique. Cependant, je n'ai rien contre le terme « emploi absolu » non plus.

Ce même adjectif *absolu* se trouve même dans l'usage quotidien non linguistique, comme l'atteste l'exemple cité par Damourette et Pichon :

(3.104) Ce qui signifie, présentement, en gros : je cherche. — Quoi ? — Ah ! dit Salavin, ...vous avez du goût pour les compléments ? Nous parlions tantôt de l'emploi des verbes au sens absolu. Eh bien ! je *cherche*, au sens absolu du verbe. [Duhamel : *Le Club des Lyonnais*, p. 214 ; exemple cité par Damourette et Pichon 1911—1940 III § 866 p.165]

Prenons encore un exemple du corpus :

(3.105) [L'avocat (le narrateur) ne sait pas quel est le crime dont il devrait défendre l'accusé.]
[avocat :] « Car je l'affirme et je le répète : cet homme, moralement, n'a plus rien de commun avec son crime. »
[accusé :] « Quel crime ? » [...]
[avocat :] « Mais ... votre ... Enfin, le ... meurtre, quoi. » [...]
[procureur :] « Monsieur le président, Me de Latour-Jacob semble faire allusion à un élément que nous ignorons. [...] Ou bien il s'est trompé d'affaire. » [...]
Alors il n'a pas tué. J'ai l'air malin. [Cauwelaert 1986 : 49—50]

Maître de Latour-Jacob croit défendre un assassin mais on lui révèle qu'il ne s'agit pas d'un meurtre mais d'un autre délit. Il fait le point : l'accusé *n'a pas tué* — à l'absolu, sans se soucier de l'identité de la victime éventuelle (dont l'existence est d'ailleurs niée par la négation). L'avocat ne pense qu'à l'action sans relation à d'autres participants sauf celui représenté par le sujet.

Comparons l'exemple (3.105) avec (3.106) où le même verbe *tuer* n'est pas aussi clairement en emploi générique :

(3.106) « Algérie : qui tue ? », demande crûment Libération au-dessus de la photo d'un couple au regard brouillé par la panique. « Le mois dernier, rappelle le quotidien, la proche banlieue d'Alger a connu des massacres de civils sans précédent par la sauvagerie et [...] » [Le Petit Bouquet 162 23/10/1997]

Le journaliste pose une question courte et efficace (probablement comme titre) : *Algérie : qui tue ?*. Bien qu'il parle plus loin des massacres qui ont déjà eu lieu et dont les victimes sont des personnes spécifiques et identifiables, la question ne les concerne pas uniquement. L'emploi du présent élargit la visée de l'énoncé : en demandant *qui tue ?*, le journaliste ne parle plus seulement de ces massacres-ci mais des massacres passés et futurs, de toute la situation problématique en Algérie. Le verbe est en emploi générique.

Si la phrase avait été *Algérie : qui a tué ?*, on aurait compris qu'il y avait un objet latent dont les référents auraient été identifiables grâce au contexte : les victimes des massacres dont il est question.

Pour continuer avec le même verbe macabre et pour montrer encore la différence parfois subtile entre l'emploi générique et un objet latent, regardons l'exemple (3.107) (pour d'autres exemples, voir le chapitre 3.3.2.) :

(3.107) Au retour de l'assistante, c'est la rechute. Puis, sept jours plus tard, la mort. « Parfois, on dirait qu'elle tue juste parce qu'elle manque de personnel pour les cas difficiles, continue Kurt Jensen le policier. En fait, nous avons l'impression qu'il n'y a pas un mobile mais plusieurs qui s'enchevêtrent. » [...] « Si elle n'avait pas besoin de tuer pour voler, pourquoi l'a-t-elle fait ? » réfléchit un enquêteur à voix haute. [une assistante a tué 22 vieillards dans un hospice] [Libération 10/11/1997 : 10]

Il est tout le temps question d'un cas particulier : de cet ange noir dans un hospice danois, comme le formule si poétiquement *Libération* dans son titre. Il serait donc tout à fait

naturel qu'il y ait un objet latent dans les deux occurrences de *tuer* ci-dessus (*elle tue les vieillards*). Mais le locuteur a choisi de parler des meurtres d'une manière générique. Comme dans l'exemple (3.106), le présent confère la généricité à la première occurrence — bien que l'accusée soit déjà arrêtée et ne tue plus personne, le policier parle de ses crimes comme d'un phénomène en cours (peut-être aussi parce qu'il est plongé dans l'enquête lui-même) : le présent n'est pas ici un véritable présent historique mais est utilisé justement pour rendre l'énoncé générique, c'est-à-dire qu'il désactualise l'énoncé (cf. chap. 3.3.3.). La forme non finie dans la deuxième occurrence, l'infinitif *tuer*, favorise pour sa part l'absence de l'objet (cf. chap. 3.4.2.). Le choix a été fait de présenter l'action de tuer en emploi générique.

3.3.1. Verbe nu

Rappelons les deux conditions d'un objet latent : la valence du verbe fait attendre un participant, et un référent pouvant sémantiquement et pragmatiquement être participant du procès désigné par le verbe est identifiable — dans le contexte linguistique ou extralinguistique ou par son appartenance à une collocation commune (cf. chap. 3.2.2.). Comme les mêmes verbes peuvent avoir des objets latents et être en emploi générique avec les mêmes sujets (cf. la discussion sur la difficulté de trancher parfois entre les deux dans le chap. 3.3.2.), il n'y a pas lieu de prétendre qu'en emploi générique un participant ne serait pas « attendu » du fait de la valence du verbe. Le point décisif interdisant la possibilité d'un objet latent est donc le manque de participant identifiable : pour qu'il y ait un objet latent, il faut que le locuteur pense que l'allocutaire saisira le même référent que lui-même, il faut qu'il suppose qu'ils identifieront le même référent. Ce manque entraîne le fait que le contenu sémantique du verbe est nu, sans relation à des participants qui ailleurs, dans un autre contexte, pourraient être représentés linguistiquement par un objet. Cela ne concerne pas, bien entendu, les cas lexicaux déjà évoqués plus haut, où les connaissances extralinguistiques propres à la communauté linguistique sont en jeu (exemple standard : *boire*).

Comme il n'y a pas de référent identifiable approprié, la valence du verbe n'est pas activée telle qu'elle le serait s'il y avait un objet latent. Je me garde d'essayer d'entrer dans la tête des interlocuteurs. Je tiens pourtant à préciser qu'il serait plus naturel de penser que l'allocutaire n'exclut pas d'abord la possibilité d'un objet pour conclure qu'un verbe est en emploi générique mais le contraire : qu'il ne pense à la possibilité d'un objet latent que s'il lui est présenté dans le contexte linguistique ou extralinguistique un référent pouvant, de par son contenu sémantique et celui du verbe, être un participant du verbe. D'autre part, comme nous le verrons tout de suite, l'interprétation comme emploi générique a le plus souvent besoin du soutien d'autres traits linguistiques. Il convient donc de conclure que, le plus souvent, ou un référent est saillant dans l'univers de discours ou alors quelque chose témoigne en faveur d'un emploi générique, et donc le choix — objet latent ou emploi générique — est fortement guidé.

L'allocutaire interprète le vide dans la séquence *verbe* + *vide* en emploi générique comme renvoyant à n'importe lequel parmi tous les objets possibles du verbe (c'est-à-dire, parmi tous les référents dont le contenu sémantique du verbe permettrait la représentation linguistique comme objet) ; c'est simplement que quand rien n'est précisé, l'interprétation est tout naturellement qu'il n'y a pas de restrictions.⁶⁶ C'est tellement

⁶⁶ Berrendonner (1995 : 219) fait remarquer de même que les deux « sur-interprétations », à savoir l'objet latent et l'emploi générique en nos termes, « ne sont pas propres aux arguments zéro, mais font figure de

évident qu'on ne s'en rend même pas compte : si quelqu'un me dit aimer la littérature, faute de précisions je comprends qu'il aime tous les genres littéraires, jusqu'à ce qu'il ajoute qu'il n'aime que les romans et pas les essais ni la poésie.

Il n'est donc pas nécessaire de postuler qu'un actant générique apparait en vertu de la « transitivité » du verbe : d'après cette conception, inutile à mon avis, ce serait parce qu'il y a le plus souvent un actant objet qu'il y en aurait un de générique, si un actant particulier ne se présente pas (cf. Gilles Bernard 1991 : 25 : « Un verbe transitif évoque par lui-même un actant générique »).⁶⁷

Noailly (1997a : 97—98)⁶⁸ voit un test de transitivité dans les énoncés tels que (3.108) et (3.109) :

(3.108) C'est une chose si douce que de louer, **et surtout ses amis**, qu'on ne saurait en perdre l'occasion sans regret. [Diderot : *Lettres à Sophie Volland* ; cité par Noailly 1997a : 98]

(3.109) « Antoine lit. »
« Et il lit **quoi** ? » [exemple de Noailly 1997a : 98]

Le fait que le locuteur puisse poursuivre l'énoncé, « se ravisant », ou que l'allocutaire puisse demander des précisions témoignerait d'après elle de la postulation d'un actant objet. Mais elle ajoute que « ce type d'hyperbate vaut pour toute espèce de complément, même ceux qui ne relèvent pas de la structure argumentale stricte du verbe (circonstants de lieu, de temps, et autres) : *Antoine lit, surtout le soir* / [...] *et même avec passion* » — comment pourrait-on supposer la présence d'un objet non énoncé mais pas celle d'un complément de manière — où tracer la limite ? Ne serait-il pas alors plus cohérent de ne pas supposer la présence de toute une série de « compléments zéro », qu'ils soient objets ou autres, représentant tous les compléments qui pourraient être présents sans nuire à la grammaticalité de la phrase ? Noailly (1997b : 42) présente ce même contre-argument.

Le phénomène illustré dans (3.108) et (3.109) ne témoigne pas de la présence d'un actant objet dans l'emploi générique mais du fait que l'emploi avec objet est possible, lui aussi ; comme le propose Noailly (1997a, 1997b), il y a dans (3.108) deux prédications successives coordonnées — tout comme dans (3.109) —, et dans la deuxième, ellipse du sujet et du verbe.

Si dans l'emploi générique le locuteur est en mesure de préciser que par la non-présence de l'objet il réfère à 'n'importe lequel parmi tous les référents du verbe' quand on le lui demande après coup, ce n'est pas qu'il assignerait automatiquement une telle valeur à l'objet absent d'un verbe en emploi générique. Il n'y a aucune raison de supposer un objet — qu'il soit non instancié ou zéro ou omis, selon le jargon utilisé. En utilisant un verbe en emploi générique, le locuteur ne pense aucunement à des participants qui pourraient éventuellement être objets du verbe utilisé ; c'est simplement qu'il est capable de paraphraser, de spécifier, de broder si besoin est.

Pour leur part, Levin et Rappaport Hovav (1995 : 109—110) discutent l'emploi générique des verbes en donnant comme exemples les verbes anglais *eat* et *read*, exemples classiques de l'emploi générique dans la littérature. Les auteurs considèrent l'objet absent comme prototypique au verbe en question. Mais en réalité, il n'est

traitements stéréotypés applicables généralement à n'importe quelle indétermination présente dans le contenu sémantique [...]. »

⁶⁷ À noter que, par exemple, les verbes traités dans le chapitre 4.1. peuvent aussi être vus comme étant en emploi générique quand ils s'emploient sans objet.

⁶⁸ Aussi dans Noailly (1997b).

prototypique que dans la mesure où sans spécifications, le référent prototypique est celui qui vient le premier à l'esprit si on demande à l'interlocuteur d'explicitier ce qu'il a compris ; non spécifié, il est générique.

3.3.2. Objet latent ou emploi générique ?

La reprise de l'objet latent dans le cotexte postérieur par un substantif coréférentiel — procédé stylistique discuté dans le chapitre 3.2.2. — me permettra aussi d'illustrer la différence entre un objet latent et l'emploi générique d'un verbe. Comme point de départ, je reprends un exemple déjà discuté :

(3.110) [assassinat d'un journaliste en Algérie :] Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup.
Les islamistes, d'abord, que [...]. Le pouvoir, ensuite, dont [...]. [*Le Point* 1160/1994 : 15]

Modifions un peu le même exemple :

(3.111) Car il n'était pas de ceux auxquels on fait baisser pavillon. Aussi dérangeait-il beaucoup.

Si le journaliste s'arrête là et ne continue plus de développer la même idée, le verbe *déranger* est dans un emploi générique typique — à comparer avec l'exemple (3.112) où le même verbe se trouve aussi dans l'emploi générique :

(3.112) Dix secondes suffisent pour se faire une idée en regardant au mur ; un peintre dérange bien moins qu'un écrivain. [Cauwelaert 1994 : 156]

Le locuteur (l'écrivain) ne précise pas qui est celui qu'un peintre dérange moins qu'un écrivain : il peut dérange n'importe qui et n'importe quoi, et c'est justement ce qui est l'intention du locuteur. Il donne libre cours à l'imagination de son allocutaire (le lecteur) — il renvoie à la fois à tous les référents possibles et à aucun d'entre eux.

Dans l'exemple (3.113), le personnage B, à la deuxième ligne, utilise le verbe *explorer* dans un emploi générique : il explore ce qu'il voit, ce qu'il rencontre, sans vouloir ou savoir préciser. Mais A, ne comprenant pas la situation, demande des précisions, pensant peut-être que B lui dirait ce qu'il explore. Comme B fait semblant d'être dans la brousse au Tanganyika, il lui paraît normal d'explorer les alentours, tout ce qu'il y a, et il se contente d'expliquer où il est. Il ne précise pas l'objet du verbe *explorer*, parce qu'il n'a pas à l'esprit de référent particulier pouvant lui correspondre.

(3.113) [A :] « Ben, qu'est-ce que tu fais ? »
[B :] « J'explore. »
[A :] « Ah ? »
[B :] « Je suis au Tanganyika, dans la brousse ! » [dans son lit sous la couverture en réalité] [Bretécher 1982 : 48]

Les cas limites entre l'emploi générique et l'objet latent (extracotextuel) ne sont pas rares. Prenons de nouveau le verbe *déranger* :

(3.114) En politique étrangère, la France est de retour : c'est à dire qu'à nouveau elle dérange ... À l'intérieur : le chômage est là. [*RFI* 6/5/1996]

La France dérange-t-elle n'importe lequel parmi les politiciens des autres pays ou n'importe laquelle des autres nations, le journaliste ne voulant pas préciser de qui ou duquel il s'agit, même s'il a ses idées à lui sur la question ? Ce sera alors un emploi

générique du verbe. Ou dérange-t-elle un certain État ou politicien ou certains États ou politiciens que le lecteur serait censé savoir identifier ? Il y aurait donc un objet latent dont le référent sera suffisamment saillant dans le contexte pour être identifié. Le contexte pourrait être par exemple historique dans ce cas : Qui sont ceux que la France a dérangés dans l'histoire ? Maintenant, elle les dérange à nouveau.

De même dans l'exemple (3.115), il peut sembler difficile de trancher au premier abord :

(3.115) Il [= l'animateur de l'émission à la télé] proclama que le titre de l'émission d'aujourd'hui était : *Vous avez dit justice ?*, que ça allait secouer, souhaita le bonsoir à tout le monde, se félicita d'avoir réuni un plateau d'enfer, et commença par [...]
[Cauwelaert 1986 : 105]

L'émission secouera-t-elle les spectateurs (objet latent) ou n'importe qui de secouable (emploi générique) ? Pour être en mesure d'être secoué par une émission, il faut, bien entendu, la voir, donc en être spectateur. Les deux groupes s'unifient et essayer d'établir une distinction ne serait pas sensé.

Que le choix de la bonne analyse soit parfois indifférent indique que les deux analyses ne sont pas loin l'une de l'autre.

Noailly (1998a : 139—142) discute, elle aussi, dans son article stimulant, la difficulté de distinguer entre les « emplois absolus » (emplois génériques) et les emplois « situationnels » (c'est-à-dire, objets latents extracotextuels) qu'elle préfère ranger plutôt avec les « emplois absolus » génériques qu'avec les « anaphores zéros » (objets latents cotextuels, mais définition plus restreinte que la mienne). Elle fait remarquer que la succession d'un emploi situationnel et d'un emploi générique est « tout à fait naturelle et fréquente » — *Écris, toi qui sais si bien écrire !* — (p. 140), ce qui, d'après elle, jouerait pour l'unité des deux cas. Il n'est pourtant guère inconcevable ni même rare qu'un énoncé à visée spécifique soit suivi d'un énoncé à visée générique, et selon l'analyse du présent travail, les objets latents extracotextuels s'approchent plutôt des objets latents cotextuels que de l'emploi générique.

Elle fait aussi remarquer qu'il est approprié de poser une question sur le référent de l'objet si l'emploi est « situationnel » ou générique, mais que cela ne l'est pas s'il y a une « anaphore zéro ». Je ne puis pas souscrire à la conclusion qu'elle tire de cette remarque : d'après elle, ce fait serait un argument pour déduire que les emplois « situationnels » s'apparentent plutôt aux emplois génériques. Il me semble clair que si l'allocutaire ne comprend pas à quoi réfère l'objet latent extracotextuel, il peut poser une question pour l'identifier ; cela n'affecte pourtant pas la nature de l'énoncé.⁶⁹

Comme nous l'avons vu plus haut, le participant représenté par un objet latent peut être identifiable de plusieurs manières. Il peut l'être parce qu'il est évoqué par le cadre du verbe. Un cas concret était le verbe *verrouiller* qui entraînait 'la porte' avec lui — exemple repris ci-dessous.

(3.116) Elle ressortit d'un pas nerveux et, tandis que je posais les billets sur un guéridon, lui dit avec humeur qu'elle lui téléphonerait. Placide, il nous lança « au plaisir », et verrouilla derrière nous. [Cauwelaert 1986 : 143]

De même, l'interprétation des cas où se présente une collocation commune dépend entièrement du verbe. Il s'agit alors d'un objet latent.

⁶⁹ Noailly (1998a : 142—143) continue par une discussion très intéressante sur les objets latents qui sont, en quelque sorte, cataphoriques ; j'y reviendrai dans le chapitre 3.3.4.

Beaucoup repose aussi sur la connaissance extralinguistique des interlocuteurs. Si l'allocutaire comprend que dans (3.117) il s'agit de compenser le fait qu'ils utilisent l'anglais et dans (3.118) de couper la communication téléphonique, c'est grâce à toute la situation dont il est question.

(3.117) Mais que Renault nous balance Kangoo et FRANCE Telecom Wanadoo ... alors là ... J'espère que le boumerangue* leur reviendra dans la gueule.
[en bas de la page :] * Pour compenser, j'ai décidé d'adopter dorénavant cette graphie ...
[un listier sur la liste de diffusion *France_langue* 16/10/1997]

(3.118) [au téléphone] « D'accord chef, non, non pas de nouvelles de Koesler. » Sorvan avait coupé sèchement puis avait observé la route. [Dantec 1993 : 376]

Si l'identification du référent peut passer par des voies aussi diverses, comment ne trouve-t-on pas alors toujours au moins un participant évoqué par le cadre si aucun référent n'est autrement identifiable — comment arrive-t-on jamais à comprendre qu'il y a un emploi générique et non un objet latent ? L'univers de discours est plein de référents candidats à l'identifiabilité.

Si un référent se démarque, la situation est assez claire. Si le topique est approprié comme référent de l'objet latent, il y a un objet latent. S'il y a un référent saillant qui convient comme référent de l'objet latent, il y a un objet latent. S'il n'y a ni l'un ni l'autre, il y a des chances qu'il n'y ait pas d'objet latent mais que l'emploi soit générique.

Comme le manque de l'objet ne suffit pas seul et que le manque d'un référent identifiable n'est pas toujours évident, car il peut y en avoir des identifiables de plusieurs façons, l'interprétation comme emploi générique du verbe doit être étayée par certains éléments. En effet, l'emploi générique d'un verbe est presque toujours soutenu par d'autres traits linguistiques jouant pour le sens générique de l'énoncé. Ces indices seront illustrés dans les chapitres qui suivent (3.3.3. et 3.3.4.).

Amary (1997 : 385—386, 388) conclut, elle aussi, en disant — selon mes termes — que les objets latents et les emplois génériques ont une distribution complémentaire. D'après elle, s'il y a un élément qui joue pour la généricité, l'emploi est générique ; s'il y a un topique spécifique, il y a un objet latent. La question de la topicalité a déjà été discutée plus haut : je penche pour l'idée que cela n'est pas une caractéristique nécessaire du référent de l'objet latent. Cependant, Amary a raison en ceci que quelque chose dans le contexte doit inciter à la bonne interprétation. Le choix entre un objet latent ou une interprétation générique dépend donc d'autres indices qui conduisent vers la bonne interprétation.

Il me reste à dire un mot d'avertissement. Malgré les indices présentés dans ce qui suit pour reconnaître un emploi générique et malgré le manque de référent unanimement saillant sinon topical, la distinction entre les objets latents et l'emploi générique n'étant pas toujours nette, maints facteurs extralinguistiques jouant pour la bonne interprétation et l'interprétation comme une occurrence d'objet latent ou comme un emploi générique n'étant pas mathématique, on peut trouver un objet latent là où on ne s'y attendrait peut-être pas.

Un cas à mentionner séparément est celui des objets latents propres à une communauté particulière (le fameux cas de *boire*), un autre celui des collocations communes. Dans leur cas, le référent est rarement saillant.

3.3.3. Désactualisation

Un indice fréquent de l'emploi générique est la désactualisation. Quand l'énoncé est désactualisé, il ne renvoie pas à une seule situation, à une simple occurrence. J'emprunte la définition à Bassac (1995 : 257) : actualiser, c'est singulariser une occurrence de la notion dans une certaine mesure. Désactualiser est le contraire : les occurrences (situations) correspondant à l'énoncé ne sont pas singulières mais nombreuses. On renvoie à la notion, hors actualisation.

Le moyen de désactualisation le plus commun — de loin — semble être le présent générique, qui sera traité plus en détail dans le chapitre suivant. Cependant, ce n'est pas la seule façon d'indiquer la désactualisation. Cela peut être aussi l'affaire d'un complément circonstanciel, comme dans l'exemple (3.119) :

(3.119) Cette soirée thématique nous emmène à la découverte d'une étrange passion : la collection. « *Cela a un rapport avec la survie : l'être humain a toujours accumulé* », déclare une victime de cette manie dans *Chasseurs d'objets*, un documentaire de Kolin Schult [...] [*Le Monde* 5/1/1999 (le numéro de la page manque)]

Toujours indique que l'affirmation est désactualisée : l'action d'accumuler ne s'est pas produite une fois ou un nombre de fois que l'on pourrait compter mais c'est quelque chose qui concerne l'être humain en général. Le sujet, *l'être humain*, appuie bien sûr le caractère générique.

3.3.3.1. Présent générique

Un énoncé désactualisé contenant un emploi générique du verbe est typiquement au présent — à un présent générique, c'est-à-dire constatant un état de choses dont la durée va bien au-delà du moment de l'énonciation : présents « habituel », « dispositionnel », « de vérité générale » et « gnomique » distingués par Wilmet (1997 : 341—342).⁷⁰

(3.120) Parce que en fait, quand on lit votre histoire, la première chose qui vous vient à l'esprit, c'est de se dire : et pourquoi elle reste dans son coin à attendre toute sa vie ce type pas intéressant ? Ça énerve un peu. [lettre à Eugénie Grandet] [Cauvin 1994 : 44—45]

(3.121) [Arlette :] « Tu veux déjà qu'on se pendre ? »
[Georges :] « L'un à l'autre, oui. »
[Arlette :] « Tu as perdu de ta réserve. L'armée dérouille. »
[Georges :] « Il y a quatre mois déjà ; tu ne trouves pas que c'est trop long, Arlette ? » [Arlette est venue voir Georges à l'armée] [Bosquet 1995 : 81]

(3.122) *Wild Guns* est un jeu qui défoule : le but est d'éliminer tout ce qui se trouve à l'écran sur plus de vingt tableaux. [*Picsou* 281/1995 : 88]

(3.123) « [...] Mais il est trop, ce gosse, mon tee-shirt, enfin ! On voit que ce n'est pas lui qui lave. [...] » [le bébé vient de salir son tee-shirt] [Cauwelaert 1986 : 280]

Dans (3.120), le narrateur considère le comportement d'Eugénie Grandet comme énervant ; il est d'avis que sa passivité est de nature à énerver tous ceux qui y pensent. De même, *l'armée dér*ouille est une constatation générale, valable à tout moment d'après le locuteur cité. Le cas de *dé*fouler dans l'exemple (3.122) est similaire. Enfin, quant à l'emploi de

⁷⁰ De même, d'après Seppänen (1998 : 117), en finnois parlé, les « zéros génériques » se trouvent presque toujours avec un verbe au présent.

laver dans (3.123), il est possible que ce soit un emploi avec objet latent ('on voit que ce n'est pas lui qui va laver le tee-shirt'), mais il serait plus naturel de penser que là aussi, il s'agit d'un emploi générique désactualisé : laver les tee-shirts ne fait pas partie des tâches ménagères attribuées aux bébés, c'est-à-dire que 'ce n'est pas lui qui lave le linge chez nous'.

Les verbes dans des emplois génériques désactualisés sont souvent des verbes causatifs dont l'effet est un état émotionnel — une influence exercée sur une personne, sur ses émotions, sur son esprit — bref, des verbes du domaine psychologique (tels *énervé*, *dérouiller*, *défouler*). Ces verbes restreignent, par leur sens, la gamme des référents de leurs objets possibles à des humains.

Un tel verbe en emploi générique remplit la même fonction qu'une construction en *copule* + *attribut du sujet*.⁷¹ Par exemple, dans l'énoncé suivant, l'emploi du verbe *surprendre* correspond tout à fait à une construction avec *être* : *sont surprenantes*.

(3.124) Certaines ressemblances logistiques entre les Chevaliers du Lotus d'or et feu l'Ordre du Temple solaire surprennent. Toutes deux ont des filières en Suisse, d'importantes activités au Québec. [*Le Point* 1160/1994 : 57]

Comme c'est le cas des constructions en *copule* + *attribut*, le verbe décrit alors une propriété du référent du sujet. Il n'y a pas de référence à un autre participant (comme objet) ; toute l'attention se concentre sur cet unique participant présent ; le verbe est utilisé pour référer à une propriété du référent du sujet.

(3.125) La vitamine C est un anti-fatigue, très énergétique. On peut ajouter un comprimé effervescent de 250 ou 500 mg à celui de Supradine. Là, ça décoiffe. On peut aussi en sucer un, lentement, à n'importe quel moment de la journée [...] [*Cosmopolitan* 5/1996 : 97]

En d'autres mots, un comprimé de vitamine C avec Supradine a la propriété de décoiffer.

En effet, dans l'exemple suivant, un verbe en emploi générique est mis en parallèle avec une construction avec attribut du sujet (ici niée).

(3.126) C'est en quelque sorte humaniser Dieu que de l'accuser de fanatisme. Dieu **n'est pas un illuminé**. Il illumine. Il **n'est pas un fanatique** mais il fanatise. En tout cas, il peut le faire. Et il le fait, semble-t-il, de plus en plus. [*Nouvel Observateur* 1641/1996 : 32]

L'emploi générique désactualisé a donc la même fonction que la construction *copule* + *attribut*. Cela ne veut pas dire pour autant que l'existence d'une telle construction soit nécessaire. Par exemple, dans l'énoncé (3.127), *cela frictionne* ne correspond guère à ? *c'est frictionnant*.⁷²

(3.127) Au début tout le monde est content, l'hôte moins seul et ses hôtes à l'abri, mais le temps passe qui banalise et froisse les choses, les susceptibilités, bientôt cela frictionne puis cela pèse. Bouc Bel-Air avait arrêté de rire le premier, [...] [*Échenoz* 1986 : 225]

⁷¹ Cf. Fónagy (1985 : 24) : « Le verbe transitif se dispense de déterminant [c'est-à-dire, de l'objet] chaque fois qu'il joue le rôle d'un qualifiant. » Fónagy donne des exemples comme *les tomes qui précèdent* - *les tomes précédents*, *les apparences trompent* - *les apparences trompeuses*, *il ne pardonne jamais* - *il est rancunier*. — Quant à Noailly (1998a : 135), elle fait remarquer que les verbes en « emploi absolu » deviennent des verbes de propriété (*state verbs*).

⁷² Tandis que *cela pèse* correspond à *c'est pesant* — mais cela est une autre histoire, le complément absent dans *cela pèse* étant indirect.

Toutefois, l'énoncé constate un état tout comme le ferait une construction avec attribut du sujet utilisée pour décrire quelque chose ou l'impression que ce quelque chose donne.

L'emploi des verbes psychologiques en emploi générique est tellement commun qu'on peut comprendre leur emploi générique même sans le soutien d'un présent générique. Ainsi, dans (3.128), le verbe est au futur mais l'emploi est le même que dans les exemples précédents.

- (3.128) [p. 3 :] Communiste, Jean Moulin ? Trahi par René Hardy ? Dans un livre qui dérangera, l'historien Jacques Baynac bouscule les thèses avancées jusqu'ici sur les derniers mois et l'arrestation du chef de la Résistance française.
[p. 78, début de l'article :] C'est un livre qui dérangera. [*Nouvel Observateur* 1776/1998 : 3, 78]

Il est vrai que le verbe *déranger* est particulièrement commun dans cet emploi générique ; il se peut même que ce soit son emploi le plus commun dans le genre journalistique.

Dans ces emplois *ça* est fréquent comme sujet — *ça* référentiel, renvoyant à un référent (à une classe de référents). Le caractère désactualisé est dû au présent générique, mais Jones (1996 : 260) appelle aussi générique cet emploi de *ça* (ainsi que de *ce* et de *cela*, plus rare) : *ça* est employé quand l'affirmation concerne toute la classe des entités en question.

- (3.129) [...] cyber nana de 22 ans qui se connecte, observe, rôde avant de participer. Avec elle, on rencontre un tas de gens : un tenancier de bar virtuel, des cybermachos, [...] Mais, dans la vraie vie, Internet, ça creuse. Chacun y va de sa junk-food.
[*Cosmopolitan* 5/1996 : 21]

- (3.130) « Le train, ça crève. Certains en particulier, comme les TGV Paris—Lyon, où on fait des 6000 F de recette en deux heures. Rester debout à attendre le client qui n'arrive pas, sans pouvoir bouger de son bar, ce n'est pas non plus relaxant. [...] »
[*Libération* 10/11/1997 : 19]

- (3.131) C'est fou, dit le commandant, c'est fou ce que ça [= dossier à boules] détend. [...] Mais alors qu'est-ce que ça décontracte, qu'est-ce que ça décontracte. [Échenoz 1995 : 192]

- (3.132) Le costume de clergyman est toujours noir. Il l'a dit souvent : ça mincit, il n'aime pas son physique, il a un gros cul. [*Libération* 19—20/9/1998 : dernière page]

Ça semblerait avoir alors au moins deux fonctions. Premièrement, il marque l'appartenance de l'énoncé au registre familier. Deuxièmement, il coopérerait à la formation de l'emploi générique : Internet creuse tout le monde et tout le temps ; le train est toujours crevant ; un dossier à boules détend et décontracte celui qui l'a sur son siège ; un costume noir mincit son porteur. Le locuteur utilise au moins trois moyens pour donner une genericité à son énoncé : le présent, l'absence d'objet, le *ça* générique.

Tous les verbes qui se présentent en emploi générique dans un énoncé désactualisé ne font cependant pas partie du groupe de verbes relevant du domaine psychologique. Des exemples avec *laver* et *mincir* ont déjà été mentionnés ; en voici d'autres :

- (3.133) Selon LA RÉPUBLIQUE DES PYRÉNÉES, « la Tunisie est un modèle économique ce n'est pas un idéal démocratique [*sic* : pas de virgule]. Sa réussite s'accompagne d'un système policier paranoïaque où nulle opposition ne peut s'exprimer, où l'on emprisonne et torture en toute impunité ». [*RFI* 21/10/1997]

(3.134) « De toute façon, c'est Jérémy qui le prénommera, ce gosse, je ne vois pas comment échapper à ça ... » / ... / C'est vrai, il a un don, ton oncle Jérémy. / Il baptise au premier coup d'œil. / Verdun, par exemple ... [Pennac 1998 : 50]⁷³

(3.135) Il y a ceux que le malheur effondre. Il y a ceux qui en deviennent tout rêveurs. Il y a ceux qui parlent de tout et de rien au bord de la tombe, [...] il y a ceux qui pleurent beaucoup et cicatrisent vite, ceux qui se noient dans les larmes qu'ils versent [...]
[Pennac 1994 : 131]⁷⁴

La portée générique de ces énoncés est semblable à celle des énoncés précédents.

L'exemple suivant présente encore un emploi générique, désactualisé, mais suivi cette fois-ci d'un emploi actualisé du même verbe. Le premier emploi réunit les caractéristiques typiques d'un énoncé générique ; quant au second emploi, le temps n'est plus le présent et il y a un objet.

(3.136) « Quelque chose de chaud, tu veux prendre une douche ? Je vais te faire couler un bain. »

« Je veux bien », dit Charles. « Quoique j'en ai pris un hier, déjà. »

« **Ça détend** », dit Gina de Beer, « **ça va te détendre**, mets-toi mieux.

Installe-toi tout à fait bien, je reviens. [...] » [Échenoz 1986 : 90]

Dans un dernier exemple soulignant le rôle du temps verbal, le locuteur cité veut donner une genericité à son énoncé et ne dit pas *Ça m'a marqué*, par exemple, ce qui renverrait à un cas particulier, c'est-à-dire à l'enfance d'Ardisson lui-même, tandis que *Ça marque* renvoie à tous les cas semblables :

(3.137) [...] Ardisson confirme qu'il se sent plus proche du traditionalisme de la branche paternelle que du communisme de la filière maternelle. « *Je me souviens de mon père en prière, à genoux devant son lit. Ça marque* », admet celui qui rechigne à évoquer une enfance solitaire [...] [Libération 19—20/9/1998 : dernière page]

3.3.4. Attention concentrée sur le procès

Un objet, faisant traditionnellement partie du rhème de l'énoncé (c'est-à-dire, étant le commentaire et non le topique), apporte souvent une information nouvelle. Si un verbe qui, le plus souvent, a un objet avec lui, se présente sans objet, l'objet inexistant ne reçoit pas sa part du poids informationnel ; le verbe lui-même peut être alors d'autant plus important du point de vue de l'information véhiculée. De ce fait, l'attention se concentre sur le procès désigné par le verbe. L'accent est mis sur le procès seul.⁷⁵

L'emploi est alors générique en ce sens que l'absence de l'objet implique que n'importe lequel parmi les référents auxquels renvoient les objets possibles du verbe peut être en question — définition donnée à l'emploi générique.

L'emploi générique a déjà été comparé plus haut à une construction *copule + attribut* référant exclusivement à un seul participant. Cette comparaison permet de voir que l'important, c'est vraiment le verbe — le procès auquel il renvoie.

⁷³ La barre oblique indique l'alinéa.

⁷⁴ Il est vrai que *cicatriser* est ici dans un emploi « psychologique », mais ce n'est pas le même cas que les autres : le référent du sujet ne cause pas un état émotionnel particulier chez d'autres personnes mais cet état se trouve chez le participant même auquel réfère le sujet (les référents des objets possibles ne sont pas humains).

⁷⁵ Schøsler (1998c : 3) fait remarquer de même pour le latin que « l'effet de l'ellipse semble être un accent porté sur l'action désignée par le verbe. »

Toutefois, comme cela a été constaté, l'emploi générique doit en général être soutenu par des traits linguistiques pour ne pas inciter à chercher un référent identifiable comme objet latent. Différents cas seront discutés dans ce qui suit, celui de la désactualisation ayant déjà été traité. De plus, l'enchaînement de verbes et la forme infinitive seront discutés plus loin, dans le chapitre 3.4. (ces cotextes semblent être favorables aussi bien aux objets latents qu'à l'emploi générique).

3.3.4.1. Négation

Quand il y a négation du verbe, le procès est nié. Il est à remarquer que dans un cas comme *Je ne vois pas mon mari*, le procès de 'voir son mari' est nié mais pas nécessairement celui de 'voir' tout court. En revanche, si le procès désigné par le verbe lui-même est nié dans sa totalité, toute sorte de référent d'objet est niée en même temps. La même chose concerne les autres compléments, et la réponse à la question dans l'exemple (3.138) est ainsi appropriée bien que marquée, puisqu'elle ne contient pas le complément sur lequel porte la question (une réponse non marquée aurait été *Je n'habite nulle part*) :

- (3.138) « Où habitez-vous ? »
Il sourit pour la première fois.
« Depuis ce matin, je n'habite plus. »
Simon secoua une tête paternelle. [le garçon a quitté ses parents pour de bon]
[Pennac 1997a : 59]

Rien est grammaticalisé pour la fonction d'élément de négation d'un verbe qui apparaît le plus souvent avec un objet et nie l'existence de tout référent : *Je ne vois rien*. Cependant, malgré la conventionnalité de *rien* dans cette fonction, la négation du verbe seul implique déjà, logiquement, que tout référent d'objet est exclu. Mais, pour que cela soit clair, le contexte doit alors soutenir l'interprétation générique.

Dans l'exemple suivant, le premier verbe *borner* apparaît dans un cotexte conventionnel avec *rien*, tandis que le même effet de sens est obtenu par la négation du procès de 'déterminer', impliquant la négation de tout référent déterminé.

- (3.139) Je fais, deux fois par jour, le tour de mon domaine [= un jardin public]. [...] L'enceinte, quand je la suis, n'est pas une éternelle et monotone limite. Elle **ne borne rien, ne détermine pas**. Simplement, elle tâche de contenir toutes les forces intimes qui se déploient ici. [Detambel 1994 : 25]

L'emploi de *déterminer* peut être dit générique. Il n'y a pas d'objet, et le procès concerne tous les référents possibles du verbe ; le présent générique désactualise l'énoncé.

Un autre cas générique est illustré par l'exemple (3.140), où un tueur routinier a tué encore une fois — par mégarde.

- (3.140) « Il a son compte », souffla-t-il à Susquin. « T'as cogné trop fort, gros. »
Susquin faillit trépigner de rage. Furieux, il mordit le poing qui avait frappé le régisseur.
« Saleté de poing ! » lança-t-il à voix basse. « Je m'étais bien juré de ne plus tuer avec lui ! J'ai pourtant frappé tout doucement. » [Siniac 1995 : 135—136]

Il ne s'était pas juré de ne plus tuer sa victime cette fois-ci, mais de ne plus tuer en général : d'arrêter de tuer une fois pour toutes. La forme infinitive favorise l'absence de l'objet (cf. chap. 3.4.2.).

L'exemple (3.141) présente encore un emploi générique du verbe *assassiner* — présent générique, négation et, de plus, verbe référant à une activité habituelle pour ne

pas dire professionnelle (cf. chap. 3.3.4.3.) —, suivi du verbe *ressusciter* dans le même emploi, mais non nié :

(3.141) « Un spécialiste ? Un orfèvre, madame ! Un doreur sur tranche ! Des doigts de faux-monnayeur ! Tenez, ça aurait pu être moi, c'est tout dire ! Seulement, moi, je n'assassine pas, je ressuscite. Affaire d'orientation scolaire. » [c'est un médecin qui parle d'un criminel] [Pennac 1997a : 241]

Fónagy (1985 : 23) mentionne, lui aussi, à ce propos, la « défense absolue » : *Tu ne tueras pas !*

3.3.4.2. Ça comme sujet

Nous avons vu dans le chapitre 3.3.3.1. qu'un *ça* référentiel semble pouvoir contribuer à indiquer un emploi générique. Plusieurs exemples ont été passés en revue. C'étaient des cas de ce que Jones (1996 : 260) appelle le *ça* générique : *ça* renvoyant à toute la classe des entités en question.

Un autre emploi de *ça* comme sujet attire l'attention avec l'emploi générique du verbe.

Une façon de concentrer l'attention sur le procès seul est de le priver d'un véritable sujet — d'un actant qui renverrait à un participant —, c'est-à-dire d'un sujet référentiel : c'est ce qui se passe si la construction est impersonnelle avec un *ça* non référentiel ou « indéterminé », comme l'appelle Hériau (1980 : 71). D'après Wilmet (1997 : 462), le sujet impersonnel, *ça* ou *il*, « évince le sujet logique de la première place. »

Quand il n'y a pas d'objet non plus, on comprend que l'emploi est générique. C'est le cas dans l'exemple (3.142) :

(3.142) Ça pétaradait dans tous les sens et la cage était soumise à un véritable tir de barrage. Ils montaient prudemment les marches lorsqu'un corps déboula lourdement vers eux et que les rafales augmentèrent d'intensité. Ça canardait dans tout l'étage. [Dantec 1993 : 299]

Comme l'énoncé n'a ni sujet référentiel ni objet, il s'agit seulement du procès décrit par le verbe : le locuteur concentre son attention sur le seul procès. La situation est spécifique, mais le procès pur est au centre de l'attention. Aucun participant n'est montré.

Pour emprunter les mots à Wilmet, le *ça* non référentiel évince tout à fait le sujet.

Parfois, il se peut néanmoins que la situation extralinguistique indique clairement quels sont les agents de l'action.

(3.143) Le coiffeur sortit ses ciseaux, ses rasoirs. « Marcel, passe-moi le coupe-chou, rapplique ici avec la tondeuse. » Partout ça épilait. Tous volontaires pour voir la vraie rousse. Cinq-six hommes à la fois, les hommes entouraient les fautives. [après la guerre] [Vautrin 1986 : 237]

(3.144) « [...] Stojilkovicz a armé ces vieilles pour qu'elles puissent se défendre contre l'égorgeur, et, tous les dimanches après-midi, il les entraîne : tir d'instinct, tir à la cible, tir couché, tir plongeant, ça flingue à tout va là-dedans, [...] » [Pennac 1994 : 206]

Dans (3.144), par exemple, la situation permet de comprendre que ce sont les vieilles dont il a été question qui flinguent. Cependant, l'auteur emploie le pronom *ça* et non *elles*. Cet

emploi de *ça*, s'apparentant au cas de l'exemple (3.143), contribue à concentrer l'attention sur le seul procès. Le procès en tant que tel est ici aussi le centre d'intérêt.

Il est à noter que ces énoncés avec *ça* impersonnel ne seraient pas possibles avec un *il* impersonnel : avec *il*, un emploi avec le verbe seul, sans éléments nominaux, semble rester le privilège des verbes météorologiques.⁷⁶

3.3.4.3. *Activité habituelle*

Il a été jusqu'à présent question d'indices morphosyntaxiques qui permettent de détecter un emploi générique ou — mieux — de facteurs linguistiques favorisant l'emploi générique. Cependant, il se peut aussi que le contexte soit tel qu'il est clair que l'emploi en question est générique.

Le verbe en emploi générique réfère alors à une activité habituelle et de ce fait, ne parle que du procès seul, sans référence spécifique. Ce dessein est révélé par le contexte.

Le procès désigné est alors désactualisé en tant que tel, bien que l'occurrence spécifique puisse être actualisée. Ainsi, dans l'exemple (3.145), il est clair que 'accueillir' est ce que 'la nana de l'accueil' fait d'habitude : c'est son activité habituelle, en l'occurrence professionnelle, bien qu'il soit question ici d'une situation particulière.

(3.145) À l'embarquement la nana de l'accueil a voulu voir Jézabelle pour lui souhaiter la bienvenue. [...] Finalement elle a un peu attendu puis, comme il y avait des couples à s'impatiser derrière moi, [...] elle s'est remise à accueillir. [Gunzig 1997 : 30]

Les deux exemples sous (3.146) illustrent la polyvalence d'un verbe sans objet. Dans (3.146a), l'emploi est générique d'une façon typique — l'énoncé est désactualisé par le présent générique et le *ça* générique et, de plus, le verbe dénote une activité habituelle —, mais dans (3.146b), plus bas dans le même texte, le même verbe, à l'infinitif, semble être lié à une situation particulière. Cependant, il n'y a pas d'objet non plus dans (3.146b).

(3.146a) Un cambrioleur ça cambriole, on peut pas lui en vouloir, surtout si on est flic, surtout si on est prévenu (pas prévenu-prisonnier, attention, prévenu-averti !). [Pennac 1997b : 163]

(3.146b) « Faut pas avoir peur, je suis juste venu cambrioler. [...] » [Pennac 1997b : 165]

Y a-t-il alors un objet latent extracotextuel dans (3.146b), tel que 'votre appartement' ? Ou est-ce un cas semblable à celui d'*accueillir* dans l'exemple précédent ? Le verbe *cambrioler* dans l'énoncé semble vaciller entre les deux interprétations, l'emploi générique et un objet latent. Même si le verbe de (3.146b) était au présent actualisé (par exemple, *Faut pas avoir peur, je cambriole, c'est tout*), un objet latent ne semblerait pas être la seule interprétation possible. Le référent implicite n'est pas nécessairement spécifique, mais le procès peut être considéré pour sa propre cause, et le verbe serait en emploi générique — encore la difficulté de trancher entre les deux analyses.

De même, le verbe *transporter*, deux fois en emploi générique dans l'exemple suivant, renvoie clairement à une activité habituelle dans sa deuxième

⁷⁶ *Il tonne* ou *il pleut*, mais pas *il canarde* ; à la rigueur, *ça tonne*, *ça pleut* et *ça canarde*. Avec *ça*, l'emploi impersonnel a un usage bien plus étendu. — Chose intéressante, Wilmet (1997 : 14) mentionne les belgicisms *il sonne* pour 'on sonne' et *il pue* pour 'ça pue' ou *il sent le brûlé* (voir aussi p. 263). — Voir aussi la discussion dans Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 451) : les auteurs sont d'avis que *ça* n'est pas impersonnel de la même façon que *il*. C'est aussi ce que dit Hériau (1980 : 71, 97 et *passim*).

occurrence. Quant à la première, ce sont la forme infinitive et la mise en parallèle de deux verbes, *rouler* et *transporter*, qui soulignent le procès.⁷⁷

(3.147) Alors, ne serait-il pas judicieux d'utiliser les routes de façon plus économique, c'est-à-dire, de rouler moins, mais de transporter plus ? [...] Ils sont peu nombreux ([...]), mais transportent beaucoup ([...]). [publicité ; *Le Point* 1160/1994 : 4]

Ou encore, cas typique :

(3.148) « J'ai perdu mon mari voilà quatre ans. Le samedi, fin de semaine, Joseph était soûl comme une grive au genièvre. Il livrait pour la Shell. » Elle s'est remise à mâcher une tartine de beurre sans me lâcher du regard. [Vautrin 1994 : 22]

Ces emplois génériques pour exprimer une activité habituelle sont un fait bien connu. Lambrecht et Lemoine (1996 : 287—288), par exemple, écrivent que le verbe dénote alors « une activité habituelle, souvent d'ordre professionnel » et ajoutent que :

« il n'y a, en principe, pas de restriction lexicale sur les verbes susceptibles d'apparaître dans cette construction. Tout verbe transitif y est en principe admis, à condition qu'il puisse s'interpréter comme dénotant une activité permanente. »

D'après eux, la proposition reçoit son interprétation particulière — dénotant une activité habituelle — simplement à cause de la construction sans objet.

Cependant, comme une construction sans objet peut être autre chose qu'un emploi générique et que, de plus, tout emploi générique ne renvoie pas à une activité habituelle, cela ne peut guère suffire. Il faut que le contexte guide l'interprétation vers l'activité habituelle.

Noailly (1997a : 96) donne un exemple (oral) qui illustre parfaitement ces constructions où, pour emprunter ses mots, « le procès est considéré en lui-même et pour lui-même » : *Il y a toute une population qui casse pour casser*. Elle fait aussi remarquer que souvent des noms d'agent en *-eur* correspondent à ces verbes (*casseur*). Cela ressort aussi de l'exemple qu'elle analyse dans un autre article (Noailly 1998a)⁷⁸ et que je reproduis ici :

(3.149) Son nom est Drebin, Franck Drebin. C'est le flic-catastrophe le plus célèbre de la planète. **Sauveteur** patenté issu des productions ZAZ (Zucker-Abrahams-Zucker), il sauve (la reine, le président, Hollywood, c'est selon ...) sans connaître de limite depuis pas mal d'années ... [Nouvel Observateur 26/10/1995 ; cité par Noailly 1998a : 141]

⁷⁷ Il est à noter que *plus* et *beaucoup* dans l'exemple ne renvoient pas à la quantité des référents qui pourraient avoir une représentation linguistique comme objet (par exemple, *plus / beaucoup de marchandises*) et ne sont donc pas elliptiques, mais ce sont des compléments circonstanciels (à l'instar de *moins* dans la même phrase). Cette remarque est suscitée par la considération de paires comme *Il hésite - Il hésite plus (qu'elle)* (où *plus* est clairement circonstanciel) ; *Il mange - Il mange plus (qu'elle)* (de même, *plus* circonstanciel) ; *Il voit sa mère - Il voit plus sa mère (qu'elle)* (cette dernière phrase, tout particulièrement, témoignant du caractère circonstanciel de *plus*). La paire la plus intéressante est *Il fait des choses - Il fait plus de choses (qu'elle)*, où *plus de choses* est un seul constituant, le français ne faisant pas de différence entre cette dernière phrase et un **Il fait plus des choses* où il y aurait deux constituants séparés, *plus* et *des choses*. Il est vrai que la différence sémantique est pratiquement inexistante entre ces deux possibilités (en un seul et en deux constituants).

⁷⁸ Le même exemple se trouve dans Noailly (1997b : 43).

Le nom d'agent est ici mis en apposition avec le sujet du verbe en emploi générique ; à comparer avec l'exemple (3.126) (*Dieu n'est pas un fanatique mais il fanatise ...*) où un verbe en emploi générique et un substantif attribut du sujet sont mis sur le même plan.⁷⁹

Dans l'analyse de cet exemple (3.149), Noailly (pp. 141—142) parle des cas que j'ai mentionnés plus haut — cas où l'objet latent est coréférentiel avec un syntagme nominal qui vient après lui (chap. 3.2.2.). Elle les considère comme des emplois génériques (« emploi absolu » selon ses termes), ce qui est, je l'ai admis, une autre analyse possible.

En effet, en ce qui concerne cet exemple particulier, l'analyse qu'elle propose semble plus adéquate que de parler d'un objet latent, la généricité de l'emploi étant soulignée par l'apposition *sauveteur* dans la même phrase. De plus, dans (3.149), les objets mentionnés le sont à titre d'exemples, entre parenthèses et sous forme de liste non complète. Ce que Noailly écrit (*ibid.* p. 141) sur le dessein du journaliste d'« informer son lecteur de l'activité pratiquée en tant que telle » est parfaitement vrai : « le verbe transitif, ainsi isolé de tout objet d'application, gagne en force, stylistiquement. L'information se concentre sur lui. »⁸⁰

Je conclus en discutant deux exemples particulièrement intéressants.

Dans (3.150), à premier abord, on envisage un objet latent, 'moi', sur qui un revolver est pointé ('tu m'assassines') :

- (3.150) « Salope ! » cria-t-il. [...]
 « Je t'avais prévenu », répondit-elle.
 « Mais tu assassines ! Tu es une criminelle. »
 « N'as-tu pas dit qu'il existait à peine et que peut-être il voulait mourir ? »
 [Harpman 1996 : 289]⁸¹

L'emploi n'étant pas désactualisé mais renvoyant à une situation particulière, ce serait l'analyse naturelle. Cependant, l'énoncé qui suit, *Tu es une criminelle*, constatation générale et, qui plus est, renvoyant à une « profession » — si l'on peut dire — ou à une activité habituelle en tout cas, guide aussi l'interprétation de l'énoncé précédent vers un emploi générique d'activité habituelle. De toute façon, la déduction tirée de la phrase *Tu assassines* — que 'tu es une criminelle' —, est générique. Un cas isolé, 'tu m'assassines', donne lieu à une généralisation : si tu m'assassines, tu assassines, et donc tu es une criminelle. L'emploi du verbe *assassiner* dans l'exemple est sur le chemin de la généricité.

En revanche, l'exemple (3.151) est intéressant en ceci que l'interprétation de l'action comme activité habituelle est explicitement mise en cause, bien que le verbe soit en emploi générique :

- (3.151) Ce jeune garçon aux cheveux crépus est-il vendeur, ou copain du fils du patron ?
 [...] On ne saura pas si le jeune homme est vraiment vendeur, mais en tout cas il vend, et cette incertitude prolongée vous met un peu plus mal à l'aise. Six loukoums ? [Delerm 1997 : 49]

⁷⁹ Marello (1997 : 308) parle de l'emploi « attitudinal » (*sic*) d'un verbe et dit que celui-ci « se vérifie quand on emploie comme statifs des verbes qui peuvent très bien exprimer des événements »: *Yves fume* correspond à *Yves est un fumeur*.

⁸⁰ L'exemple avec *carder* dans le chapitre 3.4.2. semble être un cas comparable : emploi générique et objets spécifiés plus loin.

⁸¹ Le dernier 'il' est la personne du corps de qui 'elle' a pris possession — bref, histoire compliquée qui n'affecte pas l'analyse présentée. De toute façon, elle braque son revolver sur lui en voulant le tuer (et deux personnes sont présentes).

La possibilité que l'emploi soit un emploi générique d'activité habituelle est incertaine — 'on ne saura pas s'il est vendeur' — mais d'après le narrateur, il fait toutefois la même action : il vend quelque chose, peu importe quoi.

3.3.4.4. *Autres moyens contextuels*

Il reste des cas d'emploi générique où, de la même façon, l'attention est concentrée sur le procès. Cependant, cela n'est pas révélé par des facteurs linguistiques et, de plus, il ne s'agit pas d'une activité habituelle. L'emploi générique est posé par d'autres moyens contextuels.

Le verbe *manger* est souvent donné comme exemple standard de l'emploi générique. En effet, dans des phrases telles que *As-tu déjà mangé ?* ou *Il mange* le verbe est en emploi générique. Dans le contexte, la seule chose qui importe est de savoir si la personne a mangé ou bien on comprend qu'il est en train de manger quelque chose — de prendre un repas. L'important, ce qui compte, c'est le fait de se nourrir. L'attention se concentre simplement sur le procès — il s'agit de 'manger quelque chose de mangeable', où 'quelque chose de mangeable' n'est guère un objet latent.

Cet emploi générique peut être comparé au fameux cas de *verrouiller* (cf. chap. 3.2.1.1.), où *verrouiller* est compris comme ayant un objet latent. Le sens du verbe et le cadre qu'il crée identifient, avec le contexte, le référent, qui est une porte bien spécifique, bien précise, dans la situation extralinguistique : la porte qui donne de l'appartement dans l'escalier.

Cependant, le verbe *manger* n'est pas le meilleur exemple possible d'un emploi générique, parce que cet emploi sans objet est son emploi le plus fréquent en français parlé (Greidanus 1990 : 202).

L'exemple (3.152) illustre bien la subtilité des moyens qui indiquent que le verbe est en emploi générique. Les mêmes remarques s'appliquent aussi bien à l'occurrence de *manger* qu'à celle de *becter*.

(3.152) Dans du papier d'aluminium, les restes du repas fatidique s'y trouvaient [dans la poubelle] : un pigeon entier, farci, et une part de gâteau. Un des deux convives n'avait pas mangé. L'énigme s'épaississait. Le dos contre le frigo, je m'assis sur le sol. J'improvisai le scénario du film de la veille. Un des deux n'avait pas becté. C'était une certitude. Pourquoi ? [Isard 1997 : 47]

D'abord, on parle des restes du repas jetés à la poubelle ; on en déduit qu'«un des deux convives n'avait pas mangé» — en sous-entendant que l'autre avait mangé. C'est là la clé pour l'analyse générique de l'énoncé : il ne s'agit pas de ne pas avoir mangé le pigeon entier et la part de gâteau, mais de ne pas avoir mangé tout court, puisque l'autre, bien qu'ayant mangé, n'avait pas mangé ces restes qui se trouvent dans la poubelle. Un pronom anaphorique serait absurde : **Un des deux convives ne les avait pas mangés* impliquerait que l'autre les avait mangés, et pourtant, ils se trouvent dans la poubelle.

Il se peut que, pour une raison ou pour une autre, le contexte soit tel que l'emploi générique est la seule interprétation concevable :

(3.153) Si vous [la police] ne me rendez pas ma menteuse dans un délai de quinze jours (le cachet de la poste fera foi), je tuera dès le seizième, et dans vos rangs cette fois-ci. [Pennac 1997a : 537]

La future victime n'est pas identifiable. Le criminel tuera quelqu'un, qui que ce soit, pourvu que ce soit un membre de la police. L'attention se concentre sur l'action de tuer.

Dans (3.154), de même, l'important est de savoir si le premier ministre a réussi à convaincre ou non — l'identité de ceux qu'il s'agissait de convaincre importe peu, au moins en ce qui concerne le titre. Bien entendu, le corps du texte éclaircit le contexte. Un emploi générique suffit.

(3.154) [titre :] Le Premier ministre a-t-il convaincu ?
 [corps du texte :] [...] Commentaires obligés ce matin après la participation de Lionel Jospin au 20 heures de TF1 hier soir.
 « Jospin à petite vitesse » constate sportivement ([...]) l'Humanité [...] [Le Petit Bouquet 417 14/1/1999]

Un auteur peut aussi utiliser un emploi générique pour la saveur littéraire. Ainsi, dans (3.155), le verbe *dire* :

(3.155) [...] elle s'agite en dormant. Ses cheveux sont défaits. Elle dit, elle répète des bribes de phrases sans suite. Elle dit. Elle sarabande. Elle dit, dépêche-toi, les yeux obstinément clos. [Vautrin 1994 : 131—132]

Deux faits permettent de comprendre que c'est un emploi générique. Premièrement, le cotexte offre des indices. Juste avant, le locuteur emploie le même verbe avec un objet très général : *des bribes de phrases sans suite*. Il est alors concevable que, dans la phrase suivante, on trouve le prochain degré de généralité : plus rien n'est précisé. De plus, le verbe *sarabander* apparaît dans la phrase suivante, en parallèle — un verbe qui, clairement, n'a pas d'objet latent (cette remarque semble légitime bien que ce soit un hapax). Deuxièmement, on voit mal quel serait le référent implicite de l'objet latent : il n'y en a pas d'identifiable. Un emploi générique est donc possible même avec le verbe *dire*.

3.3.5. Caractère humain du référent implicite

Une grande partie des verbes en emploi générique sont des verbes qui, par leur sens, réduisent la gamme des référents de leurs objets possibles à des humains, comme il a déjà été mentionné plus haut. Marelllo (1997 : 305) explique ce fait en disant que l'être humain est « l'objet le plus " sous-entendable " parce que le plus attendu. » J'avance pour ma part une explication pragmatique. Comme le verbe en emploi générique ne présente qu'un seul participant sur scène, d'une façon très naturelle, le procès se concentrant autour de cet unique participant, l'énoncé décrit une de ses propriétés. Et une propriété consiste, très naturellement, en l'effet que le participant a sur des êtres humains — les locuteurs étant humains eux-mêmes. Il en est ainsi avec *agacer* dans (3.156) et avec *ramollir* dans (3.157) (dans le cas de *ramollir*, la restriction aux humains est créée par un contexte plus large, pas simplement par le sens du verbe lui-même) :

(3.156) [début d'un chapitre] Je sais, je sais, le fantôme agace, et ceux qui croient aux fantômes agacent plus encore, et ceux qui propagent cette croyance méritent de finir comme marque-page séché dans un grimoire ... [Pennac 1997b : 74]

(3.157) J'ai mangé jeudi dernier ! Trop de nourriture ramollit ! [Picsou 281/1995 : 11]

La fréquence de ces cas ne serait donc pas due à l'emploi générique en soi mais simplement au fait que l'emploi générique est le plus utile — et le plus usité — dans cette fonction. Noailly (1996 : 78) est du même avis : « Cette restriction sur l'objet [qui est nécessairement humain avec le groupe de verbes qu'elle étudie] n'a aucune incidence, semble-t-il, sur la construction. »

Noailly (1998b : 379) fait cependant remarquer que dans les cas où le verbe peut avoir des objets humains ou non humains, l'interprétation comme humain semble être prioritaire : *Le marché, ça occupe* non de l'espace sur le trottoir, mais les gens ; *Ces événements perturbent* non la circulation, mais les gens. Peut-être la même explication pragmatique est-elle valable ici aussi : c'est de nous-mêmes que nous, êtres humains, parlons le plus souvent.

En ce qui concerne l'humanité, il en est autrement avec les objets latents (cf. chap. 3.2.3.2.).

3.4. Facteurs favorisant l'absence de l'objet

3.4.1. Enchaînement de verbes

Un enchaînement de verbes favorise aussi bien l'emploi générique que la présence d'un objet latent :⁸²

(3.158) L'Iran inquiète, fascine, révulse. Depuis ces jours de l'hiver 1979 où le pays tomba sous la férule d'un ordre islamique implacable, l'Occident n'en finit pas de guetter les prémices d'un hypothétique Thermidor. [*Le Point* 1160/1994 : 32]

(3.159) [...] sa bouche s'est refermée sur moi, / la mienne a trouvé le baiser palpitant de son désir maori, / nos mains ont galopé dans tous les sens, / elles ont caressé, / pétri, / étreint, / pénétré, / nos jambes se sont enroulées, [...] [Pennac 1998 : 20]⁸³

Autres types de mise sur le même plan de deux ou de plusieurs verbes le font aussi (exemples (3.160), (3.162) et (3.165)).

Georges Bernard (1972 : 125) explique cela par le fait que quand il y a plusieurs verbes, leur pouvoir de désambiguïsation est plus grand que s'il y en a un seul ; il est donc plus aisé de ne pas spécifier les procès.

S'il y a un objet latent, il semble que pour la cohérence, le référent doive être le même pour tous les verbes — il ne peut pas changer en cours de route :

(3.160) Alors, à moins de ne jamais (sou)rire, de dormir 14 heures par nuit et de ne pas mettre le nez dehors, veillons à nos contours ! La règle n°1, c'est hydrater et protéger, en un seul geste avec par exemple l'Ultra Protection Moisturizing Eye Gel with SPF 18 [...]. La n°2, c'est lisser, dès que les rides pointent [...]. Dans les deux cas, on applique son produit en tapotant doucement jusqu'à pénétration, de l'intérieur vers l'extérieur, en haut et en bas. Le soir, bien démaquiller, et avec la même délicatesse ! [*Le Petit Bouquet* 391 27/11/1998]

(3.161) Visage d'une femme de pouvoir, ou de contre-pouvoir ? Grandrieux capte, cherche, il ne donne pas de réponse. Cette réponse appartient au téléspectateur ... [*Le Monde* 5/1/1996 : 23]

(3.162) J'ai eu de la peine pour mes parents, bien sûr. Même si c'est dur de pleurer sans connaître. [Cauwelaert 1994 : 11]

⁸² Willems (1977 : 119) mentionne déjà que « la plupart des emplois absolus apparaissent en chaîne, dans les énumérations. »

⁸³ La barre oblique indique l'alinéa.

Cependant, dans l'exemple suivant, qui présente des objets latents propres à une communauté particulière (cf. chap. 3.2.1.4.), il y a plus d'un référent concerné. On pourrait alors avancer l'hypothèse que la « technicité » de l'emploi efface alors l'objet latent pour ne laisser que le verbe.

(3.163) Le jeu extérieur repose maintenant sur Strickland qui aime à pénétrer, passer (il est le cinquième passeur de la NBA) et défendre en interceptions. [basket] [*Mondial Basket* 47/1995 : 79]

En revanche, si le verbe est en emploi générique, il ne semble pas être nécessaire que tous les verbes soient de même nature. Ainsi, dans l'exemple (3.164), le verbe *apaiser* restreint la gamme de ses objets possibles à des humains, *panser* peut-être aussi — au moins métonymiquement —, tandis que ce qu'on peut laisser entendre ne peut pas être humain :

(3.164) « Le Premier ministre a donc fait ce que font d'ordinaire les premiers ministres dans ce cas : il tente de calmer les tensions. Il apaise, il panse, il laisse entendre. [...] » [*Le Petit Bouquet* 389 25/11/1998]

Dans l'exemple (3.165), bien que les verbes *censurer* et *enraciner*, en emploi générique, aient tous les deux des objets non humains, il est clair que l'identité des référents ne peut pas coïncider : on ne censure pas ce qu'on enraine, bien au contraire.

(3.165) La culture est l'un des thèmes favoris du Fn. Pour gagner dans les urnes, il faut gagner dans les têtes. [...] Dans son programme [...], deux principes sont clairement énoncés : l'enracinement et la liberté pour « une culture du vrai, du beau et du bien » (où se niche le platonisme ?). Depuis deux ans, dans les villes gérées par le Fn, cette « culture du vrai » se traduit surtout par un usage immodéré de la censure des hommes et des idées [...]. Mais pour le Front, censurer ne suffit plus, il faut également « enraciner » ! [...] Or, le problème du Fn, c'est qu'il a bien du mal à débaucher des artistes. [*Nova Magazine* 11/1997 : 16]

Cette question reste à approfondir (le corpus ne contient pas d'autres exemples pertinents à ce sujet).

3.4.2. Forme infinitive

La forme infinitive favorise l'absence de l'objet.⁸⁴

Premièrement, l'emploi générique se plaît à l'infinitif. Le verbe renvoie alors volontiers au procès pur, sans référence à des participants, et est donc en emploi générique, bien qu'un infinitif puisse très bien avoir un objet en français. C'est le cas dans les exemples suivants :

(3.166) Cette santé et cette conformité aux modes leur donnent un air de maturité qui pourrait intimider. Leurs coiffures, leurs vêtements, leurs walkmans, leurs calembres, leur lexique, leur quant-à-soi, [...] [Pennac 1995 : 118]

(3.167) La magie des séries, c'est de surprendre, de dépayser ... [Picsou 278/1995 : 18]

⁸⁴ Et probablement les autres formes non finies du verbe aussi ; toutefois, le corpus en contient peu : *Il se mettrait à ma place, il dirait « je » en parlant de moi, pourrait exprimer dans mon itinéraire tout ce qu'il avait sur le cœur, en transposant, et le livre serait le meilleur moyen de faire connaître la vallée d'Irghiz sans la dénaturer.* [Cauwelaert 1994 : 92]

(3.168) Dans un pays où la régulation du marché de l'emploi s'opère généralement en laissant baisser les salaires jusqu'au point où l'incitation à embaucher permet de résorber le stock des chômeurs, on mesure [...] [*Nouvel Observateur* 1565/1994 : 10]

(3.169) Dans certaines industries, il y a des gens aujourd'hui qui ne savent plus fabriquer comme avant. [*Nouvel Observateur* 1565/1994 : 22]

(3.170) Toute la nuit, j'entends carder les chats. Je me demande dans quel état, demain, je retrouverai le jardin. Ils cardent les écorces, la peau du crapaud auquel il manque un doigt, le pelage de mes chiens, la peinture des bancs, le bord de la fontaine, [...] [Detambel 1994 : 41]

(3.171) D'un côté je rêvais de sang toutes les nuits, j'avais comme des envies de taillader dans du lard. D'un autre côté, la chair sanglante, c'est ce qui me répugnait le plus. [Marie Darrieussecq 1998 : *Truismes*, Folio, P.O.L. [S.L.] [1^e édition 1996.] P. 53.]

Les exemples sont assez divers. Dans (3.166) et (3.167), les verbes appartiennent au domaine psychologique ; en ce qui concerne l'emploi générique désactualisé, nous avons vu que ces verbes sont fréquents. Ces verbes, ainsi que le verbe *embaucher* dans (3.168), restreignent la gamme de leurs objets possibles à des humains, contrairement aux verbes des exemples de (3.169) à (3.171). Dans (3.169) il est certainement question de ce qui a été appelé une activité habituelle, ainsi que, probablement, dans l'exemple (3.170). Sur (3.171), je n'ai rien à ajouter, si ce n'est le fait qu'un référent est représenté sous forme de complément circonstanciel : *taillader dans du lard*. Si un verbe en emploi générique concentre l'attention sur le procès en tant que tel et si un objet a plus de poids qu'un complément oblique (un tiers actant tesniérien), on comprend où réside la différence entre *taillader dans du lard* et *taillader du lard* : l'action de taillader est considérée plus importante dans la première construction.

Fónagy (1985 : 31) fait remarquer, lui aussi, que l'infinitif « semble avoir une plus grande indépendance vis-à-vis de l'objet » et que ce fait serait dû à la position transitoire de l'infinitif entre le verbe fini et le substantif déverbal qui, lui, est volontiers employé seul.⁸⁵

Ceci pour l'emploi générique avec l'infinitif.

Deuxièmement, aussi les objets latents sont assez courants avec les infinitifs, comme le montrent les exemples suivants, entre autres (les référents implicites dans les exemples sont respectivement 'les adolescentes musulmanes', 'qu'il l'écoutait', 'son usage de l'alcool', 'le clin d'œil') :

(3.172) Nous avons essayé, patiemment, de convaincre, et nous y avons souvent réussi malgré les pressions très importantes exercées contre certaines adolescentes pour qu'elles gardent leur voile. [*Nouvel Observateur* 1565/1994 : 43]

(3.173) « Mais dis-lui que tu l'écoutais, Silencieux », se mit à le secouer la vieille qui avait titubé jusqu'à sa place, « sinon, il te lâche pas, Dédé. [...] »
[11 lignes]

« Toi, ferme-là [*sic*]. Je veux l'entendre, lui, dire. » « Mais tu sais bien qu'il nous la joue muette. [...] » [Gabilly 1992 : 87]

⁸⁵ Rothemberg (1974 : 25—26) déclare ne pas prendre en compte l'absence de l'objet avec un infinitif, tellement cette forme lui semble propice à l'absence de l'objet. J'ai par contre voulu voir là un facteur qui, justement, soutient l'emploi générique : emploi générique il y a, et l'interprétation comme telle est appuyée par la forme non finie.

(3.174) Peu à peu, j'ai senti qu'il buvait vraiment, mais je croyais qu'il pouvait maîtriser, je croyais alors que l'alcool était maîtrisable. [*Marie Claire* 514/1995 : 113]

(3.175) Rose resta en suspens avec un petit clin d'œil qui se voulait énigmatique. Crystal n'essaya pas de décrypter. [Picouly 1996 : 91]

Le corpus ne permet cependant pas de déterminer si les objets latents sont plus fréquents avec les infinitifs qu'avec les autres formes verbales (cette circonspection parce que je ne vois pas pourquoi la forme infinitive favoriserait un objet latent).

3.5. Le corpus confronté à l'analyse des compléments zéro par Lambrecht et Lemoine (1996)

La variété des verbes en emploi générique ou avec objet latent suggère qu'en principe tous les verbes peuvent s'employer sans objet, avec objet latent ou en emploi générique, même si certains verbes y sont plus propices. Il suffit qu'il y ait un contexte approprié. Afin d'argumenter pour cette analyse, j'ai choisi un article écrit par Lambrecht et Lemoine (1996) qui présente une étude détaillée des « compléments zéro ». Je commenterai dans ce chapitre cas par cas cet article fort intéressant, et j'en tirerai la conclusion que les auteurs ont effectivement surestimé l'influence des traits lexicaux des verbes en question.

3.5.1. Lexique et constructions

Dans leur article (1996), Lambrecht et Lemoine analysent les différents cas de complément zéro en français contemporain. Par complément zéro, Lambrecht et Lemoine réfèrent à un actant du verbe qui n'a pas de représentation phonétique dans la phrase : c'est donc un complément sous-entendu ou implicite. L'article se situe dans le cadre de la grammaire constructionnelle (*Construction Grammar*), développée à l'origine par Charles Fillmore et Paul Kay.⁸⁶

Vu mon sujet général, dans ce qui suit, je ne parlerai, bien entendu, que de ce qui concerne les objets implicites ou zéro en laissant de côté tout autre type de complément implicite. Je commente l'article par rapport à ce qui a été dit sur les objets latents et les emplois génériques : comment les auteurs voient-ils les choses et comment cela correspond-il à ce qui vient d'être dit dans les chapitres précédents ?

Lambrecht et Lemoine divisent les compléments zéro en trois groupes : réalisation zéro indéfinie, définie ou libre. Dans la réalisation zéro indéfinie (RZI) « le référent du complément zéro est indépendant du contexte et entièrement vague », tandis que dans la réalisation zéro définie (RZD) c'« est une entité ou une situation définie évoquée dans le contexte discursif » (*ibid.* p. 285). Par *défini* et *indéfini*, Lambrecht et Lemoine ne renvoient pas aux propriétés grammaticales (c'est-à-dire, article défini ou indéfini) des compléments implicites, comme ils les nomment, à leurs déterminants virtuels, mais à leur référentialité : si le complément zéro implicite renvoie à un référent unique, déterminé, défini, ou au choix — à n'importe lequel entre tous les référents possibles de l'objet du verbe. En fin de compte, la distinction entre la réalisation zéro indéfinie et la réalisation zéro définie correspond donc en gros à celle que j'ai établie entre l'objet latent et l'emploi générique.

⁸⁶ Voir <http://www.icsi.berkeley.edu/~kay/bcg/ConGram.html>.

Mais ce que Lambrecht et Lemoine appellent la réalisation zéro libre (RZL) pose problème. Dans ce cas, « le référent reçoit une interprétation soit définie soit indéfinie selon le contexte d'énonciation » (*ibid.* p. 285). Les auteurs veulent pourtant se fonder sur l'observation de l'usage de la langue, sur des énoncés réels, en contraste avec ce qui a été fait surtout en grammaire générative (pp. 280—281). Pour suivre ce principe, chaque énoncé devrait être traité dans son contexte, et la catégorie RZL s'évaporerait : si chaque énoncé est pris séparément dans son contexte, il peut être considéré comme une RZI ou une RZD, et la catégorie RZL est superflue. Les trois différents types de réalisation se réduisent à deux.

En effet, Lambrecht et Lemoine font la distinction entre les trois types pour classer non seulement les différents types de réalisation zéro, mais les verbes et les constructions spécifiques en partant de propriétés lexicales. Mon point de départ est, par contre, un énoncé spécifique dans un contexte spécifique. Je veux expliquer la construction du sens d'un énoncé particulier, sans faire de généralisations *a priori* : c'est le point de vue de l'allocutaire, du récepteur, de celui qui écoute l'autre parler (ou lit son texte). Il est évident que le problème se pose alors un peu différemment.

Ainsi, parmi les types de réalisation que distinguent Lambrecht et Lemoine — toujours en ce qui concerne les objets —, deux seulement sont constructionnels et non lexicaux d'après eux, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas l'affaire de lexèmes (verbes) particuliers, mais que la construction est en principe possible avec n'importe quel verbe. Cette distinction entre le caractère lexical et le caractère constructionnel (c'est-à-dire syntaxique, pouvant se généraliser à tous les verbes d'une classe sans restrictions lexicales) est primordiale chez Lambrecht et Lemoine.

Le premier de ces deux types constructionnels est la réalisation zéro indéfinie (c'est-à-dire, en mes termes, emploi générique) à détermination constructionnelle (*ibid.* pp. 287—288). Cette construction est utilisée par exemple pour répondre à une question comme *Que fait ton oncle dans la vie ? : Mon oncle construit / vend / exporte / creuse / etc.* Lambrecht et Lemoine écrivent que cette construction est soumise à des contraintes aspectuelles. Je voudrais souligner le fait que cette contrainte aspectuelle n'est due qu'à la définition même de la construction : ce qu'on fait habituellement a nécessairement un caractère imperfectif. Si l'aspect du verbe n'est pas imperfectif, l'énoncé ne rentre plus dans la même catégorie. De plus, il est naturel d'une part qu'une activité habituelle trouve son expression dans l'emploi générique (il serait difficile de concevoir une situation où il s'agirait d'exporter ou de construire toujours la même chose) et d'autre part qu'un verbe à l'aspect perfectif vise un référent unique : quand il n'est pas question d'une activité habituelle, l'objet implicite a de fortes chances d'être latent. En effet, chacun des énoncés donnés par Lambrecht et Lemoine pourrait être employé, au présent tel quel et au passé à un temps approprié, dans un autre sens, avec un objet latent et non dans un emploi générique. Comparez ces deux exemples :

(3.176) *activité habituelle (professionnelle) : emploi générique ou selon Lambrecht et Lemoine (1996), RZI :*

« Et Christophe Colomb, qu'est-ce qu'il fait (faisait) dans la vie ? »

« Il explore (explorait). »

(3.177) '*explorer les alentours*' : *objet latent ou selon Lambrecht et Lemoine (1996), RZD :*

Je reste sous la tente pendant qu'ils explorent. [Cauwelaert 1994 : 158] (Je suis resté sous la tente pendant qu'ils exploraient / ont exploré.)

Le type de réalisation zéro — à savoir emploi générique ou RZI — ne dépend pas du verbe en question mais de tout le contexte et n'est pas dû à la construction (verbe sans objet) en soi. La réalité en dehors de la langue est telle qu'il convient de la décrire en utilisant un tel verbe en emploi générique. Il faut prendre en compte tout le contexte ; le verbe lui-même et le genre de procès qu'il décrit — habituel ou non — ne suffisent guère.

L'autre type de réalisation zéro constructionnelle de Lambrecht et de Lemoine est défini ; c'est celui qui est au centre de leur article et auquel je reviendrai plus loin.

Dans certains énoncés, les auteurs disent que le référent de l'objet implicite « représente une sous-classe de la classe d'objets sélectionnée par le verbe » (*ibid.* p. 287). C'est le fameux cas de *boire* : si ma voisine boit, c'est qu'elle boit de l'alcool ; nous, comme membres de notre communauté culturelle, savons qu'il s'agit de boissons alcoolisées. Cet emploi, fondé sur des conventions langagières et culturelles, est décidément lexical.⁸⁷

3.5.2. Du lexical au constructionnel

Regardons de près ce que Lambrecht et Lemoine (1996 : 288—289) considèrent comme des cas de réalisation zéro libre ; je rappelle que je me concentre uniquement sur ce qui concerne les objets et que, en fin de compte, les RZL peuvent être réduits aux RZI ou aux RZD, selon le contexte.

Les exemples suivants⁸⁸ constituent le premier cas : *Ça trompe. - Ça gêne. - Elle choquait. - Arrête d'embêter.* etc. L'actant implicite a le rôle de siège (en anglais, *experiencer*) d'une expérience physique ou psychique. Comme le classement de ces énoncés dans la catégorie des RZL l'indique, dans chaque cas, pour reprendre ma terminologie, soit il y a un référent implicite objet latent (humain), soit le verbe est dans un emploi générique (et le verbe lui-même délimite le groupe des référents possibles de l'objet possible à des êtres humains).

Lambrecht et Lemoine écrivent : « La nature lexicale de ce type de RZL est démontrée par la moindre acceptabilité d'exemples comme les suivants : [...] ? *Ça ennue.* / ? *Ça réjouit.* / ? *Arrête d'engueuler.* / etc. » Ces énoncés ne sont pourtant pas complètement exclus, comme le font remarquer les auteurs eux-mêmes en utilisant des points d'interrogation au lieu d'astérisques ; ils ne sont pas inacceptables, mais leur acceptabilité est moindre. Les énoncés suivants ne sembleraient-ils pas aussi douteux à première vue et sans contexte ? Pourtant, ils sont attestés :

(3.178) [...] l'état intéressant des dames [enceintes] en présence. [...] Le chanteur Renaud nous gratifia de l'un de ses vieux tubes, « En cloque », qui émut beaucoup, car il y dit que sa femme enceinte est « belle comme un fruit trop mûr ». [sur une émission à la télévision] [*Le Monde* 19/4/1995 : 31]

(3.179) Édouard frémissait de rage. En voyant le prince Ignace descendre de la Rolls qui était allée le quérir à l'aéroport de Cointin, il avait eu une impression néfaste. Ce vieillard long et maigre [...] incommodait. [San-Antonio 1994 : 241]

⁸⁷ Les auteurs le considèrent comme faisant partie des RZI, donc en gros de mon emploi générique. Ce cas a cependant été considéré comme objet latent dans ce travail du fait qu'une partie seulement des référents possibles est choisie.

⁸⁸ Sous (10) dans Lambrecht et Lemoine (1996).

(3.180) [match de foot :] [...] vous savez pourquoi il a pas sifflé ? Vous allez comprendre lorsque je vais vous dire quelque chose : il s'appelle Benamar.
 Vous me direz que ça ne prouve rien mais tout de même, ça trouble.
 Benamou et Benamar. [Cauvin 1994 : 24]

« La moindre acceptabilité » veut simplement dire que cette construction est plus usitée avec certains lexèmes qu'avec d'autres. Cependant, la langue ne semble interdire à aucun verbe dont l'objet a le rôle de siège la possibilité d'être employé dans cette construction.

Dans le deuxième cas mentionné par Lambrecht et Lemoine, le complément zéro implicite exprime un agent second (en anglais, *causee*). Ils donnent, entre autres, les deux exemples suivants : *Le beau temps invitait à rester.* - *La masturbation rend aveugle.* Là aussi, je préférerais ne pas dire que le caractère de cette construction soit lexical, car si on peut constater une certaine bizarrerie de cette construction avec d'autres verbes sémantiquement apparentés, n'est-elle pas simplement accidentelle ? J'ajoute à l'appui de la vigueur de la construction un exemple qui, à mon avis, illustre bien sa productivité (bien que l'agent second, 'le moteur', ne soit pas prototypique comme agent) :

(3.181) Crystal avait ouvert la grille. Zobi fit ronfler pour désengourdir son pied-bot sur l'accélérateur. Crystal s'était posté sur le trottoir d'en face. [Picouly 1996 : 80]

3.5.3. Emploi générique chez Lambrecht et Lemoine

En ce qui concerne les cas d'emploi générique selon Lambrecht et Lemoine (1996), il ne reste plus qu'une catégorie, lexicale d'après les auteurs. Je voudrais cependant argumenter pour une analyse différente. Ils donnent (p. 286) entre autres l'exemple *Le brouillard était si dense qu'on ne voyait plus* et justifient son caractère lexical par l'impossibilité du même type d'interprétation avec d'autres verbes de sens analogue. D'après eux, il ne serait pas possible d'analyser l'objet implicite dans l'énoncé * *Le brouillard était si dense qu'on ne reconnaissait plus* comme référant à n'importe lequel d'entre les objets possibles permis par le verbe en question (c'est-à-dire, comme emploi générique). Il est vrai que c'est difficile — mais n'est-il pas, une fois de plus, plutôt question d'un manque de situations extralinguistiques nécessitant cette sorte de description ? En forçant un peu, on arrive à imaginer un jeu où il s'agirait de reconnaître les personnages apparaissant le long d'un chemin dans un parc Disney. Le brouillard tombe, et *on ne reconnaissait plus* — quiconque apparaissait, c'est-à-dire que ce serait un emploi générique typique. L'impossibilité ou plutôt l'artificialité de ces énoncés ne réside donc pas dans la langue mais ailleurs.

Il n'y a pas de restrictions lexicales : tout verbe transitif peut se trouver sans objet dans un emploi générique, si la situation extralinguistique s'y prête. À l'appui, j'ajoute un exemple qui ne semble pas rentrer dans les catégories de Lambrecht et de Lemoine :

(3.182) [...] Arif lui jette un œil sans émotion et vide une canette de Coca-Cola — *mis sur le marché via l'Ifor* (les forces de maintien de paix sous commandement de l'Otan) : *ça trafique allègrement ici. Il faut voter d'urgence les lois de privatisations.* [Le Soir 11/9/1996 : 7]

3.5.4. Objet latent chez Lambrecht et Lemoine

Le reste de l'article de Lambrecht et de Lemoine (1996) se concentre sur ce que j'ai appelé objet latent. Avant de passer au commentaire de la fin de leur article — où ils présentent le

cas de RZD à détermination constructionnelle, le cœur de leur article —, je voudrais faire quelques petites remarques en ce qui concerne ce qu'ils appellent la RZD à détermination lexicale (pp. 291—294). La réticence à accepter des énoncés tels que *On a frappé à la fenêtre. ? Va entr'ouvrir !* ou * *Ils ont battu* (en parlant d'un adversaire),⁸⁹ que Lambrecht et Lemoine expliquent par le fait que « l'association entre le référent [de l'objet implicite] et le cadre [sémantique] évoqué par le verbe n'est pas suffisamment étroite », n'a rien à voir avec la langue. Encore une fois, il serait tout à fait possible de s'imaginer une situation hors la langue qui permette et même nécessite ce type d'expression.

À propos de ces compléments zéro s'expliquant par l'appartenance au cadre évoqué par le verbe, comme par exemple dans *On a sonné. Va ouvrir !*, où le domaine sémantique est déjà délimité par le verbe *sonner* et où la porte fait partie du cadre évoqué par *ouvrir*, Lambrecht et Lemoine font une remarque intéressante (p. 293) : ils disent qu'il est important de noter que ce type de complément zéro n'est pas cotextuel, « c'est-à-dire que le référent du complément ne peut pas être une entité spécifique dans le discours. » Comme preuve, ils donnent l'impossibilité d'un énoncé comme * *On a sonné. Va l'ouvrir !* dans le même contexte. Il me semble pourtant que, bien que la remarque soit pertinente, le raisonnement commence par le mauvais bout. Sans commenter la discussion sur la référence des pronoms anaphoriques,⁹⁰ les pronoms de la troisième personne, dont il est question ici, ont le plus souvent un élément linguistique coréférentiel, un substantif, comme antécédent — sauf les cas exclusivement déictiques. C'est le manque d'antécédent qui interdit l'usage d'un pronom dans le contexte en question, et ainsi le complément zéro dans ces contextes peut-il être remplacé non pas par un pronom mais par un substantif : *On a sonné. Va ouvrir la porte !*. Si ce substantif ne peut pas être remplacé par un pronom, l'interdiction est d'ordre textuel et ne dépend pas de la construction elle-même.

Pour ce qui est du reste de l'article (RZD à détermination constructionnelle ; pp. 294—308), je renvoie le lecteur à l'article lui-même, mais en résume les points principaux tout en précisant certains d'entre eux.

Tout d'abord, Lambrecht et Lemoine donnent les conditions de ce type de réalisation :

« Dans le cas de RZD à détermination constructionnelle [*sic*], le référent du complément zéro est une *entité spécifique* qui est *active* dans le discours, c'est-à-dire une entité que le locuteur présume présente dans la conscience de l'interlocuteur. En plus, cette entité joue le rôle d'un *topique*, c'est-à-dire que son rôle dans la proposition est considéré comme préétabli au moment de l'énonciation. » (*ibid.* p. 294)

J'ai montré plus haut, à l'aide d'exemples, qu'il suffit que le référent soit identifiable, et comme nous l'avons vu dans le chapitre 3.2.1.3., la topicalité n'est pas une condition nécessaire.

Ils ajoutent encore que :

« l'option zéro [...] est en principe possible avec tous les verbes susceptibles d'entrer dans la structure [V SX]. »⁹¹ (*ibid.* p. 295)

C'est le cas standard d'objet latent, possible avec tout verbe transitif.

Lambrecht et Lemoine réfléchissent ensuite aux raisons de cet emploi zéro (à ce propos, voir aussi le chap. 3.2.4. dans ce travail). Ils commencent par dire :

⁸⁹ Sous (19) dans Lambrecht et Lemoine (1996).

⁹⁰ Il en a déjà été question ; cf. par exemple Lyons (1988 : 657—) et Kleiber (1994 : 21—28) ainsi que Baylon et Mignot (1995 : 82—83) sur la relation entre l'anaphore et la déixis.

⁹¹ Ces derniers crochets font partie de la notation de Lambrecht et de Lemoine.

« La réalisation zéro du complément [...] résulte donc en principe d'un choix de la part du locuteur, le zéro alternant avec la représentation phonétique lexicale ou pronominale. » (*ibid.* p. 296)

Divers facteurs jouent pour le choix du complément zéro. Premièrement, le zéro peut être employé parce qu'aucun pronom n'est vraiment convenable :⁹²

« compenser l'existence de "trous" dans le paradigme morphosyntaxique des pronoms personnels ou de contourner certaines contraintes séquentielles » (*ibid.* p. 297)

« Dans certains cas, le locuteur recourt au complément zéro parce que les pronoms qui pourraient se substituer au zéro ne permettent pas de désigner le référent de manière univoque. » (*ibid.* p. 298)

« La réalisation zéro a donc l'avantage d'être neutre par rapport à des nuances référentielles particulières. » (*ibid.* p. 299)

Lambrecht et Lemoine parlent de *ça* qui répugne à être objet (*cf.* chap. 3.2.3.1.) et d'un pronom renvoyant à du spécifique avec *il y a* (* *il l'y a pas*), *il y en a pas* n'étant pas approprié avec du spécifique. L'objet latent sert alors. Ils parlent aussi de quelqu'un qui déguste un vin et dit *J'aime* au lieu de *J'aime ça* — référence générique à éviter — ou *Je l'aime*, qui serait compris comme référant plutôt à de l'humain.

En effet, le vide permet de ne pas catégoriser le référent, les pronoms ayant différentes visées. Et il est vrai qu'il serait parfois difficile de trouver un pronom convenable ; je reprends l'exemple déjà mentionné :

(3.183) [...] Nanni se débattant en invoquant Henriette, son dévouement, [...] les femmes aujourd'hui, les jeunes femmes, [...] Victor ne peut pas imposer à sa femme, il sait très bien qu'il aura beaucoup plus de mal qu'elle à retrouver si elle le quitte ... [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P. 157.]

Que pourrait-on dire d'autre ? Il semble qu'un pronom indéfini (*retrouver quelqu'un*) ou un substantif (*retrouver une épouse*) — une forme indépendante donc — soit la seule possibilité. *En retrouver une* est inapproprié, parce qu'il n'a pas été question d'époux, mais le référent est créé par le cadre du verbe dans le contexte.

Deuxièmement, sous le titre « facteurs pragmatiques », ils parlent de la topicalité du référent.

« Pour que la réalisation zéro soit appropriée, il ne suffit pas que l'interlocuteur puisse établir le lien cognitif entre le zéro et le référent ; il faut aussi que le référent ait un statut suffisamment saillant dans le discours pour que sa présence dans la proposition puisse être considérée comme prévisible au moment de l'énonciation. » (*ibid.* p. 301)

Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises. Pour les auteurs, les facteurs pragmatiques sont nécessaires : si le référent n'est pas saillant dans le discours, ce type d'objet latent n'est pas possible d'après Lambrecht et Lemoine.

(3.184) « Tu as lu les pages ? » Hondo lui caressa le nez comme une bonne grosse truffe de peluche. Il avait lu. Lomron dénoua l'écharpe écossaise. [Picouly 1996 : 95]

Le critère pragmatique étant rempli — le référent du complément zéro, 'les pages', est saillant dans le discours —, le locuteur (l'écrivain) a la possibilité de ne pas employer de pronom.

⁹² Lambrecht et Lemoine distinguent ici entre les facteurs morphosyntaxiques et les facteurs sémantiques, mais il me semble qu'il est question dans les deux d'une seule chose.

Quel degré de saillance d'un référent est suffisamment haut pour permettre un objet latent d'après Lambrecht et Lemoine ? Dans certains cas où un objet latent est employé, le référent du complément zéro ne semble pas être particulièrement saillant.

(3.185) Peut-être que je demanderais à Jean-Pierre de me faire une histoire d'amour avec elle, dans le roman. On dira que son mari a divorcé en emportant le bébé, alors comme elle est triste elle nous rejoint sur la route d'Irghiz, parce que sinon ça manque de femmes et les gens n'achèteront pas. [le narrateur fait des projets pour un roman]
[Cauwelaert 1994 : 97]

Le degré de saillance du référent 'le roman (à venir)' dans l'exemple (3.185) dépend bien sûr de la façon dont on mesure la saillance. De toute façon, dans l'énoncé en question, plusieurs référents semblent être plus saillants dans le discours que celui de l'objet latent ; du moins si on mesure la saillance par la présence des participants sur scène, les derniers venus étant les plus saillants (cf. métaphore de la scène chez Tesnière et aussi Goldberg 1995 : 25, déroulement d'un film dans Goldberg 1995 : 57—). Si, dans l'exemple (3.185), le référent, 'le roman', n'était pas suffisamment saillant et que par conséquent la possibilité pragmatique de ne pas employer l'objet ne soit en principe pas offerte, cet énoncé devrait être classé, parmi les différentes catégories de Lambrecht et de Lemoine, dans celle des compléments zéro dont le référent est évoqué par le cadre associé avec le verbe (réalisation zéro définie à détermination lexicale). Pour (3.185), cela n'est pourtant pas une solution satisfaisante. L'allocutaire (le lecteur) n'associe pas le procès exprimé par le verbe avec le référent du roman à cause du verbe lui-même — le contenu sémantique du verbe *acheter* n'appelle pas particulièrement comme objet un livre —, mais l'interprétation de l'énoncé repose entièrement sur la réalité extralinguistique, sur le monde hors la langue. En effet, on pourrait dire que dans cette situation particulière, l'action exprimée par le verbe *acheter* peut être associée à ce roman dont il a été question auparavant. Mais le monde extralinguistique est nécessairement présent.

L'exemple (3.186) illustre le même problème. Le référent de l'objet latent, 'mes propos', peut-il être dit saillant ?

(3.186) « C'est toi qui disais qu'on n'avait pas assez de fric et ... »
« Absolument pas. Tu déformes comme d'habitude. » [Bretécher 1987b :
« La biaiseuse »]

J'accepte tout à fait les facteurs de Lambrecht et de Lemoine qui facilitent l'emploi d'un complément zéro et l'expliquent de leur part. Ceci dit, je voudrais néanmoins souligner le fait que la possibilité d'employer un complément zéro en ce qui concerne l'objet latent est plus étendue que ne semblent le permettre leurs divers types de complément zéro.

3.5.5. Pour conclure cette relecture

Dans ce qui précède, j'ai voulu présenter mon point de vue que, premièrement, le nombre de cas lexicaux peut être réduit. Ce qui semble être propre à un certain nombre de verbes ne l'est souvent que pour des raisons « pratiques » (fonctionnelles, extralinguistiques) : l'occasion ne se présente pas pour d'autres verbes. Ceci concerne aussi bien les objets latents que l'emploi générique. Le rôle du monde extralinguistique ne doit en aucun cas être négligé : ce qui est dû aux défaillances de la réalité hors la langue n'est pas l'affaire de la langue.

Deuxièmement, la langue s'emploie d'une façon créative. Quand on commence l'analyse par l'énoncé dans son contexte, on se rend compte de la variété et de

la multiplicité des occurrences réelles. L'usage de la langue est flexible ; la langue est souple, et peut être — et est — employée d'une façon innovatrice.

L'emploi du complément zéro — l'absence du complément d'objet phonétique (ou graphique) — est un phénomène tout à fait productif. Parmi les différents cas, on peut distinguer différentes tendances. C'est ce qu'ont fait Lambrecht et Lemoine.

3.6. Récapitulation

Parler d'un emploi générique ou d'un objet latent comme si le verbe était accompagné de quelque chose qui, en fait, n'y est pas, n'est qu'une façon de parler, de décrire le phénomène : l'essentiel, c'est que dans ces cas la relation entre le procès décrit par le verbe et le référent du sujet est égale à ce qu'elle serait s'il y avait dans le même contexte un énoncé autrement semblable mais muni d'un objet. C'est aussi là que réside l'identité des emplois génériques et des énoncés à objets latents.

Comme il n'y a aucune raison de prétendre que, par exemple, dans l'exemple (3.187) les verbes *trafiquer* et *recycler* auraient plus d'un actant, si je parle de l'emploi générique comme si cela était un emploi dégénéré ou réduit de l'emploi avec objet, ce n'est qu'à cause de la possibilité d'avoir un objet dans le même contexte — c'est donc pour faciliter la description et uniquement pour cela. *Trafiquer* et *recycler* vont bien avec *faire les poubelles*, placé entre les deux.

(3.187) Le peuple crève de faim, n'y croit plus, bricole, trafique, fait les poubelles et recycle. [Le Petit Bouquet 185 25/11/1997]

La différence entre l'emploi générique et l'objet latent provient de la valeur du référent de l'objet potentiel absent. Quand celle-ci est générique, c'est un emploi générique. Il n'y a pas d'autre différence ; dans les deux il n'y a pas d'objet, donc dans aucun des deux un objet n'est plus présent que dans l'autre.

Souvent l'emploi générique ne décrit pas une situation particulière mais est une constatation générale :

(3.188) « Dans cette putain de ville, il y a 365 troquets arabes ... On s'en fait un par jour sur le coup de quatre heures ... J'en loupe pas un, ça décontracte. » [Daeninckx 1994 : 75]

Tout l'énoncé est alors générique.

Un autre exemple serait l'exemple classique — mais pas l'exemple type justement parce que tout l'énoncé n'est pas générique — de l'emploi générique : le verbe *manger* dans un énoncé tel (3.189a) :

(3.189a) As-tu déjà mangé ?

La situation à laquelle renvoie l'énoncé est particulière et non pas générique, mais le référent de ce qui pourrait être objet est, pour sa part, générique :

(3.189b) As-tu déjà mangé quelque chose (parce qu'on va partir tout de suite) / le plat que je t'ai laissé / les tartines [etc.] ?

L'accent est alors mis sur le procès comme tel, sans référence particulière au participant qui pourrait avoir une représentation linguistique comme objet.

L'exemple suivant réunit les traits caractéristiques de l'emploi générique. Le verbe en question est à l'infinitif (avec le verbe modal *pouvoir*), ce qui favorise l'absence

de l'objet. Ensuite, la phrase est au présent générique. Le sujet est un *ça* générique, renvoyant à toute la classe des entités en question, c'est-à-dire des uniformes de la police.

(3.190) « Dis donc, Nourdine, [...] tu l'aurais pas vraiment buté, le Crastaing ? » [...] [...] Il prit le col de Nourdine entre le pouce et l'index, comme pour estimer la qualité du tissu, et murmura :

« Non, parce que avec cet uniforme [de policier] ... on ne sait jamais ... ça peut influencer. » [Pennac 1997b : 149—150]

Quand il y a un objet latent, le référent de l'objet possible — « l'objet latent » — n'est pas n'importe lequel (ou n'importe lesquels) parmi les référents des objets possibles du verbe en question. Là non plus, l'objet n'est nullement présent dans l'énoncé, mais un référent pouvant être objet du verbe dans le même contexte est pourtant présent dans l'univers de discours : dans le cotexte (objet latent cotextuel) ou non (objet latent extracotextuel).

Il convient peut-être de préciser en outre que l'objet (direct) n'est pas le seul élément qui peut être latent :

(3.191) [rubrique :] Anniversaires de décès
[annonce :] Le 19 septembre 1993, disparaissait [nom de la personne].
Ses amis se souviennent. [*Le Monde* 19/9/1998 : 25]

Ce chapitre 3. contient surtout une lecture critique d'un certain nombre d'études faites sur l'absence de l'objet et leur confrontation au corpus de ce travail. Cette lecture a abouti à la conclusion qu'à la limite, la possibilité de l'absence de l'objet va plus loin que certains linguistes l'ont pensé et que le phénomène n'est pas lexicalement limité. Cela confirme donc ce qui a été dit par Blinkenberg (1960 : 108—109), Georges Bernard (1972 : 354), Boons, Guillet et Leclère (1976 : 268) et Alvarez (1968 : 115—116) (*cf.* chap. 3.1.). Bien que les tendances révélées par de nombreux autres auteurs soient réelles, les contre-exemples ne sont pas marginaux. Si, avec tel verbe, le besoin d'emploi générique se fait rarement sentir (par exemple : je pense à des verbes comme *avoir*, *posséder*), cela ne veut pas dire qu'il soit impossible. Tout dépend du besoin.

4. Emploi avec objet

Dans ce chapitre, il sera question des cas où il y a un objet bien que, conventionnellement, le verbe n'ait pas d'objet, et cela sans que la relation entre sujet et verbe soit affectée. La relation sémantique entre le verbe et le sujet est constante dans les deux emplois, celui où il y a un objet et celui où il n'y en a pas — contrairement à ce qui se passe avec les verbes labiles, qui seront traités dans le chapitre suivant (chap. 5.).

(4.1a) Rapidement présenté (duc, duc Pons), il haleta un résumé des faits dont l'aspect décousu pouvait provenir de son affolement. Ce n'était que la grosse vérité, à peine brodée, soulagée pour son bien de pertinents détails : [...] [Échenoz 1986 : 216]

(4.1b) Il haleta.

(4.2a) Pendant qu'ils [= les hommes qui veulent prendre l'initiative] nous [= les femmes] fantasment vissées devant notre Alcatel à guetter leur appel, on téléphone aux 70 % qui trouvent parfaitement normal qu'on se manifeste. [Cosmopolitan 7/1995 : 58]

(4.2b) Ils fantasment.

Dans (4.1a), quand 'il haleta un résumé', la relation entre le participant désigné par *il* et le procès désigné par *haleter* est — à peu près — la même que dans (4.1b). De même dans (4.2) : *Ils nous fantasment* vs. *Ils fantasment*.

Dans ce qui suit, je cherche à savoir quels types de relations sémantiques peuvent avoir une représentation linguistique comme relation entre verbe et objet, même si le verbe est le plus souvent en emploi sans objet.

4.1. Objets effectués manifestes

Dans le chapitre 2.2.3.1., j'ai constaté que, bien que la distinction entre les objets effectués et les autres objets ne soit pas codée morphosyntaxiquement en français, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas exprimée par des différences morphosyntaxiques, la distinction est toutefois pertinente en ce sens que les verbes qui sont le plus souvent sans objet peuvent cependant facilement s'employer avec des objets effectués : le référent de l'objet effectué, le produit du procès exprimé par le verbe, peut avoir une représentation linguistique sous forme d'objet. Par rapport à une éventuelle construction sans objet, le procès est le même, mais le produit ou le résultat de ce procès est mentionné :

(4.3a) Sitting Bull surveille l'allée cavalière depuis la terrasse du château. Sous ses pieds, Ray Charles râle des sons atroces, Hard Times deux minutes cinquante-sept méconnaissables et trois minutes cinquante-quatre de Rock House [...] [Nozière 1995 : 47]

(4.3b) Ray Charles râle.
cf. moribond, tigre qui râle [Nouveau Petit Robert 1994]

(4.4a) Un midi, par ennui, elle se laissa aller à pianoter sur son Minitel la réponse à un vague concours sur le feuillet de la veille. [Daeninckx 1994 : 17]

(4.4b) pianoter sur son minitel [Nouveau Petit Robert 1994]

L'objet renvoie au référent de ce qui a été produit pendant le procès — de ce que le procès a produit : dans (4.3a), l'action de 'râler' a produit 'des sons atroces', dans (4.4a), celle de 'pianoter' 'la réponse au concours' qui n'existait pas avant l'action.

Dans (4.4a) l'objet est effectué d'une manière très typique, car une fois le référent de l'objet créé, il peut au moins théoriquement continuer son existence à l'infini indépendamment du procès (cf. par exemple Langacker 1991 : 363). De même dans l'exemple (4.5) :

(4.5) « Inutile de te rendre invisible, Barnabooth. On te repère de loin. Tu es la merde la plus puante que la terre ait jamais chiée ! » [Pennac 1997a : 421]

Dans d'autres cas, tels (4.3a), (4.6) et (4.7), on pourrait plutôt considérer que l'existence du référent ne dure que ce que dure le procès :

(4.6) [au téléphone] Elle précisa qu'elle le mangerait « tout complètement », feula des baisers à blanc et raccrocha. [San-Antonio 1994 : 228]

(4.7) Elle grimaça un rictus résigné. [Dantec 1993 : 307]

Les baisers, même feulés à blanc, ne durent que le temps de les faire ; de même, l'action de 'grimacer' produit un rictus résigné qui n'existait pas avant l'action et qui ne continue pas son existence après l'action.

La durée de vie du référent d'un objet effectué revenant au simple savoir extralinguistique et n'ayant pas de répercussions linguistiques en français, je n'ai pas jugé nécessaire de distinguer entre ces deux groupes d'objets effectués.

Si un verbe désigne une action — et non pas un état — et que cette action produise quelque chose, il est plus que naturel que ce quelque chose puisse avoir une représentation linguistique : l'action en question a produit un nouveau référent auquel le locuteur veut renvoyer.

4.1.1. Verbes désignant l'émission de sons

La plupart des cas où un objet effectué se manifeste auprès d'un verbe qui s'emploie le plus souvent sans objet consistent en des verbes désignant l'émission de sons — manières de parler, cris d'animaux etc.¹ C'était le cas dans l'exemple (4.3a) et ce l'est dans les exemples de (4.8) à (4.12) :

(4.8) Un autre truc qui fait grincer Ben, c'est si vous téléphonez trop longtemps. Benny vous regarde d'abord en jacassant toutes sortes de syllabes battues dans sa bouche. Elles se bousculent entre ses dents avancées [...] [Vautrin 1986 : 189]

(4.9) Reinhard bougonne un truc inaudible. [Benacquista 1994 : 127]

(4.10) Le Führer aboyé un discours en gothique à brandebourgs et cent mille mains fanatisées se sont levées pour l'adorer. [Vautrin 1986 : 206]

(4.11) « Bon, putain en quoi tu veux qu'j'te le dise : j'te demande si t'as des nouvelles de Koesler alors tu me réponds si oui si non, d'accord ? » Sorvan avait meuglé ça d'un ton qui fit froid dans le dos à Dorsen. [Dantec 1993 : 376]

¹ Georges Bernard écrit aussi (1972 : 319) : « Une classe sémantique de verbes est particulièrement apte à l'expansion/non-expansion [par un objet], c'est celle des verbes qui ont trait à la parole. »

(4.12) « [...] Il me parlait aussi. Râlait des choses d'amour très belles, qui me rassuraient. Ces mots-là, je ne les ai jamais réentendus nulle part. [...] » [San-Antonio 1994 : 135]

Le verbe décrit la manière d'émettre le son et est lourd de contenu sémantique ; en témoigne le fait qu'il est habituellement employé sans objet — *il jacasse, il bougonne, il aboie, il meugle* ou *il râle*.² L'objet renvoie à un produit d'une action d'énonciation : 'toutes sortes de syllabes', 'un truc inaudible', 'un discours', *ça* renvoyant à du discours direct, 'des choses d'amour'.

L'objet peut désigner ou le contenu des choses dites ou simplement leur forme : 'des choses d'amour' ou 'toutes sortes de syllabes'. Comme les verbes dont il est question ici désignent avant tout la manière d'émettre un son, il est naturel que l'objet renvoie souvent à la forme du dit.

Si le substantif qui est objet peut être employé avec le verbe support *faire*, verbe ayant un objet effectué par excellence, la construction en question peut aussi être vue comme un amalgame de la construction avec verbe support et du verbe plus expressif décrivant la manière de faire. C'est le cas dans l'énoncé (4.10) : *aboyer un discours* peut être conçu comme étant formé par *faire un discours* et *aboyer* unis, *faire* étant ici un hyperonyme de *aboyer*.

Émettre différents sons est une activité bien coutumière parmi les êtres humains ; en parler et en décrire la manière — *jacasser, meugler* — est de même habituel. Il n'est donc guère surprenant que la construction *verbe + objet* serve à parler de l'action et de son produit.

La possibilité d'extension métaphorique offerte par la langue est valable aussi, bien entendu, pour cette construction. Ainsi, dans l'exemple (4.13) le tout — *aboyer des insultes à balles réelles* — est métaphorique :

(4.13) Après une bonne heure à tâtons, on arrive en vue du camp. Ou plus exactement, on sait qu'on est arrivé parce qu'une mitrailleuse se met à aboyer des insultes à balles réelles. On se jette à plat ventre pour la vie. [Vautrin 1986 : 167—168]

Il se peut aussi que le verbe tout seul ne désigne pas l'émission d'un son mais que l'union du verbe et de l'objet le fasse. C'est alors le référent de l'objet qui désigne ce qui est dit et c'est de là que prend son sens l'union *verbe + objet* : le lien sémantique étroit qu'il y a entre le verbe et l'objet fait que si l'objet désigne le produit d'une action d'énonciation, le verbe est compris comme désignant cette action et sa manière :

(4.14) Acrylique jusque dans son tréfonds le plus élégiaque, la femme de Paul déclame et postillonne les hémistiches de ses poèmes transfiguratifs en apostrophant le Péloponnèse. [Vautrin 1986 : 14]

Le cas inverse, en quelque sorte, existe aussi. Le verbe désigne l'émission de son, et le référent de l'objet, dans son sens littéral, serait incompatible avec l'action. L'objet est compris alors comme métaphorique. Il spécifie le sens du verbe, l'intensifie :

(4.15) Mais le problème était que, avec Rec, Play, Ffrw, Rwd et Pause, elle ne voyait pas comment faire comprendre à l'engin [magnétoscope] ce qu'elle voulait. L'infante râlait des barres en acier trempé. [Gunzig 1997 : 13]

² Ainsi, Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 221) parlent de la complexité sémantique de verbes « authentiquement intransitifs » : « En général, leur sens globalise un procès en intégrant les spécifications qui pourraient être exprimées par des compléments : *ronfler, éternuer, bailler, tousser, récidiver*, [etc.]. »

Je reviendrai plus loin, dans le chapitre 4.2., aux problèmes posés par les discours direct et indirect potentiellement objets.

En plus des constructions à objets effectués manifestes désignant l'émission de sons, ces constructions pourraient aussi être possibles avec d'autres types d'émission. Je n'en ai pourtant pas rencontré. Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 221) mentionnent que « certains verbes intransitifs dénotant des manifestations sonores ou visuelles admettent occasionnellement une construction transitive où ils s'interprètent comme des verbes d'énonciation » ; comme exemples, ils donnent des énoncés avec des verbes tels que *aboyer* ou *grincer* mais aussi l'exemple suivant :

(4.16) Le journal lumineux scintillait [= 'annonçait en scintillant' (paraphrase de Riegel, Pellat et Rioul)] à intervalles réguliers la nouvelle année.

Dans mon corpus, je n'ai pas de ces verbes d'« émission visuelle ». La construction est toutefois la même que dans les cas précédents.

4.1.2. Autres verbes

D'autres types de verbes peuvent aussi s'employer dans la même construction avec objet effectué ; d'autres types d'action peuvent se présenter avec leur produit manifeste. Nous avons déjà vu quelques occurrences plus haut, sous le titre « Objets effectués manifestes » ; en voici quelques autres :

(4.17) Pédaler le long de l'autoroute [...] ne guérit pas d'une maladie dont les symptômes sont les suivants : ne pas savoir ce que l'on veut, [...] penser à ce qu'on porte, à ce qu'on mange, à ce qu'on touche ou défèque, y penser avec la force des muscles, [...] [Lamarche 1996 : 76—77]

(4.18) [...], ou celles [les apparitions] bien plus divertissantes de Luce trop ivre et fardée, qui zigzaguait parmi les arbustes en gesticulant des airs de Line Renaud, [...] [Échenoz 1986 : 70]

(4.19) L'amour de soi est une prison. Il glousse un sourire mi bémol. Il ouvre la boîte à gants. [Vautrin 1986 : 40]

(4.20) Elle godille trois embardées, incertaine sur ses talons aiguilles.
« Tu verras, ce sera seulement comme dans les rêves », elle murmure. « On se réveillera ensemble. » [Vautrin 1994 : 149]

L'exemple (4.19) est un bel exemple de l'intégrité de la construction *verbe + objet*. *Glousser* est un verbe d'émission de son, mais son objet ne désigne pas ici un son ou un bruit mais une expression (à moins qu'un sourire mi bémol soit acoustique). L'énoncé s'interprète pourtant comme désignant l'action de glousser et ce qui est produit par l'action : un sourire.

Pour sa part, l'exemple (4.20) présente, comme *aboyer un discours* qui a été mentionné plus haut, un amalgame d'une construction avec verbe support *faire*, verbe type ayant un objet effectué, et d'un verbe plus expressif décrivant la manière qui vient le remplacer (*faire trois embardées* et *godiller*).

Il n'est pas toujours absolument clair que l'objet soit vraiment effectué, mais il peut être interprété comme tel :

(4.21) Coober Pedy [mines d'opales] ne cesse de tousser ses fumerolles de poussière, signe que, sous terre, la flamme est toujours ardente. [*Marie Claire* 11/1997 : 26]

Un cas particulier apparaît : des verbes désignant une manière défectueuse de parler employés dans un sens métaphorique :

(4.22) Personne ne veut tomber sur eux ... Si Mike bafouille encore ses tirs, la sauce commence à prendre avec ses partenaires. [basket] [*Mondial Basket* 47/1995 : 51]

(4.23) Les Toulousains ont montré deux facettes dans ce match. Ils ont d'abord balayé leurs adversaires dans les dix premières minutes, avant de balbutier leur rugby et de permettre aux Gallois de revenir. [*Dernières Nouvelles d'Alsace* 8/1/1996]

Tous les emplois ont été trouvés dans un contexte sportif. Le commentateur emploie des verbes expressifs pour décrire le déroulement du jeu et la manière d'effectuer les mouvements qui en font partie. L'objet renvoie à des mouvements effectués pendant le jeu ou à tout le jeu (*leur rugby* dans (4.23) dans le sens 'tout ce qu'ils font pendant le jeu').³

Dans cette construction avec objet effectué se trouvent aussi des verbes qui, conventionnellement, ont un objet, mais pas un objet effectué. La construction est la même que dans les cas précédents. Il s'agit de l'action désignée par ces verbes et du produit de l'action :

(4.24) Charlie talonne un garde-à-vous, fait les cinq doigts réglementaires et reste figé, laissant au minuscule officier le temps de faire le tour cambré et suspicieux de sa personne. [*Vautrin* 1986 : 152]

(4.25) La chanson du générique que tu dois absolument connaître par cœur :
Un cavalier qui surgit de la nuit,
Court vers l'aventure au galop.
Son nom, il le signe de l'épée
D'un Z qui veut dire Zorro. [*Picsou* 279/1995 : 29]⁴

Une partie de l'idée derrière le slogan publicitaire de l'exemple (4.26) est due à la relation sémantique entre le verbe et l'objet :

(4.26) La vie est plus belle quand on l'écrit soi-même (Life is best played without a script) [publicité pour le parfum Champs-Élysées de Guerlain 10/1996]

Apparemment la construction *écrire la vie* serait l'acception tout à fait courante du verbe *écrire* (cf. *écrire un roman*). L'objet est effectué. Mais là, justement, se cache en partie l'idée du slogan : quand on écrit un roman, on enlève et on réécrit jusqu'à ce que le résultat soit satisfaisant, mais si la vie est le produit de l'action d'écrire, on ne peut pas la réécrire, la revivre une fois qu'elle est vécue. Le produit de l'action — la vie — résulte automatiquement de l'action de l'écrire.⁵

Dans (4.27), le verbe *chouchouter*, aisément employé avec un pronom réfléchi comme objet (par exemple, *chouchoutez-vous*), a un objet effectué : 'accordez-vous le luxe de vous créer votre image'.

³ Les autres exemples que j'ai sont avec *bégayer* et *balbutier*. Leur emploi comme verbes d'énonciation avec objet est d'ailleurs mentionné dans le *Petit Robert* (1986) : *bégayer une excuse*.

⁴ *Signer son nom* illustre bien combien il est difficile de distinguer entre un objet effectué et un autre type d'objet ; mais j'en ai déjà parlé à propos d'*écrire son nom* dans le chap. 2.2.3.1.

⁵ Sur ce point il est intéressant de constater que la traduction en anglais dans l'annonce ne correspond pas bien au slogan français, mais met l'accent sur 'without a script', c'est-à-dire sur ce qui correspond à 'soi-même' en français.

(4.27) Chouchoutez-vous une image à vous [publicité des 3 Suisses ; texte sous la marque] [Marie Claire 10/1993 : 117 ; publicité]

Comme l'énoncé doit impliquer l'interprétation réfléchie — que c'est vous et non quelqu'un d'autre qu'il faut chouchouter —, le pronom réfléchi *vous* n'en demeure pas moins nécessaire. Du fait qu'il y a un autre objet dans la phrase, ce *vous* change de statut et, du coup, est datif (cf. *lavez-vous* - *lavez-vous les mains*).

Essayer est aussi un verbe qui peut conventionnellement avoir un objet qui n'est pas un objet effectué, par exemple dans *essayer un moyen*, *un dispositif*. Parmi ses emplois conventionnels, seule la construction *essayer de* + *infinitif* semble pouvoir être considérée comme ayant un complément effectué (mais qui ne correspond pas à la définition donnée à l'objet dans ce travail) : dans *essayer de s'évader* ou *essayer de l'obtenir*, le référent du sujet fait l'action d'essayer et, comme résultat, comme produit de cette action, il s'évade ou l'obtient — mais seulement éventuellement, car le sens du verbe implique que la tentative peut ne pas réussir. C'est cette possibilité de non-réussite impliquée par le verbe lui-même qui entache quelque peu le « caractère effectué » du référent.

Dans l'exemple (4.28), *essayer* s'emploie avec une proposition subordonnée dont le contenu propositionnel indique le but, le produit de l'action d'essayer — la proposition est donc un objet effectué. Le subjonctif atténue aussi la réalité du référent de l'objet effectué :

(4.28) J'essaie quand même que ça puisse être quelque chose d'intéressant. [l'écrivain Michel Houellebecq à la télévision : FR3 10/9/1998 — exemple recueilli par Juhani Härmä]

Je ne peux résister à la tentation de donner encore, pour finir, l'exemple (4.29), issu d'un texte très différent — et provenant d'une autre époque —, où l'on trouve un objet effectué, une *grasse matinée* résultant justement de l'action de dormir.

(4.29) Mademoiselle Mimi, qui avait coutume de dormir la grasse matinée [...] [H. Murger : *Scènes de la vie de bohème*, chap. XVII (1848)]⁶

Ici aussi on notera la substitution du verbe support *faire* (*faire la grasse matinée*) par un verbe plus expressif.

4.1.3. Le statut des objets effectués

Les points de vue des différents théoriciens divergent en ce qui concerne le statut des objets effectués.

Langacker (1991 : 362—363) fait remarquer que le référent de l'objet effectué n'est pas aussi indépendant du procès dénoté par l'énoncé que celui d'un objet d'un autre type, car il est créé par le procès. C'est certainement vrai. Une autre question est de savoir si un objet produit du procès — un objet effectué — se range vers l'extrémité du haut degré de transitivité ou non sur le continuum des énoncés ordonnés selon leur degré de transitivité. Cela dépend, bien sûr, de la définition qui est donnée à la transitivité.

Pour Langacker (*ibid.* p. 362), les objets effectués sont moins transitifs que les objets d'un autre type, c'est-à-dire moins conformes à la transitivité prototypique définie comme suit :⁷

⁶ Merci à Georges Bernard de m'avoir communiqué cet exemple.

⁷ Il faut d'ailleurs remarquer que Langacker ne traite que des objets effectués dont le référent, après avoir été créé, peut continuer à jamais son existence. Langacker semble négliger tout à fait l'autre groupe d'objets

« The conception of two participants thusly interacting is a central feature of the canonical event model, the prototype for transitive clauses. The participants of a prototypical clause are therefore separate and discrete physical objects that exist both prior to the profiled event and independently of its occurrence. »

Pour Langacker, la transitivité, c'est donc le degré de ressemblance avec le prototype d'une phrase transitive, à la fois sémantiquement et morphosyntaxiquement (codage morphosyntaxique), parce qu'il ne parle pas de la transitivité sans objet ou sujet. Les phrases qui diffèrent de ce prototype dans quelque sens que ce soit, sont moins transitives que le prototype.

De même, pour Lazard (1994 : 252—253), la transitivité est forte dans le cas d'un objet autonome bien individualisé. L'objet effectué serait donc symptomatique d'une transitivité faible.

En revanche, les auteurs qui soulignent l'effet qu'a le procès sur le référent de l'objet impliquent qu'un objet effectué est hautement transitif.

Hopper et Thompson (1980 : 252—253) considèrent que pour qu'un énoncé ait un haut degré de transitivité, l'objet doit être « hautement individué », ce qu'un objet effectué n'est clairement pas par rapport au procès. Comme les objets effectués peuvent pourtant être définis, concrets etc. (par exemple, *pianoter la réponse à un concours*), il ne semble pas possible de prétendre que tous les objets effectués soient symptomatiques d'un bas degré de transitivité à la Hopper et Thompson. De plus, pour ces auteurs, l'individuation implique aussi que le référent de l'objet soit différent du référent du sujet, ce qui est certainement le cas en ce qui concerne les objets effectués ; la transitivité ne concerne pas la relation entre le procès et le référent de l'objet, mais tout l'énoncé, le référent du sujet ayant aussi un rôle important à jouer.

Hopper et Thompson parlent aussi de l'affectation de l'objet : le procès doit affecter le plus profondément possible le référent de l'objet pour que le degré de transitivité soit haut. Bien qu'ils ne mentionnent pas l'objet effectué, on pourrait avancer l'idée qu'un objet effectué aurait un haut degré d'affectation, parce que le procès l'engendre et donc l'affecte d'une façon cruciale.

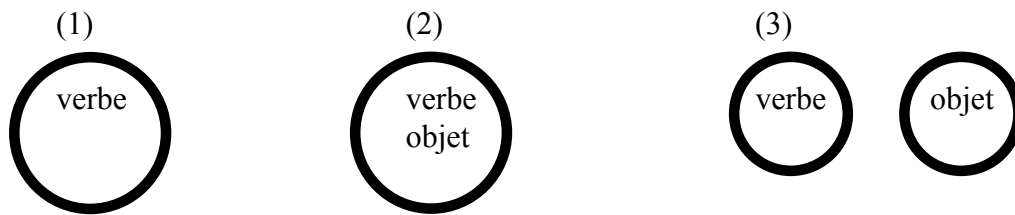
Tsunoda (1985 : 393), qui critique le nombre des paramètres de Hopper et de Thompson (1980) et veut le réduire, propose de ne considérer que l'affectation, qui, d'après lui, suffirait à rendre compte du degré de transitivité d'un énoncé. Il précise qu'il ne parle de la transitivité que par rapport à un point bien particulier : est transitif un énoncé qui se manifeste sous la même forme morphosyntaxique qu'un énoncé prototypiquement transitif sémantiquement — pour lui, les verbes prototypiquement transitifs sont ceux qui décrivent un procès qui cause nécessairement un changement dans le patient (p. 387 ; 'tuer', pas 'battre'). Seule l'affectation aurait donc des répercussions sur la représentation linguistique d'un point de vue typologique. Tsunoda, lui aussi, passe pourtant sous silence les objets effectués.

Dowty (1991), lui, étudie à proprement parler les propriétés sémantiques typiques d'un sujet et d'un objet et surtout leurs propriétés respectives. Il parle (pp. 571—575), comme Langacker et Lazard, d'un énoncé transitif prototypique, mais pour lui, le fait que le référent de l'objet n'existe pas indépendamment du procès est justement

effectués, car il précise que ce trait différencie l'objet effectué d'un objet interne (*cognate-object*), celui-ci étant étroitement lié au procès. Langacker ne rangera pourtant pas non plus les objets tels que dans (4.3a), (4.6) ou (4.7) parmi les objets internes, le verbe et l'objet n'ayant rien en commun morphologiquement (cf. Langacker 1991 : 363). Les objets dont les référents ne restent en vie que pendant la durée du procès peuvent être considérés comme encore moins indépendants du procès dénoté par le verbe, donc probablement pour Langacker, les verbes ayant un tel objet seraient encore moins transitifs.

prototypiquement transitif : il le compte parmi les propriétés définissant le protorôle de patient. La transitivité prototypique est basée sur l'antagonisme du sujet et de l'objet : l'un se rapproche idéalement du protorôle d'agent et l'autre du protorôle de patient. Le référent de l'objet effectué, qui n'existe pas indépendamment du procès, se différencie par là du protorôle d'agent, qui est agentif, doué de volonté etc. ; en effet, le référent de l'objet effectué a de fortes chances d'avoir plusieurs caractéristiques du protorôle de patient (cf. chap. 2.2.1.1.).

Si on veut poser un continuum unidimensionnel *énoncé sans objet* (cf. figure (1)) — *énoncé avec objet pas vraiment indépendant du verbe* (cf. figure (2)) — *énoncé avec objet clairement indépendant du verbe* (cf. figure (3)) (cf. Lazard 1994 : 243), les énoncés avec objets effectués se rangent certainement entre les deux extrémités.



C'est ce que font Langacker (1991) et Lazard (1994). C'est une démarche plutôt syntaxique que sémantique.

Si, par contre, la transitivité est composée de différents facteurs, dont l'un est le degré d'affectation du référent de l'objet — en ce qui concerne ce point ne sont alors considérés que les énoncés qui contiennent un objet — un objet effectué paraît se situer vers l'extrémité transitif, bien que Hopper et Thompson (1980) et Tsunoda (1985) ne parlent pas particulièrement d'objets effectués ; pour Dowty (1991), tel est le cas. C'est une démarche sémantique.

De ce qui précède, on peut faire une remarque (cf. Tsunoda 1985) : plus le référent auquel on veut donner une représentation linguistique dans l'énoncé est affecté par le procès en question (le procès exprimé par le verbe de l'énoncé) (c'est-à-dire, plus haut est son degré d'affectation), plus probablement cette représentation se fera comme objet de l'énoncé.

C'est justement ce point qui m'intéresse. Il est clair que les objets — comme tout autre élément linguistique — ne sont là que pour des besoins communicatifs ou discursifs : parce que le locuteur veut exprimer quelque chose pour lequel il a besoin d'une manifestation linguistique de ce référent. L'énoncé a un objet effectué s'il y a un besoin pour lui. Son référent, le produit du procès, étant clairement un référent saillant dans la situation extralinguistique, il n'est guère surprenant qu'un verbe qui s'emploie souvent sans objet puisse parfois — facilement — se trouver avec un objet effectué.

Le référent de l'objet effectué étant bien lié au procès — étant intime au procès, en faisant organiquement partie — il est naturel que sa représentation linguistique, syntagme nominal objet, le soit aussi à la représentation linguistique du procès, le verbe. Leur relation morphosyntaxique est aussi intime que leur relation sémantique.

4.2. Discours rapporté

4.2.1. Discours indirect

Au premier abord, des objets effectués avec les verbes désignant l'émission de sons, il n'y a qu'un pas aux verbes introduisant le discours indirect :

(4.30) Il fanfaronne que je suis la sixième. [Vautrin 1994 : 127]

Comme dans les cas du chapitre 4.1.1., le verbe désigne une action d'énonciation et a un objet : la proposition subordonnée contenant le discours indirect est, sans conteste, l'objet du verbe de la principale.

Une différence existe pourtant. Le discours indirect ne désigne pas le produit de l'action d'énonciation, mais le contenu propositionnel véhiculé par cette action ; en témoignent déjà les éléments déictiques, les pronoms personnels etc., qui ne correspondent pas à ceux qui auraient été employés dans le discours direct (par exemple, *Tu es la sixième* du discours direct vs. *Je suis la sixième* du discours indirect dans (4.30)). En bref, le discours indirect n'est pas ici en mention mais en usage, c'est-à-dire que la séquence linguistique renvoie à quelque chose hors la langue et non pas simplement à elle-même (cf. Lyons 1987 : 5—6)⁸ (mais pour les formes hybrides ainsi que la problématique de la distinction entre mention et usage, voir Tuomarla (à paraître)). Cela se voit peut-être mieux dans un énoncé paraphrastique où le même verbe est employé avec un pronom comme objet dans un contexte pareil ; comparez sur ce point (4.31a) et (b) :

(4.31a) Ils ont la décence de ne pas fanfaronner qu'ils ont trouvé le filon.

(4.31b) *Ceux qui tirent le diable par la queue s'escriment à le dissimuler. Et ceux qui ont trouvé le filon ont la décence de ne pas le fanfaronner.* [Le Soir 11/9/1996 : 7]⁹

Ces discours indirects objets ressemblent de ce fait plutôt à ceux mentionnés dans le chapitre 4.5.1. (*piailler les souvenirs* etc.).

En voici encore deux autres exemples avec d'autres verbes :

(4.32) On nous passa des menottes qui nous maintenaient à la balustrade. L'Anglais se remit à râler qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il soit le seul à être isolé alors que le Danois et moi étions l'un à côté de l'autre. [Gunzig 1997 : 137]

(4.33) « [...] V'là que l'"Étage à Morts", l'état-major si tu préfères, m'appelle. Dans un immeuble du dix-huitième, un mec nous affranchissait qu'un coup de feu avait été tiré dans l'appartement au-dessus du sien. [...] » [c'est un policier qui parle] [Isard 1997 : 49]

4.2.2. Le discours direct et sa relation à la proposition rapportante

Quand le discours n'est pas indirect mais direct, le problème se complique quelque peu.

(4.34) « Je ne pourrais pas vivre avec une fille pareille ! » grinça Natacha. [San-Antonio 1994 : 119]

⁸ Un exemple de la distinction entre la mention et l'usage serait une paire de phrases telle que *Que veut dire « biniou » ?*, où *biniou* est en mention, et *Les biniou s'annonçaient un air rapide*, où le même mot est en usage.

⁹ L'exemple est en italiques, parce que *Le Soir* indique ainsi les citations. Ce sont les paroles d'un interviewé à Sarajevo.

(4.35) « Et l'autre abruti qui geignait : ” Ça s'est très bien passé pendant les répétitions ” ... non mais tu peux me dire ce qu'ils ont dans le crâne, ces gosses ? »
[Pennac 1997a : 152]

Les verbes *grincer* et *geindre* désignent l'émission d'un son et, dans ce contexte, dans cette construction, avec le discours direct, une action d'énonciation. Si le discours indirect désigne le contenu propositionnel et n'est donc pas en mention mais en usage, il en est autrement avec le discours direct ; celui-ci désigne principalement la forme sous laquelle le contenu s'exprime et seulement secondairement, à travers cette forme, le contenu propositionnel. Il est d'abord en mention et secondairement en usage.

De nouveau, ce sont les éléments déictiques qui jouent pour cet ordre. Pour que le discours direct puisse être compris, il faut que l'allocutaire l'identifie d'abord comme du discours direct, comme une citation, et donc qu'il ne peut pas y appliquer les mêmes points de référence que pour le reste du discours. C'est-à-dire, dans (4.34), par exemple, il faut que l'allocutaire sache que c'est du discours direct, des paroles empruntées, avant qu'il puisse comprendre à qui renvoie le *je* : à 'Natacha'.

Li (1986 : 29) parle de la même chose en faisant remarquer (à la suite de Hall Partee 1973) que les deux énoncés *Jean dit* : « *C'est faux* » et *Jean dit* : « *Ce n'est pas vrai* » ne peuvent pas être dits synonymiques, bien que les énoncés *Jean dit que c'est faux* et *Jean dit que ce n'est pas vrai* puissent l'être : « the surface form of the direct quote, i.e. the exact wording of the quotation, is part of the meaning of the whole sentence. »

Si le discours direct renvoie principalement à la forme d'expression — à la séquence de sons ou à la graphie —,¹⁰ il s'ensuit qu'on peut dire qu'il désigne le produit de l'action. En effet, dans l'exemple (4.36), le pronom *ça* est très clairement coréférentiel avec le discours direct ; ce *ça* pourrait tout à fait être analysé comme un objet effectué :

(4.36) « Dans ce cas, ne comptez pas sur moi pour les lui recoudre ! » Berthold avait aboyé ça à leurs oreilles. [Pennac 1997a : 264]

Mais un problème se soulève : quelle est la relation syntaxique entre la proposition rapportante¹¹ et le discours direct ? Considérons la série de phrases sous (4.37) :

- (4.37a) Il dit la vérité.
(4.37b) Il dit qu'il a honte.
(4.37c) Il dit : « J'ai honte. » / « J'ai honte », dit-il.

Dans toutes les trois, il y a le même verbe d'énonciation. Dans (4.37a) et (b), ce verbe a un objet (selon la définition donnée à l'objet). Le discours direct est-il, par analogie, objet dans (4.37c) ?¹²

Fónagy (1986 : 259—260) fait le point des différentes vues présentées sur la relation entre la proposition rapportante et le discours rapporté.¹³ Je ne les répéterai pas ici ; qu'il suffise de mentionner que certains auteurs vont jusqu'à dire qu'il n'y a aucune relation syntaxique entre les deux (par exemple, Hall Partee 1973 : 418), tandis que pour

¹⁰ À remarquer aussi le changement du ton de la voix du locuteur quand il cite (cf. Hall Partee 1973 : 411). Ce changement accentue le fait qu'il s'agit d'abord de la forme.

¹¹ Je propose ce terme à la place de « proposition introductive ou incise » ou autres.

¹² Dans les cas comme l'énoncé suivant, où il y a un élément linguistique (en caractères gras) coréférentiel avec le discours direct, il est clair que le discours direct est simplement en apposition, juxtaposé : *Invités des 10e Eurockéennes de Belfort, Kool Shen et Joe Starr ont débuté leur concert par ces fortes paroles* : « *Nique la police, c'est légitime, nous ne sommes pas là pour faire du romanesque.* » [Le Petit Bouquet 329 6/7/1998].

¹³ Aussi bien direct qu'indirect.

d'autres, le discours rapporté est objet et donc un constituant de la proposition rapportante (par exemple, Cram 1978).¹⁴ Fónagy lui-même considère le discours rapporté comme objet (*ibid.* p. 264).

Li (1986 : 37) fait remarquer que dans la plupart des langues le discours indirect a quelque trait qui le rend plus intime avec le reste de la phrase que le discours direct.

De toute façon, il serait difficile de prétendre, comme Béchade (1989 : 8), qu'il n'y a aucun lien grammatical entre la « proposition intercalée ou incise ou incidente » et le reste de la phrase en français. Si le fait même d'être une telle proposition entraîne parfois l'inversion du sujet et du verbe, un tel lien doit exister, ne serait-ce que dans la mesure où cette inversion a lieu.

Le discours direct a certes l'air d'être pronominalisable par les pronoms personnels propres aux compléments d'objets directs et le pronom interrogatif *que* — indices traditionnels pour distinguer les objets (*cf.* Wilmet 1997 : 482 ; § 601) :

(4.38) « J'ai honte. »
Il l'a dit d'un ton sûr.

La pronominalisation ne prouve pourtant rien sur l'objectitude du discours direct dans (4.37c) : le pronom *le* dans (4.38) peut renvoyer au contenu propositionnel véhiculé par le discours direct et donc ne pas être anaphorique mais exophorique (et remplacer donc plutôt du discours indirect que du discours direct : « *J'ai honte.* » — *Il a dit d'un ton sûr qu'il avait honte.*).

Un autre test d'objectitude, la passivation, ne nous aide pas davantage. Il n'est pas facile de trouver une situation où les facteurs communicatifs voudraient que le discours direct soit mis comme sujet d'une construction passive, la motivation pour la passivation étant en général la volonté de représenter le référent de l'objet de la phrase correspondante à l'actif comme topique. À la limite, cela pourrait être possible mais peu naturel et, de toute façon, cet emploi ne serait guère trouvable que dans un contexte littéraire :

(4.39) « J'ai honte » a été dit d'un ton sûr.

Un troisième test d'objectitude mentionné par Wilmet (*ibid.*) est la dislocation sans reprise pronominale (on parle alors souvent de la topicalisation ou de la focalisation) qu'un objet ne permettrait pas aussi facilement qu'un circonstant. Avec le discours direct, elle est bien sûr possible :

(4.40) « Tu vas calter, et vite ! »
« Marie-Claude ... », j'ai reniflé. [Pouy 1997 : 89]

L'antéposition du discours direct entraîne cependant le plus souvent l'inversion dans les textes écrits, et il ne s'agit pas alors de dislocation. Sur ce point, les textes oraux avec leurs différentes formes hybrides sont une affaire à part, mais je ne pourrai en dire davantage dans le cadre de cette étude.

Ces tests ne donnent donc pas de solution irréfutable, si ce n'est que le discours direct, de toute façon, ne semble pas être un objet prototypique.

¹⁴ À noter ce que Fónagy (1986 : 261) dit à propos du hongrois, langue à conjugaison objective : le verbe de la proposition rapportante peut porter une marque d'objet impliquant que le discours direct est objet — même si c'est un verbe « intransitif » à l'origine.

Il y a cependant un phénomène qui met sérieusement en question l'objectivité du discours direct : il peut y avoir un autre objet dans la proposition rapportante. C'est ce qui se passe dans les exemples de (4.41) à (4.43) :

(4.41) « Tu causes bien », la complimenta Édouard. « Tu avais une carrière à faire en politique. » [San-Antonio 1994 : 17]

(4.42) Personnage discret et timide, Ricardo Sued [dramaturge], 37 ans, résume sa démarche : « Chacun de nous possède son royaume de lumière, encore faut-il le trouver dans un monde parfaitement étourdi par la communication et par l'image. » [L'Express 2359/1996 : 99]

(4.43) « Tais-toi », le coupa Silencieux. Fistrelle avait seulement raison trop tard, pensait-il. [Gabilly 1992 : 228]

Dans ces trois exemples, le verbe suspecté de régir le discours direct a déjà un autre objet.¹⁵ La présence de cet autre objet ne permet pas de considérer le discours direct comme objet.¹⁶

Le cas est le même quand il s'agit d'un verbe pronominal dans la proposition rapportante :

(4.44) « Bon », se calma Donatienne. « Mais tu travailles, quand même ? Tu avances ? » [Échenoz 1995 : 173]

(4.45) Cette fois, il se déroba : « Moi aussi j'ai rancard. Tu veux que je t'appelle un bahut ? » [San-Antonio 1994 : 57]

J'ajoute encore un exemple provenant d'un texte de San-Antonio, où l'auteur fait un clin d'œil au lecteur par un surplus de pronoms. Volonté de rire de la présence du pronom personnel objet *le* ou du caractère littéraire de l'inversion avec la première personne ? Peut-être rit-il des deux.

(4.46) « La chose est manifestement douteuse », l'alarmé-je-t-il. [San-Antonio 1997 : 133]

Si dans les cas où il y a un autre objet le discours direct ne peut pas être considéré comme objet, il est normal — pour la cohérence — qu'il ne puisse l'être non plus dans les cas tels que (4.34), (4.35) et (4.37c) ou (4.47) :

(4.47) « Tu t'es moqué de moi », pleurnicha-t-elle sur mon épaule, « tu crois donc que je suis en bois, que je suis dupe ... [...] » [Cauwelaert 1986 : 260]

Regardons encore l'exemple (4.48) :

(4.48) Il recommença à vitupérer : « Putain, grouille, t'entends. Ici là, j'ai rien à te montrer. Là, tu connais tout, ici. [...] » [Gabilly 1992 : 93]

Il n'est pas possible de croire en l'objectivité du discours direct ici : il ne recommence pas à vitupérer avec les mêmes mots mais avec d'autres mots ; il recommence à vitupérer tout court — le discours direct indique comment il le fait cette fois-ci. Pour illustrer la

¹⁵ Certains verront ici une ellipse (*la complimenta en disant* ; *résume sa démarche ainsi* etc.), mais je ne vois aucune nécessité de compliquer ainsi la chose. J'y reviendrai plus loin.

¹⁶ Cela si on postule que le français n'admet qu'un objet par phrase ; voir la discussion dans le chapitre 4.3.1. — Togeby (1983 : 224) présente déjà ce même argument pour nier la possibilité que le discours direct soit objet d'un verbe « intransitif », mais il y voit aussi une ellipse (*ment-il* < *dit-il en mentant*).

différence, dans (4.49), en revanche, il finit par murmurer ces mots qui sont en discours direct — la relation entre le verbe en question et le discours direct est donc plus intime dans (4.49) que dans (4.48) :¹⁷

(4.49) « On y va, on y va ... » finit-il par murmurer et d'un coup brutal il remit le fauteuil dans la bonne direction, [...] [Gabily 1992 : 94]

Ce qui est important, c'est que la relation entre le verbe et le discours direct dans (4.48) est moins intime qu'entre un verbe et un objet.

Je prends encore un exemple intéressant qui semblerait, pour sa part, parler pour l'objectivité du discours direct :

(4.50) « Quoi donc ? » je lui questionne. « Vous en poussez une tête, vieux chien de cirque ! » [San-Antonio 1997 : 64]

Le verbe *questionner* a conventionnellement comme objet un élément renvoyant à la personne à qui les questions sont posées. Ce participant figure pourtant comme complément datif dans (4.50). La présence du discours direct, senti peut-être par le romancier comme objet, « pousse » l'objet et le remplace (voir chap. 4.4.2.).¹⁸ Ceci n'est cependant qu'une hypothèse et, de plus, le cas est isolé.

Je conclus que dans les cas que nous venons de voir, le discours direct n'est pas objet mais entretient une relation particulière avec la proposition rapportante. Ceci vaut, bien entendu, aussi pour les cas où le verbe de la proposition rapportante — le verbe rapportant — est *dire* ou *faire* (« *Ne sois pas bête* », *fit-il*).¹⁹ La particularité de cette relation est renforcée par la plus grande importance informationnelle du discours direct par rapport à la proposition rapportante.

Pour qu'il y ait cette relation, la simple juxtaposition ne suffit pas.

Tout d'abord, le référent du sujet de la proposition rapportante et celui qui énonce le discours direct doivent, bien entendu, correspondre l'un à l'autre.²⁰ Un énoncé comme (4.51) ne contient donc pas la relation qui nous intéresse, celui qui énonce n'étant pas le référent de *la fête du football* :

(4.51) Ainsi donc, la fête du football a sérieusement dérapé : « De violents affrontements ont effet [sic] opposé supporters anglais en état d'ébriété, supporters tunisiens, jeunes de la ville et forces de l'ordre. [...] » [Le Petit Bouquet 314 15/6/1998]

Mais cela ne suffit pas ; ainsi, dans (4.52), cette relation est absente :

(4.52) Il fourrageait avec vigueur : « Tu n'as pas de viandes froides ? » [Harpman 1996 : 238]

Les deux propositions sont certes juxtaposées et, de plus, la première finit par deux points tout comme dans le cas d'une proposition rapportante. L'énonciation du discours direct ne coïncide pourtant que temporellement avec l'action décrite dans la première proposition :

¹⁷ Découpage de l'énoncé (4.48) : (*il recommence à vitupérer*) (« Putain, grouille, [...] »).

Découpage de l'énoncé (4.49) : [*il finit par (murmurer « On y va, on y va »)*].

Le point important est donc que si je dis *Je recommence à faire le gâteau*, où le *gâteau* est objet, il n'est pas possible de donner l'interprétation suivante : 'auparavant j'ai fait une tarte mais maintenant je recommence à faire — mais cette fois-ci, un gâteau'.

¹⁸ Toutefois, le même auteur a parfois un objet dans la proposition rapportante avec un autre verbe.

¹⁹ Sabban (1978 : 37) fait une remarque intéressante à propos de *faire* dans cet usage : il est employé déjà en ancien français et de nouveau au XIX^e siècle et témoigne du caractère « effectué » (dans le sens d'« objet effectué ») du discours direct.

²⁰ Voir cependant l'exemple (4.88) dans le chapitre 4.2.3.

l'action de l'énonciation et l'action de fourrager ne sont pas la même. Les deux propositions sont simplement juxtaposées.

Il en est différemment avec (4.53) :

(4.53) Il me félicita avec résignation. Je m'insurgeai : « Comment, mais j'ai plaidé coupable ! J'ai trahi ton métier, j'ai sacrifié ton client ! » [Cauwelaert 1986 : 248]

L'action de 's'insurger' est la même que celle d'énonciation : je m'insurge justement en énonçant ce qui est marqué comme discours direct. La relation est celle qui est particulière à la proposition rapportante et au discours direct. Tel est aussi le cas de l'exemple (4.54) :

(4.54) Jean-Denis Lejeune, père de la petite Julie, ne décolère pas : « Les hommes politiques sont les premiers responsables de la mort de ma fille. Le gouvernement doit démissionner, il faut renouveler toute la classe politique ». [*Le Petit Bouquet* 239 20/2/1998]

Le procès de 'ne pas décolérer' est le même que celui d'énonciation, ou, pour être plus précis, ces procès sont présentés comme un seul procès.

La série des emplois d'*exploser* illustre encore le même point :

(4.55) Gérard Govil avait été témoin de toute la scène qui avait mis ses nerfs à rude épreuve. Il explosa.

« Vous vous rendez compte de ce que vous faites, inspecteur ! [...] » [Daeninckx 1995a : 74]

(4.56) [...] face à l'agitation de parlementaires flamands qui évoquent un possible divorce à la tchécoslovaque, Claude Eerdeken, chef du groupe socialiste francophone, explose : « Continuez comme ça, et la France s'étendra jusqu'aux portes de Bruxelles ! » [*L'Express* 2359/1996 : 88]

(4.57) « Mais, bordel, tu es conne à crever ! » explosa le prince. « C'est toi qui as fait plusieurs années de fac ! [...] » [San-Antonio 1994 : 295]

Dans (4.55), cette relation particulière est absente : les choix typographiques l'indiquent — pas de deux points, à la ligne. En revanche, dans (4.56) et (4.57), la relation y est.

L'inversion a déjà été mentionnée comme indice de la relation qui nous intéresse. Il est à noter que parfois, dans une proposition rapportante postposée, l'inversion peut ne pas avoir lieu :

(4.58) « C'est ça, le bonheur », elle zozotait. « Enfin, je le retrouve ! » [Vautrin 1994 : 22]²¹

(4.59) « J'ai faim », j'ai dit, sans me rendre compte que je n'avais pas fait un seul effort pour parler. [Pouy 1997 : 128]

(4.60) « Venez ! » elle m'enjoint (de cul lasse, naturellement). [San-Antonio 1997 : 215]

Certains auteurs seulement semblent employer cet ordre, mais la langue le permet donc (un style familier).

Quand la proposition rapportante se place après le discours direct et qu'il y a inversion, il est clair que la relation qui nous intéresse est présente. Ce n'est que quand la proposition est antéposée ou s'il n'y a pas d'inversion qu'il y a des doutes : ou il y a une

²¹ Les guillemets autour de l'incise sont ajoutés par l'auteur de ce travail.

relation (exemples (4.53), (4.54) et de (4.56) à (4.60)), ou il n'y en a pas (exemple (4.52)). S'il n'y en a pas, il s'agit de deux propositions tout à fait indépendantes.

Fónagy (1986 : 260—261) parle de la même chose en d'autres termes : il souligne l'importance qu'a la place de la proposition rapportante quand on étudie les liens syntaxiques qui existent entre le discours direct et le reste de la phrase. Des facteurs syntaxiques et prosodiques indiquent que la proposition rapportante postposée est plus faible. Comme il le dit, « inversion lends emphasis to the reported sentence as a whole. »²²

Quand la proposition rapportante est antéposée, les deux parties — la proposition rapportante et le discours direct — seraient donc plus indépendantes l'une de l'autre et la relation entre elles serait moins intime.

Fónagy (*ibid.* p. 261) fait aussi remarquer qu'en hongrois, si la proposition rapportante est antéposée, un pronom est nécessaire : le discours direct ne suffit pas syntaxiquement. Cela indique, de même, la plus grande indépendance de la proposition antéposée par rapport à une proposition rapportante postposée.

La position de la proposition rapportante est donc significative ; cela ne veut pas dire pour autant qu'une proposition antéposée ne puisse pas entretenir la relation en question avec le discours direct. Si on compare, par exemple, les énoncés (4.61) et (4.54) ou (4.62) et (4.63), il me semblerait difficile de prétendre que la relation est différente :

(4.61) « Je me souviens de Maastricht, les chefs d'équipe qui nous chantaient le grand marché européen », ne décolère pas Paul, quarante-cinq ans, qui se déclare apolitique « maintenant ». [*Le Monde* 10/5/1997 : 8]²³

(4.62) Il frémit : « Ces abrutis vont finir par nous amener un sabre ... » [Siniac 1995 : 89]

(4.63) « Et il y a la partielle », frémit Migaudin. « Mon Dieu, je n'y avais pas pensé ... » [Siniac 1995 : 53]

Si à une extrémité il y a deux propositions indépendantes, et qu'à l'autre, l'une soit objet de l'autre, on peut en déduire que la relation qui nous intéresse est quelque part entre ces deux.

J'ajoute encore une remarque isolée.

La typographie choisie par l'auteur de l'exemple (4.64) — une majuscule pour commencer la proposition rapportante — est certes un choix stylistique, mais témoigne aussi de la rupture entre le discours direct et la proposition rapportante. L'inversion est pourtant « conservée ».

(4.64) « Il nous a foutus là-dedans [dans un livre], le porc », lui cria-t-il presque. « Là-dedans, là-dedans quoi ? » Gémit la vieille. Fistrelle, ne l'écoutant même pas, continuait sur sa lancée : « C'est comme ça qu'il s'en est sorti [de la vie dans la rue], le salaud, en nous foutant là-dedans, je te dis ! » [Gabily 1992 : 160]

En revanche, dans l'exemple suivant, où on passe même à la ligne, l'effet est loin de l'usage neutre.

²² Il me paraît cependant mal fondé de prétendre, comme semble le faire Fónagy (1986 : 261) si je comprends bien ses propos, que dans le cas d'une proposition rapportante postposée, c'est cette dernière qui serait syntaxiquement dépendante du discours direct et non l'inverse. Les deux cas, antéposition et postposition, se ressemblent suffisamment pour ne pas permettre — par simple changement d'ordre — l'inversion des rôles de régisseur et de régi.

²³ Je remercie encore Juhani Härmä pour cet exemple ainsi que pour un grand nombre d'autres.

(4.65) « Marcher sur les eaux du lac d'Enghien n'est pas un exploit pour une fille comme moi. »

Elle dit. [fin du sous-chapitre] [Vautrin 1994 : 142]

4.2.3. Verbes rapportants

Je tiens à souligner que mes exemples proviennent de textes écrits. La citation de propos d'autres personnes fonctionnant très différemment à l'oral et à l'écrit, tout ce que j'ai dit et tout ce que je dirai sur le discours direct ne concerne que l'écrit.

Il est d'ailleurs difficile de décider clairement si le fonctionnement du discours direct à l'écrit peut être directement comparé à quelque chose à l'oral ; à ce propos, Hall Partee (1973 : 411) écrit : « Perhaps the nearest thing spoken language has to a natural quotation device is an intonational one, namely, a pause before and after the quoted sentence, plus (imitation of (?)) the intonation the sentence would have in isolation. »

Dans le texte écrit, nous avons les guillemets.²⁴ Il n'en a pas toujours été ainsi : Cerquiglini (1981 : 12) fait remarquer que, comme le texte médiéval est très peu ponctué, il doit trouver d'autres moyens pour signaler le discours direct. Le moyen principal est d'employer un verbe rapportant (« de déclaration ») dans une proposition rapportante antéposée (ou « prolepse »). Dans le système du vers (p. 23), le verbe *dire*, « déclaratif minimal », peut être remplacé par un autre verbe (*crier*, *mercier*, *demander*, *enquerir*, *prier*), tandis qu'en prose, le discours rapporté doit être introduit par un verbe dont c'est la fonction propre (*dire*, *respondre*) : « Le discours n'existe que par le verbe déclaratif minimal qui lui est constitutivement antéposé » (p. 65). En français écrit contemporain, les guillemets servent à marquer le discours direct, et le verbe *dire* n'est plus une nécessité indispensable.

Les verbes de la proposition rapportante sont d'une grande variété. Sont ici collectés en listes environ 300 verbes apparus dans cet emploi. Pour ces verbes, l'emploi transitif avec du discours direct n'est pas mentionné dans le *Petit Robert* (1986). En outre, quand je me suis rendu compte de la grande variété existante, j'ai laissé tomber les cas les plus banals (tels *continuer* ou *crier*) ainsi que des verbes dont le *Petit Robert* déjà mentionne l'emploi avec un objet désignant des propos ou leur contenu (par exemple, *vociférer*²⁵ et *susurrer*). Les listes servent donc à donner des exemples, mais ne sont pas exhaustives.

Dans le chapitre précédent, j'ai conclu que la relation entre le verbe rapportant et le discours direct n'est pas celle qu'il y a entre le verbe et l'objet, mais qu'il y a une relation particulière. Les verbes collectés dans ces listes ont été employés dans la proposition rapportante avec la relation qui nous intéresse.

Comme le laissent voir les exemples, ces verbes peuvent se rencontrer aussi bien dans une proposition rapportante antéposée que dans une proposition rapportante postposée à une partie au moins du discours direct. Cependant, au cas où des doutes resteraient sur la relation entre une proposition rapportante antéposée et le discours direct (voir la discussion dans le chapitre précédent), les verbes qui n'ont été rencontrés que dans une proposition antéposée sont marqués par un astérisque.

Voici quelques exemples pour commencer :

²⁴ Guillemets ou autres signes typographiques ; j'ai uniformisé la typographie des exemples en remplaçant les tirets et changements de paragraphes par des guillemets. Néanmoins, si dans le texte original le discours direct n'a pas été typographiquement marqué, je l'ai laissé tel quel (cf. exemple (4.66)).

²⁵ « Non mais, de quoi me permets-je ! » vocifère mon Mammouth bien-aimé. [San-Antonio 1997 : 17]

(4.66) C'est fou, dit le commandant, c'est fou ce que ça détend. [dossier à boules] [...] Mais alors qu'est-ce que ça décontracte, qu'est-ce que ça décontracte. Moi, dit le chauffeur, avant je me payais un de ces mal au dos. Moi de même, abonda le commandant. [Échenoz 1995 : 192]

(4.67) « Tu as une drôle de tante », attaqua le maire.
« Je crois plutôt que c'est elle qui a une drôle de nièce », rectifia Marie-Charlotte. [San-Antonio 1994 : 82]

(4.68) « J'suis un créateur, moi, c'est tout, merde ! » barrit l'accusé avant de fondre en larmes. [Cauwelaert 1986 : 51]

(4.69) Hélas, le savon de Marseille n'est pas une appellation contrôlée. La savonnerie Marius Fabre s'en trouve bien marrie. Je dirais même plus, Robert Bousquet, p-dg de l'entreprise créée en 1900 [...], bout : « N'importe qui peut prendre cette dénomination ! [...] » [Madame Figaro 8/11/1997 : 52]

(4.70) « La consommation en berne » se désole l'ALSACE. [RFI 30/7/1997]

Verbes non pronominaux rencontrés sans objet avec le discours direct

(Sont marqués par un astérisque les verbes qui n'ont été rencontrés que dans une proposition rapportante antéposée.)

Exemple : « *Eh bien voilà* », *trionpha-t-il*.
[Cauwelaert 1986 : 313]

abonder
aboyer
acquiescer *
adjurer
analyser
angoisser
applaudir
apprécier
appuyer
arbitrer
argumenter
assener
attaquer
babiller *
baïller
barrir
béer
blaguer
bombarder
bondir
bougonner
bouillir *
camper
cancaner
capituler
caqueter
célébrer
chanter
chevroter
cingler
claironner
clamer
clapoter
claquer
cligner

coasser
cocoricoter
commenter
*comprendre*²⁶
conclure
conjonctionner
convenir
couper
craindre
crépiter
crisser
croupionner
décliner
décocher
décolérer (nég.)
décoller
décréter
déglutir
dénoncer
développer
dévoiler *
diagnostiquer
dramatiser
éclater
égosiller
éluder
embrayer
encourager
enjoindre
enrager
épingler
ergoter *
éructer
*espérer*²⁷
étiqueter *
exhaler
expirer
exploser
exulter
faire frémir
flagorner
flasher
frémir

²⁶ Un seul exemple, avec le verbe *croire* : *croire comprendre*. L'exemple est commenté plus bas dans ce chapitre.

²⁷ *Oser espérer*.

frissonner
fulminer
fumer
galéjer
gamberger
gargouiller
gazouiller
geindre
gémir
glapir
gloser
glousser
gouailler
grailer
graillonner
grelotter
grésiller
griffer
grimacer
grincer
gronder
haleter
harmoniser
héler
hocher
hoqueter
imaginer
indiquer
insister
interroger *
intervenir
intimer
invoquer
ironiser
jouer
jubiler
justifier
mâcher
marchander
maugréer
mentir
militer
minauder
mitrailler
moduler
moucher
narrationner *
objecter
observer

opiner
organiser
oser
parodier
pasticher
pérorer *
persifler
pester
philosopher
piaffer
piailler
piauler
plaider
plaisanter
plastronner *
pleurnicher
poétiser
pontifier *
positiver
postillonner *
pouffer
poursuivre
préconiser
prédire
préjuger
produire
prophétiser
questionner
rager
railler
râler
rayonner
réagir
récidiver
rectifier
refroidir
regretter
relativiser
renchérir
rengracier
renifler
respirer
résumer
rigoler
rire²⁸
ronchonner

ronronner
rosir²⁹
roucouler
rouspéter
saluer
sangloter
savoir³⁰
savourer
scander
scruter
seriner
sermonner
siffloter
signaler
smasher
soliloquer
souffler
souligner
sourire
stigmatiser
suggérer
surenchérir
sursauter
sympathiser
tancer
taper dur
tartiner
tempérer
tempêter
titrer
tonitruer
tonner
touser
toussoter
trancher
trépigner
tressaillir
triompher
trouver
ululer
vibrer
vitupérer
volubiler *
vrombir

²⁹ Rosir d'aise.

³⁰ Souhaiter savoir et croire savoir ; les exemples sont commentés plus bas dans ce chapitre.

zozoter

Verbes non pronominaux rencontrés avec un objet avec le discours direct

(Sont marqués par un astérisque les verbes qui n'ont été rencontrés que dans une proposition rapportante antéposée.)

Exemple : « Allez, joue », le pressait Livia, « ça te détend ! » [Cauwelaert 1986 : 241]

alarmer
apostropher
arrêter
calmer *
complimenter
contredire
couper
crier victoire³¹
encourager
exhorter
happer
haranguer
hocher *³²
interpeller
interroger
interrompre
mettre³³
morigéner
presser
questionner
rancarder *
rappeler *³⁴

³¹ La construction en question est *crier victoire*, où *victoire* est analysé comme objet.

³² La tête comme objet.

³³ Un seul exemple, avec *les gaz* comme objet.

³⁴ *Rappeler* ne figure pas dans la première liste, dont les verbes n'ont pas d'objet, bien qu'il soit usité dans cet

²⁸ Dans un exemple figure la collocation *rire jaune*.

*résumer **
tempérer
*tenir tête*³⁵

**Verbes pronominaux
rencontrés avec le
discours direct**

(Sont marqués par un
astérisque les verbes qui
n'ont été rencontrés que
dans une proposition
rapportante antéposée.)

Exemple : « C'est
vous ? C'est lui ? »
s'empêtra Igor. [Pennac
1997b : 191]

s'acharner
*s'adoucir **
s'affliger
s'affranchir
s'agiter
s'alarmer
s'amuser
s'angoisser
s'apitoyer
s'appesantir
s'assombrir
s'attendrir
s'attrister
s'aventurer
se calmer
se crisper
*se dérober **
se désoler
se dévergonder
s'ébahir

emploi, parce que le *Petit
Robert* (1986) mentionne son
emploi avec un objet
désignant des propos ou leur
contenu. Néanmoins, j'ai tenu
compte de l'emploi avec
objet, parce que ces
occurrences sont peu
nombreuses.

³⁵ La construction en question
est *tenir tête à quelqu'un*, où
tête est analysé comme objet.

s'ébrouer
s'échauffer
s'égarer
s'égosiller
s'emballer
s'embraser
s'empêtrer
s'empresser
s'enchanter
s'énervier
s'enflammer
s'enivrer
s'enorgueillir
s'enquérir
s'entêter
s'enthousiasmer
s'époumoner
s'essouffler
s'étonner
s'étrangler
s'excuser
*s'exhorter **
*s'extasier **
se fâcher
se féliciter
se gausser
se gratter
se hasarder
s'impatienter
s'indigner
s'informer
s'inquiéter
s'insurger
*s'interroger **
s'irriter
se lamenter
se moquer
se morfondre
se motiver
*se mouiller (nég.) **
se raidir
*se rappeler*³⁶
se rattraper
se rebiffer
se récrier
se régaler

se réjouir
se rembrunir
se souvenir

³⁶ Un exemple avec *croire* :
croire se rappeler.

Une remarque s'impose tout de suite : certains verbes désignent à eux seuls l'émission de son à proprement parler (*caqueter*), d'autres un procès autre (*positiver*, *rayonner*, *organiser*) :

(4.71) « Les Bleus devront faire le jeu contre la Norvège », caquette, à la Une de France-Soir, Jules, la mascotte de l'équipe de France de football. [*Le Petit Bouquet* 242 25/2/1998]

(4.72) « Chapeau, les jeunes ! » positive Pauline Goujon. « Les recruteurs interrogés [par le journal] s'accordent tous, ou presque, à vous trouver motivés, enthousiastes et débrouillards, prêts à bouger et à se bouger pour l'entreprise, [...] » [*Le Petit Bouquet* 185 25/11/1997]³⁷

(4.73) « Maître », articula Édouard, « je n'ai pas d'argent. En dédommagement, je vous donne ma 15 six 1937. »
« Vraiment ! » rayonna l'avocat. [San-Antonio 1994 : 399]

(4.74) « Je vais voir les horaires », organise d'ores et déjà Donatienne, « Odile va voir pour les billets, Gérard va voir pour le visa, ça va plus vite avec Gérard. » [Échenoz 1995 : 152]

Cependant, en relation avec le discours direct, dans la construction *discours direct* + *proposition rapportante* (ou ordre inverse), tous désignent une action d'énonciation, dotée d'autre information. Par exemple, dans (4.71), le lecteur est informé sur la façon d'énoncer de Jules, et dans (4.72), sur le point de vue de celui dont on réfère les propos — et ce sans qu'il soit possible de distinguer entre l'action de l'énonciation et un autre procès. De même, dans (4.75), 'cet abruti se rattrape' justement en énonçant ce qui est indiqué en discours direct :

(4.75) « C'est-à-dire », se rattrapa cet abruti, pour arrondir les angles, « que je peux peut-être emmener avec moi monsieur le ministre des Affaires extérieures ... » [Cauwelaert 1986 : 312]

L'exemple (4.76) et plus particulièrement son complément à *propos de* [...] montre comment le verbe n'est pas à comprendre dans son sens « basique », mais que l'action d'énoncer en est inséparable :

(4.76) « Héroïques », frissonne L'Équipe à propos des joueurs de l'équipe de France, qualifiés pour la finale face au Brésil. [*Le Petit Bouquet* 332 9/7/1998]

De même, dans (4.77), le complément *d'une voix troublée* n'irait guère avec le procès désigné simplement par *croire se rappeler*, mais c'est le procès englobant 'croire se rappeler' et l'action d'énoncer qu'il qualifie :

(4.77) « Il ne la connaît pas », crut se rappeler Bob d'une voix troublée. « Peut-être il ne va pas comprendre. » [Échenoz 1986 : 227]

Une seule condition est effectivement requise pour les verbes de la proposition rapportante : le procès qu'ils désignent à eux seuls doit être compatible avec une action d'énonciation pour former un même procès.

Trois groupes de verbes se distinguent alors parmi les verbes énumérés.³⁸

³⁷ Les guillemets autour de l'incise sont ajoutés par l'auteur de ce travail.

³⁸ Kerbrat-Orecchioni (1979) présente une distinction — en trois classes aussi — qui ressemble à celle qui figure ici. Elle écrit (p. 352) : « On constate actuellement une tendance à généraliser l'utilisation de l'incise

(1) Tout d'abord, il y a les verbes qui désigneraient à eux seuls l'émission ou la production d'un son. Le verbe décrit alors le son ou la façon dont il est produit (exemples : *aboyer*, *gémir*, *hoqueter*). La description du son peut, bien entendu, contenir aussi de l'information sur, par exemple, les émotions de celui que le locuteur pose comme locuteur — celui dont les paroles sont rapportées, c'est-à-dire, le locuteur cité — en plus de celle qui porte sur les caractéristiques acoustiques du son (*se récrier*, *tonner*).

Le verbe *toussoter* sert d'exemple pour ce premier groupe :

(4.78) « Il est très vif », toussota le *Matin*. [Cauwelaert 1986 : 366]

Des verbes liés à la production du son, employés dans un dessein ludique, peuvent aussi être rencontrés, tels *postillonner* ou *moucher* dans (4.79) :

(4.79) « La mort de Catherine Langeais : la télé en deuil », mouche France-Soir, qui rend hommage à la blonde speakerine. [*Le Petit Bouquet* 283 24/4/1998]

(2) Le deuxième groupe est assez restreint. Il comporte des verbes désignant ce que le locuteur cité fait avec son corps : expressions du visage ou autres mouvements simultanés à l'énonciation. L'expression du visage ou du corps étant inséparable du locuteur, elle peut être conçue comme formant une seule action avec l'action d'énonciation, et un verbe la désignant peut donc figurer comme verbe rapportant. Exemples :

(4.80) Est-ce que tu te nourris bien, souhaite savoir sa fille. Je mange mieux qu'eux, cligna-t-il. Dix fois mieux, gloussa-t-il, dix fois plus. [Échenoz 1995 : 214]

(4.81) « Surveillance comme tu me parles », se raidit brusquement Clauze, « attention. Tu ne peux rien m'imposer. » [Échenoz 1995 : 62]

(4.82) Seigneur, tressaillit Alice, croyant défaillir de terreur, plongeant dans la foule dans un sursaut instinctif ... l'homme aux moustaches et aux lunettes noires, le chauve dont m'a parlé Anita ... [Dantec 1993 : 59]³⁹

D'autres exemples : *grimacer*, *hocher*, *minauder*, *rosir*, *rayonner*, *sursauter*, *s'ébrouer*, *piaffer*, *trépigner*, *sourire*, *déglutir*, *béer*, *s'étrangler* et même *se gratter* :

(4.83) « C'est contrariant », dit-il, « il faut qu'on se voie de toute façon, je veux qu'on dîne ensemble. Mercredi, ça vous dit ? »
« Difficile en ce moment », se gratta Paul. « Compliqué. » [Échenoz 1986 : 63]

Le mouvement désigné par le verbe n'est pas à prendre au pied de la lettre dans tous les cas (par exemple, *bondir*).

dans des cas où la norme ne le permet en principe pas, c'est-à-dire : — Verbes qui décrivent un comportement verbal ou para-verbal, mais qui admettent difficilement la complétive : *rugit-il*. — Verbes qui dénotent, non un comportement verbal, mais l'état psychologique qui le présuppose : *s'étonna-t-il*, *se fâcha-t-il*, *douta-t-il*. — Verbes qui décrivent le comportement physique qui accompagne le comportement locutoire : *sourit-il*, *rougit-il*. [...] Toutes ces constructions peuvent être considérées comme des tournures elliptiques (*sourit-il* = *dit-il en souriant* ; *n'insista pas M. Gailhard* = *dit-il sans insister*). »

³⁹ Discours direct sans guillemets.

D'ailleurs, parfois le verbe semble être grammaticalisé comme verbe rapportant ; je pense à *sursauter* et à *bondir* et fais l'hypothèse de la grammaticalisation à cause de la fréquence de ces deux verbes dans cette position :

(4.84) Le haut-parleur de l'avion crachouille une phrase en polonais, [3 pages de photos] Denise Holstein sursaute : « J'ai gardé de très mauvais souvenirs de cette langue. Nos kapos étaient toutes des Polonaises. [...] » [déportée à Auschwitz] [*Marie Claire* 516/1995 : 64—68]

(4.85) Mais avant tout, je devais me convaincre que mon aventure n'avait rien d'exceptionnel. Je portais le numéro 312.
« Il y en a d'autres ? » bondis-je. [Cauwelaert 1986 : 135]

Le deuxième groupe est assez délicat : il faut vraiment que l'expression ou le mouvement soit une action simple qui va avec l'énonciation. Ainsi, dans (4.86), l'action exprimée dans la première proposition est trop encombrante pour que la relation en question soit entretenue :⁴⁰

(4.86) Il tendit néanmoins une main rude et carrée à l'ancien fonctionnaire de police :
« Salut quand même, flicard. » [Siniac 1995 : 78]

De plus, la limite entre le premier et le deuxième groupe n'est pas toujours très nette, comme c'est le cas dans l'exemple (4.87) (à noter aussi les verbes tels que *postillonner*) :

(4.87) « Laisse-moi dormir », bâilla Béliard, « je crois qu'il faut que je dorme. »
[Échenoz 1995 : 139]

Il me reste un cas très particulier.

(4.88) Charles poussa le portail, sonna à la porte et Gina de Beer vint lui ouvrir. Lèvres roses, trois tours de perles roses au cou, heureux sourire de veuve reposée, ses yeux et ses dents produisaient un éclat distingué, sa salive était sans doute sucrée.
« C'est toi », s'élargit son sourire. « Entre. » [Échenoz 1986 : 89]

Dans ce dernier exemple, le sujet du verbe rapportant présumé, *son sourire*, ne correspond pas au locuteur cité, ce qui exclurait dès l'abord la relation qui nous intéresse, comme je l'ai mentionné plus haut (chap. 4.2.2.). La proposition *son sourire s'élargit* est cependant postposée, placée comme proposition rapportante. Cela semble pouvoir être expliqué par deux faits. Premièrement, il y a certes, entre un sourire et son porteur, une relation métonymique, qui est ici rendue explicite par la présence de l'adjectif possessif. Deuxièmement, l'action à laquelle réfère la proposition dans (4.88) ressemble beaucoup à celles qui viennent d'être présentées comme faisant partie du deuxième groupe : ici aussi, il s'agit d'une expression du visage, et d'une expression très courante, qui plus est.

Le cas de l'exemple (4.88) semble être une extension extrême de la possibilité productive d'avoir des propositions rapportantes désignant ce que le locuteur cité fait avec son corps.

Dans l'exemple (4.89), le locuteur (l'auteur) profite de la même possibilité :

(4.89) Paul inspira d'abord profondément, puis il la rejoignit, vint tout près d'elle, trop près sans ambiguïté. Excusez-moi, s'enraya sa voix. Elle tourna vers lui ses yeux surpris, d'émail bleu-gris, [...] [Échenoz 1986 : 42—43]

⁴⁰ Ce qui est confirmé par l'impossibilité, dans l'exemple, de postposer la proposition qui est soupçonnée être rapportante.

Une relation métonymique étroite entre la voix et la personne, l'adjectif possessif et un procès (involontaire) similaire à ceux du deuxième groupe : le cas est le même.

(3) Un troisième groupe, le plus grand, comprend les verbes qui désignent ce qui est fait en énonçant : les verbes qui explicitent l'acte illocutoire de l'énonciation du discours direct. Ainsi, le locuteur cité appuie, attaque, organise, angoisse, philosophe, complimente, décrète par l'énonciation — ou c'est l'interprétation que le locuteur citant en donne (sur la relation entre la citation et son cotexte, voir Tuomarla (à paraître)).⁴¹

Le locuteur cité peut aussi exprimer un sentiment par ses propos. L'acte est alors l'expression de ce sentiment, et le discours direct en est la manifestation : le locuteur cité apprécie, explose, se fâche, enrage, croit comprendre ... Ces verbes sont nombreux.

Sans le discours direct, les verbes de ce troisième groupe ne désigneraient pas principalement une action d'énonciation, bien qu'« exploser », « philosopher » ou « complimenter », par exemple, impliquent presque obligatoirement des paroles. Les groupes se chevauchent.

Capituler, s'adoucir, happer et apprécier illustrent cet emploi :

(4.90) « D'accord, j'arrive », capitula-t-il. « Cette famille Malaussène, c'est un sac d'emmerdes. » [Pennac 1997a : 242]

(4.91) Flatté, l'énorme Susquin s'adoucit : « Bah, les gars d'Afrique, les Affreux, c'est des mecs bien, faut le dire. Et y en faut. Moi j'ai rien contre eux. » [Siniac 1995 : 75]

(4.92) Jeff, le happa la voix de Nicole alors qu'il traversait discrètement l'entrée vers sa chambre ; son diminutif coupait sèchement l'air ; il pénétra gauchement dans le salon vert. [Échenoz 1986 : 131]

(4.93) « Elle est courageuse », apprécia Rosine qui se rappelait une époque déjà lointaine [...] [San-Antonio 1994 : 424]

Comme le discours direct et la proposition rapportante désignent ensemble une action effectuée en énonçant, le verbe rapportant lui-même doit pouvoir être conçu comme désignant une action. Par exemple, dans (4.93), *apprécier* n'est pas à comprendre comme désignant un état commençant avant et continuant après l'énonciation, mais simplement comme parlant de l'état émotionnel du locuteur cité pendant l'énonciation. Il est clair, d'ailleurs, qu'il n'est pas exclu que l'appréciation s'étende sur une période plus longue, mais l'énoncé (4.93) n'en dit rien : un énoncé tel que (4.94) serait étrange :

(4.94) ? Rosine apprécie son comportement depuis longtemps : « Elle est courageuse. »

La raison en est que la première proposition et le discours direct ne désignent pas la même action — n'entretiennent donc pas la relation qui nous intéresse dans ce chapitre — mais ne sont pas simultanés non plus (comme c'est le cas des exemples que nous avons exclus dans le chapitre précédent, cf. ex. (4.52)). Le discours direct est actualisé, lié à un moment d'énonciation particulier — ou fait semblant de l'être —, et de ce fait n'est pas compatible avec une proposition statique, décrivant un état.

C'est aussi pourquoi le verbe *être* avec un attribut du sujet, verbe désignant un état par excellence, est difficilement concevable dans cette construction (* « *Que c'est*

⁴¹ Il est clair que le verbe seul n'explique pas l'acte illocutoire du discours direct, mais toute la proposition rapportante (circonstants etc.).

bien d'être là », *est-il content*).⁴² Toutefois, comme le fait remarquer Georges Bernard,⁴³ une proposition rapportante telle que dans « *Que c'est beau !* » fut-il *admiratif* serait possible (« trouvable ») : le passé simple indique alors qu'il s'agit du même cas que dans l'exemple (4.93).

Un énoncé où le verbe rapportant est à l'imparfait semble alors poser problème. Ces énoncés ne sont pas rares.

(4.95) Je n'arrivais pas à parler.

« Allô ! » s'impatiait la voix de Josiane. [Cauwelaert 1986 : 88]

(4.96) « Brochant ? »

« Brochant, peut-être bien », **dit** Henri. « Tu connais ? »

« Il m'a mené une fois », se souvenait Boris. [Échenoz 1986 : 230]

L'utilisation de l'imparfait soulève le doute que le procès désigné par le verbe lui-même ('s'impatiser', 'se souvenir') s'étende sur une période plus longue que l'action d'énonciation, surtout quand le verbe fait partie de notre troisième groupe, comme c'est le cas dans les deux exemples, et que l'énoncé est précédé d'un énoncé où le verbe est purement un verbe de locution et est employé au passé simple (ex. (4.96) : *dit Henri*). Ce serait donc contraire à ce que je viens de dire à propos de l'exemple avec *apprécier*.

Cependant, l'imparfait peut être utilisé aussi avec des verbes de notre premier ou de notre deuxième groupe :

(4.97) « Quoi de neuf ? » gazouillait Livia, qui se peignait devant sa coiffeuse.
[Cauwelaert 1986 : 243]

(4.98) À deux rues de là, Van Os patientait dans le 4 x 4 en écoutant son programme favori sur ondes courtes. Véhicule 133, grésillait une mâle voix, quelle est votre position. Assise, clamait un chœur hilare, amplifié par les parois de métal de la bétailière. [Échenoz 1986 : 118]

(4.99) « Oh, putain, vous nous demandiez d'appeler quand on verrait des lumières ... Ben j'peux vous dire que des lumières y en a [sic] plein la montagne, Sorvan. »

« Putain, qu'est-ce que ... » sursautait le colosse.

Au même moment le Français situé à la droite de la banquette montra un point de l'autre côté de la vallée.

« Look at it », jeta-t-il froidement en pointant son index contre la glace.

[Dantec 1993 : 378]

Le premier groupe (ex. (4.97) et (4.98)) présente un cas clair qui illustre bien mon propos. Le verbe désigne l'émission d'un son. Ce son ne peut pas, par définition, durer plus longtemps que l'action d'énonciation. L'imparfait est alors clairement un imparfait utilisé à un dessein expressif pour « distiller le suspense » (Wilmet 1997 : 397 ; § 511). De ce chef, les imparfaits des exemples (4.95) et (4.96) peuvent aussi être considérés comme expressifs.

Dans l'exemple (4.99), outre le caractère expressif de l'imparfait, on peut aussi avancer l'hypothèse que le jeu de deux actions simultanées, 'sursauter' et 'montrer', souligné par *au même moment*, peut soutenir l'emploi de l'imparfait.

⁴² Et dans un énoncé tel que *Il est content* : « *Que c'est bien d'être là.* » la relation n'est donc pas celle qui nous intéresse.

⁴³ Remarque personnelle.

Il n'est guère étonnant que ces verbes rapportants peu conventionnels figurent parfois à l'imparfait : ils se distinguent parmi les verbes rapportants, et quand ils sont utilisés, le procès qu'ils désignent mérite peut-être une attention particulière et est souligné par le temps verbal.

Les verbes qui décrivent le cours de la conversation (*couper*, *poursuivre*) forment un sous-groupe de ce troisième groupe :

(4.100) « Allons ! Allons ! » intervint Hennoque. « Vous chameillez pas, quoi. Chacun a ses petits tracas. » [Siniac 1995 : 81]

De même, dans ce groupe peuvent être mis les verbes qui sont métaphoriques dans cet emploi (*décocher*, *griffer*). Dans (4.101), le locuteur cité 'cingle' métaphoriquement en énonçant *je sais* :

(4.101) Pour ne pas retourner le couteau dans la mare, je lui demandai de me pardonner tout ce que j'avais pu dire ou faire contre elle, parce que ces derniers temps je n'étais plus moi-même.

« Je sais », cingla-t-elle. [Cauwelaert 1986 : 355]

Il me reste encore à mentionner un cas spécial : le même procès peut être désigné par deux verbes différents — dont la référence unique est d'ailleurs soulignée par *à la fois* — et le discours direct :

(4.102) « NTM, les récidivistes », salue et dénonce à la fois France-Soir dans ses pages « Spectacles ». « Toujours les mêmes outrances pour ce groupe de rappeurs condamnés pour avoir insulté les policiers. Mais ils recommencent à chaque spectacle [...] » [*Le Petit Bouquet* 329 6/7/1998]

Les exemples de (4.103) à (4.105) ne semblent aller dans aucun des trois groupes ; ils ne désignent ni la production d'un son, ni une expression du visage ou du corps, ni l'acte illocutoire du discours direct. Cependant, la postposition de la proposition rapportante dans les deux premiers exemples indiquerait que la relation est celle qui nous intéresse :

(4.103) « Irak — États-Unis : le moment de vérité », hisse en Une Libération au-dessus de la photo du n° 1 américain, œil noir et dents serrées. [*Le Petit Bouquet* 237 18/2/1998]

(4.104) « Allègre : les élèves ont raison » met en exergue Libération qui publie une interview du ministre de l'Éducation à quelques heures de la journée nationale d'action des lycéens. [*Le Petit Bouquet* 361 15/10/1998]

(4.105) Le 9 octobre 1997, *National Hebdo* étalait en une : « Judapo : Le PC, les Juifs et Papon ». [*Nova Magazine* 11/1997 : 16]

Les trois exemples se ressemblent. 'Hisser' ou 'étaler en une' ou 'mettre en exergue' sont des actions qui impliquent très clairement le texte matériel, le titre ou la légende en noir et blanc dont il est question ; ce qui ne va pas est donc la nature du « discours direct » : ce n'est pas du véritable discours direct mais simplement le texte reproduit et donc un objet.

L'exemple suivant présente le même cas :

(4.106) « Paris réservé sur l'embargo de l'Otan contre Belgrade » affiche la Tribune ce matin. [*Le Petit Bouquet* 488 26/4/1999]

Cependant, si le verbe *afficher* était compris dans son sens métaphorique (‘faire connaître publiquement’), l’exemple appartiendrait au troisième groupe.

Pour conclure ce qui vient d’être dit, dans le premier groupe le verbe rapportant désigne déjà l’émission d’un son et on comprend donc bien qu’il est facile de lui « attacher » du discours direct. Dans le deuxième groupe il s’agit de verbes désignant des expressions ou des mouvements du locuteur cité qui sont, de ce fait, inséparables de l’action d’énonciation. En ce qui concerne le troisième groupe, la proposition rapportante explique ce qui est fait par le discours direct, explicite l’acte illocutoire ou le sentiment dont le discours direct est une manifestation : explicite ce qui est fait par l’énonciation.

C’est donc la construction *discours direct* + *proposition rapportante* (ou ordre inverse) qui fait que le verbe est compris comme désignant une action d’énonciation. De ce fait, il n’est pas nécessaire de postuler un glissement sémantique du verbe (comme le fait, par exemple, Fónagy 1986 : 268) ou une ellipse (à l’instar de Sabban 1978 : 58 : *trembla < dit ceci en tremblant*).

L’idée que deux procès font un explique pourquoi certains « verbes de pensée » (terme de Fónagy qui mentionne *apprendre*, *concevoir*, *se douter*, *inventer*, *savoir*) ne peuvent pas figurer dans une proposition rapportante postposée après le discours direct, bien qu’ils puissent régir du discours indirect — problème mentionné par Fónagy (1986 : 274). Avec le discours indirect, c’est le contenu propositionnel qui est appris, conçu, inventé ou dont on se doute ; mais apprendre ou concevoir en énonçant semble inconcevable. Par contre, il ne serait pas surprenant que *se douter* ou *inventer* figurent comme verbes rapportants, bien qu’il n’y en ait pas dans le corpus.

En ce qui concerne *savoir*, le corpus comprend deux occurrences où il figure dans une proposition rapportante :

(4.107) Est-ce que tu te nourris bien, souhaita savoir sa fille. Je mange mieux qu’eux, cligna-t-il. Dix fois mieux, gloussa-t-il, dix fois plus. [Échenoz 1995 : 214]

(4.108) « Israël : le processus de paix [est]⁴⁴ au fond des urnes » croit savoir le quotidien l’Humanité. [Le Petit Bouquet 501 17/5/1999]

‘Savoir’ est un verbe d’état et de ce fait est difficilement compatible avec l’action d’énonciation : l’étendue temporelle de savoir est difficilement présentée comme restreinte au temps que dure l’énonciation. ‘Souhaiter savoir’ et ‘croire savoir’, pour leur part, correspondent à la définition donnée du troisième groupe de verbes rapportants : il s’agit bien d’un sentiment ou d’un état cognitif dont l’expression est l’acte recherché, et le discours direct en est la manifestation.

Le corpus contient aussi une occurrence de *comprendre* dans une proposition rapportante, avec le verbe *croire*.

(4.109) « Vous partez comme ça », crut comprendre Illinois, « vous ne savez pas où vous allez. » [Échenoz 1986 : 220]

La même remarque que pour l’exemple précédent s’impose ici. L’action d’énoncer le discours direct correspond à l’expression de l’état cognitif ‘croire comprendre’, et cet état est présenté comme ne durant pas plus longtemps que l’action d’énonciation.

Je commente encore un phénomène intéressant dans les propositions rapportantes, la négation. Le procès de ne pas faire quelque chose peut parfois être présenté comme coïncidant avec l’action d’énonciation. Des exemples avec *ne pas décoller*

⁴⁴ Ces crochets sont mis par le rédacteur du *Petit Bouquet*.

comme verbe rapportant ont déjà été passés en revue ; le discours direct peut alors correspondre à l'expression du sentiment de 'ne pas décolérer'. L'exemple suivant semble être un peu plus compliqué :

(4.110) « Le Kosovo ébranle le gouvernement Jospin » n'ose se réjouir trop franchement le Figaro. Mais quand même ... Selon Charles Lambroschini, la guerre au Kosovo a au moins cet avantage de « révéler la schizophrénie voulue des communistes français », [...] [Le Petit Bouquet 472 1/4/1999]

Apparemment, l'expression du discours direct correspond ici à l'expression de 'ne pas oser se réjouir trop franchement' — et de son implication 'oser se réjouir un peu plus modérément'.

N'oublions pas que les verbes énumérés plus haut ne sont que ceux qui ne sont pas mentionnés dans cet emploi dans le *Petit Robert* (1986) et donc que les verbes rapportants les plus communs n'y figurent pas. Pour avoir une idée de la totalité des verbes des propositions rapportantes, regardons ce que d'autres en ont dit.

Fónagy (1986) contraste le discours rapporté en hongrois et en français et s'attarde longuement sur les verbes rapportants. Pour le français, il énumère les catégories suivantes (pp. 269—270) :

Manière de parler : (1) intensité (*murmurer, crier*) ; (2) qualité de voix (*susurrer, beugler*) ; (3) qualité de voix et attitude (*grommeler, ronchonner*)

Verbes conversationnels (qui commentent le cours de la conversation) : *commencer, continuer, poursuivre*

Verbes directifs : *ordonner, commander, demander (proposer, reprocher)*

Verbe commissif : *promettre*

Verbes interrogatifs : *questionner, interroger*

Verbes déclaratifs : *affirmer, expliquer*

Son humain non verbal : *gémir, soupirer*

Verbes émotionnels : *s'émerveiller, se révolter*

Verbes isolés : *pleurer, rire, faire, lancer, jeter, lâcher*

De même, il donne une liste de différentes catégories de verbes pouvant figurer dans la proposition rapportante en hongrois (*ibid.* pp. 264—267). Je reproduis la liste — qui porte, je le souligne, sur le hongrois — ici en y ajoutant quelques exemples de verbes français provenant de mon corpus :

I Verbes de verbalisation

II Verbes d'activité non verbale

(1) Émission de son humaine et non verbale : *siffloter, haleter*

(2) Verbes désignant des bruits naturels ou mécaniques (à l'origine) : *mitrailler, grincer, tonner*

(3) Expressions du visage : *sourire, grimacer, cligner*

(4) Mouvements du corps : *tressaillir, se raidir, sursauter*

(5) Verbes désignant le comportement social : *encourager, marchander*

(6) Verbes désignant des stratégies conversationnelles : *éluder, ironiser, couper*

(7) Verbes désignant des attitudes émotionnelles : *espérer, rager, se fâcher*

Comme on le voit, dans toutes les catégories, on peut trouver un verbe français, contrairement à ce que dit Fónagy : d'après lui, la variété de ces verbes en français est bien moindre qu'en hongrois (pp. 269—270), et en effet, il dit explicitement que les verbes dénotant des expressions du visage, des gestes et des mouvements du corps ne sont pas employés en français — contrairement, nous l'avons vu, à ce qui se trouve dans des textes contemporains. Son corpus a ses limites, comme nécessairement tout corpus, et il ajoute effectivement dans une note que chez d'autres auteurs, la variété est plus grande (note 20). Fónagy a aussi effectué un test auprès de locuteurs français pour voir ce qu'ils acceptent, et, d'après sa conclusion, la liberté d'emploi est en effet plus grande chez eux (pp. 270—271). Il fait aussi remarquer que le manque de consensus parmi ses locuteurs est significatif, parce qu'il peut indiquer un changement en cours.

De toute façon, il est clair que mon corpus montre un choix plus large de verbes que dans l'étude de Fónagy.

En ce qui concerne Sabban (1978),⁴⁵ elle donne quatre catégories de verbes introduisant du discours (« Verben der Redeeinleitung ») : les *verba dicendi* (*dire, répondre, affirmer*), les verbes caractérisant la manière de parler (*balbutier, hurler*), les verbes affectifs de réaction (« affektive Reaktionsverben » ; *s'indigner, s'émerveiller*) et les *verba agendi* (*bâiller, trembler, s'étrangler*) (et ajoute une cinquième qu'elle ne traite pas (p. 60) : *commencer, continuer*). Elle en dit des choses intéressantes, mais qui ne nous concernent pas ici.

Il me reste encore à faire quelques remarques.

Nous avons déjà vu des cas où il y a un objet dans la proposition rapportante — c'est justement ce qui m'a fait trancher pour la non-objectitude du discours direct. Dans d'autres, il y a un objet latent :

(4.111) « À défaut d'avoir été suffisamment con », ai-je ri, « tu es un authentique crétin. »

« Bien sûr ! » hoche-t-il. [Yasmina Reza 1999 : *Une désolation*, Albin Michel, Paris. Pp. 30—31.]

(4.112) Juana s'avance vers l'homme collé au poteau de torture, s'arrête, renifle, regarde les semelles de ses sandales, gifle l'Espagnol et interroge :

« Où est mon scooter ? »

« Juana, mon amour ! » [Joseph Bialot 1997 : *Vous prendrez bien une bière ?*, Série Noire, Gallimard. [S.l.] P. 42.]

Le verbe peut aussi, bien entendu, être en emploi générique :

(4.113) « Au cœur de la milice FN », fait frémir Libération qui a recueilli la « confession » d'un ex-membre « du service d'ordre du parti lepéniste », un certain « Dominique », dont le quotidien de Serge July assure avoir « vérifié l'authenticité des propos ». [début du texte] [*Le Petit Bouquet* 177 13/11/1997]

L'emploi de verbes non conventionnels dans les propositions rapportantes semble être stylistiquement marqué. Il y en a beaucoup plus dans certains textes que dans

⁴⁵ Sabban (1978) étudie les verbes rapportants avec soit du discours direct soit du discours indirect et les divergences entre les deux groupes de verbes en français et en allemand.

d'autres. Par exemple, San-Antonio en emploie beaucoup,⁴⁶ Vautrin (1994) aussi, ainsi que les quotidiens électroniques⁴⁷ ; volonté de variation, certainement, pour un roman où le dialogue abonde ou pour les quotidiens électroniques qui citent la presse écrite et qui vont jusqu'à des jeux de mots comme dans l'exemple (4.114) — le joueur de tennis et le verbe *smasher* dans un emploi métaphorique — ou (4.115) :

(4.114) « Noah part sans états d'âme » smashe l'Équipe au-dessus d'une grande photo du futur ex-capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis. [*Le Petit Bouquet* 347 24/9/1998]

(4.115) « Un week-end de tempête » souffle le Parisien alors que le nord de la France a été balayé par la pluie et le vent. [*Le Petit Bouquet* 368 26/10/1998]

Ce qui est important, c'est que la langue permette cette variété.

4.3. Relation dénudée

L'objet peut parfois dénoter un référent auquel pourrait aussi renvoyer un syntagme prépositionnel, la construction avec préposition étant plus conventionnelle. La relation entre le référent auquel renvoie le sujet et le procès est similaire à la relation correspondante dans l'énoncé avec préposition.

(4.116a) J'ai divorcé Jean. [remarque personnelle d'Irène Tamba 14/11/1995]

(4.116b) J'ai divorcé de Jean.

(4.117a) Et ensuite, ils intègrent une école. [entendu 12/12/1996]

(4.117b) Et ensuite, ils intègrent à une école.

(4.118a) T'as bien reluqué les gonzesses à poil sous les anoraks ? Parce que si tu t'imagines que je te crois, tu peux te goïnfrer tes bâtons de ski. [Cauvin 1994 : 75]

(4.118b) Tu peux te goïnfrer de tes bâtons de ski.

Dans la mesure où la préposition a gardé son sens premier ou une partie de celui-ci, elle reflète la relation extralinguistique qu'il y a entre l'action et le référent de *Jean* ou d'*une école* : dans le premier cas, départ ou séparation, c'est-à-dire direction à partir de quelque chose, dans le deuxième, direction vers quelque chose. Quand on divorce, on quitte son conjoint, et dans la situation décrite par (4.117a), on va en quelque sorte vers cette école. Cependant les prépositions *de* et *à* surtout, bien qu'elles puissent aussi être employées dans des énoncés où leur sens est plein, ont perdu de leur sens en français et, dans de nombreux emplois, il n'en reste pas beaucoup (cf. les « prépositions incolores » dans Cadiot 1997 par exemple). Ainsi, on dit bien *Je pars de Paris* ou *Je vais à Paris*, où apparemment le sens de la préposition est présent. Pourtant, ce sens est si faible que, le plus souvent, il ne suffit pas tout seul : le verbe et la préposition se soutiennent pour construire le sens global de l'énoncé, et les verbes avec lesquels les deux prépositions *de* et *à* sont possibles dans deux sens différents sont peu nombreux. *Partir* est parmi eux : on ne dirait guère * *Je vais de*

⁴⁶ San-Antonio va jusqu'à inventer des verbes lui-même (la barre oblique indique l'alinéa) : « *Je vous en prie, sir !* » *hèle la fille.* / *M'arrête.* / *Retourne.* / « *Pardon ?* » *ingénué-je.* [San-Antonio 1997 : 215]. Un autre exemple est le verbe *pérorationner* (p. 217).

⁴⁷ *Le Petit Bouquet* — quotidien électronique de l'actualité française et *Journal et revue de presse RFI* diffusés par la mission scientifique et technologique de l'Ambassade de France aux États-Unis.

*Paris*⁴⁸ bien que *Je pars à Paris* soit possible. Dans des contextes plus abstraits, les deux prépositions sont parfois possibles sans différence de sens (par exemple, *commencer à / de*⁴⁹), ou alors il ne semble y avoir aucune raison synchroniquement pour le choix de l'une ou de l'autre (par exemple, *permettre de* mais aussi *refuser de*).⁵⁰

Les prépositions *à* et *de* ont différents emplois, depuis l'emploi à sens plein locatif directionnel jusqu'à un emploi de plus en plus abstrait. Les différents sens forment un continuum qui obéit à des tendances universelles (cf. Hopper et Traugott 1993 : 107) ; à une extrémité du continuum les prépositions n'ont plus de sens du tout. Leur seule fonction est alors d'indiquer qu'il y a une relation entre le verbe et le syntagme nominal qu'elles régissent. Dès lors il n'est pas surprenant que la préposition soit sentie comme redondante : le fait d'être objet indique déjà qu'il y a une relation. C'est ce qui se passe dans (4.116a), (4.117a) et (4.118a). Dans les exemples (b) respectifs, la préposition n'a plus beaucoup de sens, si tant est qu'elle en ait. Quand elle n'est pas présente, ce faible élément de sens potentiel est absent lui aussi. On comprend toutefois que le référent de l'objet a une relation quelconque avec le procès (cf. chap. 2.2.3.).

Le sens porté par *de* ou *à* et les morphèmes eux-mêmes se sont donc grammaticalisés à ce point qu'ils sont employés dans des constructions où ils sont redondants et qu'on les laisse alors tomber. Je ne m'attarderai pas aux raisons de la grammaticalisation : pour le concept à son origine, voir Meillet (1912), qui a lancé le terme, et pour un bilan des recherches, Hopper et Traugott (1993).⁵¹

La redondance est surtout sensible dans des emplois « techniques », c'est-à-dire particuliers à un groupe restreint de locuteurs qui ont quelque chose en commun. Quand ils parlent de ce quelque chose, ils ont tendance à glisser vers un jargon. Deux forces jouent alors : les membres du groupe veulent se démarquer du reste des locuteurs et inventent et gardent en usage des emplois (ou des mots) particuliers ; d'autre part, s'ils utilisent très souvent un certain mot ou une certaine construction, la fréquence d'utilisation peut l'affecter. Ainsi, les musiciens pourront dire *jouer un violon Stradivarius* ou *jouer un piano*⁵² : dans leur vie, la relation qu'il y a hors la langue entre l'action de jouer et l'instrument est tellement claire que la simple indication de l'existence de cette relation suffit, elle ne peut pas se confondre avec d'autres types de procès qui sont désignés par ce verbe et auxquels on peut référer par la construction transitive (par exemple, *jouer la balle* 'la mettre en jeu'). Ils sont peut-être aussi plus sensibles au caractère redondant de la préposition — ayant plus souvent que les autres besoin de cette construction, une construction courte, sans redondance, leur est utile.

L'exemple (4.117a) est un exemple d'un emploi « technique », scolaire dans ce cas⁵³, tandis que (4.119) fait partie du langage sportif :

(4.119) Après les tâtonnements du début de saison, les San Antonio Spurs virent en tête de la saison régulière en égalisant même le record du plus grand nombre de victoires consécutives (15). [*Mondial Basket* 47/1995 : 56]

⁴⁸ Dans *Je vais de Paris à Nantes* le statut de *de* est déjà différent, *de Paris à Nantes* décrivant le chemin par ses deux extrémités.

⁴⁹ Et ici, justement, on pourrait faire la remarque que, par son sens premier, *de* ne convient pas aussi bien que *à* à la construction : 'commencer' un procès, c'est aller vers ce procès et pas le quitter.

⁵⁰ Source de difficultés, bien entendu, pour les apprenants de la langue.

⁵¹ Voir aussi Heine, Claudi et Hünemeyer (1991) et Bybee, Perkins et Pagliuca (1994), ainsi que *Approaches to Grammaticalization* (1991).

⁵² C'est Georges Bernard qui a fait cette remarque (en décembre 1996) ; je l'en remercie.

⁵³ Cet emploi d'*intégrer* est donné comme faisant partie de l'« argot scolaire » dans le *Nouveau Petit Robert* (1994).

Dans (4.119), il n'est pas évident qu'il s'agisse vraiment d'une relation dénudée telle que je l'ai définie : l'élément qui « manque » n'est pas clair. Peut-être s'agit-il juste de deux éléments attachés l'un à l'autre par leur juxtaposition et leur relation verbe—objet et que cette relation ne pourra pas être explicitée par un élément linguistique tel qu'une préposition.⁵⁴

Ces emplois « techniques » peuvent se répandre, bien entendu, dans un usage plus commun :

(4.120) [...] le surtitre [dans le *Figaro*] assure que « la Hongrie, la République tchèque et la Pologne intégreront l'Alliance » et le sous-titre que « les Européens ont obtenu de Washington que l'adhésion de la Roumanie et de la Slovaquie intervienne dans une seconde étape ». [*Le Petit Bouquet* 117 9/7/1997]

Dans cet exemple, il convient aussi de noter que la préposition « manque » dans le texte d'un titre. L'absence de la préposition y est particulièrement aisée : dans les titres, le style approche du « style télégraphique » ; le langage se fait court, sans fioritures — à remarquer que dans (4.121), le même verbe avec le même syntagme nominal est employé avec une préposition dans le corps du texte, ce qui joue pour cette explication :

(4.121) [titre :] Le commandant Cousteau plonge le monde du silence.
[corps du texte :] Hier, à 87 ans, il a plongé pour toujours **dans** le « monde du silence » et son bonnet de laine rouge en pur coton flotte à la Une de Libération. [*Le Petit Bouquet* 108 26/6/1997]

Dans l'exemple (4.121), la préposition absente n'est pas *à* ou *de* mais la préposition locative *dans*, qui, avec un verbe comme *plonger*, désignant un mouvement directionnel, est hautement grammaticale (c'est-à-dire prédictible dans son cotexte, et de ce fait n'ayant pas ou ayant peu de sens lexical⁵⁵) et introduit un participant sémantiquement bien soudé au procès, se rapprochant donc de *de* et de *à* tels qu'ils sont dans les emplois que nous avons vus.

Dans l'exemple (4.122), pour sa part, le caractère peu conventionnel de ce qui apparaît lors de l'accouchement facilite peut-être l'omission de la préposition — le verbe est employé métaphoriquement, ce n'est pas un bébé qui vient au monde, donc la construction qui va normalement avec le verbe, *accoucher d'un bébé*, n'est peut-être pas aussi automatiquement attribuée. La construction transitive, indiquant qu'il y a une relation, suffit. Ce serait donc une motivation inverse à celle qu'il y a derrière les emplois « techniques », mais qui aurait le même résultat.

(4.122) « [...] Il découvrait son mari étalé sur la moquette, une balle dans la bouche ...
[...] Habillé de latex et porte-jarretelles, le blackos s'est taillé une césarienne au
couteau ... Du beau travail ... Il avait accouché ses intestins ... [...] » [Isard 1997 : 52]

Parfois, la volonté d'exprimer un participant du procès qui a des difficultés à se placer dans le schéma actanciel engendre la nécessité de changer de construction. C'est ce qui semble se passer dans (4.123) :

(4.123) Picsou lance une lessive plus propre que propre, et Miss Tick voudrait le rivaliser avec de la poudre aux yeux ... [*Picsou* 278/1995 : 3]

Si le verbe *rivaliser* est le plus souvent employé dans la construction *X rivalise avec Y (de Z)*, où *Y* est un participant animé qui participe à la « compétition » tout comme le référent

⁵⁴ Si le rédacteur n'a pas simplement confondu *égaliser* et *égaler*, comme le propose Georges Bernard.

⁵⁵ La conception du sens à la Firth : pour qu'il y ait sens, il faut qu'il y ait choix (« Meaning implies choice »).

de X et où Z renvoie à la qualité abstraite qui est l'objet de la compétition (un exemple typique serait *Jean rivalise d'élégance avec sa sœur*), un référent très concret tel que 'la poudre aux yeux' ne trouve pas facilement sa place — de plus, il n'est pas question d'une compétition en matière de poudre aux yeux, mais c'est l'instrument de compétition de Miss Tick. Le locuteur ne veut pas changer de verbe et veut exprimer le moyen de rivaliser, 'la poudre aux yeux', par une tournure courte. Comme *Miss Tick voudrait rivaliser avec lui avec sa poudre aux yeux* n'est pas possible parce que répétitif, la construction est changée. La préposition *avec* est utilisée avec *la poudre*, qui nécessite une marque qui explique comment ce référent participe à l'action, tandis que la relation entre Picsou, Miss Tick et l'action semble claire même sans marques explicatives.⁵⁶

Pour sa part, dans (4.124), une analogie avec la construction d'un autre verbe de sens très proche (*courir les médecins*) incite à ne pas employer de préposition :

(4.124) J'ai galopé les médecins. [paysan de Dordogne en 1994 d'après Michèle Noailly⁵⁷ 5/6/1996]

Nous voyons donc ici aussi que, bien que la possibilité d'omission de la préposition redondante soit réelle et son non-emploi donc disponible, d'autres facteurs — le fait qu'il s'agisse d'un jargon, d'un style plus ou moins télégraphique, d'un usage métaphorique, l'analogie ... — viennent inciter à son omission. Quelque chose pousse vers l'abandon de l'emploi conventionnel.

Dans (4.125), il semble que ce quelque chose pourrait être simplement une volonté de simplicité syntaxique, donc une raison ayant trait à la forme uniquement — il est plus simple d'utiliser un participe au lieu d'une proposition relative lourde que requerrait la construction avec la préposition *sur* (mais il y a aussi *monter un cheval*) :

(4.125) Une grosse moto passe montée par un homme brun à lunettes, sans casque, écharpe rouge vif, veston moutarde, pantalon foncé. Il ralentit, la regarde, la salue en inclinant la tête et en levant la main, comme s'il la connaissait. [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P.10.]

Bien que *de* et *à* soient les prépositions les plus dénuées de sens et donc facilement omissibles, il n'est aucunement requis que la préposition qui ne figure pas dans l'énoncé soit l'une de ces deux. Dans (4.124), la préposition en question serait *chez*, dans (4.125), *sur* — une relation locative est commune (*plonger dans*, *galoper chez*, *monter sur* ...) —, dans (4.126), *pour* :

(4.126) Il s'agirait ensuite d'argumenter les idées suivantes, à propos de l'objet plus spécialement : 1° l'objet direct d'un verbe de sentiment est porteur d'une propriété [...] [résumé de Danièle Van de Velde (Université de Lille III) au colloque *Objets* à Gand en mai 1997]

Cependant, il est vain de spéculer sur ce que serait la préposition s'il y en avait une. Il n'y en a pas ; il y a une relation entre le procès désigné par le verbe et le référent de l'objet, et ce que nous savons de leur relation hors la langue — une relation

⁵⁶ Cet emploi avec objet, direct donc sans préposition, se trouve dans le *Trésor de la langue française* avec la mention « vieux ». Il serait cependant difficile de croire que *Picsou magazine* emploie à dessein une tournure vieillie.

⁵⁷ Je remercie vivement Michèle Noailly de cet exemple ainsi que de remarques concernant d'autres exemples.

‘chez’ ? une relation ‘pour’ ? — n’a rien à voir avec l’énoncé en question mais est purement extralinguistique.⁵⁸

4.3.1. Le cas des « deux objets »

Un cas spécial d’absence de préposition est celui où semble surgir, quand la préposition n’est pas là, un deuxième actant direct — un deuxième objet —, c’est-à-dire où il y aurait, même s’il y avait une préposition, un autre participant représenté par un objet.⁵⁹ Cette situation extraordinaire dans la syntaxe française ne semble se rencontrer qu’avec quelques rares verbes.⁶⁰

(4.127) Bill Gates a payé 158 millions de francs ce trésor qui voyagera dans les musées internationaux. [*Paris Match* 2376/1994 : 64]

D’après Gross (1988 : 24), dans *Max a payé à Luc ce sapin dix francs*, il ne s’agirait pas d’un simple effacement de la préposition *pour* (*pour ce sapin*), puisque la forme passive existe : *Ce sapin a été payé dix francs à Luc*.⁶¹ *Ce sapin*, ou l’objet renvoyant à ce qui est acheté, semble donc être un objet tout à fait banal.

Mais là n’est pas la question. Que *ce sapin* soit objet n’est guère surprenant : dans une phrase telle que *J’ai déjà payé ce sapin* (cf. *Ce sapin a été payé*), personne ne mettrait en cause, me semble-t-il, le statut d’objet de *ce sapin*. Le problème n’est nulle part ailleurs que dans le complément qui renvoie à la somme d’argent dans (4.127). On dit bien *J’ai déjà payé cent francs*, mais *cent francs* n’y est pas spécifique et a plutôt une fonction adverbiale. Ici aussi, *Cent francs a été payé* semble possible — à la limite — dans un contexte spécial,⁶² mais la passivation n’est pas, de toute façon, un bon test pour distinguer les objets (cf. Wilmet 1997 : 459, 482 ; § 581, § 601).

Le complément du verbe *payer* renvoyant à ce qui est donné en échange semble ressembler à un objet, mais n’en être pas tout à fait un. D’ailleurs, ce complément n’est pas forcément une somme d’argent :

(4.128) [titre :] Fait divers : le percepteur indélicat paiera quinze ans sa faute.
[corps du texte :] Le « Seigneur des rives du lac » va le payer très cher, le maximum de la peine encourue pour ce type de délit. [*Le Petit Bouquet* 108 26/6/1997]

Les linguistes ont beaucoup débattu le statut des compléments de poids, de mesure — de quantité, donc — dans des phrases comme *Je pèse soixante-dix kilos*, *J’ai couru une heure treize minutes* (« le complément indique la mesure ou une caractéristique perceptible du sujet » formulent Riegel, Pellat et Rioul 1994 : 222 ; mesures mais aussi, par exemple, *sentir le brûlé*). Entre autres, Gross (1969) en fait le point, comme Wilmet (1997 : 482 ; § 601), qui ne se prononce pas catégoriquement sur la question de savoir s’ils sont objets ou non. Pour Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 222), il n’est pas question d’objets.

⁵⁸ L’emploi du « relatif universel », comme l’appelle Wilmet (1997 : 266, § 326), pourrait-il être rapproché de notre relation dénudée ? Ce serait le fait qu’il s’agit d’une proposition relative — donc construction plus complexe syntaxiquement — qui favorise le non-emploi de la préposition ; il est aussi possible que cet exemple n’ait rien à voir avec notre affaire : *Tout ce que je me contente c’est de rester allongé près d’elle, les mains croisées sous la tronche en guise d’oreiller*. [San-Antonio 1997 : 25]

⁵⁹ Il a déjà été question de la possibilité de considérer le discours direct comme objet et du problème de deux objets que cette solution soulève (chapitre 4.2.2.).

⁶⁰ Je n’ai rencontré la construction qu’avec *payer* et *vendre*, mais avec *acheter* elle devrait aussi être possible (voir la discussion).

⁶¹ Dans la phrase de Gross, il y a un participant de plus que dans les nôtres : la personne à qui on paie.

⁶² *Les cents francs ont été payés* est déjà différent, il s’agit de la somme dont il a été question.

Un point de comparaison intéressant est offert par Leino (1991 : 51—54). En finnois, langue à cas grammaticaux, il semble impossible de tracer une limite nette entre les objets et ces compléments que l'on appelle dans la linguistique finnoise « des adverbiaux de quantité à cas d'objet ». D'après Leino, la différence entre les deux est d'ordre sémantique et non pas syntaxique, comme on le prétend souvent. Pour Leino, l'inexistence d'une limite nette entre les deux catégories ne pose pas problème.

Qu'en est-il de notre cas avec deux objets ? Selon Jones (1996 : 62), dans *payer le livre cent francs*, *cent francs* n'est pas un objet — il peut être remplacé par *très cher* —⁶³ mais fonctionne comme un adverbial (« functions as a modifier of some sort »).

Si *dix francs* avec *payer* (*Je paie dix francs*) ressemble à *dix kilos* avec *peser* (*Le poisson pèse dix kilos*) — les deux n'étant pas des objets prototypiques, pas tout à fait des objets —, il n'en est pas autant en ce qui concerne l'emploi « avec deux objets ». Si *J'ai payé dix francs le poisson* est possible, mais **J'ai pesé dix kilos le poisson* ne l'est pas, c'est que le référent des *dix francs*, bien que non spécifique, existe en dehors du procès et peut être vu comme un participant indépendant dans le procès, ce qui n'est pas le cas de *dix kilos* avec *peser* — ce dont témoigne l'impossibilité de **J'ai pesé dix kilos*, si ce n'est pas moi qui suis si légère, mais le poisson que je pèse.

Le verbe *vendre* se trouve dans la même construction « à deux objets »:

(4.129) Au départ, il vend 300 000 francs l'appartement que lui avaient acheté ses parents à Lyon. [*Le Figaro* 27/6/1996 : 36]

Le cas de *vendre* est pourtant différent de celui de *payer*. La somme ne peut pas se trouver seule avec le verbe — **J'ai vendu 300 000 francs* —⁶⁴ et c'est sa préposition à elle qui est absente (*Il vend l'appartement à 300 000 francs*) et non pas celle de « l'autre objet », comme c'était le cas avec *payer* (*Il paie 300 000 francs pour l'appartement*).

Les verbes renvoyant à des transactions (*vendre*, *acheter*) sont bien connus des linguistes adeptes de la grammaire de valence parce qu'ils peuvent être considérés comme ayant le plus grand nombre d'actants (compléments) : ce sont les seuls qui peuvent en avoir jusqu'à quatre.⁶⁵ Sans entrer dans les détails de la distinction entre les actants et les circonstants, qu'il me suffise de constater que cela explique peut-être en partie la possibilité qu'a *vendre* de se trouver dans la construction « avec deux objets » (qui devrait être possible, de même, avec *acheter*, bien que je n'en aie rencontré aucune occurrence)⁶⁶ ; mais là — à plus forte raison qu'avec *payer*, puisque la somme ne peut pas se trouver seule avec le verbe — le complément de somme n'est pas tout à fait un objet.

En règle générale, « l'objet adverbial » se place volontiers le premier (comme dans tous les exemples donnés du corpus), bien qu'il ne semble pourtant pas impossible que l'ordre des deux objets soit l'inverse (cf. les exemples de Gross et de Jones). Cette tendance pourrait être expliquée par le fait que « l'objet adverbial » n'a pas de référence

⁶³ Dans (4.128), en effet, *quinze ans* est remplacé par *très cher* dans le corps du texte. Quant à ce dernier point, il semble que dans (4.128), *le maximum de la peine [...]* viendrait le remplacer lui aussi : **Le « Seigneur [...] » va le payer le maximum de la peine [...]* est pourtant impossible et il n'y a probablement qu'une apposition incongrue syntaxiquement.

⁶⁴ Si la somme ne fait pas référence au montant d'une action, par exemple, comme le fait remarquer Georges Bernard (remarque personnelle). Mais alors c'est un phénomène métonymique.

⁶⁵ D'après Henrik Nikula, qui a donné un cours sur la grammaire de valence lors d'un stage organisé par NorFA (Vatnahalsen, juin 1994). Nikula a néanmoins exprimé ses doutes en ce qui concerne la qualité d'actant de ces quatre compléments, mais il n'empêche que ces verbes ont été considérés comme ayant un statut un peu spécial.

⁶⁶ Gross (1975 : 71) donne la phrase *Paul a acheté cet objet cent francs*.

spécifique mais définit en quelque sorte le procès lui-même, n'en est pas aussi indépendant que « le véritable objet », et que cette proximité se reflèterait dans la séquence linguistique.

Deux conditions sont donc requises pour que la construction à « deux objets » soit possible : les deux doivent pouvoir être objets indépendamment, sans l'autre (*J'ai payé le livre - J'ai payé 100 francs*), mais l'un doit être quelque chose d'autre qu'un objet véritable et ressembler plutôt à un adverbial (*J'ai payé 100 francs le livre - J'ai payé les 100 francs - *J'ai payé les 100 francs le livre*). C'est ce qui permet à *payer* de se trouver dans la construction, mais l'interdit à des verbes tels que *peser*. En outre, les verbes de transaction permettent la construction à deux objets ; l'analogie avec *payer* peut expliquer cette exception, l'action de 'payer' faisant partie de la transaction, elle aussi.

Hofmann (1965) parle dans sa syntaxe du latin des cas où il peut y avoir deux compléments à l'accusatif (pp. 42—46) et de compléments désignant la somme d'argent avec des verbes comme 'acheter' ou 'vendre' (pp. 73—74) qui seraient à l'accusatif au début du Moyen Âge ; il fait remarquer que l'oblique roman a son origine dans cet accusatif.⁶⁷ Il est intéressant de constater que cet oblique peut être objet.

4.4. Nouveau type d'objet

Dans de nombreux cas, il ne s'agit pas d'un objet qui se trouve avec un verbe qui, le plus souvent, n'en aurait pas, mais d'un nouveau type d'objet : il n'y a pas dans l'énoncé d'objet qui correspondrait à l'objet conventionnel du verbe, mais il y en a un non conventionnel. Ça et là, j'ai déjà mentionné quelques-uns de ces cas ; dans ce chapitre, nous verrons quelques groupes qui se démarquent bien distinctement parmi ces occurrences.

4.4.1. Métaphore et métonymie

Si la relation entre l'objet conventionnel et le nouvel objet est telle qu'avec l'un, le verbe est en emploi « basique », c'est-à-dire concret, et, avec l'autre, en emploi métaphorique (car la métaphore joue normalement dans ce sens, du concret à l'abstrait), dans le cadre de cette étude, elle ne présente pas beaucoup d'intérêt. C'est le cas de l'exemple (4.130) :

(4.130) Et je sais ce qu'il va me dire, et il me le dit : [...] *il est le nouveau J.L.B.*, [...] c'est comme ça et pas autrement, il prône le *réalisme libéral*, il conchie « le subjectivisme nombrilaire de notre littérature hexagonale » (sic), il milite pour [...] [Daniel Pennac 1993 : *La petite marchande de prose*, Folio, Gallimard. [S.l.] [1^e édition 1989.] P. 399.]

Conchier d'une façon concrète un objet concret ou conchier métaphoriquement au sens figuré, comme dans l'exemple (4.130), du point de vue des relations entre les différents actants et les différents participants, cela n'a pas de grande importance.

Il en est autrement avec le deuxième mécanisme de glissement de sens, la métonymie. S'il y a une relation métonymique entre les deux objets, elle peut affecter la construction actancielle de l'énoncé, si on examine deux énoncés paraphrastiques (il ne faut pourtant pas oublier qu'une différence sur le plan de la forme entraîne nécessairement une différence sémantique, si minime soit-elle, le sens de l'énoncé étant construit et par les sens lexicaux et par le sens de la construction).

⁶⁷ Je remercie Leena Löfstedt de m'avoir donné l'idée d'aller consulter Hofmann.

(4.131a) Il réussit à avoir Messaoud, au Maroc, mais celui-ci lui annonça qu'Eva était partie pour le Maroc espagnol où elle avait embarqué dans la nuit et [...] qu'il avait prévenu Sorvan dans la soirée. Vondt le coupa et lui demanda s'il était possible de [...] [Dantec 1993 : 280]

(4.131b) Vondt lui coupa la parole.

La parole de Messaoud est désignée métonymiquement par Messaoud lui-même, ce qui fait que le complément datif est absent de la phrase dans (4.131a).

Il ne s'agit pas forcément de pronoms personnels, comme le montre l'exemple (4.132) (relation métonymique entre 'les gardes de Râ' et 'leurs astuces' : *les astuces des gardes de Râ*) :

(4.132) Au hasard de ces promenades, tu devras délivrer tes compagnons d'aventures, affronter des monstres bizarres (des scarabées géants !) et déjouer les gardes de Râ. [Picsou 279/1995 : 92]

Il n'est pas toujours évident de tracer la ligne entre une ellipse et un glissement métonymique : 'les gardes' ont-ils remplacé par un glissement métonymique 'les astuces des gardes' ou y a-t-il une ellipse ? Les deux procédés sont, naturellement, attestés et donc possibles. Si l'explication par une ellipse est préférée, la préposition qui unit les représentations linguistiques des deux référents (*les astuces **des** gardes de Râ*) témoigne justement du même glissement que si l'on choisit de parler de la métonymie. Le problème n'est que théorique.

La relation métonymique n'est d'ailleurs pas étroitement définie en ce qui concerne ces objets. Dans l'exemple (4.133), elle n'est pas aussi directe que dans les exemples précédents, mais s'installe entre la durée de l'action effectuée par 'lui' (rester sous l'eau) et 'lui-même'.

(4.133a) Et en plus, ce qu'il faut savoir également, c'est qu'il aime ça. [...] il y a même des jours où on le chronomètre pour savoir combien de temps il peut rester la tête dans l'eau, eh bien ça peut aller jusqu'à une minute ; [...] [Cauvin 1994 : 119]

(4.133b) On chronomètre sa plongée.

Dans les trois exemples de (4.131) à (4.133), un être humain est venu se représenter sous forme d'objet. Un être humain est un participant important sur scène : les locuteurs sont humains eux aussi, et leur image du monde est nécessairement anthropocentrique. Ce participant important se représente volontiers comme actant dans l'énoncé, les actants étant les acteurs principaux sur scène (les circonstants ne jouant pas un aussi grand rôle).

Les exemples (4.134) et (4.135) présentent cependant un cas inverse. La relation métonymique est du même type que dans les exemples de (4.131) à (4.133), mais à l'inverse : dans ces trois exemples, il s'agissait de ne faire entrer en jeu que le participant humain et de laisser tomber 'les astuces', 'la parole' ...

(4.134) Je vais lui scalper la brosse avec un couteau à huîtres, au Bonbec, s'il continue à parler comme ça de ma famille. [Picouly 1995 : 101]
cf. Je vais le scalper.

(4.135) Voilà qu'on m'appelle pour un refroidi de la cafetière ... Électrocuté dans sa salle de bains ... Un accident banal et courant, pas de quoi m'énerver le bulbe. [un policier parle] [Isard 1997 : 55]

Je ne vois aucune autre explication pour le choix de *la brosse* ou du *bulbe* comme objets, si ce n'est que le locuteur a voulu mentionner 'la brosse' et 'le bulbe' pour un langage plus

imagé ou expressif. Dans les deux exemples, un pronom personnel datif indique l'être humain avec lequel le référent de l'objet est en relation métonymique. Ce sont des cas qu'on a l'habitude de traiter en linguistique sous l'étiquette « possession inaliénable ».

Quant à (4.136), il est tentant d'essayer de trouver une explication pragmatique au choix du locuteur :

(4.136a) Le grand-père maternel amusait **ses dimanches soirs**, « il me racontait toujours des trucs très drôles. » [interview de Christian Lacroix] [*Marie Claire* 512/1995 : 23]

(4.136b) Le grand-père maternel l'amusait les dimanches soirs.

Une relation métonymique s'établit entre 'ses dimanches soirs' et le référent désigné par le pronom personnel *le* dans (4.136b) : 'ses dimanches soirs' dans (4.136a) englobe l'objet référant à un participant humain et le complément circonstanciel 'les dimanches soirs' d'un énoncé paraphrastique, tel (4.136b). Tous les éléments lexicaux sont présents dans les deux énoncés, mais le locuteur les a mis sur scène différemment. Dans (4.136a), le participant humain est moins impliqué dans le procès que dans (b) ; sa représentation linguistique n'est pas actant ; le référent humain est moins affecté par le procès, l'affectation étant le propre d'une construction transitive. En revanche, les soirées sont plus affectées par le procès dans (4.136a) que dans (b), étant représentées par l'objet. Sur la base de (4.136a), l'interlocuteur n'est pas aussi renseigné sur l'humeur de Christian qu'après avoir entendu (4.136b) — le grand-père ne s'occupe pas à l'amuser pendant la soirée entière mais c'est la soirée qu'il rend gaie.

C'est de dimanches aussi qu'il est question dans l'exemple (4.1387) :

(4.137a) « Pourquoi il pleut ? » demandait invariablement Igor quand nous promenions **nos dimanches** à la campagne. [Pennac 1997b : 98]

(4.137b) **Les dimanches**, nous nous promenions à la campagne.

Le cas de (4.137) diffère de celui de (4.136) en ce que dans (4.137b), l'objet *nous* est coréférentiel avec le sujet de la phrase. Une des fonctions du pronom réfléchi avec un « verbe pronominal » est de bloquer la place de l'objet dans la construction et de centrer le procès sur le référent désigné par le sujet (cf. chap. 5.). Dans (4.137b), *les dimanches* est circonstant et fournit de l'information complémentaire. Dans (4.137a), les jours sont dans un rôle bien plus important. Du fait, justement, que l'objet est coréférentiel avec le sujet, la construction dans (4.137b) n'est pas typiquement transitive, tandis que celle de (4.137a) l'est.

4.4.2. « Nouvelle donne » : redistribution des rôles

Nous avons vu que la relation entre les deux objets dans les deux énoncés paraphrastiques peut être telle que la métonymie joue en plaçant la représentation linguistique d'un référent humain comme objet. C'est aussi le cas dans (4.138), mais là, la relation n'est pas métonymique.

(4.138) Le bruit avait figé Phan et Mongo en plein chargement. Soudain leurs deux loupottes [sic] braquaient Brinks. Le regard de Crystal aurait suffi à le planter contre le mur. [Picouly 1996 : 72]

Que se passe-t-il hors la langue ? Un être humain fait l'action de se saisir d'un instrument qu'il braque sur quelqu'un : tel est l'ordre d'entrée en scène. Un énoncé standard *Phan et Mongo braquaient les loupottes sur Brinks* ferait l'affaire pour décrire cette situation. Dans (4.138), le locuteur ne répète plus les noms des agents mais renvoie à eux en définissant l'instrument par un adjectif possessif — renvoi aux agents mais pas sous forme d'actant.

L'instrument monte d'un cran sur l'échelle des actants (prime actant, second actant à la Tesnière), ce qui fait que la place de l'objet est libre et le troisième référent, celui qui pourrait se manifester avec une préposition, la prend. Une autre construction courante est que l'instrument n'est pas mentionné mais que l'objet est de la même nature que dans (4.138) : *Ils braquaient Brinks*, avec un sujet référant à un humain.⁶⁸

Dans plusieurs cas, il semble que les participants présents dans une situation se distribuent de nouveau les rôles de sujet, d'objet : c'est une nouvelle donne, les cartes sont battues et chacun en reçoit une nouvelle. C'est ce qui se passe dans (4.138), où, dès qu'il n'est plus fait référence directe à un participant, les autres participants disponibles prennent d'autres rôles.⁶⁹ L'exemple (4.139) ressemble à (4.138) en ce qu'un des participants ne se manifeste pas dans l'énoncé :

(4.139a) Moi, je choisis mes compacts et cassettes dans le catalogue du Club Dial que je reçois tous les mois. [...] C'est même moins cher et je suis livrée très vite.

[*Télémagazine* 2059/1995 : 3 ; publicité]

(4.139b) Mes compacts et cassettes me sont livrés très vite.

Dans (4.139a), le passif est dû au peu d'importance que le locuteur veut accorder au livreur ; le passif est un moyen qui permet d'occulter le sujet. En ce qui concerne le choix du sujet ('moi'), quand le locuteur commente la livraison (l'action de livrer) et sa rapidité, la marchandise, qui a d'ailleurs déjà été mentionnée dans la phrase précédente, n'est pas importante ; sa représentation linguistique n'est donc pas placée comme actant dans la phrase. La seule chose qui compte est l'action de livrer et l'acheteur, qui est de ce fait le seul actant présent.⁷⁰

C'est aussi ce qui se passe dans (4.140) et (4.141) :

(4.140) Le p'pa a déplié un bulletin de paie sur la table de la cuisine. La m'am débarrasse les clafoutis. Le père explique du doigt. [Picouly 1995 : 308]

(4.141) Déblayant la neige qui s'était amoncelée sur le chemin, je me demandais si l'hiver garderait sa raison au frais et pourrait arrêter sa folie. [Gunzig 1997 : 86]

Dans (4.140), les clafoutis sont importants du point de vue informationnel — c'est-à-dire que le locuteur veut en parler —, tandis que la table ne l'est pas. C'est pourquoi leur représentation linguistique est choisie comme actant. Le cas de (4.141) est similaire. Le constituant *la neige qui [...]* contient beaucoup d'information importante, comme le fait penser déjà sa lourdeur phonologique. 'Le chemin', par contre, n'a pas autant d'importance.

Il est à noter, remarque allant de soi, que les rôles ne peuvent pas être distribués n'importe comment : les représentations linguistiques des référents prennent un rôle qui est plus haut sur l'échelle des actants (prime actant, second actant ; les compléments prépositionnels sont au troisième rang). Ainsi, *la m'am* ne pourrait pas être objet du verbe *débarrasser* etc.⁷¹

⁶⁸ Ce dernier emploi est mentionné dans le *Nouveau Petit Robert* (1994).

⁶⁹ Dans certains des cas métonymiques du chapitre précédent (chap. 4.4.1.) on pourrait aussi parler d'une « nouvelle donne ».

⁷⁰ Georges Bernard écrit (1972 : 304) que la double construction de *livrer*, *livrer quelque chose* et *livrer quelqu'un*, est volontiers contestée parce qu'elle n'a pas été consacrée par un long usage.

⁷¹ Rousseau (1998 : 94) discute le cas de *percer* (*percer un trou dans la planche en bois* - *percer la planche en bois* - *percer le bois*) et l'explique justement comme suit : « Le second élément puis, si nécessaire, le suivant, viennent successivement occuper la position de l'objet en se coulant dans sa forme, si cette position se trouve être momentanément vacante. » Il parle du « glissement syntaxique ».

L'exemple (4.142a) présente un cas un peu plus compliqué :

(4.142a) Joséphine s'appliqua à être cette déesse de catalogue que ces femmes feuilletaient dans les magazines. Elle leur laissa le temps de l'admirer, tout en les détestant déjà. [Nozière 1995 : 13]

(4.142b) Joséphine s'appliqua à être cette déesse de catalogue que ces femmes **trouvaient en feuilletant les magazines**.

D'une part, l'action faite est décrite par *feuilleter* ; pour faire simple, le locuteur se contente de ce verbe (comparer à (4.142b), où il y a *trouver* en plus de *feuilleter*). De l'autre, cependant, du point de vue informationnel, 'la déesse' est beaucoup plus importante que 'les magazines'— c'est le topique de la proposition relative — ; le locuteur place donc *cette déesse* comme actant. La plus grande simplicité (longueur moindre, un seul verbe au lieu de deux) peut aussi avoir affecté le choix de (4.142a).

Le cas de (4.143) est semblable. Il est question de l'action de piocher, tout à fait semblable à ce qui est désigné par ses emplois les plus courants (*piocher la terre*, métaphoriquement ici), mais l'objet désigne non pas ce qu'on creuse, mais ce qu'on trouve en piochant :

(4.143) Les services d'annonce de la plupart des quotidiens étant fermés le dimanche, j'eus recours aux relations que je piochai dans mon agenda, et j'obtins facilement satisfaction. [Cauwelaert 1986 : 210]

Le locuteur fait court et saute tout droit à ce qui est important : le résultat de la recherche effectuée. Un référent présent hors la langue est objet.

Il faut toutefois noter que dans (4.142a) et (4.143) l'élément qui est objet ne serait pas actant dans l'emploi conventionnel du verbe ; la représentation de son référent ne pourrait pas non plus être attachée au verbe avec une préposition comme lien, mais elle aurait besoin d'un autre verbe : *piocher pour trouver*. Parler d'une « nouvelle donne » est donc dans ce cas un peu mal placé.

4.4.3. Catégorie de mot inusuelle comme objet

Dans certains cas, ce qui diffère de l'emploi conventionnel d'un verbe est la catégorie de mot qui est objet. C'est le cas dans les exemples sous (4.144) :

(4.144a) Et quand Belvaux ose deux allusions à *La Maman et la putain* (une courte scène, quelques phrases de dialogue), c'est juste et fin au lieu d'être lourd et obscène. [sur le film *Pour rire !*] [*Ciné Journal* (Bruxelles) 3/1997 : 3]

(4.144b) Si je puis oser une comparaison, je dirai qu'on tient là le juste milieu idéal entre l'acidité de 1988 et la puissance de 1990, [...] [sur le champagne de 1996] [*Le Figaro* 4/12/1996 : *Spécial champagne* p. 2]

(4.144c) Osez le réseau [titre dans un magazine informatique, printemps 1996]

(4.144d) Or l'unique solution proposée [...] est l'avortement. Curieuse thérapie que de faire disparaître le patient ! Cessons cette langue de bois et osons le mot qui se cache derrière ce faux débat de remboursement de l'amniocentèse : l'eugénisme ...! [*Le Figaro* 6/11/1996 : 2 ; courrier des lecteurs]

L'emploi avec objet substantif du verbe *oser* est très commun de nos jours, surtout dans le langage de la presse (journaux et magazines) et de la publicité, mais il est jugé littéraire par des dictionnaires.⁷²

⁷² Le *Robert* (1985) et même le *Nouveau Petit Robert* (1994).

Parfois, par exemple dans (4.144a) et (b), on pourrait penser qu'il s'agit d'une simple ellipse du verbe support *faire* : *Belvaux ose faire deux allusions ... ; si je puis oser faire une comparaison ...* Dans d'autres cas, tels (4.144c) et (d), *faire* ne conviendrait pas mais il faudrait aller chercher plus loin. Il ne semble donc pas raisonnable de plaider pour une ellipse mais de dire tout simplement qu'*oser* a volontiers un objet substantif dans le français contemporain.

Dans (4.145), le verbe *pouvoir*, verbe modal, a un objet inhabituel :

(4.145) « Ça ira, mon fils ? »

« Ça ira, Amar. »

« Yasmina peut quelque chose ? »

« Qu'elle emporte la robe, qu'elle la donne, qu'elle en fasse ce qu'elle veut ... » [Daniel Pennac 1993 : *La petite marchande de prose*, Folio, Gallimard. [S.l.] [1^e édition 1989.] P. 82.]

L'occurrence du pronom *quelque chose* comme objet pourrait, ici aussi, être expliquée par une ellipse du verbe *faire*, d'autant plus qu'il s'agit presque d'une expression toute faite (*Je peux faire quelque chose pour vous ?*). Mais il est aussi possible de concevoir que dans ce cas isolé le pronom indéfini *quelque chose* peut servir à remplacer aussi bien un infinitif, forme nominale du verbe.⁷³

4.5. Cas particuliers

Il me reste des cas qui ne trouvent pas leur place parmi ceux qui viennent d'être décrits dans les chapitres précédents. Ils forment un groupe bien hétérogène, et j'en parcourrai quelques-uns pour montrer leur variété.

4.5.1. Verbes d'expression

Dans (4.146), l'objet *leurs années cinquante* désigne la cause du gémissement — les chaussures gémissent parce qu'elles sont vieilles :⁷⁴

(4.146) Je ne vois pas Semelle, mais je l'entends tourner en rond. Il s'est mis sur son trente et un. Ses chaussures gémissent leurs années cinquante. [Pennac 1994 : 105]

'Gémir' est la manifestation sonore de plaintes, une façon de se plaindre ; il n'est pas surprenant que ce qui est l'objet de plaintes ait sa représentation linguistique avec le verbe *gémir* qui, le plus souvent, n'a pas d'objet. Et ce lien sémantique entre le verbe et *leurs années cinquante* n'a pas besoin d'être explicité. La relation directe du verbe à l'objet suffit.

L'exemple (4.146) est à rapprocher d'autres verbes d'expression qui forment un petit groupe :

(4.147) Mais j'avais recommencé à marcher et Carmen m'était revenue, et avec Carmen tous ceux de là-bas, et ceux d'encore avant, *Elle*, les autres, tous les autres en cortège [...], libérés à nouveau, piaillant les souvenirs, criaillant, fantômes d'erreurs [...]. [Gabilly 1992 : 206]

⁷³ Luciane Hakulinen m'a fait remarquer qu'un pronom interrogatif est tout à fait courant (*Que puis-je pour vous ?*) et Georges Bernard que *rien* l'est aussi (*On n'y peut rien ; Je ne peux rien pour vous*). Je les en remercie.

⁷⁴ Ce n'est pas, bien entendu, une cause active, agentive, volontaire.

(4.148) Aux pieds des Parisiens, la Seine ne chuchote sa vie qu'aux seuls initiés. Entre 1960 et 1975, sa faune a survécu aux injections normalement létales de dizaines d'égouts. [pêcheurs à la ligne à Paris] [*Le Figaro* 8/3/1996]

(4.149) Pourtant il faut bien reconnaître que l'immense majorité des écrivains français ([...]), et bon nombre d'écrivains étrangers, [...] ont vécu à Paris, décrit Paris, aimé ou détesté Paris. En tout cas, écrit Paris. Parfois quartier par quartier, [...] [*Magazine littéraire* 332/1995 : 17]

Les objets dans les exemples désignent la source ou l'objet de l'expression, c'est-à-dire ce à propos de quoi l'expression se fait : les souvenirs sont la source du piaillage, la vie celle du chuchotement de la Seine. Dans (4.149), l'enchaînement des verbes avec objets avant *écrire* peut avoir donné un modèle que suit *écrire* (il y a aussi peut-être un jeu de mots : *décrit Paris, écrit Paris*).

Ces occurrences sont d'une certaine façon l'image miroir des constructions à objets effectués : cette fois-ci, ce n'est pas le résultat mais l'autre extrémité de la chaîne d'action qui est exprimée, c'est-à-dire la source de l'action.

L'exemple (4.150) suit le même modèle, bien que le verbe *danser* ne soit peut-être pas un verbe d'expression tel qu'on les conçoit traditionnellement.⁷⁵

(4.150) [titre :] Comment peut-on aujourd'hui danser la Méditerranée ?
[sous-titre :] La huitième Biennale de Lyon a invité une trentaine de compagnies pour s'exprimer, jusqu'au 29 septembre, sur le thème de cette mer intérieure qui sépare autant qu'elle relie les hommes et les cultures de part et d'autre de ses rivages [*Le Monde* 12/9/1998]

4.5.2. Autres

Dans l'exemple (4.151), il s'agit probablement d'un jeu de mots délibéré :

(4.151) Un soir, dans ma tanière, j'écluais ma permanence avec du 12°. Voilà qu'on m'appelle pour un refroidi de la cafetière ... Électrocuté dans sa salle de bains ... Un accident banal et courant, pas de quoi m'énervier le bulbe. [un policier alcoolique parle] [Isard 1997 : 55]

Si le verbe *écluser* a un sens concret mais est utilisé aussi dans le sens de 'boire' en argot, quoi de plus approprié pour décrire comment un policier alcoolique essaie de raccourcir un peu ses permanences, de les faire passer ?

Avec l'exemple (4.152), on reste dans l'alcool :

(4.152) Elle porta le flacon de gin à ses lèvres et tout en continuant à pédaler en absorba plusieurs rasades à longs traits. [...] Elle buvait. Elle biberonnait du feu. Elle sifflait de la cage thoracique. [Vautrin 1994 : 173]

Si *biberonner* n'a pas souvent d'objet, c'est toutefois une façon de dire 'boire'. Et *boire* a souvent un objet. *Biberonner* peut donc aussi en avoir un.

Quant à (4.153), style très « langage des magazines », les différents sens du verbe polysémique viennent participer au jeu :

(4.153) Jouez le printemps, jouez les couleurs ! Pastel ou franc, le rouge se fait rose douceur avec un soutien-gorge brassière triangle en coton stretch fermé au dos par six

⁷⁵ À noter peut-être aussi que l'emploi se trouve dans le texte d'un titre. Cet exemple — et ces exemples — peuvent être à rapprocher de ceux qui ont été traités dans le chapitre 4.3. : à propos de, sur le thème de etc. « manqueraient ».

boutons (Miu Miu) et joue le tonus en rouge vitalité avec le pantalon en soie, [...] [Marie Claire 514/1995 : 3]

D'une part, il semble s'agir d'une relation dénudée, d'une préposition qui manque (*jouez avec les couleurs*), de l'autre, c'est le sens 'mettre en jeu' : *jouez « la carte » du printemps*,⁷⁶ *le rouge se fait rose douceur et joue le tonus en rouge vitalité*. Il y a encore l'interprétation théâtrale — 'jouez le rôle du printemps en vous amusant avec les couleurs' ... Les différents sens et constructions se soutiennent.

Regardons encore une construction du verbe *changer*, *A change B de C*, qui ne figure pas dans les dictionnaires :⁷⁷

(4.154a) [le serveur :] « [...] Bon. Un café, un ! Ça vous changera du lait fraise. » [que la cliente venait de boire] [Lévy 1996 : 77]

(4.154b) « Je vais passer mon œuf sous cette brave poule ! Ça la changera ... » [changement de bulle] « ... de ce bouton de porte qu'elle s'obstine à garder sous elle depuis des semaines ! » [Géo Trouvetou à propos d'un œuf qu'il a fabriqué lui-même] [Picsou 284/1995]

(4.154c) La décision [...] d'ériger prochainement la CORSE en zone franche [...]. L'EST RÉPUBLICAIN estime pourtant qu'à première vue « l'idée nous change des habituels bricolages, tristes mélanges d'impuissance et d'aumônes financières, beaucoup trop limités [...] » [RFI 29/3/1996]

A désigne alors le nouvel élément auquel est dû le changement : dans (4.154c), une nouvelle idée, dans (b), un œuf fabriqué au lieu d'un bouton de porte. Très souvent mais pas toujours (cf. (4.154c)), ce nouvel élément est représenté par le pronom *ça* (*cela*) qui a la fonction d'indiquer une référence plus vague que celle faite par un pronom personnel ou un substantif : une référence pas très précise, volontiers à quelque chose de propositionnel. Dans (4.154a) et (b), *ça* renvoie donc plutôt à la nouvelle situation qu'au café ou à l'œuf concrets.

Dans la construction *A change B de C*, l'objet *B* renvoie à la personne — ou à l'être animé comme la poule dans (4.154b) — que concerne le changement ; dans toutes les occurrences rencontrées, *B* est un pronom personnel. *B* n'est pas toujours présent dans l'énoncé ; dans (4.155), par exemple, il est implicite (un cas d'objet latent, donc) :

(4.155) Dans une flaque d'eau douce je repérai toute une colonie de poissons métallisés rouges. Il y en avait tellement qu'on aurait dit un embouteillage de voitures de sport. J'en attrapai toute une friture en me disant que ça changerait des poissons verts. [Gunzig 1997 : 47]

Pour sa part, *C* renvoie à l'ancien élément qui a commencé à rassasier et que 'A' vient remplacer. *C* aussi peut être implicite :⁷⁸

(4.156) Gloire s'y prit un matin de grand soleil, avant que Lagrange s'y mette [à boire], pour le prier de l'emmener en voiture jusqu'à Rouen. Juste l'aller-retour, on serait rentrés pour le dîner. Ma foi, dit Lagrange, pourquoi pas. Ça nous changera un peu. [Échenoz 1995 : 211]

⁷⁶ Formulation de Georges Bernard.

⁷⁷ Le *Petit Robert* (1986), le *Nouveau Petit Robert* (1994), le *Robert, Trésor de la langue française*.

⁷⁸ Le *Trésor de la langue française* présente (sous *changer*) la phrase *Ceci / ça me change* comme ayant un complément d'objet direct inexprimé (ou latent, d'après la terminologie adoptée dans ce travail) : *Ça me change (les idées, mes habitudes)* (l'exemple que donne le dictionnaire date de 1870). J'analyserais pourtant *Ceci / ça me change* comme occurrence de la construction dont il est question ici et qui ne figure pas autrement dans le TLF : *me* est donc objet et le complément en *de* est inexprimé (*Ça me change de ce à quoi je suis habitué*).

Enfin, il se peut aussi que *B* et *C* soient tous les deux à la fois implicites :

(4.157) Boris, dit Charles. Tout se passe comme tu veux ?

« C'est le confort », dit Boris. « Les légumes frais, les radiateurs, ça change. L'hygiène. Le grand air me manque, mais je ne pouvais plus. [...] » [Boris a changé de vie grâce à Charles ; les deux savent donc très bien de quoi il est question] [Échenoz 1986 : 59]

Dans cette construction *A change B de C*, le sujet renvoie à ce qui déclenche le procès exprimé par le verbe tel qu'il est présenté dans l'énoncé, donc à ce qui ressemble le plus, d'entre 'A', 'B' et 'C', à la cause du procès.

4.6. La sémantique de la construction transitive

Personne ne le niera : les mots et les constructions dans lesquelles ils sont employés forment ensemble le sens d'un énoncé.

La grammaire constructionnelle, tout particulièrement, met les sens lexicaux et constructionnels sur le même plan : il n'y a pas de limite nette entre ces deux types de sens (voir Goldberg 1995 : 4 et *passim*). Le sens d'une phrase est composé et du sens lexical et du sens de la construction (il est alors fait abstraction du contenu dérivant du contexte).

La construction transitive — sujet, verbe, objet — entraîne, elle aussi, sa sémantique : les constructions avec objets s'adaptent au modèle de la phrase transitive prototypique où le sujet se rapproche du protorôle de l'agent et l'objet de celui de patient (cf. chap. 2.2.1. sur les protorôles et chap. 2.2.2. ; Goldberg 1995 : 116—119, Dowty 1991 : 572). Bien que la construction soit assez faible d'après Goldberg — elle prédit seulement que dans une construction avec sujet et objet, le sujet est plus près d'un agent que l'objet, qui ressemble plus à un patient —, dans ce qui suit, on avancera l'hypothèse qu'elle semble avoir une certaine influence sur le contenu des énoncés.

Nous sommes convenus plus haut (chap. 2.2.3.) que la fonction *objet* n'a pas de sens en soi et que les langues indo-européennes d'Europe, surtout, étendent le modèle morphosyntaxique d'une phrase d'action prototypique à d'autres procès (chap. 2.2.2.). Ceci dit, il semble clair alors que la construction transitive ne peut en soi assigner catégoriquement les rôles d'agent et de patient au sujet et à l'objet respectivement en français contemporain. Il n'en reste pas moins que l'existence de cette construction peut donner un modèle sémantique.

Regardons d'abord quelques exemples. Le sujet du verbe *haleter* est souvent assez loin du protorôle d'agent ; le référent du sujet n'est pas volontairement impliqué dans le procès, et le sujet n'est pas agentif (cf. (4.158a)) : le halètement est, en quelque sorte, une réaction physique que le participant ne peut pas empêcher. Cependant, dans (4.158b), l'action est volontaire et le sujet est agentif ; en même temps, la construction est transitive, c'est-à-dire que le verbe *haleter* a un objet (le verbe est ici au gérondif).

(4.158a) *haleter* après une course [premier exemple donné par le *Nouveau Petit Robert* 1994] :

Il halète après la course.

(4.158b) Elle avait l'habitude et, en règle générale, cela annonçait un obsédé sexuel, un type qui n'avait pas les moyens de se payer une ligne rose et qui se masturbait en haletant ses fantasmes. Elle s'appêtait à raccrocher [...] [SOS-Déprime] [Daeninckx 1994 : 28]

La relation sémantique entre le verbe et l'objet n'a rien de très particulier dans (4.158b). C'est un objet ordinaire, pas effectué, existant tout à fait indépendamment du procès.

L'exemple suivant avec le verbe *ahaner* ressemble à (4.158). Dans (4.159a), le verbe n'a pas d'objet, tandis que (4.159b) en a un (*mes kilos*) :⁷⁹

(4.159a) Le cheval maigre ahanne [sic] [...] [exemple de Vialar cité dans le *Nouveau Petit Robert* 1994]

(4.159b) [...] formidable je maigris à vue d'œil pense Maréchal Pétain et lui plaire, oui lui plaire peut-être la toucher si je fonds, mince comme un sportif véritable ahanant mes kilos sous la merderie du soleil de décembre alors elle m'autorise à l'effleurer [...] [Nozière 1995 : 134]

Ici aussi, le référent de l'objet de (4.159b) existe en dehors du procès — d'ailleurs, le procès le fait disparaître, c'est donc ce que certains ont appelé « objet défectué » (cf. chap. 2.2.3.1.) — ; il est et individué et affecté par le procès, donc un objet tout à fait prototypique (près du protorôle de patient). Le procès dans (4.159a) n'est pas volontaire, tandis que dans (4.159b) il l'est.

(4.160) Il fait presque noir. On n'ouvre jamais les persiennes. [...] Barbotant son chemin comme une salamandre à travers une végétation d'aquarium, vieille Gladys écarte les toiles d'araignée. [Vautrin 1994 : 144]

Dans (4.160), l'objet *son chemin* n'a d'autre fonction que d'indiquer un but précis à l'action — Gladys ne barbote pas simplement, mais barbote pour bouger vers un but — et, par son peu de contenu sémantique, d'indiquer que ce qui bouge est le référent du sujet.⁸⁰ Bien que le sujet puisse être doué de volonté même sans objet, il est clair qu'il l'est dans cette construction. Le contenu sémantique de *barboter* sans objet, 's'agiter, remuer dans l'eau, la boue',⁸¹ est attaché ici à un mouvement directionnel. Le transitif ajoute le mouvement vers une direction précise.

Dans (4.161), l'action d'engouffrer est de même clairement volontaire contrairement à ce qui est le cas habituel de l'emploi conventionnel pronominal *s'engouffrer*, paraphrasé dans le *Petit Robert* (1986) par 'se perdre, être entraîné dans un gouffre', bien que l'acception 'se précipiter avec violence dans une ouverture, un passage' soit aussi mentionnée dans le dictionnaire.

(4.161) Ainsi est fait et j'engouffre l'immeuble. [note en bas de la page :] Locution qu'on ne peut utiliser sans posséder un permis de san-antoniaiser, en cours de validité. [San-Antonio 1997 : *Grimpe-la en danseuse*, Fleuve Noir, Paris. P. 121.]⁸²

Il est d'ailleurs intéressant de noter que deux phénomènes différents mentionnés dans ce travail sont détectables dans cet exemple : il y a et un emploi labile sans objet du verbe (*je m'engouffre* - *j'engouffre* ; cf. chap. 5.) et une « relation dénudée » entre l'emploi conventionnel et l'emploi attesté (*j'engouffre (dans) l'immeuble*). Le résultat, un emploi avec objet, a clairement une sémantique typique d'une construction transitive.

Cet exemple pourrait être rapproché du phénomène à propos duquel Georges Bernard (1972 : 346) écrit que « la série pronominale déclenche automatiquement la

⁷⁹ Un petit doute persiste : comme le texte n'est pas oral mais écrit, la prosodie n'aide pas à déterminer avec certitude l'objectitude de *mes kilos*. Il serait théoriquement possible que les constituants de la phrase se découpent comme suit : [...] *si je fonds, / mince comme un sportif véritable ahanant / mes kilos sous la merderie du soleil* [...]. Il paraît pourtant plus probable que *mes kilos* est objet.

⁸⁰ À ce point, comparer à *gigoter* dans l'exemple suivant : *Quel âge a-t-il ? Elle s'intéresse. Elle miaule. Elle gigote sa cuillère*. [Vautrin 1994 : 146] Le référent de l'objet est celui qui bouge (emploi labile).

⁸¹ Le *Nouveau Petit Robert* (1994).

⁸² Merci de cet exemple à Georges Bernard.

préposition ». ⁸³ Blinkenberg (1960 : 86) donne, lui aussi, des exemples, *s'approcher de - approcher, s'attaquer à - attaquer*, entre autres. Si le clitique *se* joue le rôle d'un objet, le participant doit en effet avoir sa représentation à l'aide d'une préposition. En voilà encore un exemple, pas courant, trouvé dans le corpus :

(4.162) Foutu qu'il est, ton sublime Antoine ! S'est autopiégé. Quand les méchants reviendront, ce qui ne tardera pas, ils n'auront que d'ouvrir le tiroir et m'emparer. Probable qu'ils me le feront réintégrer après m'avoir fait passer par le broyeur. [San-Antonio 1997 : 82]

Les exemples que nous avons vus plus haut ont montré que la volonté du référent du sujet compte tout particulièrement ; le rôle du référent de l'objet, son degré d'affectation, est aussi pertinent. Dans l'exemple (4.159b) les kilos, disparaissant, sont certainement profondément affectés.

Un autre exemple est le verbe *penser* : quand il a un objet, cet objet est volontiers effectué (c'est-à-dire fort affecté par le procès ; mais voir le chapitre 4.1.3. pour une discussion du statut de l'objet effectué). Blinkenberg le fait remarquer (*ibid.* pp. 169—170), quand il compare *J'ai pensé longuement à ce livre avant de l'écrire* / *J'ai pensé longuement ce livre avant de l'écrire* : « La différence est ici celle d'un rapport de direction à un rapport de création. » La même chose apparaît dans les exemples suivants, où les objets sont très proches d'un objet effectué :

(4.163a) « [...] En fait, entre vingt et trente ans, tu penses ta vie. Tu prends le temps de te trouver, de réfléchir ... » [Marie Claire 6/1998 : 82]

(4.163b) J'ai mal, se dit-elle et ne se demanda pas ce qui la faisait souffrir. J'ai une plaie ouverte dans l'âme. Elle examina les mots qu'elle venait de penser et comme elle ne pouvait pas deviner leur exactitude, elle les trouva mélodramatiques. [mots exacts parce qu'une partie d'elle s'est sauvée dans un autre corps, mais elle ne le sait pas] [Harpman 1996 : 73—74]

(4.163c) Deux ouvrages qui, avec l'aide des sciences humaines, pensent l'économie autrement que comme une fatalité rationaliste [...] Mais ici, c'est le langage de la dette qui permet de penser la relation à la totalité. [...] Cette notion de l'homme comme dette [...] [Le Monde 9/8/1996 : 22]

De même, François (1998 : 185) explique que dans *J'ai pensé à ce problème* les deux participants, 'moi' et 'le problème', ont une relation agent—localisateur, tandis que dans le cas de *J'ai pensé et repensé ce problème*, 'le problème' est affecté. Dans son exemple, il n'est donc plus question d'un objet effectué, mais d'un procès qui affecte le participant.

La sémantique transitive implique donc, surtout, un référent du sujet agentif et doué de volonté ; quant à l'objet, son référent est volontiers affecté par le procès. Ce sont deux facettes de la transitivité sémantique. Lazard écrit (1994 : 185) :

« Le procès peut être une action plus ou moins délibérée, émanant d'un agent conscient ou non, qui l'accomplit volontairement ou non, est susceptible ou non de l'interrompre, etc. D'autre part il peut être plus ou moins efficace, affecter plus ou moins l'objet sur lequel il porte. »

Que le procès soit déterminé rend l'énoncé plus transitif sémantiquement.

La transitivité sémantique est ici comprise comme s'apparentant à la sémantique d'une phrase d'action prototypique (*cf. ibid.* p. 248). Lazard définit ses

⁸³ Geniušienė (1987 : 256) appelle d'ailleurs ce type de réfléchi un réfléchi *déaccusatif*.

caractéristiques sémantiques (p. 245) et fait remarquer que « toute déviation par rapport à cette situation prototypique tend à susciter un changement de construction. »⁸⁴

En ce qui concerne les exemples de (4.158) à (4.163), la construction transitive correspond donc à une sémantique « transitive », tandis que la construction sans objet l'est moins. Très souvent cependant, si on considère une paire d'énoncés dont l'un a un objet et l'autre n'en a pas, il n'est pas possible de comparer les sujets des deux énoncés du point de vue de la « transitivité sémantique » ; en d'autres mots, les deux sujets sont aussi proches du protorôle d'agent, car l'énoncé sans objet a déjà un sujet tout à fait agentif, doué de volonté, etc. C'est le cas, par exemple, dans (4.164) et (4.165) :

(4.164) Pour les oreilles sensibles, les délicatesses acoustiques de Lokua Kanza réservent de jolies surprises sur Wapi Yo (BMG), sous réserve de zapper les french pop songs molles du genou, et [...] [Nova 11/1995 : 42]

(4.165) Entre deux bouchées de hamburger, le bassiste a décrit son itinéraire et toutes ses étapes jusqu'au soir, le chanteur l'a écouté en chipotant ses frites, il pensait à autre chose. [Oppel 1995 : 73]

Zapper ou zapper les french pop songs molles du genou — chipoter ou chipoter ses frites ? Du point de vue du rôle du référent du sujet dans l'action, il n'y a pas de différence. La présence de l'objet ne fait qu'expliciter un participant du procès. Dans (4.166), non plus, il ne semble pas y avoir de différence quant à l'agentivité du sujet ; les deux emplois, avec et sans objet, auraient un sujet agentif et doué de volonté.

(4.166) Trois membres du groupe de Hard Rock « Les Lone Rangers » prennent une station de radio en otage et piratent les ondes ! [Picsou 278/1995 : 25]

Pirater sur les ondes ne serait guère plus loin de la sémantique transitive prototypique que cet exemple. Ici d'ailleurs, comme dans des exemples précédents, la relation entre le verbe et l'objet pourrait être dite dénudée, telle que nous l'avons discutée dans le chapitre 4.3. ; il y a donc une préposition qui « manque ».

S'il n'est pas souvent possible de dire que la construction transitive a un sujet se rapprochant plus du protorôle d'agent que la construction sans objet, en revanche, il ne semble pas y avoir de cas où l'énoncé avec objet aurait un sujet moins agentif, moins volontaire que l'énoncé sans objet. À la limite, dans (4.167), il semble que les deux sont aussi peu agentifs :

(4.167a) Elle me meurtrit les lèvres avec ses baisers. Des gémissements affleurent ses dents. [Vautrin 1994 : 154]

(4.167b) Des gémissements affleurent (au niveau de ses dents).

De même, le sujet de *cafouiller* dans (4.168) ne peut pas être dit volontaire — mais autrement agentif, si :

(4.168) Zobi pointa le museau de la camionnette à l'entrée de la grille. Crystal lui envoya les signaux. Danger-retrait. Zobi cafouilla les pédales. La camionnette bondit en avant. [Picouly 1996 : 81]

⁸⁴ Tsunoda (1985) est d'avis que seule l'affectation du référent de l'objet compte, non l'agentivité ni la volonté du référent du sujet, quand il s'agit de faire corrélérer typologiquement la sémantique et la forme à deux actants. Lazard (*ibid.*), par exemple, et, en ce qui concerne le français, les exemples donnés dans ce chapitre plaident pour une autre conception.

Cet emploi peut éventuellement être expliqué par l'origine et la ressemblance morphologique de *cafouiller* avec le verbe transitif *fouiller*, auquel est ajouté un préfixe péjoratif.⁸⁵

Parfois tout de même, même si la distinction n'est pas nette, il semble qu'il y ait une nuance plus déterminée — le sujet est plus volontaire — si la construction est transitive :

(4.169) je viens de lire l'article de B. C. [abrégé par l'auteur] et en particulier el [sic] chapitre suivant : « [...] Il est encore aujourd'hui quasiment impossible de se faire comprendre dans ce domaine [informatique] autrement qu'en jargonnant anglais, même entre congénères. [...] » [un listier sur la liste *france_langue@culture.fr* 30/9/1997]

Quand on *jargonne anglais*, comme le décrit le locuteur dans (4.169), c'est une action bien déterminée et le référent du sujet est doué de volonté : il faut parler anglais, même si on ne maîtrise pas bien la langue, pour se débrouiller ; il ne s'agit pas de jargonner sans le savoir ou en croyant bien parler, tandis qu'on peut très bien *jargonner en anglais* sans le vouloir.

Ces remarques sont étayées par d'autres faites dans d'autres études.⁸⁶ Ainsi, Desclés (1998 : 177—178) observe des paires d'énoncés comme *Nous avons approché l'ennemi* et *Nous nous sommes approchés de l'ennemi*. Il est d'avis que la sémantique de l'énoncé avec l'objet direct ressemble plus à celle d'une action prototypique : « nous constatons des différences d'intentionnalité, de contrôle, de volonté, d'achèvement aspectuel, de succès, de télélicité ... ». Dans le même ouvrage et dans la même ligne d'idées, comme cela a déjà été mentionné, François (1998 : 185) fait remarquer la même chose à propos de *penser*. C'est donc la représentation de la situation qui change, et la sémantique de l'énoncé avec objet est plus près de celle d'une action prototypique. De même, Alvarez (1968 : 19) écrit, en considérant les constructions *discuter un problème / d'un problème / sur un problème / à propos d'un problème* et *frapper le mur / à la porte / sur le sol / contre le mur* :

« À chaque fois, la construction employée témoigne d'une conception différente de la relation qui unit le verbe à son complément [c'est-à-dire, de la relation qui unit les deux référents, le procès au référent du syntagme nominal]. Plus intime dans *discuter un problème*, elle devient de plus en plus lâche, jusqu'à *discuter à propos d'un problème*, où la distance (syntaxique et sémique) semble être la plus grande. »

Pareillement, Geisler (1988 : 28—29) couple les constructions avec préposition à un degré faible de transitivité.

Le verbe *vivre* est souvent employé avec objet dans les annonces publicitaires. Il s'agit alors de faire activement quelque chose pour pouvoir profiter du bien offert par le produit. Le contexte est donc actif, dynamique : agissez pour profiter — agissez pour vivre ce quelque chose. C'est le cas des trois exemples suivants, bien que dans (4.170c) le sujet ne puisse pas être agent (mais il y a une relation métonymique — entre partie du corps et être humain — dont la trace est visible : l'adjectif possessif).

(4.170a) Pour vivre pleinement votre capital beauté, NINA RICCI crée l'Extrait de Jeunesse ... [publicité] [*Air France Madame* 52/1996 : 17]

(4.170b) Participez au plus prestigieux tour du monde, à bord du plus prestigieux avion du monde. [...] Vous vivrez 18 jours de pure joie et 9 escales de légende dont le bouquet final sera Rio de Janeiro en plein Carnaval. [publicité pour une agence de voyages] [*Le*

⁸⁵ À moins que ce ne soit une construction labile à deux actants : 'Zobi fit cafouiller les pédales.'

⁸⁶ Gougenheim (1959 : 11—12) présente cependant une analyse divergente des cas comme *commander une armée* vs. *commander à une armée*, *toucher à un objet* vs. *toucher un objet* : selon lui, la construction avec *à* est plus dynamique et le référent du sujet a un rôle actif.

Figaro magazine 20/4/1996 : 33]

(4.170c) Grâce à son Réseau Gélifié Actif, Rouge Absolu diffuse constamment des actifs hydratants. Vos lèvres vivent ainsi un confort absolu avec le meilleur du soin et de la couleur. [publicité pour rouge à lèvres de Lancôme] [*Marie Claire* 520/1995 : 6]

Cet emploi ne se trouve pas uniquement dans un contexte publicitaire :

(4.171) [titre :] Comment vivre la mort ?

[texte :] « Le plan Kouchner pour adoucir la mort » est à la Une du Monde, qui publie un entretien avec le secrétaire d'État à la santé. Ce dernier annonce « le lancement de d'un [sic] plan triennal de lutte contre la douleur et de développement des unités de soins palliatifs. » [...] Ces mesures sont jugées « courageuses et indispensables » par la rédaction du Monde. Et elles démontrent « ce que ne cessent de proclamer depuis des années les spécialistes des soins palliatifs : il reste beaucoup à faire quand on croit qu'il n'y a plus rien à faire. » [*Le Petit Bouquet* 347 24/9/1998]

Le cotexte est long pour rendre visible le fait qu'il s'agit vraiment de mesures concrètes à prendre pour rendre la mort « plus agréable ». Même si le mourant lui-même n'est pas à proprement parler celui qui agit pour améliorer les conditions de sa mort, c'est l'idée de dynamisme, d'agentivité qui règne : *il reste beaucoup à faire*. De plus, l'adverbe interrogatif *comment* indiquerait qu'il y a un choix à faire, et donc que l'action est volontaire et agentive. L'emploi semble donc s'apparenter à celui de la publicité.

De même, dans l'exemple suivant, la construction avec un objet réfléchi implique une prise en main de la situation :

(4.172) « [...] avec les journaux intimes la poésie est le genre le plus pratiqué en amateur » [...]

Le Printemps des poètes en fournira une preuve, offrant aux écoliers et aux étudiants de se vivre en poètes avec *Poèmes à suivre* : 37 poètes français [...] ont chacun commencé de rédiger un poème que les jeunes sont invités à poursuivre au gré de leur imagination. [*L'Express International* 11/3/1999 : 76]

Dans ces cas, le procès de 'vivre', involontaire au départ, devient plus volontaire, plus agentif.

Cependant, tous les emplois de *vivre* avec objet ne suivent pas ce modèle. Dans (4.173), la relation entre le verbe et l'objet semble être ce que j'ai appelé « relation dénudée », sans répercussions sur le contenu sémantique :

(4.173a) « Je vous plains », murmura-t-il. « Nous vivons un monde où il se passe décidément beaucoup trop de choses absurdes. » [Vautrin 1994 : 93]

(4.173b) Reviens, disiez-vous. Et vous viviez un cauchemar, assis à vos fenêtres, en m'attendant. [Detambel 1994 : 72]

Dans (4.173a), cette relation est purement locative ('nous vivons dans un monde où ...'). La relation dans (4.173b) est métaphoriquement locative, elle aussi : un cauchemar est conçu comme un lieu ('vous viviez dans un cauchemar'). Ce n'était pas le cas dans les exemples de (4.170) à (4.172).

Un cas particulier est l'emploi de *vivre* avec l'adverbe *mal* ; ces deux éléments semblent former un tout qui n'implique aucunement la volonté :

(4.174) Je vis très mal cette injuste tourmente dont est victime Claude. [lettre de la mère de Claude Allègre] [*L'Express International* 1/4/1999 : 7]

Faisons encore un détour par le cas inverse : conventionnellement, le verbe a un objet, mais dans le corpus, une préposition est présente. Ces occurrences ne sont pas

nombreuses (c'est pourquoi il n'a pas été jugé nécessaire de leur attribuer un chapitre pour eux seuls). Ce sont souvent des cas dont les puristes ont débattu.

(4.175) Les linguistes ont beaucoup débattu sur la question de savoir si le changement linguistique était impulsé essentiellement par les jeunes générations. [Yaguello 1998b : 9]

(4.176) Les parents écoperont d'une forte amende et les dangereux délinquants seront condamnés au fouet et à l'emprisonnement avec sursis. [*Le Point* 1160/1994 : 38]

(4.177) « T'as vu, la guide, elle a déjà dragué avec les visiteurs. » [entendu 18/11/1995]

Ce qui est intéressant à noter à propos de ces exemples, c'est que ce sont des énoncés où le sujet n'a pas clairement le prorôle d'agent en même temps que l'objet aurait celui de patient, c'est-à-dire que l'énoncé n'a pas une forte sémantique transitive. *Les linguistes débattent la question* : la question n'en est pas affectée. *Les parents écoperont une amende* : ce n'est certainement pas un procès volontaire. *La guide drague les visiteurs* : les visiteurs y sont aussi pour quelque chose. Comme la sémantique n'est pas typiquement transitive, la langue ne s'oppose pas à une réduction de la transitivité morphosyntaxique (construction *sujet + verbe + objet*).

Le vacillement est sensible aussi avec un verbe tel que *bénéficier* ; c'est un verbe qui, par son sémantisme, n'attribue pas clairement le prorôle de patient à un actant et le prorôle d'agent à l'autre. L'un est la cause, mais l'autre celui qui tire profit. Ainsi, à côté de l'emploi le plus conventionnel (4.178a), (4.178b) est attesté (cette deuxième construction se trouve dans le *Trésor de la langue française* avec la mention emploi néologique) :

(4.178a) Les habitants bénéficient du passage.

(4.178b) [...] décision [...] confirmée par la 3^e chambre civile de la Cour de cassation qui relève que ce « droit de passage bénéficie aux habitants de la Ville de Paris ainsi qu'à tous passants » [passage privé ; les propriétaires voudraient le fermer à 21 h] [*Le Figaro* 10/3/1996 : 21]

La cause est devenue sujet, mais 'les habitants' n'ont pas pour autant de représentation linguistique comme objet (ils n'ont pas le prorôle de patient).

À la lumière des exemples que nous avons vus dans ce chapitre, il semble donc que, dans les cas où le même verbe peut être employé sans ou avec objet, mais avec le même sujet, la relation sémantique entre le verbe et le sujet ne variant pratiquement pas (renvoyant à un même type de situation), la « construction transitive » s'accommode volontiers au modèle de la transitivité prototypique. De plus, le procès est décrit comme plus déterminé, visant un but. La construction transitive ne comporte pas seulement un sujet, un verbe et un objet, mais aussi sa propre sémantique.

Il convient peut-être de souligner le fait que cela ne veut pas pour autant dire que tout énoncé à deux actants ait une sémantique typiquement transitive. Le phénomène est graduel ; de plus, les langues indo-européennes d'Europe, tel le français, sont parmi celles qui étendent le modèle de l'action prototypique au plus grand nombre de types de procès (Lazard 1994 : 63, Tsunoda 1985 et aussi Croft 1990 ; Geisler 1988 : 26 note aussi la chose en français), comme nous l'avons déjà vu. Lazard propose même qu'elles représentent à cet égard un type extrême. Ailleurs (Lazard 1998 : 75), il dit qu'« on y

trouve presque n'importe quel type de situation exprimé par la même construction que l'action prototypique » et donne l'exemple *Des hangars jouxtaient des ateliers*.⁸⁷

Les quelques exemples de ce chapitre me permettent cependant d'être un peu moins prudente que Georges Bernard (1972 : 331), qui se montre sceptique en ce qui concerne ces différences sémantiques : « Entre *abuser quelqu'un* et *abuser de quelqu'un*, il y a une différence que l'on peut réduire ou élargir, suivant les principes fondamentaux que chacun aura adoptés. » Bernard conclut en constatant qu'« on pourrait très bien imaginer que **tout** verbe français est potentiellement pourvu de cette double construction »⁸⁸ (p. 347), ce à quoi j'aimerais ajouter que ces constructions entraîneraient volontiers — sans que cela soit inévitable — une différence de sens, même si elle peut être minime.

⁸⁷ L'anglais va d'ailleurs plus loin que le français : François (1997 : 24) fait remarquer que « L'anglais, beaucoup plus libéral que le français, permet par ex. à partir de *Four persons sleep under the tent* de sélectionner comme sujet *the tent* (la tente offrant métaphoriquement l'espace qu'elle occupe aux dormeurs, lesquels apparaissent comme "affectés" par cette offre) : *The tent sleeps four persons.* »

⁸⁸ Les caractères gras se trouvent chez Bernard.

5. Verbes labiles

5.1. Qu'est-ce qu'un verbe labile ?

5.1.1. Pour redémarrer : verbes inaccusatifs et inergatifs

Dans le chapitre 2.2.1.2., nous avons vu que les verbes sans objet peuvent être divisés en deux classes d'après le protorôle du référent du sujet. C'est une division à base sémantique, qui a des répercussions d'un autre ordre : la façon dont les actants du verbe correspondent les uns aux autres, d'une part dans l'emploi sans objet, et, de l'autre, dans l'emploi avec objet, est différente.¹

La distinction entre ces deux classes correspond à celle qui est faite entre les verbes inaccusatifs et inergatifs, à propos de laquelle Peeters (1997 : 146) va jusqu'à écrire : « Étant donné les différences de comportement que l'on observe [parmi les verbes " intransitifs "], ce serait de la folie de vouloir s'opposer à une sous-catégorisation. »

Les verbes sans objet ont, pour la première fois, été répartis en verbes inergatifs et inaccusatifs dans la grammaire relationnelle (Perlmutter)² ; la distinction a été développée ensuite surtout dans la grammaire générative. Pour les deux courants, la différence essentielle entre les verbes de ces deux groupes réside dans le fait que, bien que tous les verbes soient pourvus d'un seul complément, qui est nécessairement le sujet en français, pour les verbes inergatifs ce complément est un sujet à un niveau sous-jacent de la langue — sa structure profonde —, tandis que dans le cas des verbes inaccusatifs c'est un objet. Ce sont donc les sujets et les objets profonds qui sont décisifs. La différence syntaxique fondamentale entre les deux groupes se reflète ensuite dans le comportement syntaxique des verbes, les verbes inergatifs se comportant à plusieurs égards comme les verbes transitifs (à objet).

Le postulat de structure profonde est incompatible avec le cadre de cette étude, mais la différence entre ces deux classes de verbes se manifeste dans le protorôle du sujet du verbe sans objet. Dans ce qui suit, je parlerai donc de verbes inaccusatifs et inergatifs sans aucune référence à une structure profonde, à la manière de Dowty (1991).

Les verbes inaccusatifs et inergatifs et leur répartition dans l'un des deux groupes est un problème qui a fait couler beaucoup d'encre. Levin et Rappaport Hovav (1995) font le point de la recherche — et le tour de la question — depuis Perlmutter.³ Elles comparent les différents procédés proposés : la distinction est faite sur la base de considérations sémantiques ou syntaxiques ou les deux. Les critères syntaxiques sont, bien sûr, propres à la langue en question ; dans certaines langues un verbe inaccusatif est même morphologiquement marqué comme tel (p. 9).

Il s'est avéré que les deux groupes ne sont pas délimités de la même façon dans les différentes langues : tel verbe se comporte comme les autres verbes inaccusatifs dans une langue, tandis que dans une autre langue, le verbe ayant un sens similaire se

¹ Il y a d'autres différences syntaxiques, voir Legendre (1989) pour une approche du problème.

² Perlmutter, David M. 1978 : « Impersonal passives and the unaccusative hypothesis », *Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, Berkeley Linguistics Society, University of California, Berkeley. Pp. 157—189.

³ Levin et Rappaport Hovav (1995 : 82, 133 et *passim*) distinguent elles-mêmes entre « au moins » trois différentes classes : elles divisent les verbes inaccusatifs en deux.

comporte comme un inergatif (*cf. ibid.* p. 6 et Dowty 1991 : 606⁴). Il semblerait donc que les critères sémantiques ne suffisent pas.

Les verbes qui posent problème sont toutefois surtout des verbes dont l'unique actant n'a pas d'une façon très typique le protorôle d'agent ou de patient ; de ce fait, il n'est pas surprenant que différentes langues puissent tracer la limite différemment, et même au sein d'une seule langue différents tests syntaxiques peuvent parfois attribuer ces verbes à des classes différentes (*cf. Dowty 1991 : 606*).

De plus, un verbe peut se comporter d'une façon différente quand le contexte varie. Ainsi Legendre (1989 : 109) mentionne-t-elle le cas de l'exemple (5.1) :

(5.1a) Le prisonnier sera facile à faire parler.

(5.1b) ? Le président sera facile à faire parler.

D'après Legendre, cette construction est un des tests syntaxiques pour détecter l'inaccusativité en français. Le verbe *parler* serait possible dans le contexte propre aux verbes inaccusatifs (5.1a) quand 'parler' n'est pas volontaire : le prisonnier parle parce qu'on le torture, cela ne dépend pas de sa volonté à lui. Quand la volonté est présente comme dans (5.1b) — le président parle à des foules pour sa campagne —, le verbe est tout à fait inergatif et n'admet pas facilement cette même construction.⁵

Un verbe ne serait donc pas inergatif ou inaccusatif une fois pour toutes. Son comportement syntaxique dépend du sens, et pas seulement du sens du lexème mais aussi du contexte.

Il est clair que les critères syntaxiques varient d'une langue à l'autre. Il convient donc de se demander pourquoi les critères sémantiques, quant à eux, devraient être universellement les mêmes. C'est justement ce que propose Dowty : déterminer les inaccusatifs et les inergatifs sur la base sémantique — d'après le protorôle de l'unique actant — tout en permettant à différentes langues une variation selon le poids qu'elles donnent à différents facteurs (Dowty 1991 : 607), c'est-à-dire aux caractéristiques de protorôles que nous avons vues plus haut (chap. 2.2.1.1.). D'après Dowty, la volonté et le caractère incrémentiel, qui revient à la téléicité, sont les deux facteurs les plus pertinents universellement en ce qui concerne l'inaccusativité. C'est la volonté qui semble compter pour le français, comme on le voit dans l'exemple (5.1) (le chapitre 5.2. donne aussi quelques exemples montrant l'importance de la volonté).

Les tests syntaxiques, au lieu de déterminer quels verbes font partie de tel groupe abstrait créé par telle théorie toute-puissante, reflètent le sens : ils comportent des constructions qui, comme toute construction, ont un sens elles-mêmes (voir Goldberg 1995). Le sens de la construction doit être compatible avec le sens du lexème (et le contexte aussi est important) (*cf. Dowty 1991 : 608*), ce qui fait qu'à peu près le même groupe de verbes peut être délimité par plusieurs « tests ». Ainsi, selon Legendre (1989), par exemple, les tests syntaxiques pour détecter les verbes inaccusatifs en français sont au nombre de neuf.

Dire que l'inaccusativité est syntaxique en français est une définition circulaire. Si l'inaccusativité se révèle par des tests syntaxiques, elle doit être sémantique — sinon, le concept n'a aucun contenu.⁶ L'inaccusativité sémantique se reflète ensuite dans la syntaxe.

⁴ En ce qui concerne ce point, Levin et Rappaport Hovav et Dowty réfèrent tous les trois aux études de Carol Rosen.

⁵ Sauf si c'est une personne très influençable (note de Georges Bernard).

⁶ Sauf si c'est une distinction nécessaire pour des raisons internes à telle ou telle théorie. Mais dans ce cas cela ne devrait pas nous préoccuper.

5.1.2. Verbes inaccusatifs et inergatifs en français

Ceci dit, ouvrons une parenthèse pour rappeler ce que les linguistes ont écrit sur l'ensemble des verbes inaccusatifs et inergatifs en français : ont traité cette distinction en français particulièrement Olié (1984), Legendre (1989) et Herslund (1990) ainsi que Labelle (1992).

Pour commencer, notons que Peeters (1997 : 146—147) ne retient qu'un critère pour délimiter ces catégories : la possibilité ou l'impossibilité d'une subordonnée participiale. Si le participe appartient à un verbe inaccusatif, la construction est possible (*Tombé de sa chaise, le bébé s'est mis à hurler*), tandis que si le verbe est inergatif, la construction n'est pas possible (**Travaillé pendant trente ans, Jean a pris sa retraite*) (exemples empruntés à Peeters).

Olié (1984 : 364), pour sa part, répertorie les différentes classes sémantiques de verbes inergatifs et inaccusatifs en français :

Verbes inergatifs

- exprimant des actes volontaires (*travailler, jouer, parler, sourire*)
- exprimant des « manières de parler » (*murmurer, marmonner, grommeler*)
- désignant des cris d'animaux (*aboyer, miauler, coasser*)⁷
- certains processus physiologiques involontaires (*tousser, dormir, crier, pleurer, éternuer, transpirer*)

Verbes inaccusatifs

- verbes adjectivaux
- verbes « dont le "sujet" est, du point de vue sémantique, un patient » (*tomber, glisser*)
- les inchoatifs (*fondre, évaporer, périr, obscurcir*)
- verbes d'existence (*exister*) ou aspectuels (*commencer, finir, cesser, continuer*)

Olié se base sur des critères sémantiques et conclut que les faits syntaxiques confirment cette répartition (pp. 394—395).

À la vue de cette liste, le facteur fondamental distinguant les sujets des verbes inergatifs de ceux des verbes inaccusatifs semble effectivement être le caractère volontaire (le point (1a) de Dowty ; cf. Dowty 1991 : 607). Les participants que représentent les sujets ne sont pas doués de volonté avec les verbes inaccusatifs, alors qu'ils le sont avec les verbes inergatifs — sauf pour les verbes qui désignent ce qu'Olié appelle des « processus physiologiques involontaires », encore que, dans ces cas, ils soient toujours conscients de ce qui se passe (le point (1b) de Dowty).

Legendre (1989), pour sa part, développe des critères syntaxiques nécessaires et suffisants pour distinguer entre les verbes inaccusatifs et inergatifs en français, se basant sur l'idée que les facteurs sémantiques ne suffisent pas. Elle expose neuf tests syntaxiques qu'elle trouve suffisants : un verbe est inergatif seulement s'il ne passe aucun des tests (p. 97). Legendre donne une longue liste de verbes et détermine leur inergativité ou

⁷ Les verbes « exprimant des "manières de parler" » et « désignant des cris d'animaux » pourraient être subsumés sous une seule classe, puisque les derniers sont très souvent employés métaphoriquement et ne se différencient guère alors des premiers.

inaccusativité d'après les résultats des tests. Parmi les verbes de Legendre, seuls semblent ne pas être conformes à l'hypothèse du caractère volontaire déterminant les verbes *souffrir*, *boiter*, *éternuer* et *gémir*, auxquels est attribué le caractère inergatif. Le même commentaire que pour Olié s'impose alors : le référent de leur sujet est conscient de ce qui se passe.

Quant à Herslund (1990), il traite les verbes inaccusatifs comme un problème lexicographique en comparant le danois et le français. Labelle (1992) discute le problème avec celui des verbes de changement d'état et de leurs deux formes inchoatives (*casser* vs. *se casser*) ; je reviendrai à son article plus loin.

Dans toutes ces études (sauf celle de Labelle à un certain degré, mais les verbes inaccusatifs et inergatifs ne sont pas son sujet principal), les verbes sont considérés abstraitement, hors contexte, ce qui n'est pas mon but ici. Fermons ici la parenthèse.

5.1.3. Définition du verbe labile

La première question est de savoir comment situer les verbes labiles par rapport à ce qui a déjà été dit. Regardons les deux paires de constructions sous (5.2) et (5.3). L'actant à gauche du verbe *V* est le sujet et celui de droite l'objet. Dans les deux membres de la paire, le verbe *V* est le même et la relation entre le référent du syntagme nominal *A* et le procès auquel réfère *V* est — à peu près — la même. De plus, les deux membres décrivent — à peu près — le même procès. La différence entre les deux membres dans chacune des deux paires est qu'il y a un deuxième syntagme nominal, *C* dans (5.2) et *B* dans (5.3), qui figure dans l'un mais pas dans l'autre.

(5.2a) *A V*
 (5.2b) *A V C*

(5.3a) *A V*
 (5.3b) *B V A*

Si, dans une phrase à sujet et à objet en français, le sujet est celui qui a plutôt le protorôle d'agent et l'objet celui qui a le protorôle de patient (comme nous l'avons vu dans le chap. 2.2.1.), dans (5.2b) *A* a le protorôle d'agent et dans (5.3b) le protorôle de patient. Si la relation entre les référents de *V* et de *A* est la même dans les (a) que dans les (b) correspondants, c'est que dans (5.2a), *A* a le protorôle d'agent et dans (5.3a) le protorôle de patient. Le verbe est ainsi inergatif dans (5.2a) et inaccusatif dans (5.3a).

Il a déjà été question dans les chapitres 3. et 4. de paires d'énoncés semblables à celle qui figure sous (5.2) ; ce chapitre 5. consacré aux verbes labiles traitera des paires qui suivent le modèle de (5.3).

Je reprends le schéma de (5.3) à travers des exemples. Certains verbes peuvent donc apparaître dans deux constructions différentes qu'illustre le schéma suivant :

A V Marie culpabilise.
B V A Jean culpabilise Marie.

Le même verbe *V*, sans aucune différence morphologique, s'emploie dans une construction avec objet et sans objet. Ce qui est particulier à ces verbes est que les sujets dans les deux énoncés ont des rôles différents ; le référent de l'objet de l'énoncé avec objet correspond au référent du sujet de l'énoncé sans objet. Les deux énoncés disent que Marie se sent coupable, qu'elle est culpabilisée.

On voit la différence qu'il y a par rapport aux emplois génériques, par exemple :

A V C	Jean <u>mange</u> des poires.
A V	Jean <u>mange</u> .

Les verbes comme *culpabiliser* ont été appelés de plusieurs noms, dont verbes *divalents à diathèse récessive à marquant zéro* (Tesnière 1988 : 271, 277), verbes *diathétiquement neutres* (Blinkenberg 1960 : 118), verbes *neutres* (Boons, Guillet et Leclère 1976), verbes *symétriques* (Dubois 1967 : 82, Lagane 1967, Forest 1988), verbes à *renversement* (Rothemberg 1974 : 130—), verbes *réversibles* (Lazard 1994 : 154) ou encore verbes *ergatifs* (Bassac 1995) pour ne mentionner que quelques auteurs au sein de la linguistique française — voir aussi la discussion de Georges Bernard (1972 : 219—) qui se décide à dire que dans leur cas, le verbe est un axe de *symétrie partielle*. Aucun des termes n'a pourtant gagné l'unanimité parmi les linguistes, et certains sont très lourds.

Symétrique et *ergatif* sont probablement les deux plus usités. Cependant, le terme *symétrique* mériterait d'être réservé à des verbes, tel *épouser*, qui sont symétriques d'une manière plus transparente : *Marie épouse Jean* et *Jean épouse Marie* désignent la même action. Quant à *ergatif*, il a, lui aussi, des défauts, notamment le fait que l'ergativité à proprement parler est liée à un marquage morphologique, dont il n'est pas question ici ; il a aussi d'autres emplois qui peuvent semer la confusion.⁸ De plus, ce terme est souvent l'indice d'une approche transformationnelle (bien que ce ne soit pas le cas chez Bassac 1995, par exemple).

Pour éviter les confusions, j'ai décidé d'employer un terme qui, à ma connaissance, n'a pas d'autres acceptions en linguistique et qui a l'avantage d'être un simple adjectif : verbe *labile*. Ce terme se trouve chez Nichols (1984 : 195) avec la définition suivante :

« The term "labile" is used in Caucasian grammar to denote verbs which can be either transitive or intransitive, depending on the presence or absence of an agent, but with no formal change in the verb. These, then, are verbs like English *open* »

— ou, en français, *culpabiliser* ou *casser*, exemple classique.

Reprenons un exemple déjà vu. *Tournicoter* est un verbe labile, comme le montrent les exemples (5.4a) et (5.4b) :

(5.4a) Elle faisait des idioties avec ses mains. Elle jouait avec un crayon. Elle tournicotait ses boucles. Elle dessinait des pétales de roses, des lapins et des bébés phoques sur le bloc des commissions. [Vautrin 1994 : 73]
 (5.4b) Ses boucles tournicotaient.

Ou, exemple attesté de l'emploi sans objet :

(5.5) Elle [mamou] sortait son canevas et ses laines et papou ouvrait Ouest-France. On a tournicoté un moment autour d'eux mais mamou a dit, Va jouer. [Saumont 1996 : 26]

La relation entre l'emploi avec objet (ex. (5.4a)) et l'emploi sans objet (ex. (5.4b)) est telle que l'emploi à deux actants est le causatif de l'emploi à un actant : l'actant qui ne figure pas dans l'emploi à un actant exprime la cause du procès.

On voit tout de suite un problème, déjà discuté : bien que 'les boucles' dans (5.4b) aient le protorôle de patient, dans l'énoncé (5.5) 'le narrateur' a le protorôle d'agent et le 'tournicotement' est certainement volontaire. Le verbe *tournicoter* dans (5.5)

⁸ Certains parlent de verbes *inergatifs* et *ergatifs* au lieu d'*inaccusatifs* (par exemple, Peeters 1997 : 146 et Wilmet 1997 : 321 mentionnent cet emploi) ; voir aussi la discussion dans Pajunen (1988 : 249).

ressemble aux verbes inergatifs, tandis que dans (5.4b) on le jurerait inaccusatif. C'est mettre là en évidence le caractère artificiel et même l'inutilité d'un classement préalable, la confrontation à l'usage de la langue, un contexte approprié changeant l'image. Et on ne dirait pas, par exemple, à propos de la situation décrite dans (5.5), **Le manque d'imagination nous a tournicoté un moment autour d'eux*.

La cause exprimée par le sujet de l'emploi à deux actants est souvent — comme dans (5.4a) ('elle') — agent, dans le sens usuel du terme « instigateur animé de l'action exprimée par le verbe » (Baylon et Mignot 1995 : 142), auquel pourrait encore être ajoutée comme propriété définitoire la volonté. La cause n'est pas nécessairement agent, mais, de toute façon et déjà par définition, le référent a le protorôle d'agent, une de ses caractéristiques étant, comme nous l'avons vu, que le participant cause un procès ou un changement d'état chez un autre participant (cf. chap. 2.2.1.1.).

L'exemple (5.6) illustre la possibilité d'un sujet référant à une cause autre qu'agent (à noter les deux emplois d'*enrager* dans le texte, avec et sans objet) :⁹

(5.6) Mais, par contre, j'enrage contre les règles imposées par des crétins. [...] J'ai le droit et le devoir de me comporter simplement comme un humain. Ce droit et ce devoir nous sont souvent refusés, et cela **m'enrage**. [*Le Soir* 28/2/1996 : 34]

(D'ailleurs, François 1997 : 34 fait remarquer qu'en français, à l'inverse de ce qui se passe par exemple en allemand d'après lui, le facteur principal dans la sélection du sujet semble être la simple causativité et non l'agentivité : *L'épidémie a tué beaucoup de vaches* est correct en français. Je dis « la simple causativité », puisqu'elle englobe l'agentivité.)

Il est à noter que bien que les verbes labiles aient été observés jusqu'ici en paires — construction sans et avec objet —, cela ne veut aucunement dire que la construction sans objet implique une cause sous-entendue. Nous y reviendrons.

Dans (5.4b), par exemple, la cause du 'tournicotement' n'est pas exprimé : c'est peut-être le vent, peu importe. Même si la cause est rendue évidente par le cotexte ou le contexte, l'énoncé ne la présente pas comme la cause du procès (cf. notamment DeLancey 1991, qui discute la différence entre ce qui fait partie du contenu sémantique porté par un énoncé et ce qui ne le fait pas, bien que les interlocuteurs le sachent).

Dans l'exemple (5.7), la relation entre les deux emplois (a) et (b) est la même que dans (5.4) et (5.6) :

(5.7a) Ils l'ont embauché il y a quatre ans.

(5.7b) Le p'pa a déplié un bulletin de paie sur la table de la cuisine. La m'am débarrasse les clafoutis. Le père explique du doigt.

« C'est un copain du syndicat qui m'a passé la sienne [bulletin de paie]. Il a embauché il y a quatre ans. Tu vois ? » Emploi », lui est électricien P2. Toi, ce sera mécanicien. Il est à l'échelle 6, échelon 3. Toi, tu commenceras échelle 5 au 2^e. [...] » [Picouly 1995 : 308]

La différence avec les deux exemples précédents est qu'ici, c'est l'emploi avec objet qui est le plus conventionnel et non l'inverse, mais, de même, dans (5.7b) la cause — l'agent dans ce cas — n'est pas exprimée. On peut dire que la construction avec objet a une relation causative à la construction sans objet.

Parler de verbes labiles, comme je l'ai fait, impliquerait que certains verbes ont un comportement « labile » et que d'autres ne l'ont pas. Effectivement, en 1974, Rothemberg (1974 : 190) a énuméré les verbes labiles ; elle en a compté un peu plus de

⁹ Cet emploi avec objet est mentionné dans le *Trésor de la langue française*. — Les exemples du corpus avec *enrager* en construction labile à deux actants proviennent tous de textes belges ou du nord de la France.

300. Selon Forest (1988 : 138), ils sont entre deux cents et trois cents « en français moderne », mais il ajoute plus loin (p. 151) : « Dans l'usage quotidien, on entend de plus en plus d'emplois intransitifs de certains verbes qui n'étaient pas "symétriques" autrefois. » En 1997, Wilmet (1997 : 315 ; § 392) constate que ces verbes ont « près de 500 recensions ».

D'après Bassac (1995 : tome I pp. 377—378), « l'augmentation du nombre de verbes appartenant à la classe des ergatifs [c'est-à-dire labiles] est un phénomène d'une ampleur surprenante. » J'essaierai de soutenir ce dernier auteur plus bas.

Il est de nos jours inexact de parler de *verbes labiles*, le terme correct serait en fait *emplois labiles* : tout verbe qui remplit certaines conditions est susceptible de devenir « verbe labile ». Il est donc inutile de lister ou de compter ces verbes. La possibilité d'employer un verbe en construction labile est productive ; la construction et le sens qu'elle entraîne avec elle exigent des verbes certaines propriétés, mais dès qu'un verbe a ces propriétés, il est clair qu'il peut être en emploi labile. Le terme *verbe labile* est donc utilisé simplement pour référer à la nature de la relation entre les deux emplois, l'un à un actant et l'autre à deux.

Dans la même ligne d'idées, Georges Bernard (1972 : 234) a écrit : « il [est] très difficile, pour ne pas dire chimérique, de prétendre délimiter le corpus [des verbes labiles], du moins actuellement, car, en dehors d'un certain nombre de cas lexicalisés et canoniques ; [sic] le système a tendance à se propager de façon anarchique et imprévisible ». Il se décide cependant à dire (p. 241) qu'« actuellement », ces verbes sont au nombre de 500, c'est-à-dire qu'ils représentent 10 % de la totalité des verbes. J'essaierai de montrer que, dans le royaume des verbes labiles, l'anarchie n'est pas seule à régner.

Les verbes labiles ont beaucoup été étudiés en linguistique française. Il convient de mentionner tout particulièrement, dans l'ordre chronologique, les études de Damourette et Pichon (1911—1940), de Blinkenberg (1960), de Lagane (1967), de Georges Bernard (1972), de Ruwet (1972), de Rothemberg (1974), de Boons, de Guillet et de Leclère (1976), de Forest (1988), de Junker (1988), de Labelle (1992) et de Bassac (1995).

5.2. Un actant de plus

La perspective sur les verbes labiles peut être celle de la construction sans objet ou celle de la construction avec objet. Dans le premier cas, il y a dans l'énoncé qui nous intéresse un actant de plus par rapport à l'emploi conventionnel. C'est ce qui se passe dans (5.8a) et (5.8b), l'emploi conventionnel étant illustré par (5.8c) :

(5.8a) « [...] Accroché d'une main à son train d'atterrissage, j'inonde la foule des tirs de ma mitrailleuse. Je m'envole ... Tatatatata ... J'explose les têtes. J'extermine grave ... [...] » [Isard 1997 : 105]

(5.8b) *Le problème ...*, écrit Joseph vers la même heure, *c'est que mon pyjama d'enfant était tout explosé par mon corps d'adulte*. On peut dire ça : *était tout explosé par mon corps ? Le problème c'est que mon corps d'adulte avait tout explosé mon pyjama* [...] [le petit garçon s'est transformé tout d'un coup en adulte] [Pennac 1997b : 86]

(5.8c) Les têtes explorent ; le pyjama explore.

cf. L'avion a explosé en plein ciel ; une fuite de gaz qui fait exploser un immeuble [Nouveau Petit Robert 1994]

Répetons-le : le sujet du verbe à deux actants renvoie à une cause du procès et a donc — au moins — ce trait de prorôle d'agent.

Dans l'emploi critiqué¹⁰ du verbe *débuter* il y a, là aussi, une relation causative entre les deux emplois du verbe, sans et avec objet :

(5.9) Cette très importante déclaration du commandant Nathan Bridger *débute* chaque épisode de la nouvelle série « seaQuest » ! [Picsou 283/1995 : 18]

C'est la déclaration qui fait débiter la nouvelle série, qui la fait commencer (ne pas prendre au pied de la lettre : la déclaration n'est pas littéralement ce qui cause que l'épisode commence).

Il convient de noter qu'à l'encontre de ce qui est fait en grammaire relationnelle ou générative (cf. Levin et Rappaport Hovav 1995), dans la situation synchronique, aucune importance n'est donnée ici au prétendu sens de dérivation, c'est-à-dire aux considérations sur la primauté de l'une ou de l'autre forme, avec ou sans objet. La division en chapitres — 5.2. « Un actant de plus » et 5.3. « La construction sans objet des verbes labiles » — n'est dictée que par la perspective, qui est celle de l'emploi conventionnel.

Comme cela a déjà été constaté (chap. 5.1.3.), les verbes à un actant potentiellement labiles sont ceux dont le sujet a un rôle qui s'approche du protorôle de patient, c'est-à-dire les verbes inaccusatifs, comme on les a appelés.

Il reste à faire quelques remarques. Il faut noter d'abord que pour une partie des verbes, quand ils s'emploient sans objet, le sujet peut correspondre à un référent ayant aussi bien le protorôle d'agent que le protorôle de patient. C'est, par exemple, le cas de *gigoter* : comparez d'abord (5.10a) et (5.10b) et ensuite (5.10c) où le participant auquel renvoie l'objet, 'la vierge (en plastique)', a le protorôle de patient :

(5.10a) *le sujet a le protorôle d'agent* : Il *gigota* avec une telle rage qu'il parvint à libérer ses jambes. [il est ligoté] [Siniac 1995 : 160]

(5.10b) *le sujet a le protorôle de patient* : Un des bouchons *gigota*. [à la pêche] [Pennac 1997a : 600]

(5.10c) C'est tout p'tit, chez la mère à Titi

[...] Y'a une pauvre vierge

Les deux pieds dans la flotte

Qui se couvre de neige

Lorsque tu la *gigotes* [boule en verre contenant de l'eau et des flocons de neige]

[Renaud : *La mère à Titi* (disque *Putain de camion*)]

Le protorôle d'un actant ne peut pas être déterminé par le verbe seul, abstraitement, hors contexte, comme cela a déjà été noté. Souvent, il suffit de connaître la nature du référent pour avoir un indice du protorôle qu'il aura. Ainsi, en ce qui concerne *gigoter*, un être humain aura volontiers (mais pas nécessairement) le protorôle d'agent, et un objet inanimé, tel un bouchon, le protorôle de patient.

Seule peut figurer comme objet dans l'emploi labile à deux actants la représentation linguistique du référent qui a le protorôle de patient : Marie peut *gigoter* une vierge en plastique ou un bouchon, mais elle ne peut *gigoter* une personne que si celle-ci a le protorôle de patient et ne bouge pas par elle-même. L'exemple (5.11) ne pourrait donc pas correspondre à une situation où Marie fait que l'action décrite par (5.10a) ait lieu, mais à une situation où 'il' est incapable de rien faire du tout et a le protorôle de patient :

(5.11) Marie le *gigota* afin qu'il parvienne à libérer ses jambes.

¹⁰ Bel exemple de la normativité française : l'emploi avec objet a effectivement été critiqué bien qu'il soit tout à fait attesté en français depuis le XVII^e siècle.

Pour former le causatif d'un énoncé avec un sujet qui a le protorôle d'agent ('A fait que B agisse'), il faut utiliser la construction causative analytique avec *faire* dans laquelle peut être « conservé » le protorôle de l'actant : dans la situation décrite par l'énoncé (5.12), 'il' peut être agentif — ou pas, la construction ne le révèle pas.

(5.12) Marie le fit gigoter afin qu'il parvienne à libérer ses jambes.

La force de la construction *sujet + verbe + objet* se voit dans la possibilité en français d'employer comme verbe labile, avec objet, un verbe qui aurait normalement exclusivement un sujet agentif en emploi conventionnel sans objet (c'est-à-dire un verbe inergatif). Cet emploi spécial n'est pourtant possible que si le contexte guide fortement l'interprétation. Nous avons déjà vu (chap. 2.2.3.) que la seule restriction en ce qui concerne la relation sémantique entre le verbe et l'objet est que l'objet ne peut pas être agent. Pour que cette construction labile à deux actants d'un verbe inergatif puisse exister, il doit être évident que le référent de l'objet ne pourrait pas être agentif dans la situation extralinguistique : par exemple, le participant est endormi (ex. (5.13)), ou c'est un enfant qui est considéré comme totalement sous le contrôle de grandes personnes (ex. (5.14)). C'est surtout la volonté qui compte — le référent ne doit pas participer volontairement au procès.

(5.13) Ils ont enlevé Julie, tout simplement. Ils l'ont fait sortir de l'hosto, sous prétexte de l'emmener à la radio. Ils [...] l'ont chargée toute dormante dans la bagnole de Louna et, fouette cocher, l'ont grimpée dans ma chambre. Voilà. [Pennac 1994 : 222]

(5.14) Par cette température, on ne voyage pas un enfant de cet âge. [exemple de Damourette et Pichon 1911—1940 : III § 863 p. 162 (Mme EJ 1/2/1931)]¹¹

Normalement, les sujets des verbes *grimper* ou *voyager* sont agentifs (*Julie grimpe* ou *Un enfant voyage*). Cependant, comme il est clair par le contexte que ces mêmes participants ne le sont pas dans la construction à deux actants, une construction labile à objet est possible.¹²

L'énoncé a alors facilement une nuance ludique, ironique : on dirait que le locuteur emploie à dessein une construction « marginale », explore les limites de la langue.

Ou encore, une entreprise étant par sa nature non agentive dans ce contexte :¹³

(5.15) Les deux frères ont décidé de conjuguer leurs efforts et de partir leur propre entreprise. [*La Presse* (Montréal) 5/10/1996 : K6]

Si, par contre, il reste au référent de l'agentivité, il faut employer une construction analytique avec *faire* :

(5.16) « Eltsine fait en effet valser les Premiers ministres, » note LE FIGARO qui publie en Une la photo de Boris Eltsine donnant l'accolade à Victor Tchernomyrdine. [*RFI* 24/8/1998]

Si les premiers ministres étaient inertes, sans volonté aucune, il serait possible de dire qu'*Eltsine valse les premiers ministres* — mais ce n'est pas le cas.

¹¹ Dans leur coffre à trésors, Damourette et Pichon (1911—1940) donnent beaucoup d'exemples de verbes labiles, dont quelques-uns seront reproduits ici.

¹² Voir cependant les exemples (5.47) et (5.48) à la fin du chapitre 5.2.1. (*traverser*, *rentrer*).

¹³ Cet emploi de *partir* est un canadianisme d'après le *Dictionnaire Bélisle de la langue française au Canada* de Louis-Alexandre Bélisle (Leland, s.l.n.d.).

Il serait difficile de prétendre que cette possibilité, exploitée dans les exemples de (5.13) à (5.15), témoigne d'un « caractère labile » des verbes *grimper*, *voyager* et *partir* ; pour ces verbes, cette construction à deux actants ayant la relation propre aux verbes labiles à la construction à un actant n'est possible que si le contexte guide fortement l'interprétation. Mais cette condition une fois remplie, la construction elle-même a le même sens qu'avec d'autres verbes : le sujet désigne la cause.

L'exemple (5.17), emprunté à Bassac (1995 : tome 1 p. 399), présente encore le même cas :

(5.17) Chez les Chiraquiens on se montre narquois : « Il n'a qu'à démissionner [sic] Toubon », lance un membre de l'état major de Chirac. [Sud-Ouest 15/2/1995]

Il n'est accordé aucun choix à Toubon. Bassac souligne, lui aussi, l'ironie certaine attachée à cet emploi.¹⁴

Récapitulons : les verbes dont le référent du sujet a le protorôle de patient quand ils s'emploient sans objet — en bref, les verbes inaccusatifs — sont donc aptes à s'employer dans une construction labile à objet,¹⁵ mais d'autres verbes aussi, si le contexte indique clairement que le référent de l'objet a le protorôle de patient. La classe des verbes labiles n'est donc pas lexicalement déterminée : pour un certain lexème, la construction n'est pas une fois pour toutes autorisée ou non.

5.2.1. Concurrence entre la construction analytique avec *faire* et la construction labile à deux actants

Les verbes inaccusatifs et d'autres verbes encore sous certaines conditions ont donc la possibilité de se trouver dans une construction labile avec l'expression de la cause comme sujet. Cela ne veut pas dire pour autant que cette possibilité est exploitée : l'expression de la cause peut se faire aussi par la construction analytique avec *faire*. La construction synthétique *sujet + verbe + objet* et la construction analytique semblent remplir toutes les deux la même fonction.

Jones (1996 : 441—444) examine ce qu'il appelle des causatifs en français. Dans des énoncés tels que (5.18a), il appelle les verbes des « causatifs lexicaux » et dans des énoncés tels que (5.19a) des « causatifs syntaxiques » (les exemples sont de lui) :

(5.18a) Jules a cuit le poulet.
(5.18b) Le poulet a cuit.

(5.19a) Jules a fait cuire le poulet.
(5.19b) Le poulet a cuit.

Le terme « causatif syntaxique » me semble être tout à fait approprié : c'est effectivement une construction syntaxique qui ajoute l'actant exprimant la cause. En revanche, le terme « causatif lexical » me semble moins heureux.

Selon Jones, tous les verbes ne peuvent pas être des causatifs lexicaux, mais il ne spécifie pas quels sont ceux qui présentent cette possibilité. Il cite pourtant trois verbes qui ne l'ont pas : *trébucher* (« * *Luc a trébuché Paul* »), *sauter* (« * *Les terroristes ont sauté l'avion* ») et *couler* (« * *Jules a coulé le bateau* »). Pour ce dernier, l'astérisque est certainement mal placé, car cet emploi figure même dans le *Petit Robert* (1986) et le

¹⁴ Ruwet (1972 : 155—156) commente, lui aussi, cet emploi de *démissionner*.

¹⁵ Voir cependant le chapitre 5.4. pour des restrictions.

Nouveau Petit Robert (1994). Quant aux deux premiers, les astérisques ne seraient-ils pas dus simplement au fait que l'emploi transitif est le plus souvent utilisé dans un autre sens ? Cela n'exclut pas tout à fait l'emploi causatif. D'ailleurs, Tesnière mentionne l'emploi à deux actants de *sauter* dans le sens de 'faire sauter (un édifice)' (1988 : 271 ; « *Nous avons sauté la douane* » dans *Paris Soir* 5/8/1939).

Jones argumente pour son terme « causatif lexical » (*ibid.* p. 441) en disant que le sens du verbe comprend la causation dans (5.18a). Cela présupposerait, bien entendu, que le verbe dans (5.18b) — où il n'y a pas de causation — soit considéré comme un verbe distinct de (5.18a). C'est précisément ce qui n'est pas fait dans la présente étude, où les différents emplois sont vus comme offerts par l'exploitation des possibilités à la fois sémantiques et syntaxiques. Dans le cas des « causatifs lexicaux » de Jones, ce qui ajoute la cause, ce qui rend la construction causative, est tout aussi bien qu'en ce qui concerne les « causatifs syntaxiques » une construction syntaxique : c'est la construction avec objet, *sujet + verbe + objet*.

Dans l'exemple (5.13) (*Ils l'ont grimpée dans ma chambre*), le référent de l'objet, bien qu'humain et donc potentiellement agentif, dormait et a donc pu figurer comme objet de la construction synthétique. Dans l'exemple (5.20), le participant ne dort pas mais est incapable de faire quoi que ce soit — il est ligoté — et serait donc aussi candidat à avoir une représentation comme objet de la construction synthétique (bien qu'il ait le trait « se rend compte du procès » du protorôle d'agent, mais comme cela a été noté, le caractère volontaire semble être le trait le plus important). En effet, pour le verbe *monter*, c'est le cas.

(5.20) Ce sac contient ensuite la tête de Paul. Non disjoint de celle-ci, son corps ligoté gît sous une couverture à l'arrière du 4 x 4, qui roule. [...] La voiture enfin s'arrête, on fait descendre Paul, toujours la tête dans le sac. [...] Éteins ça, chuchote Plankaert, ensuite on le monte. Trois pas, la musique meurt, ensuite on pousse et tire Paul, il sent que c'est vertical, il tente de se représenter les lieux.

Toon et Plankaert le hissèrent dans le réservoir, l'y déposèrent sur le flanc, toujours empêché de tout par sa cagoule et ses liens. [Échenoz 1986 : 240]

Cependant, le verbe *descendre* a préféré une construction analytique *faire descendre*. Pourquoi ? Probablement parce que *descendre* avec un objet référant à de l'animé s'est spécialisé dans un autre sens : 'abattre, tuer'. Quand quelqu'un est tué, ce quelqu'un a forcément le protorôle de patient, et la construction synthétique est alors bien appropriée.

Mais même dans le cas où il est question de tuer quelqu'un, une construction analytique semble pouvoir être utilisée. Comme le montre l'exemple (5.21), un même auteur utilise les deux dans un contexte similaire :

(5.21) [p. 228 :] « [...] Mais Vanini, auquel on pouvait reprocher tout ce qu'on voudra sauf d'être idiot [...] a eu vent de la chose ; alors ils l'ont descendu. [...] »
[p. 229 :] Cercaire tenait une bière dans chaque main et tournait encore le dos à Pastor quand celui-ci dit, d'une voix atone :
« Il ne fallait pas essayer de me **tuer**, Cercaire. »
L'homme ne se retourna pas. [...]
« Retournez-vous ! Je ne suis pas en train de vous braquer ! Je dis simplement que vous n'auriez pas dû essayer de me faire descendre. » [Pennac 1994]

Les deux constructions conviennent donc.¹⁶

¹⁶ Cependant, il est possible que *faire descendre* renvoie ici à l'existence d'un autre agent — par exemple, un tueur à gages —, mais la présence de *tuer* dans un contexte similaire un peu plus haut semblerait indiquer que ce n'est pas le cas.

De même, dans l'exemple suivant, avec un autre verbe, on voit bien que les deux formes sont appropriées dans le même contexte :

- (5.22) [couverture :] La pilule qui fait rajeunir
 [titre de l'article p. 47 :] L'hormone qui rajeunit
 [début d'un autre article p. 106 :] Rajeunissons. Jusqu'au temps où le cinéma était une récompense et Gene Tierney et Hedy Lamarr, en « indigènes », des cadeaux.
 [L'Express 16/11/1995]

Frawley (1992 : 164—166), qui renvoie à des études faites sur ce sujet, constate qu'en règle générale, du point de vue typologique, une construction causative analytique — telle *faire descendre* — indique que la causation est indirecte, tandis qu'une expression synthétique — *descendre* — correspond à la causation directe. La relation entre le sens et la forme sera donc iconique. Cela peut, bien entendu, avoir des répercussions grammaticales. Ainsi, en japonais, la construction analytique n'accepte-t-elle que des référents animés, parce que la construction périphrastique implique qu'il y a eu possibilité de choix — la cause exprimée sous forme de sujet n'étant qu'indirecte — et que les participants inanimés ne sont pas en mesure de choisir.

Rien de tel ne peut être discerné en français, mais le commentaire fait plus haut à propos des énoncés *Marie le gigota vs. le fit gigoter afin qu'il parvienne à libérer ses jambes* montre que, tandis que la construction analytique peut renvoyer aussi bien à une causation directe qu'indirecte, la construction synthétique renvoie nécessairement à une causation directe.

Cela n'est guère surprenant vu qu'il n'y a qu'un seul verbe et donc un seul procès.

Le verbe *descendre*, justement, en est un bel exemple. La construction causative synthétique est employée surtout quand ce qui descend est un objet sans force ni volonté (*Il a descendu la malle*) — causation directe — ou quand le verbe est dans le sens 'tuer', où on peut supposer aussi que la victime n'a guère de choix (ex. (5.21)). Si ce qui descend a une part d'agentivité, la construction analytique est celle qui convient ; ainsi, dans (5.23), la tape ne cause pas directement la descente du chat bien qu'elle fasse que le chat descende. Le caractère direct de la causation et l'agentivité sont donc liés en ce sens que seule une causation indirecte permet un peu d'agentivité au participant représenté par l'objet.

- (5.23) Au troisième étage de l'immeuble de la confiserie lambrissée d'acajou, une petite vieille caresse son chat [...]. Elle vide sa tasse de thé, fait descendre le gros animal apathique de son giron d'une tape énergique mais affectueuse et quitte lentement son fauteuil. [Hélène Lenoir 1998 : *Son nom d'avant*, Minuit, Paris. P. 15.]

Ruwet, lui aussi, discute (1972 : chap. 4) longuement le caractère direct ou indirect de l'action et leur correspondance à une construction synthétique ou analytique. Il donne (pp. 139—140, 158), entre autres, l'exemple suivant :

- (5.24a) La voiture est entrée dans le garage.
 (5.24b) Les invités sont entrés au salon.

 (5.25a) Delphine a fait entrer la voiture dans le garage.
 (5.25b) Delphine a fait entrer les invités au salon.

 (5.26a) Delphine a entré la voiture dans le garage.
 (5.26b) * Delphine a entré les invités au salon.

Une action directe telle que dans (5.26b), qui impliquerait un degré nul d'agentivité chez les invités, serait étrange et, d'après Ruwet, l'énoncé inconcevable. L'auteur fait cependant remarquer que s'il y a « coercion », un tel énoncé est possible (*ibid.* p. 155) :

(5.27) Le videur du bar a sorti l'ivrogne à coups de pieds au cul.

Plus haut, j'ai expliqué ce phénomène (lors de l'analyse de l'exemple (5.13) avec le verbe *grimper*) comme résultant du manque d'agentivité du référent de l'objet, la fonction objet ne permettant pas d'agentivité.

L'objet de cette étude étant les emplois non conventionnels, le corpus ne contient que ceux-ci et ne permet donc pas d'étudier les conditions de la variation, faute d'énoncés présentant la construction analytique. Voyons cependant ce que d'autres en ont dit, notamment Bassac (1995), et comment les constructions labiles à deux actants du corpus s'y conforment.

Bassac (1995) explique la variation entre les deux constructions par deux facteurs indépendants. Premièrement, quand la construction analytique avec *faire* est utilisée, la réalité du procès est admise, tandis que pour la construction synthétique, c'est le contraire (tome I p. 359). Les exemples sous (5.28), empruntés à Bassac, illustrent ce point :

(5.28a) Ce vêtement la maigrit.

(5.28b) * Ce vêtement la fait maigrir.

(5.28c) Ce traitement médical la fait maigrir.

(5.28d) * Ce traitement médical la maigrit.

Quand la cause est un vêtement, l'amaigrissement n'est pas réel mais apparent : selon Bassac, seule la construction synthétique est admise. Quand, par contre, la cause est un traitement médical, la perte du poids est réelle, et seule est possible la construction analytique.

Dans l'exemple (5.28), le cas est pourtant exceptionnellement clair. Plus généralement, la construction synthétique serait métaphorique et la construction analytique associée à une lecture littérale (voir le corpus de Bassac, *ibid.* tome II pp. 82—88).

Nombre d'exemples de mon corpus sont, en effet, métaphoriques et donc conformes à cette explication :

(5.29) Des hanches pleines et des cuisses larges éclataient son pantalon. [Nozière 1995 : 37—38]

(5.30) « Retenez-moi ! Je l'implose ! Je le pile ! Je le désintègre ! Je l'annihile ! »
[Picsou 288/1996 : 54]

(5.31) Le mec voulait inciser la commissure de mes yeux pour que je fasse chinois ; j'ai refusé tout net. Tu m'imagines, me présentant chez Féloche avec la frite de Mao ? On a transigé en « obliquant » mes paupières à l'encre de Chine. [San-Antonio 1997 : 162]

(5.32) Je tombe ce soir la bouteille. [jeune Toulousain en mai 1996 ; dans le sens 'je vais m'enivrer ce soir']

Cependant, le caractère métaphorique n'est aucunement une nécessité ; nombreux sont aussi les exemples où le verbe n'est pas en usage métaphorique :

(5.33) « Alors, heureuse ? » Morgane pivote le regard d'un bloc, comme giflée. Appuyé sur un coude, Dulac rit, ravi de sa plaisanterie. « Je déconne ! C'est si rare de te voir sourire ... À quoi pensais-tu ? Ou ... à qui ? » [Oppel 1995 : 91]

(5.34) Le frisé laisse le motard finir les fenêtres et va éclater les carreaux de la porte, à travers la grille ; des éclats de verre pleuvent sur le trottoir. [Oppel 1995 : 81]

(5.35) Je la [= une feuille de papier] tombe tout le temps. [employé à Toulouse en septembre 1995]

(5.36) L'inconvénient de deux heures du matin, c'est que ça la somnole le matin. [‘l'inconvénient de ne faire la piqûre de pantopon qu'aussi tard dans la nuit, c'est que cela rend la malade somnolente à l'heure de son pansement et de sa toilette’ (explication des auteurs)] [Damourette et Pichon 1911—1940 : V § 2088 p. 856 (M. QP 31/12/1933)]

On pourrait donc avancer l'hypothèse que tous les emplois métaphoriques ont tendance à être exprimés sous forme d'une construction labile à deux actants. Il pourrait être suggéré que cela est dû à une plus grande unité cognitive d'un procès métaphorique par rapport à un procès concret : un procès métaphorique serait plus difficilement divisible en plusieurs phases — ou différents sous-procès — et préférerait alors, à cause de l'iconicité, une expression sous forme d'un seul verbe.

Les emplois non métaphoriques, littéraux, n'ont pas pour autant nécessairement une construction analytique. De ce fait, il convient de se poser la question de savoir si l'astérisque de l'exemple (5.28d) est vraiment indispensable. En effet, le *Nouveau Petit Robert* (1994) donne comme définition de *maigrir* avec objet les deux sens, ‘rendre maigre’ et, « par extension », ‘faire paraître maigre’, et cite deux exemples : *Sa femme qu'une maladie d'estomac a maigrie et allongée* (Goncourt) et *Cette robe la maigrit*. De même, pour *grandir* et *grossir*, par exemple, une construction labile à deux actants à valeur non métaphorique est mentionnée.

Décidément, le jugement d'agrammaticalité de (5.28d) n'est pas défendable au moins en ce qui concerne le français dans son uniformité.

Un autre point soulevé par Bassac (1995 : tome I p. 389) est que « l'absence de *faire* dans la relation prédicative aura pour effet de concentrer toute la puissance agentive chez un seul actant, l'agent du procès. » L'énoncé contiendra « très régulièrement » des marques explicites de la puissance de l'agent, comme dans l'exemple suivant, emprunté à Bassac :

(5.37) Dans les années 60, les artistes nous explosent la rétine : **ils font des choses extraordinaires**. [Canal + 5/9/1992]

La puissance de l'agent est soulignée par la deuxième proposition. L'usage du verbe *vouloir*, par exemple, en serait aussi une marque.

Par conséquent, selon Bassac, le fait qu'un verbe comme ‘exploser’ est fréquent dans une construction labile à deux actants n'est pas surprenant, la volonté de l'agent étant capitale dans son cas (*ibid.* tome I p. 390). La grande fréquence de ce verbe est d'ailleurs confirmée par mon corpus.

Ce dernier point, la puissance agentive supérieure dans le cas de la construction synthétique, peut être rapprochée de la différence entre les deux constructions telle que l'a expliquée Frawley (1992 : 164—166) : la construction synthétique renvoie nécessairement à une causation directe, et il est normal qu'une cause directe soit plus puissante qu'une cause (potentiellement) indirecte.

À la lumière de mon corpus, la puissance agentive ne semble pas nécessairement être soulignée dans le cas de la construction labile. Certains énoncés contiennent certes des indices d'une haute agentivité ; ainsi trouve-t-on le verbe *décider* dans (5.38) :

(5.38) L'été dernier, sous le soleil de Biarritz, [...]. Les choses ont commencé à dégénérer quand Derry — pourquoi toujours lui ?! — **a décidé** de bifurquer sa bagnole en direction d'un champs [*sic*]. Résultat : voiture détruite, [...] [*B Mag* 1/1995 : 28]

Cependant, les exemples tels que (5.39) sont loin d'être exclus. Le procès de 'foirer' a peu de chances d'être intentionnel, volontaire etc., comme l'impliquerait un haut degré d'agentivité :

(5.39) « Mais comment c'est possible ? J'ai foiré la première pièce. »
« Peut-être qu'ils l'ont jamais vue. » [Picouly 1995 : 308]

Cela dit, 'foirer' aussi peut être présenté comme agentif :

(5.40) [titre :] Recettes infailibles pour foirer ses câlins
[corps du texte :] [...] — Convoiter les autres hommes avec gourmandise. —
Évoquer la voix de crooner de Marc, un ex, ou le sens de la répartie du mari de la voisine. [*Cosmopolitan* 11/1997 : 110]

Il est toutefois clair que le texte est ironique : le dessein véritable du journaliste est de dire ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas foirer les câlins.

En revanche, selon Bassac, si le référent du sujet est dépourvu de puissance agentive — par exemple, si c'est un causateur inanimé —, *faire* devrait réapparaître (*ibid.* tome I pp. 398—399). Il cite à ce sujet l'exemple suivant :

(5.41) [...] une extraordinaire mutation des mœurs et des mentalités qui, en trente ans, sur fond de jazz et d'américanisation, a fait exploser la vieille société bourgeoise française pour donner naissance à une société de loisirs. [*Libération* 6/5/1995]

Cela ne semble pourtant pas être indispensable : dans l'énoncé (5.42), qui a déjà été cité plus haut mais que je reprends ici, le verbe est le même et, dans le contexte, le référent du sujet est tout aussi peu animé.¹⁷ La construction est pourtant synthétique. De même, dans (5.43), le causateur est inanimé.

(5.42) *Le problème ...*, écrit Joseph vers la même heure, *c'est que mon pyjama d'enfant était tout explosé par mon corps d'adulte*. On peut dire ça : *était tout explosé par mon corps ? Le problème c'est que mon corps d'adulte avait tout explosé mon pyjama* [...] [le petit garçon s'est transformé en adulte] [Pennac 1997b : 86]

(5.43) À part ses poitrines qui avaient des ambitions d'opéra, elle était menue à hauteur des épaules, presque frileuse sous son châle. J'avais peur qu'une trombe d'air me l'arrache. L'enlève. La tourbillonne. Comme une feuille de calendrier. [Vautrin 1994 : 21]

Il s'agit donc de tendances et de contextes favorisants, non pas de conditions nécessaires.

Les explications du choix de l'une ou de l'autre forme — caractère métaphorique, quantité de la puissance agentive — ont pu être subsumées sous une seule constatation, basée sur des études typologiques (*cf.* Frawley 1992 : 164—166) : en règle

¹⁷ À moins que le corps soit considéré comme animé même s'il n'est pas compris comme faisant un avec l'esprit.

générale, une construction causative analytique indique que la causation est indirecte, et une construction synthétique correspond à la causation directe.

Prenons encore quelques exemples. Dans les énoncés suivants, provenant de l'ouvrage de Ruwet (1972 : 159), l'agentivité ou la volonté du référent de l'objet n'est pas en jeu, 'les trois sucres' et 'le métal' étant tout aussi peu agentifs ou volontaires. Cependant, (5.45a) ne paraît pas grammatical.

(5.44a) Le colonel a fait fondre trois sucres dans son café.

(5.44b) Le chimiste a fait fondre le métal.

(5.45a) * Le colonel a fondu trois sucres dans son café.

(5.45b) Le chimiste a fondu le métal.

Ruwet écrit (*ibid.*) : « Le caractère anormal de [ici, (5.45a)] me paraît dû [...] à l'impossibilité de considérer la fusion du sucre dans le café comme résultant d'une action directe du colonel sur le sucre. » En revanche, en ce qui concerne (5.45b), une action directe est tout à fait concevable. La différence subtile semble être due au fait que le sucre « participe » au procès : si ce n'était pas du sucre, cela ne fondrait pas dans le café. Ruwet explique : « *Trois sucres* [...] peut difficilement être tenu pour un agent, mais en un sens il participe au processus exprimé par le verbe *fondre* d'une manière autonome, d'une manière en tout cas qui échappe au contrôle du colonel. »

Le même verbe *fondre* peut d'ailleurs être utilisé dans un sens métaphorique :

(5.46) Les couples se défont. Les rôles se dissolvent. Mais les Français en redemandent.

La famille les fait fondre. C'est presque une religion, en tout cas notre mythe ultime, [...] [*L'Express International* 6/5/1999 : 36]

La construction est analytique, et il semble que ce soit la seule qui convienne dans ce contexte. Pourquoi ? — N'avons-nous pas convenu avec Bassac que les sens métaphoriques sont souvent exprimés par les constructions synthétiques ? Le procès de 'fondre' est apparemment conçu comme volontaire à un certain degré : il faut que le participant en question, ici, 'les Français', y contribue d'une façon ou d'une autre ; il faut qu'il soit prêt à « fondre ». De ce fait, il ne peut guère être représenté comme un participant sans volonté aucune.

Il est tout le temps question de la façon dont le locuteur conçoit — et fait concevoir — la chose. Cela ressort des deux exemples suivants :

(5.47) Ça manquait pas, les filles qui auraient bien aimé qu'il les rentre du bal. [Picouly 1995 : 178]

(5.48) Attendez monsieur, je peux vous traverser si vous voulez. [« entendu dans la rue » 10/3/1993 ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 110]

Ces exemples sont particuliers : en fait, ils ne sont pas conformes à ce qui a été dit plus haut. Nous venons de voir que de tels emplois avec des verbes, qui normalement requièrent un sujet agentif, quand ils sont employés dans la construction sans objet, ne semblaient possibles que si le contexte indiquait clairement que le participant n'était pas agentif du tout (ex. (5.13) avec *grimper*). Il semble que la possibilité d'emploi soit allée ici encore plus loin.

Dans (5.47), on ne peut tout de même guère penser que les filles soient inertes et sans volonté. Pourtant c'est peut-être justement la façon dont la chose est conçue, le choix de la fille dépendant entièrement de la volonté du garçon. De même, il est clair que

de tels emplois peuvent se lexicaliser, acquérir de nouvelles valeurs et figurer dans des emplois où le sens productif de la construction n'est plus le seul pertinent. L'analogie peut aussi jouer — dans ce cas, avec le verbe *ramener*.¹⁸ Ce ne serait plus un autre emploi du verbe *rentrer* tel quel, mais il y aurait une légère modification de sens.

Dans l'exemple (5.48), le locuteur donne même explicitement le choix à son interlocuteur (*si vous voulez*). Cela semble être un cas extrême, à moins que l'explication suivante, *a posteriori*, soit plausible : la possibilité de choix ('si vous voulez') ne concernerait que l'accord donné au locuteur par 'le monsieur' ; une fois son accord donné, le monsieur n'aurait plus le choix, et la situation serait conçue comme telle qu'il n'aurait aucune agentivité.

5.2.2. Verbes dits « exclusivement pronominaux » avec objet

Il reste un cas à part : les verbes qui, conventionnellement, sont exclusivement pronominaux, c'est-à-dire qui ne sont en général employés qu'avec le pronom réfléchi ; par exemple, *s'évanouir*.

Si un verbe pronominal correspond à un verbe transitif (comme c'est le cas du verbe *se laver* : *je lave le bébé* — *je me lave*), le pronom réfléchi peut être considéré comme ayant la fonction d'objet dans les énoncés avec les verbes pronominaux. Cela peut être discuté et le pronom peut être vu comme seulement une marque de moyen (de voix moyenne ou de médium ; cf. Kemmer 1993 et Itkonen [s.a.] : 199—209 ; pour Grimshaw 1982 : 100—101, ces pronoms clitiques ne sont aucunement des objets), mais s'il n'y a pas cette correspondance, il est de toute façon difficile de concevoir le pronom comme autre chose qu'un vestige morphologique.¹⁹

Cependant, si un tel verbe « exclusivement pronominal » est parfois employé avec un objet autre que le pronom réfléchi, le cas est à rapprocher de ce que nous venons de voir — et si le pronom réfléchi clitique, un objet qui n'en est pas vraiment un, peut être remplacé par un élément qui entraîne un autre participant, c'est qu'il est réanalysé comme un véritable objet.

(5.49) « Ma parole ! Tu veux la cuiter, ta promise ! » [Picouly 1995 : 96]

(5.50) Jean, Pito, Clarisse ne sont pas à court d'idées pour s'évader d'un pensionnat gris et clos. L'univers rebelle de l'adolescence qui nous envolera à bord d'une montgolfière. [résumé d'une pièce de théâtre] [L'Officiel des spectacles 2549/1995 : 24]

(5.51) Britt Ardel [...] reçoit une secousse violente de ce retour du passé qui réveille la femme qu'elle aurait dû ou pu être et qu'un renoncement à elle-même, une indolence devant la décision, une résignation à n'être que « la femme de », avaient évanouie. [Libération 15/10/1998 : supplément Livres p. V]

(5.52) « Vous qui êtes professeur d'anglais, évadez vos élèves dans mon dernier film : *Les enfants de la tradition*. » [publicité pour un film, prospectus ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 110]

¹⁸ L'analogie avec le verbe *commencer* a aussi été proposée comme raison de la fréquence de l'emploi labile à deux actants de *débuter* (ex. (5.9)). C'est aussi pourquoi Sauvageot (1978 : 113) le rejette catégoriquement : « Ce verbe double fâcheusement le verbe *commencer*. [...] Il convient de l'extirper totalement de l'usage comme substitut de *commencer*. »

¹⁹ Grimshaw (1982 : 100) dit à propos de ces cas que le pronom clitique « appears rather to be an arbitrary grammatical marker which makes no direct contribution to the interpretation of the sentence. »

Conventionnellement, *se cuire*, *s'envoler*, *s'évanouir*, *s'évader* sont des verbes exclusivement pronominaux ; cependant, *cuire*, *envoler*, *évanouir*, *évader* avec des objets semblent ici être autant de formations tout à fait régulières, où le pronom réfléchi objet qui restreint le procès à un seul participant est remplacé par un autre actant, qui implique un deuxième participant.

Le cas est le même, si dans le sens en question, la forme pronominale est conventionnellement la seule usitée (*Ils s'éclatent*) :

(5.53) Où je vais avec cette histoire ? Mes idiots de copains s'amuse : « On va l'attendre ta copine, on veut la voir. » Deux nanas, ça les éclate. [début d'une relation homosexuelle] [*Marie Claire* 517/1995 : 92]

Le sujet désigne, une fois de plus, la cause, et l'objet a le prorôle de patient. C'est donc la même construction.

De là, la particularité de l'emploi suivant de *suicider* :

(5.54) [titre :] Le livre de Paul Barril assigné en justice — Charasse et Ménage, accusés d'avoir « suicidé » Grossouvre, demandent la saisie.
[corps du texte :] Selon le scénario de Paul Barril, [...] Grossouvre [...] a été « suicidé », « supprimé » pour l'empêcher de parler [...] [*Libération* 6/9/1996 : 14]

On aimerait affirmer que le suicide n'est un suicide que si le geste est effectué par la victime elle-même. Cependant, le verbe est employé dans (5.54) dans une construction où, clairement, le participant « suicidé » a le prorôle de patient et ne s'est donc pas suicidé, à proprement parler ; le sujet, pour sa part, renvoie à celui qui a effectué « le suicide ». Effectivement, Damourette et Pichon (1911—1940 : V § 2090 ; p. 861) paraphrasent cet emploi par « on aurait grîmé [un] crime en suicide » ; de même, Ruwet (1972 : 155) fait remarquer que *La police a suicidé Stavitsky* ne peut pas être synonyme de *La police a fait se suicider Stavitsky* mais que 'la police a tué Stavitsky et camouflé cet assassinat en suicide'. Le sens de la construction et le sens du verbe ne vont pas ensemble : de là les guillemets et le caractère ironique ou simplement ludique de l'emploi dans l'exemple (5.54).

5.3. La construction sans objet des verbes labiles

Si la perspective sur les verbes labiles est celle de la construction avec objet, il y a un actant de moins par rapport à l'emploi conventionnel dans l'énoncé du corpus. Les exemples (5.55a) et (5.56a) illustrent l'emploi non conventionnel, les exemples (b) correspondant à l'emploi conventionnel.

(5.55a) Trop exposées au soleil, les lèvres peuvent aussi brûler, craqueler et peler.
[publicité pour un rouge à lèvres] [*Marie Claire* 517/1995 : 33]

(5.55b) Le soleil peut craqueler les lèvres.

cf. Craqueler de la porcelaine ; le gel a craquelé le sol [*Nouveau Petit Robert* 1994]

(5.56a) Nous avons essayé d'étudier comment des termes de la langue technique informatique diffusent du milieu de spécialistes vers le grand public. [Y.R. sur la liste de diffusion *france_langue@culture.fr* 30/9/1997]

(5.56b) Les spécialistes diffusent des termes vers le grand public.
cf. Diffuser la lumière, des idées [Nouveau Petit Robert 1994]²⁰

C'est encore la cause du procès qui n'a pas de représentation linguistique sous forme d'actant dans les exemples (a), mais qui en a une dans les énoncés (b). Le participant auquel réfère le sujet a le protorôle de patient ('les lèvres', 'des termes').

Malgré l'existence de la construction correspondante à deux actants, la construction à un actant n'implique aucunement une cause, mais le procès est représenté sans référence à une cause. Georges Bernard (1972 : 233) le formule ainsi :

« Beaucoup de verbes indiquent une modification quelconque, et cette modification peut être conçue comme le résultat d'une action ou d'un élément extérieur (ex. " *Cela augmente les risques* "), ou au contraire comme un phénomène qu'on ne **peut**, ou ne **veut** considérer en rapport avec un agent extérieur ; cette absence de causation se traduira, en opposition avec l'exemple que nous venons de citer, par : " *Les risques augmentent* ". »²¹

Il est tout le temps question de la façon dont la chose est présentée dans la langue. Nous savons tous qu'il y a certainement une cause à l'embouteillage des villes, mais l'énoncé suivant présente le procès comme se déroulant sans rapport à un participant autre :

(5.57) On perd en oxygène, on gagne en cholestérol. Les forêts reculent. Les villes embouteillent. Les idées s'embrouillent. Gaffe à nos névroses. [Vautrin 1986 : 60]

La cause peut aussi être explicite dans le cotexte. Dans (5.55a), il est dit clairement que c'est une exposition trop longue au soleil ; dans (5.58), le début de la phrase donne la raison de la fatigue.

(5.58) À tant marcher sur trente ou quarante centimètres de talons hauts, les drag queens semblent fatiguer. [manifestation] [Le Monde 25/6/1996 : 10]

Cependant, le locuteur veut exprimer le procès indépendamment, sans lien direct à d'autres référents. Comme ces référents n'ont pas de représentation sous forme d'actant, l'importance par rapport au procès qui leur est accordée est considérablement moindre.

Le fait que la construction labile à un actant présente le procès sans référence à une cause la rend incompatible avec certains cotextes. Forest (1988 : 149) donne l'exemple suivant : « [...] si l'on demande *Jean casse la branche. Qu'est-ce qui arrive à la branche ?* on hésitera sûrement à répondre *La branche casse* ». Pour Forest, ce non-naturel est une preuve de ce que les deux constructions labiles, avec et sans objet, ne peuvent pas être directement reliées l'une à l'autre. On pourrait aussi considérer que l'incompatibilité témoigne du fait que la construction labile à un actant ne peut pas impliquer une cause — cause qui, dans l'exemple, vient d'être exprimée comme actant du même procès.²²

Le choix de la construction dépend de considérations d'ordre informationnel — par exemple, dans (5.58), il est question de drag queens et de ce qui leur arrive —, mais aussi purement de la façon dont le locuteur veut présenter le procès. Quand le procès est

²⁰ Chose intéressante : le *Nouveau Petit Robert* (1994) mentionne aussi la construction en question, sans objet, avec la mention « scientifique » (*Substance qui diffuse dans l'eau*). Le *Petit Robert* (1986) ne le mentionne pas.

²¹ Les caractères gras se trouvent chez Bernard.

²² Lorsque, dans un énoncé, il y a un agent sous-entendu mais pas spécifié, le français utilise volontiers le passif : Jones (1996 : 63) compare à ce propos *Le beurre a fondu*, qui ne sous-entend pas d'agent, et *Le beurre a été fondu*, qui le fait. De même, la construction pronominale impliquerait une cause externe (Boons, Guillet et Leclère 1976 : 284 parlent d'un « agent fantôme » ; il semble pourtant que ce ne soit pas nécessairement un agent, mais une cause). Nous y reviendrons.

présenté avec un seul participant — quand l'autre participant virtuel n'a aucune représentation linguistique —, l'énoncé exprime le procès en le restreignant à l'intérieur de cet unique participant. C'est l'interprétation de la situation que choisit de donner le locuteur ; telle est la perspective. Forest (1988 : 150) parle d'un sémantisme descriptif des constructions à un actant des verbes labiles : l'énoncé est comme la description d'un tableau, il n'est pas question d'un procès dynamique.

Une brève revue typologique de ce phénomène peut être trouvée chez Lazard (1994 : 154—157).

La construction employée reflète la manière dont le procès est conçu. Lemmens (1997) discute le verbe *abort* ('avorter') en anglais et les changements diachroniques dans le choix des constructions dans lesquelles il peut s'employer. Ce choix a évolué avec la situation extralinguistique, c'est-à-dire, dans ce cas précis, parallèlement au changement d'attitude envers l'avortement. D'après Lemmens, il existe en anglais deux modèles différents de causation, le modèle transitif et le modèle ergatif. Selon les termes de ce travail, le modèle transitif regroupe les constructions avec objet qui correspondent à un emploi générique :

(5.59a) [...] testing [...] might motivate some pregnant women to abort fetuses afflicted with cystic fibrosis [exemple cité par Lemmens 1997 : 363]

(5.59b) [...] the mother can abort, if she so chooses [exemple cité par Lemmens 1997 : 369]

Le modèle ergatif, en revanche, correspond aux verbes labiles : l'énoncé (5.60) par rapport à (5.59a) ou encore, (5.61a) par rapport à (5.61b).

(5.60) In case of this type of genetic malformation, the embryo will abort [exemple cité par Lemmens 1997 : 376]

(5.61a) The woman aborted

(5.61b) The doctor aborted the woman [exemples cités par Lemmens 1997 : 377]

Lemmens affirme que la façon dont le monde est vu est à l'origine de ces constructions. À l'époque où l'avortement était surtout une fausse couche, le modèle ergatif prévalait, le fœtus étant sujet de la construction à un actant ou objet de la construction avec objet (phrases du type de (5.59a) et de (5.60)) ; lorsque l'avortement est devenu un choix de la femme, le modèle transitif a été adopté (ex. (5.59a) et (b)) ; finalement, il y aurait une troisième conception — celle d'un monde médicalisé — où le modèle est de nouveau ergatif mais il n'est plus du tout question du fœtus, mais de la femme (ex. (5.61a) et (b)) (voir l'article).

Lemmens tire de son analyse la conclusion que le sens du verbe a une forte influence sur la gamme des constructions possibles. Selon lui (*ibid.* p. 368), les verbes qui choisissent le modèle labile (« ergatif ») ont ceci de particulier qu'ils font concevoir le participant auquel renvoie le sujet de la construction à un actant et l'objet de la construction à deux actants comme ayant le potentiel d'instiguer le procès, bien qu'il y ait, dans la construction à deux actants correspondante, un instigateur externe à ce participant : la construction labile à un actant ne se prononce pas sur le mode d'instigation du procès, sur l'existence ou non d'une cause externe. Ainsi, à l'époque où l'avortement était surtout naturel, c'est le fœtus qui était considéré comme l'instigateur du procès, et dans la troisième phase, c'est la femme qui a cette possibilité.²³

²³ Luciane Hakulinen, que je remercie pour cette remarque, propose que cela pourrait aussi être un cas d'« hypocrisie » linguistique, l'avortement provoqué étant pratiqué illégalement depuis très longtemps.

Georges Bernard (1972 : 233—234) donne comme exemple une situation comparable, mais imaginaire. Il fait remarquer que « dans un univers où quelque agitation moléculaire mettrait le champ en émoi et en labour, sans qu'il soit interdit à l'homme d'aider une nature défaillante », il serait tout à fait normal de dire *Tiens ! le champ a labouré cette nuit, je n'aurai pas besoin d'aller le faire labourer avec ma charrue*.

C'est que la construction labile à un actant présente le procès comme se déroulant sans cause externe. Le référent du sujet est vu alors comme pouvant fonctionner comme instigateur du procès. Lazard (1994 : 155) confirme cette analyse d'un point de vue typologique :

« Il est probablement vain de chercher à délimiter une sphère sémantique commune aux verbes "réversibles" [labiles], car ils peuvent convoquer des sens très divers. Ils semblent cependant, en français, avoir en commun, dans leur emploi uniactanciel, d'exprimer la réalisation d'une virtualité inscrite dans le participant [...] »

Boons, Guillet et Leclère (1976 : 284) relie, de même, le « changement interne ou autonome de l'objet » avec la construction labile à un actant.

Par conséquent, les procès qui sont considérés comme naturels au référent peuvent s'exprimer par la construction labile à un actant. Comme le note Bernard (*ibid.* p. 237), il y a en fait toujours une cause, mais la langue classe les procès en naturels et non naturels : « C'est ainsi que si le lit ou le fauteuil plient, ce ne peut être que sous le poids de leurs occupants. » L'antenne de radio *se plie* parce qu'elle est faite pour être pliée, mais elle *plie* sous le vent. Quand le procès est considéré comme naturel au référent, c'est une propriété du référent lui-même que de le subir si l'occasion se présente, mais dans le cas inverse, on considère qu'il y a une cause externe.

Le chapitre de Bernard sur les emplois labiles (pp. 219—269), auquel je renvoie le lecteur, contient de très nombreux exemples, analysés en détail.

Il a été constaté (chap. 5.2.) que si l'emploi conventionnel a un actant, le protorôle de cet unique actant peut être pris comme point de départ, quand on considère la possibilité d'avoir une construction labile à deux actants correspondante. Dans le cas traité dans ce chapitre, on a d'abord la construction à deux actants, et le même type d'explication ne peut pas être valable.

Kazenin (1994) étudie d'un point de vue typologique les modifications de transitivité (*transitivity alternations*) — réduction actancielle ou transitivisation — et leur compatibilité avec des lexèmes ayant différents sens. Il constate que quand une construction à un actant est dérivée d'une construction à deux actants — y correspond —, c'est l'actant le plus « significatif », portant le plus d'information par rapport au procès dénoté par le verbe, qui sera « conservé », tandis que l'autre actant n'aura pas de représentation linguistique (pp. 149—152). De plus, il fait remarquer que ce phénomène est indépendant du sens de la dérivation.

Si le verbe dénote un procès en vue duquel l'agent a beaucoup d'importance — le verbe décrit l'état de l'agent, le type de l'action, le but de l'agent etc. —, c'est cet actant qui sera « conservé » quand le même verbe se trouvera avec un seul actant. Ainsi, un verbe tel que 'écrire' s'emploierait volontiers avec seulement l'actant qui réfère au participant qui a le protorôle d'agent : *Lise écrit*. En vue du procès d'« écrire », c'est ce participant qui est le plus significatif. En revanche, si le verbe dénote surtout quelque chose qui affecte un participant, si le verbe explique surtout l'effet du procès sur un participant, ce participant affecté aurait des chances d'avoir une représentation dans la construction à un seul actant. C'est le cas de 'brûler', par exemple : *Le toit brûle*. Quand on parle du procès de 'brûler', ce qui brûle est plus significatif que ce qui a causé l'incendie. Le deuxième cas est celui des verbes labiles.

Remarque similaire au sein de la linguistique française chez Blumenthal (1998 : 64—65), qui explique l'aptitude des objets des verbes labiles avec objet de devenir sujets du verbe sans objet par le fait que l'information qu'ils supportent est saillante (dans un sens intuitif).

Ce serait donc le participant sur lequel le verbe en dit le plus qui figurerait comme actant dans la construction sans objet. Idée tentante et certainement juste, mais un peu difficile à manier en pratique. Un verbe tel que 'craqueler' conserve certes naturellement le référent qui subit un changement (ex. (5.55a)) ; mais pour 'diffuser', on pourrait aussi bien prévoir le contraire, et toutefois un emploi labile à un actant n'est pas exclu (ex. (5.56a)). Toujours est-il que les verbes qui dénotent un changement chez un participant (celui qui reste sujet de la construction sans objet), c'est-à-dire ceux qui décrivent un procès qui affecte clairement un participant, sont typiquement labiles.²⁴

Il reste à faire une remarque : dans les occurrences du corpus considérées comme emplois labiles à un actant, il ne serait pas toujours possible de proposer la forme pronominale du même verbe, malgré le chapitre suivant (chap. 5.3.1.). Il se peut qu'une autre forme (passive) soit envisageable ou que, simplement, la construction labile soit la seule qui convienne.²⁵ La relation à la construction à deux actants est ce qui compte pour nous.

5.3.1. Concurrence entre la construction labile à un actant et la forme pronominale du verbe

Le français offre deux possibilités de réduire le nombre de participants à un en supprimant l'expression de la cause : le moyen pronominal avec l'aide du clitique *se* (par exemple, *Les termes se diffusent*) et la construction labile à un actant (*Les termes diffusent*). Les deux constructions servent à présenter le procès comme s'exerçant dans la sphère du sujet (comme le formule Creissels 1995 : 272 à propos de la voix moyenne en grec), mais elles ne sont cependant pas identiques.

Elles se placent à des endroits différents sur le continuum tracé par Itkonen ([s.a.] : 209 ; seule la première ligne se trouve chez Itkonen) :

transitif—réfléchi—moyen—intransitif—passif sans agent—passif avec agent

deux participants———un participant———deux participants

Le continuum peut aussi être vu comme un cycle, le passif avec agent rejoignant aisément l'autre extrémité transitive.

Naturellement, toutes les catégories du continuum n'ont pas nécessairement dans chaque langue leur propre marquage morphosyntaxique. Dans beaucoup de langues, le réfléchi et le moyen sont marqués par une même forme morphosyntaxique.²⁶ C'est le cas du français : la même forme, le clitique *se*, sert à exprimer le réfléchi et le moyen. Dans d'autres langues, tel l'anglais, le moyen n'a pas de marquage propre, sa forme est celle de l'intransitif, ou, pour être plus exact, ce qui dans d'autres langues serait marqué par une

²⁴ Mais, comme le fait remarquer Kazenin (1994 : 151), si un participant est clairement affecté mais que le verbe donne en même temps une description détaillée de l'autre participant, le cas n'est plus aussi clair.

²⁵ Par exemple, Lagae (1990 : 24—25) donne, entre autres, *Le meuble a basculé* / **s'est basculé* / *est basculé* et *La cire coule* / **se coule* / ? *est coulée*. — En ce qui concerne la construction pronominale, je renvoie le lecteur à Melis (1990). Quant aux emplois pronominaux des verbes labiles, correspondant à la construction à un actant, Lagae (*ibid.*) analyse les différences entre les verbes qui les permettent ou non.

²⁶ L'ouvrage de Kemmer (1993) est une étude typologique très stimulante du moyen, celui de Geniušienė (1987) du réfléchi.

forme propre au moyen, rejoint les intransitifs ; comparez sur ce point le français *Ce livre se vend bien* et l'anglais *This book sells well*.²⁷

Les catégories voisines sur le continuum ne se distinguent pas nécessairement d'une façon saillante l'une de l'autre. Y a-t-il une autre différence entre *Je maquille ma copine* et *Je me maquille* que l'identité du deuxième participant, qui correspond dans le deuxième énoncé à celle du premier participant ?²⁸ *Je dis ça* — transitif — et *Ça se dit* — moyen — sont déjà nettement plus loin l'un de l'autre.

Dans le transitif, il y a deux participants, dans le réfléchi, ces deux participants s'unifient ; dans le moyen ainsi que dans l'intransitif, il n'y en a qu'un ; le passif sans agent suppose déjà qu'il y en a un deuxième quelque part (cf., par exemple, Palmer 1994 : 143 et, en ce qui concerne le français, Jones 1996 : 63), et le passif avec agent en a clairement deux (bien que le second ne soit pas nécessairement sous forme d'actant). D'ailleurs, Palmer propose (p. 155) que le fait que le passif, le réfléchi et le moyen — catégories se trouvant autour de l'intransitif sur le continuum — puissent tous être marqués par une même marque morphosyntaxique dans certaines langues (il en mentionne un exemple, l'arménien de l'ouest) est dû à leur similarité sémantique : ce sont tous des procédés de détransitivisation, c'est-à-dire de réduction du nombre de participants à un seul.

Revenons au français. Le moyen pronominal, qui a la même marque morphosyntaxique que le réfléchi, se place, sur le continuum, plus près du transitif que l'intransitif, c'est-à-dire la construction labile à un actant. Cette remarque, jusqu'à présent, est due à la forme. Quand il y a, dans la langue, deux façons différentes de limiter le nombre de participants à un, il est bien normal qu'il y ait une différence entre les deux. À cause de leurs places respectives sur le continuum, on aimerait supposer que le moyen pronominal ressemble sur certains points au transitif, tandis que la construction labile à un actant serait plus près de l'intransitif pur.

Parfois, de toute façon, cette prétendue différence semble être artificielle. Il n'est pas toujours évident que tous les locuteurs veuillent faire une différence entre les deux. Ainsi, dans les exemples suivants, les deux constructions apparaissent, et aucun facteur ne semble expliquer la variation.

(5.62) Avant de me sacquer, on m'a saucissonné.

Les bras le long du corps. J'ankylose. [renvoi à la note]

[note en bas de la page :] Note pour Jean Dutourd :²⁹ « Oui, Jean, on doit dire ” je m'ankylose ” ; mais ça changerait quoi à ma carrière de saltimbanque ? »

San-Antonio [San-Antonio 1997 : *Grimpe-la en danseuse*, Fleuve Noir, Paris. P. 155.]³⁰

(5.63) « On gèle ici », constatait Van Os, « et puis ça pue le renfermé. Il n'y a pas de chauffage ? »

« Juste la cheminée, [...] »

« C'est ça », dit Van Os, « et la fumée ? Quelqu'un voit la fumée, c'est les

²⁷ Voir, par exemple, Levin et Rappaport Hovav (1995) pour une étude étendue de la construction labile à un actant en anglais. Le phénomène est d'ailleurs très étudié en anglais — et commun, pour la raison justement qu'il n'y a pas de verbes moyens en anglais, comme l'estime Lazard (1994 : 155). En effet, Levin et Rappaport Hovav définissent leur champ d'étude de façon à y inclure les verbes moyens pronominaux en français.

²⁸ Pour un point de vue différent, voir Kemmer (1993 : 53—) : d'après elle, les « body action middles » seraient typologiquement différents des réfléchis. Il n'empêche que dans une langue donnée, il n'y a pas lieu de faire une différence qui n'est pas pertinente dans cette langue.

²⁹ Jean Dutourd est le président de l'association *Défense de la langue française*.

³⁰ Je remercie Georges Bernard de m'avoir fourni cet exemple.

flics dans les cinq minutes. Quand même on **se gèle** », répéta-t-il [...] [Échenoz 1986 : 144]³¹

La remarque langagière ironique de San-Antonio dans l'exemple (5.62) semble prouver explicitement qu'il ne voit aucune différence entre les deux formes.

De plus, dans un environnement particulier il est clair que la différence entre les deux est tout à fait neutralisée : il est bien connu que dans la construction causative analytique avec *faire* on laisse très facilement tomber le pronom clitique (ainsi qu'avec certains autres verbes « semi-auxiliaires », voir Grevisse 1991 : § 751 p. 1180 ; cf. aussi Brunot et Bruneau 1969 : 273).

(5.64) Ça les **faisait marrer**. Et, comme ça les **faisait marrer**, ça me **faisait marrer** en retour et j'en rajoutais encore : des trucs croustillants auxquels j'avais pas pensé une minute avant. [Gunzig 1997 : 51]

(5.65) Pour l'amour de Michel, prisonnier à la Santé, Nadine Vaujour a appris à piloter un hélicoptère. Le 26 mai 1986, elle le **fait évader**. Quatre mois plus tard, il est repris. [Nouvel Observateur 1710/1997 : 12]

(5.66) On nous **fit** descendre un par un et **aligner** devant le camion. [Gunzig 1997 : 82]

En français, le moyen avec le clitique *se* est tout à fait productif ; tous les verbes transitifs ont un moyen formé par ce clitique, à part les verbes dont le contenu sémantique est incompatible avec le moyen (cf. Melis 1990 : 130).³²

5.3.1.1. Actualisation ou non

Selon Bassac (1995 : tome I pp. 256—), la construction pronominale correspond à un procès actualisé, tandis que le procès auquel renvoie la construction labile à un actant est fréquemment non actualisé : cette dernière construction renvoie à la notion, hors actualisation. Il cite, entre autres, les exemples suivants :

(5.67a) Comme d'habitude, la porte **s'ouvrit** automatiquement, je montai l'escalier. [Simone de Beauvoir : *Mémoires d'une jeune fille rangée* ; exemple cité par Bassac 1995 : tome I p. 258]

(5.67b) Les livres sont des portes qui **ouvrent** sur des mondes merveilleux. [Michel Lebris dans le *Journal télévisé* A2 11/5/1992 ; exemple cité par Bassac 1995 : tome I p. 257]

De plus, ce linguiste affirme (p. 259) qu'une grande majorité des locuteurs testés préfère *Le fil s'est cassé* à *Le fil a cassé*. Il explique cette préférence justement par la différence de degré d'actualisation.

En témoigne aussi l'exemple de Georges Bernard (1972 : 242) : *Les magasins ferment à 7 heures - En cas d'émeute, les magasins se ferment aussitôt*. Bien qu'il y ait aussi dans le deuxième énoncé une constatation désactualisée, le procès ne se déroule que dans un cas bien précis (*en cas d'émeute*).

L'exemple suivant, trouvé dans le corpus du présent travail, illustre bien la chose : le même verbe, *angoisser*, se trouve deux fois de suite dans le passage. À sa première occurrence, il est actualisé ('ne t'angoisse pas dans la situation où tu te trouves')

³¹ Les deux emplois se trouvent dans le *Petit Robert* (1986).

³² Notons que Bassac (1995 : tome I p. 402 et *passim*) fait remarquer qu'avec les verbes déadjectivaux et dénominaux, la forme pronominale serait plus rare qu'avec les autres verbes (Junker 1988 se concentre elle aussi sur les verbes déadjectivaux).

et la construction est pronominale ; la deuxième fois, il est désactualisé ('d'habitude je n'angoisse jamais à cette heure-là') et la construction est labile.

(5.68) « Mais si, elle est bien [une pièce écrite par l'autre], tu verras, t'angoisse pas. »

« Je sais pas ce que j'ai, d'habitude j'angoisse jamais à cette heure-là ...
[...] » [Salvadori et Harel 1996 : 55]

De même, dans les exemples suivants avec la construction labile, l'énoncé est désactualisé :

(5.69) Souvent, les gens me déchirent le coeur. [...] Je hais leur consentement. Leur passivité. Leur égoïsme. Leur indifférence. Je récrimine. Vitupère. Cramponne à la rage.
[Vautrin 1994 : 9]

(5.70) Tiens, j'aime bien les citrouilles, d'abord c'est bon à claper, et puis c'est joli, de forme, de couleur. Je connais un artiste ami qui ne peint que ça. Des citrouilles, des courges, des potirons ! Il acharne. C'est féerique. [San-Antonio 1997 : *Grimpe-la en danseuse*, Fleuve Noir, Paris. P. 153 ; exemple trouvé par Georges Bernard]

(5.71) Et de temps en temps, ajoute-t-il, il faut prendre l'air pour ne pas trop déprimer. C'est ce qu'il a décidé de faire, l'année dernière : huit jours de détente à Nice, avec son épouse, au Negresco. À peine monté dans l'avion à Helsinki, Reijo a frôlé la syncope : 50 % des passagers parlaient russe. [*Le Monde* 2/11/1995 : 9]

Ces énoncés désactualisés sont souvent au présent générique ; on y trouve aussi d'autres marques morphosyntaxiques qui contribuent à la désactualisation. Bassac (1995 : tome I pp. 382—383) considère comme telle la forme infinitive.³³ En effet, dans (5.71), le verbe est à l'infinitif, et les autres exemples ne manquent pas, tel (5.72) :

(5.72) Pour garnir une pizza maison ou préparer une anchoïade, rien de tel que des anchois achetés salés qu'on aura mis soi-même à confire dans une huile parfumée à l'ail, aux piments et aux herbes. [*Marie Claire* 517/1995 : 200]

Tout particulièrement, Bassac (*ibid.* p. 387) mentionne les constructions néologiques où « il s'agit d'exprimer une propriété typique du référent » du sujet : dans ces cas, il y a souvent un adverbe du type *facilement* ou *aisément* dans la phrase. Il prévoit que tout verbe est susceptible de s'employer alors sans *se*.

(5.73) A : « Nos enfants, ce n'est pas la peine de les pousser à la révolte. »

B : « Non, ils révoltent assez facilement comme ça. » [« Conversation entendue 19/11/1992 » ; exemple cité par Bassac 1995 : tome I p. 388]

Par son sens, ce type d'énoncé est un énoncé désactualisé par excellence.

Beaucoup des occurrences de construction labile à un actant du corpus sont désactualisées ; ce n'est pourtant pas le cas de toutes.

³³ Quand il a été question dans ce travail de l'emploi générique, la forme infinitive n'a pas été mentionnée comme emploi désactualisé mais comme renvoyant « au procès pur, sans référence à des participants », et de ce fait se trouvant volontiers sans objet. Dans ce chapitre, l'infinitif est mentionné, quand l'emploi non actualisé est discuté, à cause de la classification de Bassac. Il semble possible de considérer que la forme infinitive est elle-même en principe désactualisée, mais que c'est son cotexte qui actualise éventuellement le procès. — L'infinitif est discuté aussi à la fin du chapitre 5.3.2.

5.3.1.2. *Emploi métaphorique ou concret*

Lagane (1967 : 28) et Bassac (1995 : tome I pp. 251—) sont d'accord sur le fait qu'un sens concret préfère la construction labile, alors que, pour exprimer un sens métaphorique (« figuré »), la construction pronominale est préférée. Lagane donne des paires de phrases comme *La sauce épaissit* - *La nuit s'épaissit* et *La plaie cicatrise* ('blessure physique')³⁴ - *La plaie se cicatrise* ('blessure morale').

Les exemples suivants sont cités par Bassac :

(5.74a) Comment le billet vert s'est fané. [*Libération* 7/3/1995 ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 5]

(5.74b) Un terrain où quelque cultures fanaient sous un ardent soleil. [André Gide : *Si le grain ne meurt* ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 6]

(5.75a) Après l'écroulement du rideau de fer, Carlos a vu le monde se rétrécir brusquement sous ses pieds. [*Le Républicain lorrain* 17/5/1992 ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 6]

(5.75b) À éviter avec le lin : de ranger un vêtement tâché [*sic*] : le lin moisit ; de le sécher en machine : il rétrécit. [*Vogue-Hommes* avril 1995 ; exemple cité par Bassac 1995 : tome II p. 6]

Les exemples suivants, provenant du corpus, étayent cette remarque : le sens y est concret.

(5.76) Quelques secondes après l'entrée de Mme Danglars dans sa loge, la toile avait baissé [...] [au théâtre, à la fin d'un acte : le rideau était tombé, on avait baissé le rideau, le rideau s'était baissé (explication de Georges Bernard qui m'a trouvé cet exemple)] [Alexandre Dumas : *Le Comte de Monte-Cristo*, chap. « Robert le Diable ». Éd. Nelson vol. III chap. 15 p. 289.]³⁵

(5.77) En plus des lésions ouvertes qui ne cicatrisaient plus, je remarquai des tumeurs au niveau de ses bras et de son cou. [Gunzig 1997 : 56]

Mais l'exemple (5.78) montre que la construction labile avec le verbe *cicatriser* est tout aussi possible dans un sens métaphorique :

(5.78) Suite au passage d'avions-cargos, le ciel au-dessus de sa tête était raturé de réacteurs, couturé de balafres blanches qui cicatrisaient vite. [Échenoz 1995 : 155]

De même, les verbe *craqueler* et *déjanter*, par exemple, peuvent se trouver en construction labile dans un sens métaphorique :

(5.79) Dehors, la nuit craquela vers le jour. Sous le froid, des odeurs perçaient. Dans l'ambulance, Ruedo enclencha sa cassette ... [Picouly 1996 : 167]

(5.80) Il avait le choix, je n'étais pas difficile ... Mais il devait s'affaler. Sinon, Balu [= 'moi'] déjantait ... [Isard 1997 : 58]

Cette répartition des tâches ne semble donc pas être systématique.

³⁴ D'après Lagane, ce sens pourrait aussi être exprimé par la construction pronominale.

³⁵ C'est un bel exemple de la valeur de l'emploi labile à un actant. Il est clair qu'une toile ne se baisse pas toute seule ; cependant, au théâtre, on veut donner l'illusion que c'est le cas. Rien de surprenant alors si *la toile baisse*.

5.3.1.3. *État résultant ou procès lui-même*

Labelle (1992) avance l'hypothèse que la valeur sémantique de la construction labile sans objet est de renvoyer au procès lui-même. La forme pronominale, pour sa part, représenterait le procès comme menant à un état (pp. 393—394) : c'est cet état qui serait alors le plus important. À ce sujet, Labelle donne l'exemple suivant (p. 398) :

(5.81a) Le ciment a durci / * s'est durci pendant 3 heures.

(5.81b) Les joint de caoutchouc durcissaient / se durcissaient en quelques années.

La forme pronominale ne serait possible que dans un contexte où l'état résultant du procès est clairement en jeu. Comparez aussi les phrases suivantes (p. 400) :

(5.82a) Jean change.

(5.82b) * Jean change en monstre.

(5.82c) Jean se change en monstre.

Quand l'état résultant est ce qui importe, la forme pronominale serait celle qui convient.

Lagae (1990) argumente contre une interprétation trop simplificatrice de ce type d'exemples. Elle donne les exemples suivants (p. 26) :

(5.83) Le verre casse / se casse en mille morceaux.

(5.84) Le métal commence à se rouiller.

Dans (5.84), *commencer* impliquerait non pas l'état résultant mais le procès en soi.

L'exemple suivant du corpus semble conforme à la tendance proposée par Labelle : c'est clairement le procès, non l'état résultant, qui est en jeu. C'est le cas aussi, par exemple, dans (5.79).

(5.85) Je décuple. Berlue noire emportée par le rouge. J'aveugle au sang. Le ciel est moins brillant. Les oreilles klaxonnent. [orgasme] [Vautrin 1994 : 141]

Mais les exemples (5.86) et (5.87) vont à l'encontre de la tendance. Dans les deux énoncés, il est clair que le résultat du procès est ce qui compte.

(5.86) « Risson est une vieille ordure, son cerveau a confit dans la merde, je peux pas l'encadrer. » [Pennac 1994 : 36]

(5.87) Il faut que les poulets dorent. [Chef de cuisine 30/3/1996]

Cette différence entre les deux constructions n'est donc pas catégorique.

5.3.1.4. *Cause externe ou interne*

Nous avons déjà vu plus haut que la construction labile à un actant présentait le procès sans cause externe, le référent du sujet ayant la possibilité de l'instiguer. C'est là une différence entre l'emploi labile et la forme pronominale.

Rothemberg (1974 : 64—67) constate que si un énoncé tel que *Le tableau noircit* réfère à une situation où c'est une propriété du tableau, de sa peinture, que de noircir, un énoncé avec la forme pronominale *Le tableau se noircit* implique quelque chose d'extérieur au tableau lui-même : poussière ou saletés. Suivant le même modèle, Jeanne ne peut que rougir, mais un mouchoir se rougit : devenir rouge est une possibilité qui a son origine dans Jeanne elle-même, bien que la cause première du rougissement soit probablement externe à Jeanne, tandis que le mouchoir devient rouge à cause de quelque

chose d'extérieur à lui-même. La forme pronominale implique donc la présence de quelque chose d'externe au référent du sujet : une cause externe.³⁶

Labelle (1992) s'intéresse justement à la variation des formes inchoatives des verbes de changement d'état, forme pronominale vs. forme sans objet, et elle renvoie (pp. 390—391) à des études (Georges Bernard 1972, Rothemberg 1974 etc.) où la forme sans objet est vue comme témoignant d'un procès interne au référent du sujet. Elle souligne le fait qu'il n'est pas toujours question d'une qualité objective mais que là encore, il s'agit de la façon dont le monde est vu par les locuteurs. À cause de cela, certains acceptent tout à fait *Les murs près de la cheminée noircissent* ; le noircissement près de la cheminée est quelque chose de graduel, naturel, bien connu et, de ce fait, le rôle d'une cause externe n'est guère pris en compte. Elle donne aussi l'exemple suivant (p. 392) :³⁷

(5.88a) La plage d'ombre a grandi.

(5.88b) La plage d'ombre s'est agrandie.

Selon elle, les deux sont possibles. Bien que le procès ne puisse guère être conçu comme dépendant d'une cause interne à l'ombre, il est toutefois présenté comme un procès automatique et naturel sans influence externe. Labelle conclut en écrivant qu'avec ces verbes, le propre de la construction labile à un actant est d'affirmer linguistiquement l'autonomie du procès (*ibid.*).

C'est pour cette même raison que (5.89b) semble impossible, bien qu'il soit justement question de nier le besoin d'un cuisinier : toutefois, le cuisinier est la cause primaire de la cuisson et on réfère à lui dans l'énoncé même par *tout en lisant* ; le procès n'est donc pas présenté comme autonome (exemple de Ruwet 1972 : 125) :

(5.89a) Un rôti, ça se cuit tout en lisant.

(5.89b) * Un rôti, ça cuit tout en lisant.

5.3.1.5. Sémantique moins transitive de l'emploi labile

Comme nous l'avons vu, par sa forme, la construction pronominale est sur le fameux continuum (Itkonen [s.a.] : 209 ; voir chap. 5.3.1.) plus près du transitif que l'emploi labile à un actant, qui a la même forme que l'intransitif. La construction pronominale est aussi utilisée dans des contextes où le référent auquel renvoie le sujet a des traits de protorôle d'agent. Le pronom *se* est alors analysé comme objet. Cela est illustré par l'exemple suivant, cité par Damourette et Pichon :

(5.90) M.P. : « Tu ne te rajeunis pas. »

M^{me} EY (qui a mal entendu) : « Malheureusement, mon petit. »

M.P. : « Oh, Marguerite, je n'ai pas dit : Tu ne rajeunis pas. Je ne suis pas assez voyou pour cela. J'ai dit : Tu ne te rajeunis pas. » [Damourette et Pichon 1911—1940 : V § 2090 p. 859 (21/4/1913)]

Tu ne te rajeunis pas : le procès est volontaire, le référent du sujet agit délibérément pour qu'il se passe quelque chose, il a le protorôle d'agent (Damourette et Pichon paraphrasent par 'tu avoues ton âge réel'). *Tu ne rajeunis pas* : le référent du sujet a le protorôle de patient (paraphrase des linguistes : 'tu ne deviens pas plus jeune, tu vieillis'). Comme on

³⁶ Mais cette cause n'est pas nécessairement un agent.

³⁷ Le verbe a une particularité morphologique (*a-*) qui l'exclurait du groupe des verbes labiles comme il a été défini dans ce travail (cf. chap. 5.1.3.).

l'a constaté, l'emploi labile à un actant implique l'autonomie du procès : le fait de ne pas rajeunir est vu comme quelque chose d'inévitable, d'automatique, de naturel.

Le même verbe et la même différence de sens se trouvent dans l'exemple suivant, tiré du corpus :

(5.91) C'est un coup de jeune que s'est offert cette firme presque centenaire : [...] « la marque [Nivea] a réussi à se rajeunir tout en conservant ses valeurs familiales fortes » [...] Aujourd'hui, on ne vieillit plus, on rajeunit avec Nivea ! [*L'Express International* 25/3/1999 : 75]

Là aussi, la marque se rajeunit délibérément. Cette interprétation est renforcée par le verbe *réussir*. Le journaliste continue par un jeu langagier qui nous concerne : en profitant du produit, on réussit à se rajeunir — il écrit toutefois *On rajeunit avec Nivea* au lieu de *On se rajeunit avec Nivea*. C'est qu'on rajeunit avec ces produits, comme on peut vieillir avec eux, c'est-à-dire vieillir — ou rajeunir — en continuant à les utiliser.

Dans l'exemple suivant, il y a aussi deux constructions différentes avec le même verbe :

(5.92) « [...] Pendant ce temps, mon horloge biologique joue les bombes à retardement. Alors j'angoisse un peu et [...] » [...] « [...] Une date de naissance, on ne la changera jamais. Alors je refuse de m'angoisser avec ça. » [*Cosmopolitan* 12/1996 : 218]

La première occurrence du verbe *angoisser* est un emploi labile à un actant. L'angoisse est présentée comme un procès ayant sa source dans 'moi'. Quand l'angoisse, dans la deuxième occurrence, est présentée comme quelque chose qui peut être fait délibérément ou non — interprétation soutenue par le verbe *refuser* —, la construction pronominale est choisie.

Peut-être la présence explicite de la cause dans la même phrase a-t-elle aussi son influence : *avec ça* indique clairement que le procès a une cause externe au référent du sujet.

Mais ces deux choses ne se recoupent pas : si le modèle transitif veut que le référent du sujet ait le protorôle d'agent, dans le deuxième cas, il y a une cause externe au référent du sujet. Cette coïncidence de deux tendances est due à la valeur du pronom *se*. D'une part, s'il peut être considéré comme objet et donc comme un deuxième actant, il rapproche la construction de la construction à deux actants ; d'autre part, s'il renvoie au même référent que le sujet et présente donc le procès comme impliquant cet unique référent, il donne place à une cause autre, à une cause externe. L'emploi labile à un actant, déjà semblable à l'intransitif sur le continuum et se fiant donc plus purement à un seul participant, n'a pas autant besoin de l'implication d'un deuxième participant.

L'exemple suivant témoigne encore de la différence entre les deux constructions :

(5.93a) « Je regrette profondément d'avoir été mêlé à cette affaire, explique-t-il à la fin de son interrogatoire. Je culpabilise. Et j'espère porter une part de responsabilité. » [*Libération* 10/11/1997 : 15]

(5.93b) Toutes deux avaient sur le moment balayé leurs doutes fugaces, les attribuant à leur état de fatigue [...]. Mais depuis, aucune n'a jamais vraiment cessé de se culpabiliser de n'avoir pas su discerner « l'erreur » dès le départ ... [bébés échangés] [*Marie Claire* 521/1996 : 38]

Dans le second exemple, les personnes se culpabilisent plus consciemment, tandis que dans le premier, c'est involontaire : les circonstances ont fait que, en quelque sorte, le mécanisme de culpabilisation s'est déclenché (et la cause est considérée comme interne).

Il convient d'ajouter que, selon les études typologiques, la complétude du procès est vue comme caractéristique d'un énoncé typiquement transitif. Par exemple, Lazard (1994 : 218, 245) fait remarquer que c'est une des principales caractéristiques sémantiques³⁸ qui vont de pair avec une forme morphosyntaxique transitive. L'analyse de Labelle (1992 ; cf. chap. 5.3.1.3.), selon laquelle la forme pronominale souligne l'état résultant au lieu du procès lui-même, vient alors à l'appui de la façon de concevoir la forme pronominale comme ayant une sémantique plus transitive que la construction labile à un actant.

5.3.2. Survol de différents cas du corpus

Les emplois labiles à un actant non conventionnels du corpus inspirent encore les remarques suivantes :

(1) Le cas le plus commun est celui où le verbe dénote un procès qui affecte le participant soit psychiquement soit physiquement, de façon qu'il subisse un changement d'état. L'autonomie du procès est affirmée (cf. plus haut). Font partie de ces verbes, par exemple, *ankyloser*, *casser*, *craqueler*, dont nous avons déjà vu des exemples, et *décrisper*, *séniliser*, *stresser*, *saturer*, *raye*, dont voici des exemples :

(5.94) Les parents décrispent, ils réalisent que leur petite fille n'est plus un bébé et qu'elle se responsabilise : 59 % des 9—11 ans vont faire des courses seuls, 26,7 % disposent des clés de la maison, [...] [20 ans 128/1997 : 81]

(5.95) Risson dépense tous ses ronds pour acheter de plus en plus de bonbons magiques, passe naturellement de la pilule à la piquouse, décolle, sénilise à la vitesse grand Vê, et un matin, tout euphorique après une bonne giclée intraveineuse, il se dépoile [...] [Pennac 1994 : 37—38]

(5.96) [titre :] Quand Quilès stresse
[texte :] Le « geste d'humeur » de Paul Quilès est oublié. Le 30 mars, le président de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale claquait la porte de la Conférence des présidents, furieux [...] [L'Express International 15/4/1999 : 8]

(5.97) Raconter son intimité oblige à tenir un feuilleton, avec rebondissements — « Alors il a appelé ? » — et mise à jour [...]. 832 employés, même si on regroupe par dix pour faire un point, qu'on emprunte le mégaphone et qu'on se sert du téléphone arabe, on sature. [Cosmopolitan 11/1997 : 101]

(5.98) [titre :] Techno : la poêle qui ne colle ni ne raye.
[corps du texte :] [...] Mais qu'a-t-il de plus que le revêtement des poêles anti-adhésives traditionnelles ? Sur une poêle couverte de Cristome, les aliments ne collent pas. Ou selon les physiiciens, c'est la poêle qui ne colle pas aux aliments. Cette subtilité lexicale mise à part, quoi de neuf ? direz-vous. Et bien, non seulement ça ne colle pas, mais en plus ça ne raye pas. Ce qui veut dire qu'on peut découper la viande dans la poêle sans entamer le revêtement. [Le Petit Bouquet 381 13/11/1998]

Le participant est affecté : un changement a lieu en lui.

(1 bis) Ensuite viennent les cas où il ne s'agit pas d'un changement d'état à proprement parler. Pourtant le référent est affecté et le procès le concerne tout

³⁸ Lazard appelle celles-ci « les principaux corrélats des variations d'actance ».

particulièrement. C'est toujours un procès qui est vu comme ayant son autonomie et, de plus, qui est naturel au référent en question. Par exemple, les verbes *embouteiller* (à propos de villes) ou *confire* (à propos d'anchois ou de cerveaux), dont des exemples ont été vus plus haut, feront partie de ce groupe, ainsi que *ciller*.

- (5.99) « C'est fini, maintenant. »
 « Tu crois ? » demanda-t-elle avec une vraie angoisse.
 Ses yeux cillèrent. Je suivis la direction de son regard, au-dessus du lit.
 [Cauwelaert 1986 : 83]

(2) Un deuxième groupe est constitué de verbes qui dénotent un mouvement — dans un sens large. Le participant n'est donc pas affecté lui-même mais change de place, bouge. *Bouger*, verbe labile déjà conventionnellement, donne le modèle.

Baisser, *diffuser* ont déjà été donnés comme exemples, *déniveler* en est un autre :

- (5.100) Les touches encore humides ont éclos, les arcs se sont rejoints d'eux-mêmes, la trame de la bande sombre s'est figée dans l'unicité ambiante, et les zigzags, en bordure, ont tous dénivelé dans le même sens, comme pour s'échapper du cadre. [peinture]
 [Benacquista 1994 : 213—214]

Les verbes comme *bloquer* sont à mettre dans cette même catégorie, bien que dans leur cas, ce soit justement le contraire (le mouvement est empêché) — mais ce n'est qu'un détail.

- (5.101) Et moi, avec l'idée que ça [le caleçon] va ramper jusqu'aux chevilles, et que ça va sortir par le bas du pantalon [...] J'ai beau me dire que c'est pas possible, que ça va bloquer comme je l'ai expliqué, mais quand même on ne sait jamais, [...] [Cauvin 1994 : 92]

Le caractère métaphorique d'une occurrence ne change pas le principe :

- (5.102) À l'heure des réformes, les 173 500 agents SNCF sont déboussolés. Voyage à la base
 Cheminots : pourquoi ça coince [titre d'un article] [L'Express 7/11/1996 : 106]

Ce sont là les deux groupes de verbes labiles en français d'après Blumenthal (1998 : 65), qui fait remarquer à propos des verbes labiles qu'en latin et dans les langues romanes, ces verbes expriment pour la plupart soit un changement d'état soit un mouvement ; transitifs, l'effet de l'action est fortement sensible.

Ces langues considèrent donc aussi le mouvement comme significatif. Il est intéressant de constater que ce facteur ne fait pas partie des traits de protorôle de patient énumérés par Dowty (voir le chapitre 2.2.1.1.).³⁹

L'affectation (c'est-à-dire le degré auquel le référent est affecté) est ce qui compte — et la langue met le changement de place en parallèle avec l'affectation.

L'exemple suivant est intéressant, parce que le verbe *confiner* qui, normalement, ne dénote pas un changement d'état ni une affectation particulière du participant, est utilisé dans la construction labile. De plus, le cotexte (*vite*) souligne le sens

³⁹ En effet, un des traits de protorôle de patient selon Dowty (1991) est, comme nous l'avons vu, que le participant reste en place par rapport à un autre participant qui bouge.

recherché, celui de changement d'état. Le jeu langagier est clair. Le caractère désactualisé de l'exemple est d'ailleurs évident.

(5.103) « Viens Snif, on va faire quelques pas. Ça t'éloignera de la tentation ... [...] ... et moi, ça me fera prendre l'air. On confine vite dans ce genre d'activité [elle est prostituée et travaille dans une sanisette]. Je prends le thermos, [...] » [Picouly 1996 : 87]

(3) Un troisième groupe à mentionner est celui où il n'est pas question d'une affectation particulière du participant ou d'un mouvement à proprement parler. Ces verbes ont comme sujet un mot référant à de l'animé. Il semble que la construction labile à un actant soit possible simplement par manque de cause externe : c'est un procès dont la responsabilité incombe au référent du sujet seul. Cependant, il ne faut pas oublier que le propre de la construction labile à un actant est que le participant a le prorôle de patient. La langue présente la chose ainsi.

(5.104) [sur un vélo d'appartement] « Paris—Bombay—Nagasaki, répéta-t-elle. J'aborde une côte. J'équilibre sur les pointes ! Je prends le trou du ciel sur les cale-pieds ! » [Vautrin 1994 : 174]

(5.105) « Je peux vous parler un moment, les gars ? » Tatane remarqua immédiatement la poussière blanche accumulée sous ses ongles. « Si c'est pour nous demander d'embaucher aux plâtrières Lambert, tu dégages. [...] » [Daeninckx 1995b : 77]

(5.106) C'est elle qui a accroché la première, mais c'est lui qui a sauté le pas pour s'installer seul, en attendant qu'elle arrive. [la jeune fille parle :] Oh, moi, quand je l'ai connu, j'ai tout de suite accroché, j'avais très envie d'être avec lui. [Marie Claire 515/1995 : 42]

(5.107) « [...] Habituellement, je sors de mon personnage après le spectacle. Mais, dans certains rôles psychologiquement lourds, je ne déconnecte pas immédiatement. Le passage de la scène, qui est un monde entre parenthèses, à la réalité est alors difficile ... [...] » [la danseuse Marie-Claude Pietragalla dans *L'Express International* 17/6/1999 : 11]

(5.108) Quand elle lui a annoncé sa décision de rompre, il est passé à l'acte. [...] Elle est radieuse, elle vient de décrocher son diplôme d'infirmière et **de son petit copain**, lequel ne va pas tarder à débarrasser le plancher. La vie lui sourit. [*Le Petit Bouquet* 119 11/7/1997]⁴⁰

Il est à noter que, dans l'exemple suivant, 'l'œil' est vraiment présenté sans lien avec la personne (dans la proposition suivante, c'est l'œil qui dit oui). C'est un cas de métonymie, et l'occurrence ferait alors partie du même groupe que les cinq exemples précédents.

(5.109) Elle veut continuer. [...] Alors, la présidence plus tard ? Son œil noir et vif ne cille pas. Il [= l'œil] dit oui avec aplomb. Madame le maire de Chacao suit des cours du soir d'administration d'entreprise de haut niveau. [*Le Monde* 3/1/1996 : 1]

Le verbe *disjoncter* en emploi labile a trois facettes. Tout d'abord, il peut dénoter un « arrachement » et se rapprocher du dernier groupe mentionné :

⁴⁰ On voit (par coïncidence ?) un champ sémantique qui se dessine dans les trois derniers exemples : s'approcher de quelque chose ou s'en arracher.

(5.110) [après l'amour] Et puis, tout à [sic] une fin, même les ivresses. Satisfaite, et moi k.-o., nous disjonctons.

La belle Nordique cramponne son tube de rouge dans la petite trousse passée à sa ceinture, pour une recharge expresse. [San-Antonio 1997 : 157]

Le même verbe, dans le sens 'perdre le contact avec la réalité' (*Nouveau Petit Robert* 1994), est clairement un verbe de changement d'état :

(5.111) Monté de l'Isère voilà cinq ans, il traînait son mal de vivre comme un boulet. Une vie en foyer. Personne à qui parler. Jusqu'à ce qu'il disjoncte. À son sujet, les experts parleront « d'auto-dévalorisation », « d'état dépressif » et de [...] [Libération 6/9/1996 : 18]

Et dans l'exemple suivant, on voit une troisième possibilité, le sens plus littéral à propos de machines ou de courants. C'est encore un jeu langagier qui est créé à partir de ces deux derniers sens.

(5.112) [titre :] Kohl on line, ça disjoncte
[corps du texte :] [...] Pendant la première demi-heure, le site, surchargé d'appels, ne cesse de disjoncter. Quand la connexion se rétablit, un long déroulé de questions [...] s'affiche, mais pas de réponses de Kohl. [...] le dialogue est plus intéressant pour ses questions que pour ses réponses, le rideau noir de l'Internet permettant de poser les plus déplacées : « Pourquoi t'es si gros ? » « Est-ce que vous fumez aussi des cigares ? » [Libération 19—20/9/1998 : 38]

Le sens technique (cette fois-ci, « technique » non pas dans le sens 'spécialisé' mais 'appartenant au domaine de la technique') correspond-il à un changement d'état ou à un mouvement ? Il est peut-être inexact de le considérer comme manifestant l'une ou l'autre de ces catégories. Toujours est-il que le degré d'affectation est important. Avec les machines et leurs semblables, quand elles sont vues comme fonctionnant à leur gré (la fameuse autonomie du procès), l'emploi labile à un actant est très disponible.

Yaguello va jusqu'à proposer (1998b : 92—96), après avoir fait remarquer qu'« on dit d'une personne qu'elle "se plante" mais d'un ordinateur qu'il "plante" », que quand une personne dit *Je fatigue* au lieu de *Je me fatigue*, elle « s'assimile métaphoriquement à une machine ». J'aimerais affirmer qu'il est plutôt question de souligner la présence d'une cause externe ou de considérer qu'une telle cause n'est pas nécessaire : quand *Je me fatigue* ou *Je me plante*, je suis d'avis qu'il y a une cause externe. Quand *Mon ordinateur plante*, je vois la chose comme un caprice de la machine, un procès autonome. Quand *Je fatigue*, il n'y a pas nécessairement de cause externe ; je n'y peux rien cependant, ayant le prorôle de patient.

Il a été mentionné plus haut que les emplois particuliers à un groupe restreint de locuteurs qui ont quelque chose en commun, les emplois « techniques » (!), c'est-à-dire spécialisés, ont tendance à avoir des particularités sur le plan de la forme. En témoignent le verbe *planquer* sans clitique de l'argot policier et *défendre*, sans clitique, dans un contexte sportif :⁴¹

(5.113) « Vous avez une idée de l'endroit où elle planque ? » Seul le rythme des vagues lui répondait, et il se dit que c'était la meilleure réponse, en définitive. [en fait, 'elle' est sur un bateau] [Dantec 1993 : 449]

⁴¹ À moins que ce ne soient, dans le premier exemple, un emploi à rapprocher de ceux où la responsabilité incombe au référent du sujet, et, dans le deuxième cas, non pas *se défendre* mais un emploi avec un objet latent (*son camp* ?).

(5.114) Seattle, c'est avant tout une équipe athlétique qui défend agressif (la meilleure équipe aux interceptions de la NBA), bien articulée autour de son ailier fort Shawn Kemp. [basket] [*Mondial Basket* 47/1995 : 74]

Ces emplois sont particuliers parce qu'il ne semble pas que la scène soit présentée de telle façon que le sujet ait le prorôle de patient. Ce ne seraient donc pas des emplois labiles.

(4) En dernier lieu se présentent les cas où, dans l'emploi pronominal conventionnel, le clitique *se* ne peut pas être considéré comme ayant un sens propre. La forme pronominale a un sens qui n'est pas (n'est plus) en relation productive avec le verbe simple (ex. (5.115) ou, plus haut, *acharner* sous (5.70)). Une deuxième possibilité est que, conventionnellement, le verbe est exclusivement pronominal (ex. (5.116) et (5.117)). Le clitique n'est guère qu'une partie morphologique du lexème sans signification propre, et il n'est guère surprenant alors que la langue ait tendance à laisser tomber cet élément sans fonction. Mais il n'est pas sûr qu'il soit adéquat de parler d'emplois labiles dans ce cas — peut-être dans la mesure où le clitique *se* est considéré comme objet.

(5.115) « [...] Pourquoi que tu secoues la tête comme pour dire non ? Chimère, va ! Décanille, mauvais fi ! Filoche, je te dis ! Casse ! T'es plus mon fieu ... » Et comme il me forçait, me poussait, je partis ; m'essayant à ne pas montrer trop de regrets ; espérant que ... [Gabilly 1992 : 57—58]

(5.116) Loin d'être calmée par mon surgissement, la voilà qu'égosille ! Elle veut fuir. [San-Antonio 1997 : 122]

(5.117) Les riches maquereautent, les pauvres imitent. Les saisons déraillent. Le dollar, les primevères, l'Islam, les chiennes en chaleur — tout trémousse en ce moment. [Vautrin 1986 : 59—60]

Il me reste à faire deux remarques.

Premièrement, il est difficile d'expliquer l'emploi *La musique joue fort* par ce qui précède, bien qu'il semble qu'il y ait un emploi labile de *jouer* : *L'électrophone joue de la musique - La musique joue*.

(5.118) La musique jouait très **fort**. L'ami de la femme mûre se levait régulièrement pour baisser le volume de l'électrophone, jusqu'au moment où elle lui a dit : « Mais les jeunes aiment bien que ça joue fort ! » [Alexakis 1995 : 26]

Cet emploi n'est approprié que si la musique est « jouée » par une machine. D'ailleurs, dans tous les exemples du corpus, *fort* est présent dans le cotexte.

Deuxièmement, l'infinitif peut être neutre quant à la diathèse (cf. Blinkenberg 1960 : 43—44 ; pour d'autres exemples, voir Grevisse 1991 : 1339 ; § 883). Des emplois comme dans (5.119) et (5.120) ne témoigneraient donc pas de la labilité des verbes, mais il y aurait un infinitif actif au lieu d'un infinitif passif (avec la valeur passive : 'être explorée', 'être filmés') :

(5.119) Doit-on parler de fautes de Français [*sic*] ? Je ne crois pas. Je crois que ces différences sont des témoins d'une histoire riche qui mérite d'explorer. [J.-F. B. sur la liste de diffusion *france_langue@culture.fr* 11/12/1997]

(5.120) Mais la vraie réussite de l'auteur [Philip Kerr] reste ses dialogues qui semblent déjà prêts à filmer. [Page des libraires 12/1996 : 6]⁴²

Dans certains exemples vus plus haut, le verbe en emploi labile était à l'infinitif. Est-il alors toujours question non pas de l'emploi labile mais de la neutralité de l'infinitif ? La réponse est non. Le passif suppose qu'il y ait un agent (implicite). Dans l'exemple suivant, on ne peut pas supposer l'existence d'un agent du verbe *culpabiliser* : le cotexte, *se mettre à culpabiliser*, indique clairement que le procès de 'culpabiliser' ne dépend pas d'un agent.

(5.121) « J'ai pas été très gentille pour elle », murmura Rosine.
« Moi non plus », avoua Édouard. « Mais chacun fait comme il peut. On ne va pas se mettre à culpabiliser sous prétexte qu'elle est morte. On le savait qu'elle mourrait, non ? [...] » [San-Antonio 1994 : 127]

De plus, la neutralisation n'est pas possible dans tous les cotextes. Par exemple, pour reprendre un exemple, *Les drags queens semblent fatiguer / être fatigués*, mais *Le pain semble être mangé / *manger*, d'où on peut déduire que la première occurrence de *fatiguer* est labile.⁴³

5.4. Pour en terminer avec les verbes labiles

Plusieurs linguistes ont donné des listes plus ou moins longues de verbes labiles : Blinkenberg (1960 : 118—122), Rothemberg (1974 : 156—190), Boons, Guillet et Leclère (1976 : 285—300), Forest (1988 : 159—161), Bassac (1995 : tome II pp. 159—171).

À titre d'exemples, j'ai vérifié la présence de quelques verbes du corpus sur ces listes. Elles contiennent toutes les verbes *bouillir* et *fondre*. Les verbes suivants ne figurent que dans une partie des listes : *geler* (sur toutes les listes sauf Boons *et al.*), *cicatriser* (toutes sauf Blinkenberg), *bloquer* (chez Boons *et al.*, Forest, Bassac), *culpabiliser* (Boons *et al.*, Bassac), *angoisser* (Forest, Bassac), *alterner*⁴⁴ (Boons *et al.*, Forest), *enrager* (Blinkenberg, Boons *et al.*), *embaucher* (seul chez Boons *et al.*), *convulser*⁴⁵ (seul chez Bassac). Les verbes *acharner*, *développer*,⁴⁶ *embouteiller*, *bifurquer*, *disparaître*⁴⁷ et *foirer* ne figurent sur aucune des listes.

Ce petit échantillon semble suggérer que délimiter le groupe des verbes labiles n'est pas facile. En effet, comme cela a été constaté (*cf.* chap. 5.1.3.), il semble plus raisonnable de ne pas décider une fois pour toutes si un verbe est labile ou non. Tout dépend du besoin d'expression, et beaucoup repose sur le contexte. Toutefois, quelque chose peut être dit.

(1) Commençons par les verbes qui peuvent avoir un emploi labile non conventionnel à un actant. De ce qui a été présenté, il s'ensuit que ce sont ceux

⁴² Il est vrai que cette construction avec l'adjectif *prêt* est particulièrement banale. Je remercie Luciane Hakulinen de cette remarque.

⁴³ Les conditions de la neutralisation sont un sujet qui « mériterait d'étudier » (*sic* : *cf.* ex. (5.119)).

⁴⁴ *Il n'a pas le cœur de reprendre le volant et, en 1973, alterne le métier de « corvoyeur-plombier », en fait dépanneur, et celui de couvreur.* [Daeninckx 1995b : 36]

⁴⁵ *Je convulsais dans du mou. Un vrai dancing. Celui qui n'a pas brûlé ne peut pas comprendre. Elle avait trente-six culs, madame Artica. Elle réclamait des escouades.* [Vautrin 1994 : 25]

⁴⁶ [à propos des pays Baltes] *Ça développe ... ça se développe.* [exemple oral 25/10/1995]

⁴⁷ Le verbe *disparaître* sera discuté un peu plus bas.

auxquels leur contenu sémantique permet de représenter le procès comme ayant son origine dans le participant lui-même auquel réfère le sujet, sans cause externe.

Levin et Rappaport Hovav (1995) étudient surtout l'anglais et leurs conclusions ne correspondent pas à ce qui peut être trouvé dans des textes français.⁴⁸ Elles proposent cependant (pp. 102—107), pour détecter les verbes labiles, de trouver ceux pour lesquels le procès n'exige pas nécessairement l'intervention volontaire d'un agent : les verbes labiles acceptent d'autres types de causes externes (forces naturelles, instruments) et leur représentation linguistique comme sujet, quand la construction a deux actants. Quand un verbe labile est employé sans objet, la cause reste totalement non spécifiée (bien qu'elle puisse éventuellement être connue grâce au contexte). Ainsi, par exemple, les verbes tels que 'tuer' ou 'écrire', qui impliquent nécessairement une intervention volontaire d'un agent, ne sont pas labiles.

Cette remarque semble convenir en français aussi, à quelques exceptions près (*embaucher*, *pointer*) ; dans le cas de ces dernières, l'unique actant réfère cependant à de l'humain.

On prévoirait donc qu'on dit *Le sucre caramélise*, mais non pas **Le lait pasteurise*, puisqu'il n'y a pas de pasteurisation sans agent volontaire. D'après Rothemberg (1974), Boons, Guillet et Leclère (1976) et Bassac (1995), cela semble correspondre à l'usage.

Un contre-exemple évident, parce qu'un des premiers verbes labiles mentionnés par Georges Bernard (1972 : 227) entre autres, saute aux yeux : *boutonner*. Rien d'autre qu'un agent volontaire ne peut boutonner un vêtement, et pourtant le verbe est labile : *Cette robe boutonne par devant*. Je n'ai pas d'explication à proposer. Toujours est-il que la construction labile à un actant de *boutonner* ne peut être employée que désactualisée. Il est clair aussi que le boutonnage est quelque chose de typique d'un vêtement, quelque chose de naturel — comme l'est la caramélisation du sucre, proche de notre vie de tous les jours. En revanche, la pasteurisation n'est pas naturelle au lait (bien que tout liquide ne puisse être pasteurisé).

Ce sont souvent des verbes qui dénotent un procès affectant le référent d'une façon typique de ce référent : *craqueler* — n'importe quoi ne peut pas craqueler —, *culpabiliser*, *décrisper*, *dilater*, *rayer* ... Le procès est naturel. Ce sont des verbes qui sont nécessaires quand on décrit quelque chose qui se passe typiquement avec ce référent (désactualisation) (cf. Bassac 1995 : tome I p. 386).

(5.122) Plus que toutes autres, les peaux sensibles s'irritent d'un rien. Il suffit par exemple d'un fond de teint qui ne respecte pas leur fragilité pour qu'elles réagissent et « marquent ». [publicité] [*Madame Figaro* 8/11/1997 : 69]

C'est une caractéristique d'une peau sensible que de marquer. Il s'agit d'un procès ayant typiquement une cause interne : bien que la cause primaire soit le fond de teint, une peau ordinaire ne marquerait pas.

À l'extrémité de cette ligne, il y aurait *Ce journal vend* (exemples relevés par Bassac, p. 410 et dans son corpus, tome II p. 107) : la vente est une propriété saillante, typique, d'un journal (cf. aussi p. 206). Dans le corpus de ce travail, il n'y a rien d'aussi extrême.

(2) Les verbes qui, dans leur emploi conventionnel, n'ont qu'un actant, mais qui peuvent figurer dans un emploi labile à deux actants, constituent le second

⁴⁸ Partiellement parce que les emplois labiles à un actant en anglais correspondent, en plus des emplois labiles, à la forme pronominale avec *se* en français.

cas. Comme cela a été noté, ces verbes sont principalement des verbes inaccusatifs permettant qu'une cause externe engendre directement le procès. À un statut secondaire, d'autres verbes sont aussi possibles, si le contexte indique clairement que le référent de l'objet n'est pas volontaire (l'exemple (5.13) avec *grimper*).

La chose n'est pourtant pas aussi simple. Parmi les verbes inaccusatifs listés par Legendre (1989 : 158—161), il y a plusieurs verbes qui n'ont guère d'emploi labile à deux actants correspondant.⁴⁹

Tout d'abord, il y a *mourir* (**Paul meurt une mouche*). Il semble cependant que ce soit purement dû au hasard de la langue : *tuer* est lexicalisé pour désigner ce procès. Dans un état antérieur de la langue, *mourir* a d'ailleurs été causatif (Brunot et Bruneau 1969 : 268). Avec *naître*, on pourrait argumenter soit que la causation n'est pas suffisamment directe et que *faire naître* est employé, soit que c'est un procès physique qui a son terme propre : *accoucher*.

Comme la construction analytique fait très bien la besogne — n'oublions pas qu'elle peut dénoter aussi une causation directe —, il se peut que dans de nombreux cas la construction synthétique ne soit tout simplement pas utilisée, bien que rien ne l'interdise vraiment.

Si des verbes tels que *partir* ou *grimper* peuvent être labiles dans un contexte approprié, rien n'empêcherait en principe à *aller* ou à *arriver* de faire de même. Il est difficile cependant d'imaginer un tel besoin.

Il reste un groupe de verbes : les verbes que Levin et Rappaport Hovav (1995) appellent « les verbes d'existence et d'apparition » (*apparaître*, *appartenir*, *être*, *exister*, *survivre* ...). Pour elles, ces verbes ne sont ni inaccusatifs ni inergatifs mais forment un groupe à eux seuls et ne sont pas labiles (pp. 119—133). Elles écrivent notamment que pour ces verbes, les notions de cause externe ou interne sont tout à fait sans importance (p. 126), ce qui expliquerait pourquoi ils forment une classe séparée.

En effet, si on revient aux caractéristiques des protorôles de Dowty (1991, cf. chap. 2.2.1.1.), on remarque qu'elles ne sont pas pertinentes en ce qui concerne les verbes d'existence et d'apparition.

Cependant, Damourette et Pichon donnent un exemple de *disparaître*, verbe d'apparition (ou plutôt de disparition), en construction labile à deux actants :

(5.123) Tu les avais disparues [les amandes salées] dans ton bureau. [Damourette & Pichon 1911—1940 V § 2088 p. 856 (Madame EJ 13/5/1935)]

Bassac (1995 : tome I, pp. 392—393, 399) mentionne qu'en espagnol d'Argentine le verbe *desaparecer* avait acquis un nouvel emploi à deux actants, « dû au caractère courant et banal de l'événement ».⁵⁰ En français, *disparaître* ne fait pas partie des verbes labiles que Bassac a listés, ni du corpus de ce travail.

Malgré l'exemple (5.123), il semble donc que *disparaître* n'ait pas facilement un emploi labile à deux actants, apparemment parce qu'il fait partie des verbes d'existence et d'apparition. Cette possibilité de construction labile suggère pourtant que les verbes d'apparition ne seraient pas aussi réfractaires à cette construction que les verbes d'existence ; peut-être un magicien dirait-il *J'ai apparu un lapin*. Qui plus est, Bassac fait remarquer (*ibid.* p. 378) qu'*apparaître* était labile en moyen français.

⁴⁹ Legendre a elle-même indiqué si le verbe a cette possibilité, mais nombre des verbes dont elle dit qu'ils n'ont pas de correspondant à deux actants en ont un d'attesté, notamment dans le corpus de ce travail ou chez Bassac (1995).

⁵⁰ Bassac cite *Newsweek* qui explique aux lecteurs anglophones son usage de l'anglais *disappear* dans un article concernant l'Argentine.

Bassac (tome I p. 409) soulève une question intéressante : pourquoi des verbes très proches référentiellement ne permettent-ils pas nécessairement tous la construction labile ? Par exemple, il est impossible de dire **L'ennemi a sombré le bateau* tandis qu'avec *couler* l'énoncé est grammatical (*L'ennemi a coulé le bateau*). Bassac propose d'expliquer le phénomène par la spécialisation de *sombrer* dans l'expression des valeurs métaphoriques (*sombrer dans la dépression* mais **couler dans la dépression* etc.), ce qui rendrait impossible une cause externe — directe, puisque la personne aurait toujours sa part dans le procès. Cependant, Bassac dit qu'il n'est pas certain que cette explication soit valable pour d'autres verbes.

Ma réponse — si c'en est une — est qu'aucune raison ne semble interdire à *sombrer* de s'employer dans cette construction labile à deux actants, pas plus qu'à *couler*. Le fait que cet emploi semble inacceptable n'est dû qu'au hasard, et il ne faudrait pas être surpris de rencontrer *sombrer* dans une construction labile à deux actants.⁵¹

Nous avons vu que la labilité est productive en français contemporain et rejoignons en cela les conclusions de Bassac (1995), qui écrit (tome I p. 393) :

« [...] l'appartenance à la classe des verbes ergatifs [c'est-à-dire labiles] ne signifie pas, pour un verbe donné, qu'il entrera de façon constante en construction dans les suites définitives de la classe : $GN_1 V GN_2 / GN_2 V$. L'appartenance à la classe caractérise aussi une virtualité, une potentialité de construction, une disponibilité que possèdent certains verbes de la langue, qui ne se réalise que lorsque les conditions énonciatives et / ou contextuelles que nous venons d'examiner sont réunies. »

J'ajoute encore quelques remarques.⁵²

Il est bien connu que les verbes labiles pullulent en anglais ; des auteurs ont relié le nombre croissant de verbes labiles en français à ce fait. Bassac (pp. 390, 393), à l'instar de Tesnière (1988 : 271) comme il le fait remarquer, parle aussi de l'influence de l'anglais qui « ne peut être niée » mais en reste là. Comme la construction labile n'est pas un phénomène nouveau en français, mais qu'il est question d'un phénomène existant qui se répand, ou encore, formulé autrement, d'une possibilité offerte par la langue qui devient de plus en plus exploitée, comme il le semble maintenant, il serait plus naturel de ne pas chercher les raisons à l'extérieur de la langue.

Nous avons vu plus haut (chap. 5.3.) que Lemmens (1997) expliquait le changement dans le choix des constructions de certains verbes anglais par des changements dans le monde réel. Dans le cas de quelques lexèmes, cela est bien concevable, mais il n'est pas possible de croire que toute la façon dont nous voyons le monde et les relations qui y règnent soit restructurée. La langue semble simplement profiter de possibilités existantes.

Cependant dans un cas particulier, on pourrait croire en un changement de conception. Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 228) écrivent : « La langue parlée familière multiplie ce type d'emploi intransitif pour les verbes exprimant des procès psychologiques : *Il angoisse / déprime / panique / fatigue*, etc. ». Forest (1988 : 151) relie ces constructions *Je fatigue*, *Je déprime*, *Je stresse*, *Je passionne* à « la (non-)conduite de la vie ». La personne n'y peut rien, le procès est vu comme inévitable, automatique, naturel — de là, la construction labile à un actant.

⁵¹ Je reviendrai à cette question dans le chapitre 6.1.

⁵² Le français semble être une langue où ce sont plutôt les verbes à deux actants qui sont morphosyntaxiquement non marqués et non les verbes à un actant, à l'inverse du japonais (et du finnois ; par exemple, *plier* + objet vs. *se plier*, en finnois *taivuttaa* + objet vs. *taipua*) (Croft 1990 : 60). Le fait que de plus en plus de verbes figurent dans des emplois labiles peut avoir une influence sur cet état de choses, les emplois labiles à un actant n'étant pas morphosyntaxiquement marqués.

6. Pour finir

6.1. Les règles de la langue

Ruwet (1972 : 103—104, 123—124) constate l'agrammaticalité d'énoncés comme **L'ennemi a sombré le cuirassé* ou **Pierre a trébuché Paul* ou **La branche a brisé* ou **Marie a évanoui Paul*.¹ Nous en avons déjà parlé (chap. 5.). L'important est ce qu'il fait remarquer ensuite : puisque d'autres énoncés ressemblant à ceux-ci sont grammaticaux (*L'ennemi a coulé le cuirassé*, *La branche a cassé*, *Marie a endormi Paul*), « on peut s'attendre à des variantes dialectales » — en effet, et c'est ce qui nous intéresse. (Aux variations dialectales, il ajoute les fluctuations au cours de l'histoire de la langue.)

Si dans l'état synchronique du français rien ne semble interdire un emploi, mais que, par contre, tout semble indiquer que celui-ci serait possible, une contrainte idiosyncratique n'a pas beaucoup de chances de survie. Si les règles de la langue, les règles qui en assurent le fonctionnement, permettent d'engendrer un énoncé que les interlocuteurs comprennent tout à fait et que seules, peut-être, leurs habitudes les empêchent d'énoncer (et encore, combien de fois a-t-il été attesté que nous disons ne jamais employer telle expression, alors que nous l'employons tranquillement quand nous ne nous surveillons pas), à quel titre pourrions-nous prétendre que cet énoncé ne fait pas partie de la langue, qu'il n'est pas grammatical ?

C'est la distinction classique de Saussure (1995 : 29—39) entre la langue et la parole qui surgit : la langue est sociale et « existe dans la collectivité » (pp. 30, 38), tandis que la parole contient « les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue » (p. 31). D'après Saussure, la langue est essentielle, mais la parole accessoire et « plus ou moins accidentel[le] » (p. 30). Dans le cas décrit plus haut, la parole serait chez certains locuteurs un échantillon restreint de la variété des manifestations linguistiques — chez d'autres, l'échantillon serait plus permissif et contiendrait ces quelques constructions.

La correction, affaire de normes — « norme » non pas dans le sens 'comme cela devrait se dire' mais dans le sens 'comme cela se dit' —, suit la grammaticalité. Georges Bernard (1972 : 356) parle des possibilités virtuelles d'emploi de lexèmes et de leur usage actuel ; il fait remarquer que les verbes tendent à s'organiser en classes restreintes, « c'est alors qu'on peut parler de verbes mono-, bi-, tri-, n-valents, pour reprendre la terminologie de Tesnière, mais la répartition en est aléatoire et variable diachroniquement. » Et il ajoute dans une note en bas de la page : « La transitivité ne ressortirait pas, alors, à la **règle** linguistique, mais à la **norme** socio-linguistique. »²

C'est ce que le corpus de cette étude montre — à une différence près. Le corpus étant constitué d'emplois qui s'écartent plutôt de certaines normes (c'est-à-dire, des normes de la conventionnalité), il ne permet pas d'étudier ces normes en soi. En revanche, ces divergences sont considérées comme témoignant des règles de la langue ; le point de vue étudié est donc celui des règles et non des normes (selon les termes de Bernard).

Coseriu (1962) fait exactement la même distinction quand il scinde la dichotomie saussurienne en quatre. Il parle du système (*sistema*), de la norme sociale (*norma social*), de la norme individuelle (*norma individual*) et de la parole (concrète ; *hablar concreto*), qui, pour lui, sont autant de points de vue différents sur le même

¹ Les mêmes exemples reviennent d'une étude à l'autre.

² Les caractères gras se trouvent chez Bernard.

phénomène, mais qui se situent sur des plans différents. Pour Coseriu, la parole contient la norme — aussi bien sociale qu'individuelle — et le système, tandis que le système se réalise sous la forme de la norme et de la parole, à des degrés d'abstraction différents (pp. 42, 97, 101). La norme est ce qui, dans la parole, est imitation de modèles antérieurs (p. 95), soit par l'individu (norme individuelle), soit par toute la communauté linguistique (norme sociale), la norme sociale étant plus abstraite que la norme individuelle. Le système, pour sa part, ne comprend pas ce qui, dans la norme, est « simple costumbre, simple tradición constante » sans valeur fonctionnelle ; le système offre des possibilités d'emploi que la norme peut interdire (pp. 96, 98).

D'après Coseriu, les locuteurs innovants, tels les grands écrivains, violent la norme tout en respectant le système ; il fait remarquer que ce n'est pas une phrase toute faite, sans signification, que de dire qu'un poète utilise toutes les possibilités offertes par la langue (pp. 63, 99).

Plus haut il a été question de règles et de normes : les règles sont au niveau du système de Coseriu, tandis que les normes sont sur un plan différent, à un moindre degré d'abstraction.

Les normes varient d'un idiolecte ou d'un groupe de locuteurs à l'autre et, de plus, sont susceptibles de changer assez vite. En bref, le sujet de cette étude, ce n'est pas les normes mais les règles — ce qui est possible, c'est-à-dire les limites du domaine de la langue — en partant de la supposition que les normes se rapprochent des règles (qui se déplaceront peut-être pour leur part), parce que pour être expressif, pour être innovant, le locuteur exploite toutes les possibilités offertes par la langue. La transitivité est donc considérée non pas comme une affaire de normes mais de règles.

6.2. Ce qui peut être constaté

Le but de cette étude a été d'analyser un corpus d'emplois non conventionnels pour voir quels sont les procédés productifs en français contemporain permettant que le verbe apparaisse avec un schéma actanciel différent du schéma conventionnel. Nombre de ces procédés ont été parcourus.

Dans le chapitre 3., il a été constaté que tout verbe peut apparaître avec un objet latent ou en emploi générique, pourvu que la situation s'y prête.

Le chapitre 4. a discuté une variété d'emplois avec objet. Les objets effectués se sont démarqués des autres. La constatation du chapitre 2.2.3. à propos du peu de contenu sémantique de la fonction *objet* a été illustrée. De même, il a été observé que beaucoup des constructions avec objet ont une sémantique transitive.

Dans le chapitre 5., il a été affirmé qu'en fait, il n'y a pas en français de verbes labiles, mais des emplois labiles.

Aucun des phénomènes observés n'est nouveau dans la langue, mais le corpus a permis de constater que les verbes sont effectivement plus libres de figurer dans ces constructions qu'on ne le pense souvent. Le verbe ne détermine pas catégoriquement la construction dans laquelle il figurera, mais peut se glisser dans une construction dont le sens est compatible avec le sens du verbe.

La fluctuation qu'il y a dans l'actance en français contemporain est seulement une fluctuation par rapport au conventionnel : les verbes ne sont pas prédestinés à certaines constructions. Et encore, il se peut que le figement lexical qu'il y a dans le conventionnel ne soit qu'un caractère inévitable de la notion *conventionnel* elle-même ; le conventionnel n'est-il pas figé par nature ?

Par ailleurs, la traversée du corpus a servi à illustrer l'idée que le sens d'un énoncé se construit à partir des sens des lexèmes, des sens des constructions, de l'information pragmatique et du savoir extralinguistique. Tous les éléments se soutiennent : un emploi générique est étayé par la désactualisation de l'énoncé, un objet latent par la topicalité du référent, un emploi labile à deux actants par un contexte qui indique clairement que le référent de l'objet n'est pas agentif du tout, etc. Naturellement, le contexte doit être pragmatiquement approprié.

À plusieurs reprises j'ai pu constater qu'un emploi non conventionnel est possible, suit les règles de la langue, mais que, pour qu'il soit réellement utilisé, quelque chose — des facteurs pragmatiques — doit pousser vers l'abandon de l'emploi conventionnel : le locuteur a besoin de quelque chose qui l'incite à ne pas utiliser l'emploi conventionnel. Cela peut être simplement une volonté d'expressivité, c'est-à-dire un désir de se démarquer du reste des locuteurs ou de démarquer une séquence du reste du discours. La langue s'apprend par l'écoute de la langue telle qu'elle est utilisée, et passée la phase d'hypercorrection chez un enfant (quand il commence à générer lui-même de la langue sur la base des règles qu'il a captées), c'est la langue conventionnelle qu'il apprend.

Il n'empêche que la langue change, en partie, sous l'effet de la créativité. De nouvelles structures sont créées pour sortir de l'ordinaire. Certaines contribuent à former la langue de demain, certaines disparaissent. Weinreich, Labov et Herzog (1968 : 188) écrivent : « Not all variability and heterogeneity in language structure involves change ; but all change involves variability and heterogeneity. » Dans le cas qui est le nôtre, on ne sait pas lesquels parmi les énoncés attestés, qui ne correspondent pas à la norme d'aujourd'hui, feront partie de la norme de demain, mais rien ne s'oppose à ce passage : ils correspondent à des règles.

À ce point il convient de noter une remarque importante faite par Lehmann (1991 : 495). Le fait qu'un phénomène soit courant dans la langue « avancée » ou dans la langue courante mais condamné par la grammaire normative, donc qu'il ne fasse pas partie de la langue standard, n'implique aucunement qu'il soit récent ou qu'il indique un changement en cours. Il se peut tout à fait que le phénomène existe depuis des lustres dans la langue « avancée » de chaque époque mais que, pour une raison ou pour une autre, il n'ait jamais « réussi » à être admis dans la langue standard. (Il ajoute d'ailleurs que les occurrences antérieures peuvent ou non être à l'origine du phénomène dans l'état synchronique.) De plus, les études diachroniques ne suffisent pas toujours pour prouver l'existence ou la non-existence du phénomène dans une période antérieure, les textes qui nous restent étant souvent des textes soignés. Ainsi, par exemple, Schøsler (1998c : 2) fait remarquer que les textes juridiques du Moyen Âge illustrent déjà la tendance à exclure les ellipses des objets et des autres actants.

Qu'il suffise de dire que les verbes, effectivement, ne semblent pas être prédisposés à certaines constructions seulement. Sauvageot (1962 : 129) voit là un phénomène bien commode :

« La faculté de transitiver tout verbe intransitif et celle d'employer sans complément d'objet tout verbe, même transitif, ne peut qu'alléger la tâche des usagers et faciliter la concision dans l'expression, donc augmenter la quantité d'information transmise par l'élocution. »

L'auteur considère donc que le fait que les verbes peuvent s'employer facilement avec ou sans objet contribue à faciliter l'emploi de la langue en restreignant les contraintes lexicales. Seize ans plus tard, il arrive à la même constatation :

« Sans nul doute, il est économique pour la langue de pouvoir utiliser alternativement le même verbe avec ou sans complément direct d'objet. » [Sauvageot 1978 : 113]

Nous avons déjà vu dans le chapitre 2.1.1. que le langage a trois fonctions principales, les fonctions référentielle, sociale et expressive, dont les deux dernières peuvent être subsumées sous une seule, la fonction interpersonnelle. Certes ; mais dans quel autre but utiliserait-on le langage, sinon pour partager quelque chose avec les interlocuteurs ? Il est difficile d'imaginer l'énonciation avec seulement la fonction référentielle. Si le locuteur veut référer à une situation dans un monde, c'est au moins — quand la fonction référentielle est la plus pure possible — dans le but de faire savoir à l'allocutaire, à celui ou à ceux à qui il parle (ou écrit), qu'il a constaté ou qu'il est d'avis que tel est l'état des choses. Et, comme nous en sommes convenus, c'est nécessairement une image d'un monde à laquelle il réfère.

Le langage sert à rendre une ou des idées à un ou à plusieurs allocutaires, réels ou supposés, spécifiques ou non spécifiques (ne serait-ce qu'un moi postérieur dans le cas d'un journal ou un moi présent lors d'un monologue) : c'est la base de toute vie en groupe(s), qui sert aussi à transférer des savoirs et des connaissances à travers les âges.

Quand le locuteur réfère à un monde, il tente de communiquer une idée à ses allocutaires, qui l'interprètent à leur façon. La conformité de l'interprétation à ce que le locuteur a voulu exprimer dépend, entre autres, de la capacité de celui-ci de verbaliser, un poète réussissant à s'exprimer avec plus de nuances, sans doute, que quelqu'un qui ne prête pas attention à son expression.

Mais, de toute façon, l'idée est préalablement choisie par le locuteur. En dehors de la langue, il se passe quelque chose ; le locuteur construit une image de ce monde et de ce qui se passe ; ensuite, il fait un choix quand il énonce. Quels sont les référents auxquels il veut référer ? Veut-il parler du verre qui s'est brisé ou de celui qui l'a brisé ? La relation entre la langue et le monde — l'image du monde — n'est pas univoque, il n'y a pas une seule façon de formuler quelque chose en langue, mais plusieurs. Naturellement, le choix doit être fait en fonction du co(n)texte. Plusieurs paramètres conditionnent l'énoncé, et le choix du locuteur n'est pas le moindre. S'il y a un objet dans l'énoncé, c'est que le locuteur a voulu mentionner son référent. S'il n'y en a pas, il ne l'a pas voulu, peut-être parce qu'il était de toute façon clair que le référent était sur scène.

Dans de nombreux cas, la dite agrammaticalité de certains énoncés n'est que la conséquence d'un manque de besoin. Si le verbe *franchir* rechigne à figurer en emploi générique (remarque de Noailly 1996 : 77), c'est que l'occasion — un besoin pour un emploi générique — ne se présente pas. Un franchissement désactualisé ? Un franchissement où le référent de l'objet n'a aucune importance ? L'imagination devrait être forcée.

La langue est une façon de structurer le monde. Elle présente une facette du monde, une simplification. C'est peut-être pour cela que certains, sinon tous, monologuent, à haute voix ou simplement dans leur for intérieur, quand ils sont seuls : le monde a besoin d'être simplifié. Ce qui est essentiel, c'est de savoir distinguer l'essentiel — l'essentiel qui n'est jamais l'essentiel que d'un certain point de vue.

Certains termes linguistiques employés dans ce travail

- actance* : Le schéma actanciel ; les actants présents.
- actant* : Le représentant linguistique d'un participant du procès : sujet ou objet (ou « tiers actant », cf. Tesnière 1988).
- action* : Une action est un procès qui implique un agent.
- affecté* — *affectation* : Un référent est affecté par un procès si le procès fait qu'il subisse un changement. Par exemple, dans *Claude a peint le mur*, 'le mur' est affecté par le procès, car il change de couleur. Dans *Claude a tiré le bouchon*, 'le bouchon' n'est pas, à proprement parler, affecté, mais son emplacement l'est. (Attention : dans le chapitre 2.2.3.1. *objet affecté* est employé dans un sens élargi : 'tout autre type d'objet que les objets effectués'.)
- agent* : L'agent est l'« instigateur animé de l'action exprimée par le verbe » (Baylon et Mignot 1995 : 142) volontaire (c'est-à-dire que le procès dépend de sa volonté).
- agentif* : Qui a les propriétés typiques d'un agent.
- allocutaire* : Celui qui écoute (lit) ce qu'énonce le locuteur (cf. *interlocuteur*).
- cadre* : Le cadre évoqué par un lexème est un système de concepts tels que pour en comprendre un il faut comprendre tout le système ; quand un de ces concepts est introduit dans un texte, les autres sont automatiquement disponibles. Ainsi, par exemple le concept 'manger', par l'emploi du lexème *manger*, entraîne celui qui mange, ce qui est mangé etc. Cf. *scène*.
- causation* : Le fait de causer quelque chose.
- cause* : La cause d'un procès est ce qui l'engendre : aussi bien un agent qu'une cause autre ('la peste' dans *La peste a tué les rats* ; 'la foudre' dans *La foudre a détruit le village*).
- contexte* : Le contexte est formé et par le cotexte et par la situation extralinguistique.
- cotexte* : Les éléments linguistiques dans la proximité de l'élément qui est étudié.
- effectué* — *objet effectué* : L'objet effectué renvoie au produit du procès, qui est créé par le procès (n'existe pas avant celui-ci) (*tricoter un pull*).
- extracotextuel* : Le référent n'a pas de représentation linguistique dans le cotexte mais doit être trouvé en dehors de celui-ci (dans la situation extralinguistique).
- extralinguistique* — *situation extralinguistique* : Situation objective sans rapport à la langue.
- générique* — *emploi générique* : Un verbe qui, conventionnellement, a un objet, n'en a pas, et cette absence implique que le procès désigné par le verbe englobe n'importe lequel ou tous les référents des objets possibles du verbe. Cf. chap. 3.3.
- inaccusatif* — *verbe inaccusatif* : Un verbe dont le référent du sujet a le protorôle de patient quand il s'emploie sans objet.
- inergatif* — *verbe inergatif* : Un verbe dont le référent du sujet a le protorôle d'agent quand il s'emploie sans objet.
- interlocuteur* : Le(s) locuteur(s) et l(es) allocutaire(s) sont des interlocuteurs. Le locuteur est celui qui parle et l'allocutaire celui qui l'écoute et parlera bientôt lui aussi à son tour. Dans une situation d'énonciation ordinaire, les interlocuteurs changent de rôle constamment : le locuteur devient allocutaire et *vice versa*.
- labile* — *verbe labile* : Le même verbe, sans aucune différence morphologique, s'emploie dans deux constructions différentes : avec objet et sans objet. Les sujets ont

des rôles différents dans les deux constructions ; le référent de l'objet de l'énoncé avec objet correspond au référent du sujet de l'énoncé sans objet. Cf. chap. 5.

latent — objet latent : Cf. chap. 3.2.

locuteur : Celui qui énonce (cf. *interlocuteur*).

participant : Référent d'un actant, c'est-à-dire entité participant à un procès.

procès : Le mot *procès* est employé dans un sens très général : ce à quoi réfère le verbe dans une phrase, que ce soit une action ou un état. Cet emploi hyperonymique est encouragé par Tesnière (1988) ; Wilmet (1997 : 282) dit qu'il remonte à Antoine Meillet. Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 567) confirment laconiquement que « le procès est le signifié du verbe ».

propositionnel — objet latent propositionnel : Objet latent dont le référent est une proposition ou un procès représentable par une construction infinitive ou participiale. Cf. chap. 3.2.3.1.

protorôle d'agent / de patient : Cf. chap. 2.2.1.

scène — scène de discours / scène discursive : Correspond au cadre évoqué par un lexème mais l'est par un énoncé dans son contexte ; métaphore de la scène (Tesnière, Goldberg 1995 : 25), déroulement d'un film (Goldberg 1995 : 57—). Cf. *cadre*.

univers de discours : Monde créé par ce qui a été et est dit.

valence : Cf. chap. 3.2.2.

verbe d'énonciation : Verbe désignant l'action d'énoncer (par exemple, *dire*, *crier*, *balbutier*).

Matériaux

Pour les monographies, la date est celle de l'édition utilisée ; la date de la première parution du texte, quand elle est mentionnée et n'est pas la même que celle de l'édition utilisée, figure entre crochets.

Textes littéraires (en prose) dépouillés en entier

- Alexakis, Vassilis 1995 : *La langue maternelle*, Fayard. [S.l.]
- Benacquista, Tonino 1994 [1990] : *Trois carrés rouges sur fond noir*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Bosquet, Alain 1995 : *Georges et Arnold — Arnold et Georges*, Gallimard. [S.l.]
- Carrère, Emmanuel 1995 : *La classe de neige*, P.O.L, Paris.
- Cauvin, Patrick 1994 : *Tout ce que Joseph écrivit cette année-là ...*, Albin Michel, Paris.
- Cauwelaert, Didier van 1986 : *Les vacances du fantôme*, Seuil, Paris.
- Cauwelaert, Didier van 1994 : *Un aller simple*, Albin Michel, Paris.
- Daeninckx, Didier 1994 : *Main courante*, Verdier, Lagrasse.
- Daeninckx, Didier 1995a [1986] : *Le bourreau et son double*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Daeninckx, Didier 1995b [1994] : *En marge*, Folio, Denoël. [S.l.]
- Dantec, Maurice G. 1993 : *La sirène rouge*, Série Noire, Gallimard. [S.l.]
- Delerm, Philippe 1997 : *La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules*, L'Arpenteur, Gallimard. [S.l.]
- Detambel, Régine 1994 : *Le jardin clos*, Gallimard. [S.l.]
- Échenoz, Jean 1986 : *L'équipée malaise*, Minuit, Paris.
- Échenoz, Jean 1995 : *Les grandes blondes*, Minuit, Paris.
- Ferran, Pascale et Anne-Louise Trividic 1996 : *L'âge des possibles*, Arte Éditions, Hachette, Paris. [Scénario.]
- Gabily, Didier-Georges 1992 : *L'au-delà*, Générations, Actes Sud, Paris.
- Gunzig, Thomas 1997 : *Il y avait quelque chose dans le noir qu'on n'avait pas vu*, Julliard, Paris.
- Harpman, Jacqueline 1996 : *Orlanda*, Grasset, Paris.
- Isard, Philippe 1997 [1995] : *Dialogues de morts*, Série Noire, Gallimard. [S.l.]
- Jardin, Alexandre 1995 [1992] : *Le Petit Sauvage*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Lamarche, Caroline 1996 : *Le jour du chien*, Minuit, Paris.
- Lévy, Justine 1996 [1995] : *Le rendez-vous*, Pocket, Plon, Paris.
- Nothomb, Amélie 1995 : *Les catilinaires*, Le Livre de Poche, Albin Michel. [S.l.]
- Nozière, Jean-Paul 1995 : *Ma chère Béa*, Série Noire, Gallimard. [S.l.]
- Oppel, Jean-Hugues 1995 [1994] : *Brocéliande sur Marne*, Rivages/noir, Payot & Rivages, Paris.
- Pennac, Daniel 1994 [1987] : *La fée carabine*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Pennac, Daniel 1995 [1992] : *Comme un roman*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Pennac, Daniel 1997a [1995] : *Monsieur Malaussène*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Pennac, Daniel 1997b : *Messieurs les enfants*, Gallimard. [S.l.]
- Pennac, Daniel 1998 [1996] : *Monsieur Malaussène au théâtre*, Folio, Gallimard. [S.l.]
- Picouly, Daniel 1995 : *Le champ de personne*, Flammarion. [S.l.]
- Picouly, Daniel 1996 [1994] : *Les larmes du chef*, Série Noire, Gallimard. [S.l.]
- Pouy, Jean-Bernard 1997 [1987] : *L'homme à l'oreille croquée*, Folio, Gallimard. [S.l.]

- Salvadori, Pierre et Philippe Harel 1996 : *Les apprentis*, Arte Éditions, Hachette. [S.l.]
[Scénario.]
- San-Antonio 1994 [1992] : *Les soupers du prince*, Pocket, Fleuve Noir, Paris.
- San-Antonio 1997 : *Ne soldez pas grand-mère, elle brosse encore*, Fleuve Noir, Paris.
- Saumont, Annie 1996 : *Je suis pas un camion*, Julliard, Paris.
- Siniac, Pierre 1995 : *Les mal lunés*, Rivages/noir, Payot & Rivages, Paris.
- Toussaint, Jean-Philippe 1997 : *La télévision*, Minuit, Paris.
- Vautrin, Jean 1986 : *La vie ripolin*, Le Livre de Poche, Mazarine. [S.l.]
- Vautrin, Jean 1994 [1992] : *Courage, chacun*, Pocket, Julliard, Paris.

Autres textes entièrement dépouillés

- B Mag* 1/1995.
- Bretécher, Claire 1977 : *Les états d'âme de Cellulite*, Dargaud, Neuilly-sur-Seine. [Tomes 1 et 1(II).]
- Bretécher, Claire 1982 : *Les gnangnan*, Glénat, Grenoble.
- Bretécher, Claire 1987a [1979] : *Les frustrés 4*, Presses pocket, Paris.
- Bretécher, Claire 1987b : *Les frustrés 2*, Presses pocket, Paris.
- Bretécher, Claire 1989 [1973] : *Salades de saison*, Dargaud, Paris.
- Chut ! je lis* 7/1995.
- Le Nouvel Observateur* 1565/1994.
- Le Point* 1160/1994.
- Mondial Basket* 47/1995.
- Nova Magazine* 11/1995. [Contient un supplément intitulé *Hot guide*.]
- Okaz* 30/1995.
- Picsou magazine* du numéro 277/1995 au numéro 289/1996 [13 numéros].
- Télémagazine* 2059/1995.

Autres sources d'exemples

En plus, diverses sources dont la référence exacte figure à côté de l'exemple ; parmi elles, il y a, entre autres, des magazines (*20 ans*, *Cosmopolitan*, *Elle*, *L'Express*, *L'Officiel des spectacles*, *Le Figaro magazine*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Madame Figaro*, *Marie Claire*, *Nova Magazine*, *Paris Match*, *Pariscopes* etc.), des journaux (*L'Équipe*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Soir*, *Libération* etc.) et deux quotidiens électroniques (*Le Petit Bouquet — quotidien électronique de l'actualité française*, Paris, et *Journal et revue de presse RFI diffusés par la mission scientifique et technologique de l'Ambassade de France aux États-Unis*). De même, le *Dictionnaire du français parlé*¹ a été parcouru pour trouver des exemples.

¹ Bernet, Charles et Pierre Rézeau 1989 : *Dictionnaire du français parlé*, Point virgule, Éditions du Seuil, Paris.

Bibliographie

Ouvrages théoriques

- Abeillé, Anne 1997 : « Fonction ou position objet ? », *Le gré des langues* 11. Pp. 8—43.
- Alvarez, Gerardo H. 1968 : *Transitivité et économie de l'objet dans l'énoncé français*, Thèse, Faculté des lettres et sciences humaines Paris - Nanterre.
- Amary, Valérie 1997 : « Vers une typologie des objets nuls en français », *Verbum* 4. Pp. 375—390.
- Andersen, Hanne Leth 1996 : « Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs », *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*, éd. Claude Muller, *Linguistische Arbeiten* 351, Niemeyer, Tübingen. Pp. 307—315.
- Approaches to grammaticalization*, éd. Elizabeth Closs Traugott et Bernd Heine, John Benjamins, Amsterdam 1991. [2 tomes.]
- Ariel, Mira 1990 : *Accessing noun-phrase antecedents*, *Theoretical linguistics*, Routledge, London - New York.
- Arrivé, Michel, Françoise Gadet et Michel Galmiche 1986 : *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.
- Baron, Irène 1997 : « Objet effectué et constructions nominales », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 115—125.
- Bassac, Christian 1995 : *Le statut de verbe dit ergatif : étude contrastive anglais—français*, Thèse de doctorat présentée et soutenue à l'Université de Nancy II. [2 tomes.]
- Baylon, Christian et Xavier Mignot 1995 : *Sémantique du langage : initiation*, Linguistique, Nathan, Paris.
- Béchade, Hervé-D. 1989 : *Syntaxe du français moderne et contemporain*, PUF, Paris. [2^e édition revue et corrigée ; 1^e édition 1986.]
- Bernard, Georges 1972 : *La transitivité du verbe en français contemporain*, Thèse présentée devant l'Université de Haute-Bretagne - Rennes le 1^{er} octobre 1971, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III.
- Bernard, Gilles 1991 : « Une conception linguistique méconnue de la transitivité », *Sur la transitivité dans les langues*, *Linx* 24. Pp. 13—35.
- Berrendonner, Alain 1995 : « Redoublement actantiel et nominalisations », *Scolia* 5. Pp. 215—244.
- Blanche-Benveniste, Claire 1981 : « La complémentation verbale : valence, rection et associés », *Recherches sur le français parlé* 3. Pp. 57—98.
- Blinkenberg, Andreas 1960 : *Le problème de la transitivité en français moderne : essai syntacto-sémantique*, *Historisk-filosofiske meddelelser* 38 : 1, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, København.
- Blumenthal, Peter 1998 : « Le complément peut-il être sujet logique ? », *Prédication, assertion, information : Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6—9 juin 1996*, éd. Mats Forsgren, Kerstin Jonasson et Hans Kronning, *Studia Romanica Upsaliensia* 56, *Acta Universitatis Upsaliensis*, Uppsala. Pp. 57—66.
- Boons, Jean-Paul, Alain Guillet et Christian Leclère 1976 : *La structure des phrases simples en français : constructions intransitives*, Droz, Genève.

- Brunot, Ferdinand 1922 : *La pensée et la langue*, Masson et C^{ie}, Paris.
- Brunot, Ferdinand et Charles Bruneau 1969 : *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson et C^{ie}, Paris. [3^e édition.]
- Busse, Winfried 1974 : *Klasse — Transitivity — Valenz : transitive Klassen des Verbs im Französischen*, Internationale Bibliothek für allgemeine Linguistik 36, Wilhem Fink Verlag, München.
- Bybee, Joan L., Revere Perkins et William Pagliuca 1994 : *The evolution of grammar : tense, aspect, and modality in the languages of the world*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Cadiot, Pierre 1997 : *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin / Masson, Paris.
- Calvet, Louis-Jean 1987 : « Ça craint, mais ça craint quoi ? », *Le français dans le monde* 209. Pp. 36—38.
- Cerquiglini, Bernard 1981 : *La parole médiévale : discours, syntaxe, texte*, Minuit, Paris.
- Charolles, Michel et Georges Kleiber 1999 : « Introduction », Associative anaphora, éd. Michel Charolles et Georges Kleiber, *Journal of pragmatics* 31 : 3. Pp. 307—310.
- Clédat, Léon 1881 : *Syntaxe historique de la langue française : des verbes transitifs et intransitifs et des formes réfléchies*, Extrait des annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, Bordeaux.
- Coseriu, Eugenio 1962 : « Sistema, norma y habla », *Teoria del lenguaje y lingüística general*, Biblioteca románica hispánica, Gredos, Madrid. Pp. 11—113. [1^e publication dans *Revista de la facultad de humanidades y ciencias* 9, Montevideo, pp. 113—177, et comme édition indépendante à Montevideo 1952.]
- Cram, D. F. 1978 : « The syntax of direct quotation », *Cahiers de lexicologie* 33. Pp. 41—52.
- Creissels, Denis 1995 : *Éléments de syntaxe générale*, PUF, Paris.
- Croft, William 1990 : « Possible verbs and the structure of events », *Meanings and prototypes : studies in linguistic categorization*, éd. Savas L. Tsohatzidis, Routledge, London - New York. Pp. 48—73.
- Croft, William 1991 : *Syntactic categories and grammatical relations : the cognitive organization of information*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Damourette, Jacques et Édouard Pichon 1911—1940 : *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française* I—VII, Éditions d'Artrey, Paris.
- DeLancey, Scott 1991 : « Event construal and case role assignment », *Proceedings of the 17th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*. Pp. 338—353. [Copie obtenue par la toile <http://www.uoregon.edu/~delancey/prohp.html> en mars 1998 et donc sans pagination.]
- Desclés, Jean-Pierre 1998 : « Transitivity sémantique, transitivity syntaxique », *La transitivity*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 161—180.
- Dowty, David 1991 : « Thematic proto-roles and argument selection », *Language* 67. Pp. 547—619.
- Dubois, Jean 1967 : *Grammaire structurale du français : le verbe*, Langue et langage, Larousse, Paris.
- Fillmore, Charles J. 1972 : « The case for case », *Universals in linguistic theory*, éd. Emmon Bach et Robert T. Harms, Holt, Rinehart and Winston, London -

- New York. Pp. 1—88. [Édition internationale, 1^e impression 1970 ; *copyright* 1968.]
- Florea, Ligia Stela 1988 : « Transitif vs intransitif une division dichotomique en français ? », *Studia universitatis Babeş-Bolyai, Philologia XXXIII* : 2. Pp. 26—36.
- Fónagy, Ivan 1985 : « J'aime □ Je connais □ : verbes transitifs à objet latent », *Revue romane* 20 : 1. Pp. 3—35.
- Fónagy, Ivan 1986 : « Reported speech in French and Hungarian », *Direct and indirect speech*, éd. Florian Coulmas, Trends in linguistics, Studies and monographs 31, Mouton de Gruyter, Berlin. Pp. 255—309.
- Forest, Robert 1988 : « Sémantisme entéléchique et affinité descriptive : pour une réanalyse des verbes symétriques ou neutres du français », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris LXXXIII* : 1. Pp. 137—162.
- François, Jacques 1997 : « La passivité des objets : rôles prototypiques et transitivité », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 21—37.
- François, Jacques 1998 : « Théorie multifactorielle de la transitivité, " différentiel de participation " et classes aspectuelles et actanciennes de prédication », *La transitivité*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 181—201.
- François, Jacques et Françoise Cordier 1996 : « Actions prototypiques et différentiel de participation entre l'argument 1 et l'argument 2 (compte-rendu d'expérience) », *La sémantique des relations actanciennes à travers les langues*, éd. Jacques François, *Scolia* 7. Pp. 9—33.
- Frawley, William 1992 : *Linguistic semantics*, LEA, New Jersey.
- Frei, Henri 1929 : *La grammaire des fautes*, Geuthner (Paris), Kundig (Genève), Harrassowitz (Leipzig).
- Gaetone, David 1997 : « L'objet direct comme notion formelle dans la formulation des règles syntaxiques », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 13—20.
- Geisler, Hans 1988 : « Das Verhältnis von semantischer und syntaktischer Transitivität im Französischen », *Romanistisches Jahrbuch* 39. Pp. 22—35.
- Geniušienė, Emma 1987 : *The typology of reflexives*, Empirical approaches to language typology 2, Mouton, Berlin.
- Givón, Talmy 1985 : « Iconicity, isomorphism and non-arbitrary coding in syntax », *Iconicity in syntax*, éd. John Haiman, Typological studies in language 6, John Benjamins, Amsterdam - Philadelphia. Pp. 187—219.
- Goldberg, Adele E. 1995 : *Constructions : a construction grammar approach to argument structure*, University of Chicago Press, Chicago and London.
- Gougenheim, Georges 1959 : « Y a-t-il des prépositions vides en français ? », *Le français moderne XXVII*. Pp. 1—25.
- Gougenheim, Georges 1964 : « L'objet interne et les catégories sémantiques des verbes intransitifs », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delboulle I*, Duculot, Gembloux. Pp. 271—285. [Réimpression dans Gougenheim, Georges 1970 : *Études de grammaire et de vocabulaire français*, Éditions A. et J. Picard, Paris. Pp. 170—184.]
- Gougenheim, Georges 1974 : *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Connaissance des langues VIII, A. & J. Picard, Paris. [Nouvelle édition.]

- Greidanus, Tine 1990 : *Les constructions verbales en français parlé : étude quantitative et descriptive de la syntaxe des 250 verbes les plus fréquents*, Linguistische Arbeiten 243, Niemeyer, Tübingen.
- Grevisse, Maurice 1991 : *Le bon usage : grammaire française*, Duculot, Paris - Louvain-la-Neuve. [12^e édition refondue par André Goosse.]
- Grimshaw, Jane 1982 : « On the lexical representation of Romance reflexive clitics », *The mental representation of grammatical relations*, éd. Joan Bresnan, The MIT Press, Cambridge - London. Pp. 87—148.
- Gross, Maurice 1969 : « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française* 1. Pp. 63—73.
- Gross, Maurice 1975 : *Méthodes en syntaxe : régime des constructions complétives*, Hermann, Paris.
- Gross, Maurice 1988 : « La phrase élémentaire et ses composants : une discussion de quelques exemples », *La prédication seconde, Travaux de linguistique* 17, Paris. Pp. 13—32.
- Gundel, Jeanette K., Nancy Hedberg et Ron Zacharski 1993 : « Cognitive status and the form of referring expressions in discourse », *Language* 69 : 2. Pp. 274—307.
- Haase, A. 1925 : *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Delagrave, Paris. [Nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert, 2^e édition.]
- Hall Partee, Barbara 1973 : « The syntax and semantics of quotation », *A festschrift for Morris Halle*, éd. Stephen R. Anderson et Paul Kiparsky, Holt, Rinehart and Winston, New York - Chicago - San Francisco. Pp. 410—418.
- Heine, Bernd, Ulrike Claudi et Friederike Hünemeyer 1991 : *Grammaticalization : a conceptual framework*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Hériaux, Michel 1980 : *Le verbe impersonnel en français moderne*, Thèse présentée devant l'Université de Haute Bretagne le 14 mai 1976, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, Lille. [2 tomes.]
- Herslund, Michael 1990 : « Les verbes inaccusatifs comme problème lexicographique », *Cahiers de lexicologie* 56—57. Pp. 35—44.
- Herslund, Michael 1994 : « Valence et relations grammaticales », *Mélanges Lucien Tesnière, Linguistica XXXIV* : 1, Ljubljana. Pp. 109—117.
- Hofmann, Johan Baptist 1965 : *Lateinische Syntax und Stilistik*, C.H.Beck'scheverlagsbuchhandlung, München. [Neubearbeitet von Anton Szantyr.]
- Hopper, Paul J. et Sandra A. Thompson 1980 : « Transitivity in grammar and discourse », *Language* 56. Pp. 251—299.
- Hopper, Paul J. et Elizabeth Closs Traugott 1993 : *Grammaticalization*, Cambridge textbooks in linguistics, Cambridge University Press, Cambridge.
- Itkonen, Esa [s.a.] : *Maailman kielten erilaisuus ja samuus*, Gaudeamus. [S.l.] [Préface écrite en 1996.]
- Jones, Michael Allan 1996 : *Foundations of French syntax*, Cambridge textbooks in linguistics, Cambridge University Press, Cambridge.
- Junker, Marie-Odile 1988 : « Transitive, intransitive and reflexive uses of adjectival verbs in French », *Advances in Romance linguistics*, éd. David Birdsong et Jean-Pierre Montreuil, Publications in language sciences 28, Foris, Dordrecht. Pp. 189—199.
- Kazenin, Konstantin I. 1994 : « On the lexical distribution of agent-preserving and object-preserving transitivity alternations », *Nordic journal of linguistics* 17. Pp. 141—154.

- Kemmer, Suzanne 1993 : *The middle voice*, Typological studies in language 23, John Benjamins, Amsterdam.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine 1979 : *De la sémantique lexicale à la sémantique de l'énonciation*, Thèse présentée devant l'Université de Lyon II le 13 mai 1977, tome III, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III.
- Kihm, Alain 1988 : « Récupérer un thème : une étude contrastive », *Langue française* 78. Pp. 57—66.
- Kleiber, Georges 1994 : *Anaphores et pronoms*, Champs linguistiques, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Labelle, Marie 1992 : « Change of state and valency », *Journal of linguistics* 28. Pp. 375—414.
- Lagae, Véronique 1990 : « Les caractéristiques aspectuelles de la construction réflexive ergative », *Travaux de linguistique* 20. Pp. 23—42.
- Lagane, R. 1967 : « Les verbes symétriques : économie morphosyntaxique et différenciation sémantique », *Cahiers de lexicologie* X : 1. Pp. 21—30.
- Laitinen, Lea 1995 : « Nollapersoonaa », *Virittäjä* 3/1995. Pp. 337—358.
- Lambrecht, Knud 1994 : *Information structure and sentence form : topic, focus, and the mental representations of discourse referents*, Cambridge studies in linguistics 71, Cambridge University Press, Cambridge.
- Lambrecht, Knud et Kevin Lemoine 1996 : « Vers une grammaire des compléments zéro en français parlé », *Absence de marques et représentation de l'absence 1*, éd. Jean Chuquet et Marc Fryd, Travaux linguistiques de CERLICO 9, Presses universitaires de Rennes, Rennes. Pp. 279—309.
- Langacker, Ronald W. 1990 : « Settings, participants, and grammatical relations », *Meanings and prototypes : studies in linguistic categorization*, éd. Savas L. Tsohatzidis, Routledge, London - New York. Pp. 213—238.
- Langacker, Ronald W. 1991 : *Foundations of cognitive grammar*, tome II, Stanford University Press, Stanford.
- Larjavaara, Meri 1997a : « Les villes embouteillent et on rivalise autrui : la transitivité vacillante », *Où va le français ?*, éd. Olli Välikangas et Juhani Härmä, Travaux et recherches en linguistique appliquée B : 1, Association Française de Linguistique Appliquée, De Werelt, Amsterdam. Pp. 65—73.
- Larjavaara, Meri 1997b : « À quoi sert l'objet interne ? », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 79—88.
- Larjavaara, Meri 1998a : « Sur les variations de la transitivité en français contemporain », *Prédication, assertion, information : Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6—9 juin 1996*, éd. Mats Forsgren, Kerstin Jonasson et Hans Kronning, *Studia Romanica Upsaliensia* 56, *Acta Universitatis Upsaliensis*, Uppsala. Pp. 307—315.
- Larjavaara, Meri 1998b : « La relation sémantique entre le verbe et l'objet — le cas des verbes réputés intransitifs en français contemporain », *Actes du premier Congrès des Romanistes Scandinaves pour étudiants en doctorat*, éd. Camilla Bardel et al., PERLES, Petites études de l'Institut d'Études Romanes de Lund, Extra Seriem 6, Lunds Universitets Romanska Institution, Lund. Pp. 155—162.
- Larjavaara, Meri 1999 : « Primarily transitive verbs without objects in modern French », *Journal of French language studies* 9. Pp. 105—111.
- Lazard, Gilbert 1994 : *L'actance*, Linguistique nouvelle, PUF, Paris.

- Lazard, Gilbert 1995 : « La définition des actants », *Lucien Tesnière aujourd'hui : Actes du colloque international C.N.R.S. URA 1164 — Université de Rouen 16—17—18 novembre 1992*, éd. Françoise Madray-Lesigne et Jeannine Richard-Zappella, Bibliothèque de l'information grammaticale, Peeters, Louvain - Paris. Pp. 151—158.
- Lazard, Gilbert 1997 : « Actance, diathèse : questions de définition — pour engager le dialogue avec Igor Mel'čuk », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* XCII : 1. Pp. 115—136.
- Lazard, Gilbert 1998 : « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », *La transitivité*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 55—84.
- Legendre, Géraldine 1989 : « Unaccusativity in French », *Lingua* 79. Pp. 95—164.
- Lehmann, Christian 1991 : « Grammaticalization and related changes in contemporary German », *Approaches to grammaticalization II*, éd. Elizabeth Closs Traugott et Bernd Heine, John Benjamins, Amsterdam. Pp. 493—535.
- Leino, Pentti 1991 : *Lauseet ja tilanteet : suomen objektin ongelmia*, Suomalaisen kirjallisuuden seura, Helsinki.
- Lemaréchal, Alain 1990 : « Du statut de certaines marques zéro », *Linx* 22 - 1990 : 1. Pp. 105—128.
- Lemaréchal, Alain 1991 : « Transitivité et théories linguistiques : modèles transitivistes contre modèles intransitivistes ? », *Linx* 24. Pp. 67—94.
- Lemaréchal, Alain 1996 : « Zéros, superposition des marques et "relation minimale" », *Absence de marques et représentation de L'absence I*, éd. Jean Chuquet et Marc Fryd, Travaux linguistiques du CERLICO 9, Presses universitaires de Rennes, Rennes. Pp. 111—139.
- Lemaréchal, Alain 1997 : *Zéro(s)*, Linguistique nouvelle, PUF, Paris.
- Lemmens, Maarten 1997 : « The transitive-ergative interplay and the conception of the world : a case study », *Lexical and syntactical constructions and the construction of meaning*, éd. Marjolijn Verspoor, Kee Dong Lee et Eve Sweetser, Current issues in linguistic theory 150, John Benjamins, Amsterdam - Philadelphia. Pp. 363—382.
- Levin, Beth et Malka Rappaport Hovav 1995 : *Unaccusativity : at the syntax-lexical semantics interface*, Linguistic inquiry 26, The MIT Press, Cambridge - London.
- Li, Charles N. 1986 : « Direct speech and indirect speech : a functional study », *Direct and indirect speech*, éd. Florian Coulmas, Trends in linguistics, Studies and monographs 31, Mouton de Gruyter, Berlin. Pp. 29—45.
- Lyons, John 1987 : *Semantics 1*, Cambridge University Press, Cambridge - New York - New Rochelle. [1^{er} tirage 1977.]
- Lyons, John 1988 : *Semantics 2*, Cambridge University Press, Cambridge - New York - New Rochelle. [1^{er} tirage 1977.]
- Marchello-Nizia, Christiane 1995 : *L'évolution du français : ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Armand Colin, Paris.
- Marello, Carla 1997 : « Stéréotypes et transitif absolu », *Études de linguistique appliquée* 107. Pp. 301—314.
- Martínez, Montserrat 1997 : « Effected objects in English and Spanish », *Colloque « Objets, relations grammaticales et rôles sémantiques »*, 23—24 mai 1997, Université de Gand. [Communication orale.]

- Massam, Diane et Yves Roberge 1989 : « Recipe context null objects in English », *Linguistic inquiry* 20 : 1. Pp. 134—139.
- Meillet, Antoine 1912 : « L'évolution des formes grammaticales », *Scientia (rivista di scienza)* 12, 26 : 6. [Aussi dans Meillet, Antoine 1921 : *Linguistique historique et linguistique générale*, tome I, Champion, Paris. Pp. 130—148.]
- Melis, Ludo 1990 : *La voie pronominale*, Champs linguistiques, Duculot, Paris - Louvain-la-Neuve.
- Melis, Ludo 1998 : « Les relations syntaxiques entre constructions verbales : propositions pour une notation systématique », *Transitivität und Diathese in romanischen Sprachen*, éd. Hans Geisler et Daniel Jacob, Linguistische Arbeiten 392, Niemeyer, Tübingen. Pp. 5—19.
- Nichols, Johanna 1984 : « Direct and oblique objects in Chechen-Ingush and Russian », *Objects : towards a theory of grammatical relations*, éd. Frans Plank, Academic Press, London - Orlando - San Diego. Pp. 183—209.
- Noailly, Michèle 1996 : « Le vide des choses », *Syntaxe et figuration du monde*, numéro coordonné par Michèle Noailly, *Cahiers de praxématique* 27. Pp. 73—90.
- Noailly, Michèle 1997a : « Les mystères de la transitivité invisible », *Langages* 127. Pp. 96—109.
- Noailly, Michèle 1997b : « Les traces de l'actant objet dans l'emploi absolu », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 39—47.
- Noailly, Michèle 1998a : « Emploi absolu, anaphore zéro et transitivité », *La transitivité*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 131—144.
- Noailly, Michèle 1998b : « Transitivité absolue et type de prédication », *Prédication, assertion, information : Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6—9 juin 1996*, éd. Mats Forsgren, Kerstin Jonasson et Hans Kronning, *Studia Romanica Upsaliensia* 56, *Acta Universitatis Upsaliensis*, Uppsala. Pp. 377—384.
- Objects : towards a theory of grammatical relations*, éd. Frans Plank, Academic Press, London - Orlando - San Diego 1984.
- Olié, Annie 1984 : « L'hypothèse de l'inaccusatif en français », *Lingvisticae investigationes* 8 : 2. Pp. 363—401.
- Pajunen, Anneli 1988 : *Verbien leksikaalinen kuvaus*, Publications of the Department of General Linguistics, University of Helsinki 18, Yliopistopaino, Helsinki.
- Palmer, Frank R. 1994 : *Grammatical roles and relations*, Cambridge textbooks in linguistics, Cambridge University Press, Cambridge.
- Peeters, Bert 1997 : « L'accord du participe passé et la notion d'objet affecté », *Le français moderne* 65 : 2. Pp. 143—168.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul 1994 : *Grammaire méthodique du français*, Linguistique nouvelle, PUF, Paris.
- Rothemberg, Mira 1974 : *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain*, *Janua linguarum, Series practica* 215, Mouton, The Hague - Paris.
- Rousseau, André 1998 : « La double transitivité existe-t-elle ? : Réflexions sur la nature de la transitivité », *La transitivité*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 85—112.
- Ruwet, Nicolas 1972 : *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Seuil, Paris.

- Sabban, Annette 1978 : « Verben der Redeeinleitung im Französischen und im Deutschen : ein Beitrag zum Problem der Redeerwähnung », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur* 88. Pp. 28—63.
- Sasse, H.-J. 1984 : « The pragmatics of noun incorporation in Eastern Cushitic languages », *Objects : towards a theory of grammatical relations*, éd. Frans Plank, Academic Press, London - Orlando - San Diego. Pp. 243—268.
- Saussure, Ferdinand de 1995 : *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Grande Bibliothèque Payot, Payot & Rivages, Paris. [1^e édition 1916.]
- Sauvageot, Aurélien 1962 : *Français écrit — français parlé*, Larousse, Paris.
- Sauvageot, Aurélien 1978 : *Français d'hier ou français de demain ?*, Langues en question, Fernand Nathan, Paris.
- Schøsler, Lene 1998a : « Passage du système valentiel latin au système de l'ancien français », *13th ICHL*, 1997. [Manuscrit.]
- Schøsler, Lene 1998b : « Reflexions on the optionality of objects : from Latin to Modern French », *Cambridge RLS* 26, January 1998. [Manuscrit.]
- Schøsler, Lene 1998c : « Permanence et variation de la valence verbale : réflexions sur la construction des verbes en latin, en ancien français, en moyen français et en français moderne », *XXII Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, ULB, Bruxelles, juillet 1998. [Manuscrit.]
- Schøsler, Lene 1998d : « Le statut de la forme zéro du complément d'objet direct en français moderne », *Colloque « Au commencement était le verbe ... »*, Oxford, novembre 1998. [Manuscrit.]
- Schøsler, Lene et Sabine Kirchmeier-Andersen 1997 : *Studies in valency II : the pronominal approach applied to Danish*, RASK Supplement vol. 5, Odense University Press, Odense.
- Scolia* 7, La sémantique des relations actanciennes à travers les langues, éd. Jacques François, 1996.
- Seppänen, Eeva-Leena 1998 : *Läsnäölon pronominit : tämä, tuo, se ja hän viittaamassa keskustelun osallistujiaan*, Suomalaisen kirjallisuuden seura, Helsinki.
- Serbat, Guy 1994 : « Le golf : une démocratisation et une transitivity galopantes », *L'information grammaticale* 62. Pp. 57—58.
- Serbat, Guy 1998 : « Préfixe et transitivity en latin », *La transitivity*, éd. André Rousseau, Travaux et recherches, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Pp. 219—231.
- Sørensen, Finn 1997 : « La relation grammaticale d'objet en français et en danois », *Colloque « Objets, relations grammaticales et rôles sémantiques »*, 23—24 mai 1997, Université de Gand. [Communication orale.]
- Tasmowski-De Ryck, Liliane 1992 : « Le verbe transitif sans complément », *Travaux de linguistique et de philologie* XXX, éd. Georges Kleiber et Gilles Roques, Klincksieck, Paris. Pp. 157—170.
- Tesnière, Lucien 1988 : *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris. [2^e édition revue et corrigée, 5^e tirage ; 1^e édition 1959.]
- Togeby, Knud 1983 : *Grammaire française III : les formes impersonnelles du verbe et la construction des verbes*, Akademisk forlag, Copenhague.
- Tsunoda, Tasaku 1985 : « Remarks on transitivity », *Journal of linguistics* 21. Pp. 385—396.
- Tuomarla, Ulla (à paraître) : *La citation mode d'emploi*, Suomalainen tiedeakatemia, Helsinki.

- Vassant, Annette 1994 : « Le complément d'objet direct : essai d'étude syntaxique et sémantique », *Le gré des langues* 7. Pp. 22—47.
- Weinreich, Uriel, William Labov et Marvin I. Herzog 1968 : « Empirical foundations for a theory of language change », *Directions for historical linguistics : a symposium*, éd. W. P. Lehmann et Yakov Malkiel, University of Texas Press, Austin - London. Pp. 95—188.
- Willems, Dominique 1977 : « Recherches en syntaxe verbale : quelques remarques sur la construction absolue », *Travaux de linguistique* 5. Pp. 113—125.
- Willems, Dominique 1981 : *Syntaxe, lexicale et sémantique : les constructions verbales*, Rijksuniversiteit te Gent, Fac. lett. 168, Gent.
- Willems, Dominique et Ludo Melis 1997 : « Introduction », Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques, éd. Dominique Willems et Ludo Melis, *Travaux de linguistique* 35. Pp. 5—10.
- Wilmet, Marc 1997 : *Grammaire critique du français*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Yaguello, Marina 1998a : « La réalisation zéro des clitiques objet dans les constructions ditransitives du français parlé », *Analyse linguistique et approches de l'oral : recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Orbis supplementa 10, éd. Mireille Bilger, Karel van den Eynde et Françoise Gadet, Peeters, Leuven - Paris. Pp. 267—274.
- Yaguello, Marina 1998b : *Petits faits de langue*, Seuil, Paris.

Dictionnaires

- Bernet, Charles et Pierre Rézeau 1989 : *Dictionnaire du français parlé*, Point virgule, Éditions du Seuil, Paris.
- Colin, Jean-Paul et Jean-Pierre Mével avec la collaboration de Christian Leclère : *Dictionnaire de l'argot*, Larousse, Paris. [Éditions de 1990 et de 1996.]
- Le Petit Robert I*, Le Robert, Paris 1986.
- Le Nouveau Petit Robert*, Dictionnaires Le Robert, Paris 1994.
- Robert = Le Grand Robert de la langue française*, par Paul Robert, deuxième édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Le Robert, Paris 1985.
- Trésor de la langue française*, Centre national de la Recherche Scientifique, Paris 1971—1994.